
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01967296 3


TRANSFERRED
LIBRARY


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

L'AVENIR DU CHRISTIANISME

PREMIÈRE PARTIE

Le Passé chrétien

VIE ET PENSÉE

V

DU MÊME AUTEUR

Étude sur les Gesta Martyrum romains, 6 volumes in-8, Paris.

I. Vue générale. Le mouvement légendaire ostrogothique. 1900. (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin 1901.) Fontemoing.
II. Le mouvement légendaire lérinien. 1907. Fontemoing.
III. Le mouvement légendaire grégorien. 1907. Fontemoing.
IV. Le Néo-Manichéisme et la Légende chrétienne. 1909. Leroux.
V. La légende romaine et la légende grecque.
VI. Les collections.

L'Avenir du Christianisme. Première partie : *Le Passé Chrétien. Vie et Pensée.* Paris, Bloud. 1907-1910. 8 volumes. Couronné par l'Académie des Sciences morales et Politiques. Prix Perret. 1910.

I. Epoque orientale. Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive (jusqu'au temps d'Alexandre.) 5e édit. 1908.
II-III. Époque syncrétiste. Histoire de la fondation de l'Eglise (depuis Alexandre jusqu'au IIIe siècle). 4e édition. 1909.
IV-V. Époque méditerranéenne. Histoire de l'Eglise (du IIIe au XIe siècle). 3e édition. 1910.
VI-VIII. Époque occidentale. Histoire de l'Église (du XIe au XVIIIe siècle).

La Christianisation des foules. *Etude sur la fin du paganisme populaire et sur les origines du culte des Saints.* 3e édition. 1907. Bloud.

Le Passionnaire occidental au VIIe siècle. Mélanges d'archéologie et d'histoire... Ecole de Rome. 1906.

Saint Irénée. (Collection *La Pensée chrétienne*). 3e édition. Bloud. 1908.

Saint Irénée. (Collection *Les Saints.*) Paris, Lecoffre, 2e édition. 1906.

EN PRÉPARATION

L'Avenir du Christianisme. Seconde partie. *Le temps présent. La vie chrétienne aux vieux pays.*

Les Gesta Martyrum Romains. Edition critique.

Paris. — J. Hirsch, imp., 4 bis, Av. de Châtillon. — 8011.

L'AVENIR DU CHRISTIANISME

PREMIÈRE PARTIE

Le Passé chrétien

VIE ET PENSÉE

PAR

Albert DUFOURCQ
Professeur à l'Université de Bordeaux

V

Époque méditerranéenne

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU IIIe AU XIe SIÈCLE

** *Le Christianisme et les Barbares*

TROISIÈME ÉDITION REFONDUE

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD ET Cie
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

—

1911

AVERTISSEMENT

Ce volume et le précédent [1] forment le livre III d'une histoire générale de la religion judéo-chrétienne qui en comprend quatre : I, Époque orientale : histoire comparée des religions païennes et de la religion juive jusqu'au temps d'Alexandre le Grand [2] ; II, Époque syncrétiste : histoire de la fondation de l'Église depuis le temps d'Alexandre jusqu'au temps des Sévère [3] ; III, Époque méditerranéenne : histoire de l'Église depuis le IIIe siècle

[1] Le tome IV, *Le Christianisme et l'Empire*, 200-800, contient trois chapitres [La vie chrétienne aux IIIe et IVe siècles ; la pensée chrétienne aux IIIe et IVe siècles ; le Christianisme et les Byzantins, du Ve au VIIIe siècle].

[2] Cinquième édition, 1909.

[3] Quatrième édition, 1909 (en 2 volumes : *La Révolution Religieuse; Le Christianisme primitif*).

jusqu'au XI[e] ; IV ; Époque occidentale : histoire de l'Église depuis le XI[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e].

Sur l'esprit, le plan, la méthode de cette synthèse, voir la préface et l'introduction, au début du premier volume. Je me borne ici à noter d'un mot le point de vue auquel je me suis placé pour écrire le livre III. L'histoire de l'empire romain du III[e] au X[e] siècle présente le tableau d'une décadence saccadée, et qui se précipite : la renaissance de l'Orient et l'éveil de l'Occident le forcent à reculer, le contraignent à se disloquer, finalement le font disparaître [1]. Comment l'Église, après une heure d'extra-

[1] La plupart des historiens, à tort selon moi, séparent les III[e]-IV[e] siècles des V[e] et VI[e], *comme si le réveil de l'Orient et l'éveil de l'Occident dataient des* V[e]-VI[e] ; à tort, ils rattachent les V[e]-X[e] aux XI[e]-XV[e], *comme si l'œuvre organisatrice des* XII[e]-XIII[e] *avait vraiment commencé aux* V[e]-X[e] *siècles.* D'autre part, *ce n'est pas le baptême de Constantin qui marque la fin de l'époque primitive,* mais la crise montaniste du début du III[e] [voir t. III, p. 236] : le III[e] et le IV[e] siècles chrétiens (vie et pensée) présentent sensiblement la même physionomie. Et *ce n'est pas davantage de Michel Cérulaire, ni de Photius, qu'il faut dater le schisme byzantin,* mais du jour où, la crise ouverte par Chalcédoine s'étant logiquement close, l'unité de l'Église ne se reforme pas d'elle-même. Sur notre critique d'ensemble de l'idée de Moyen Age, voir notre tome I, p. XX, sq.

La décadence de l'Occident paraît plus grossière que la décadence de l'Orient ; il s'y prépare, il est vrai, plus de transformations fécondes. L'action de l'Eglise en Occident y est limitée, moins par un système (comme en Orient), que par des violences

ordinaire éclat, semble destinée à partager sa ruine, évacue l'Orient et s'enracine en Occident, où les Barbares paraissent l'étouffer, c'est ce que disent les pages qui suivent [1].

de fait ou des traditions barbares : finalement, elle semble destinée à périr.

1. Mon père a bien voulu me communiquer certaines notes qu'il avait prises sur le xe-xie siècles : il sait de quel cœur je le remercie.

LIVRE III

L'ÉPOQUE MÉDITERRANÉENNE

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU IIIe AU XIe S.

(Suite)

LE PASSÉ CHRÉTIEN

LIVRE III

L'ÉPOQUE MÉDITERRANÉENNE

(SUITE

LA CHRÉTIENTÉ FRANQUE

Le 15 novembre 753, le pape Etienne II quitte l'Italie pour aller demander aux Francs le secours que lui refuse l'empereur : il s'agit de préserver des atteintes des Lombards, Rome, le siège de l'Apôtre. Sa démarche symbolise la révolution qui s'est accomplie durant la précédente période : après l'Orient, c'est l'Occident que l'Evangile éclaire de sa lumière et que l'Église enfante à la vie : à la chrétienté *romaine* la marche à l'ouest du Christianisme fait succéder la chrétienté *franque*.

La situation géographique, la puissance politique, les traditions catholiques des Francs ex-

pliquent comment ce peuple est devenu le peuple impérial appelé à recueillir l'héritage de Rome. La Gaule qu'il maîtrise est le centre naturel de ce monde que les dédains de l'Orient conduisent à faire ses affaires tout seul : elle jette aux quatre points cardinaux, comme autant de bastions avancés, l'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et la Germanie ; c'est elle qui relie ces quatre pays, elle qui les commande. — D'autant qu'en aucun d'eux, aucun peuple n'est de taille à lutter avec les Francs. Les Wisigoths, aux prises avec les Arabes, sont écrasés à la bataille de Xerès[1], et les flots de l'Islam viennent battre les pieds des Pyrénées. Les Lombards ont pu vaincre les Italiens : ils n'ont pas su gagner leurs cœurs ; les pires légendes courent sur leur compte ; on les hait partout et presque toute la côte leur échappe, et les cerne. Les Anglo-Saxons ont été plus heureux ou plus brutaux ; mais leurs sept royaumes divisent leurs forces et les affaiblissent. La Germanie ne forme pas une unité politique : elle s'est dépeuplée et elle consume dans des luttes intestines les forces qui lui restent. Les Francs, solidement campés entre la Loire et le Rhin, sont au contraire très redoutables parce qu'ils se sont fondus avec la population indigène comme les Wisigoths, tout en conservant comme les Lombards leur valeur guerrière, sans diviser leurs forces au-

[1] 711.

tant que l'ont fait les Anglo-Saxons. Ils les ont enfin concentrées, dans la main du duc des Francs vainqueur à Testry, Pépin II. Il se trouve que ce peuple a embrassé la foi religieuse de l'empire : Clovis et ses guerriers se sont faits catholiques. Saint Avit de Vienne a célébré comme un triomphe leur entrée dans l'Église [1] ; Vigile et Pélage invoquent leur assistance contre les Goths et les Lombards et Grégoire le Grand proclame que la royauté franque s'élève au-dessus des autres royautés de toute la grandeur qui sépare un roi d'un homme [2]. Les nouveaux chefs que les Francs se donnent en choisissant leurs ducs dans la famille de Pépin se sont attiré comme Clovis les bénédictions de Dieu : cette famille descend du pieux évêque de Metz saint Arnoul et de son ami, le légendaire Pépin Ier dont la fille Begga passe pour sainte. Les Francs et leurs chefs apparaissent donc au début du VIIIe siècle comme les soldats naturels de l'Église, autrefois romaine. Catholiques, puissants, heureusement établis au cœur de l'Occident, ils sont appelés à ressusciter l'empire [3].

[1] Epist. 46 (41). Chevalier 190 ; Kurth : *Clovis*, 1896, p. 352. La lettre du pape Anastase est apocryphe, Kurth : *Op. laud.*, append. Sur les circonstances du baptême de Clovis, en 496, voir Levillain : *Le baptême de Clovis*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1906, 472 ; cf. *infra*, p. 30, n.

[2] Epist. à Childebert II, roi d'Ostrasie et de Burgundie, 595.

[3] Flach, *Origines de l'ancienne France*, III, p. 157, sq. ; Sohm, *Fränkisches Recht und römisches Recht* [Ztft. Savigny-Stiftung. I, 1880], German. Abth. p. 69-70 ; Flach : I, 11-12.

Par malheur ils en sont peu capables. Un Franc diffère profondément d'un Romain [1] ; la vie chrétienne se développera donc dans d'autres conditions et présentera une autre physionomie à la période franque qu'à la période romaine. L'esprit abstrait des Romains définit la société par l'idée de l'état souverain, de la loi égale pour tous ; le citoyen romain est membre de l'empire plutôt que sujet de l'empereur. L'esprit concret des Francs substitue à cette idée un système de relations personnelles d'homme à homme, des contrats ; des serments lient les sujets au roi ; des liens analogues de protection et de recommandation forment de tous côtés, entre les hommes libres, des groupes spontanés d'association volontaire : le Franc est le *fidèle* d'un chef plutôt que le citoyen du royaume ; Charlemagne reconnaît officiellement l'autorité des *seigneurs* sur leurs *vassaux*. L'immunité se développe, qui supprime l'autorité des agents du pouvoir central, qui démantèle, par conséquent, l'autorité du roi lui-même sur les grands domaines ; l'immuniste devient rapidement un roi véritable exerçant chez lui toute la puissance publique. Il s'ensuit imman-

[1] Chaque jour, pourtant, on découvre une nouvelle preuve des rapports qui unissaient le monde barbare au monde romain, et de l'influence de celui-ci sur celui-là. Voir H. Willers : *Neue Untersuchungen über die römische Bronzeindustrie von Capua und von Niedergermanien, besonders auf die Funde aus Deutschland und dem Norden hin*. Leipzig et Hannover, 1907.

quablement que la société se morcelle et se localise ; les contrats personnels se forment entre gens qui s'apprécient, *c'est-à-dire* qui se connaissent, *intuitu personæ* ; que des difficultés matérielles, la distance notamment, empêchent des rapports de s'établir entre les hommes, elles empêcheront les contrats de s'étendre. La conception franque restreint naturellement l'extension du groupe social : elle aboutit à l'éparpillement seigneurial, aussi naturellement que la conception romaine à l'unité impériale.

Ces conditions sont défavorables au développement du Christianisme, essentiellement universaliste et radicalement unitaire ; elles contrarient la croissance harmonieuse du corps de l'Église : ses membres risquent d'être coupés les uns des autres, de s'anémier et de mourir ; la solidarité qui les fait communier ensemble risque de se rompre. D'instinct, l'Eglise essaye donc de faire adopter par les Francs l'idée romaine unitaire : dans la question de l'empire, c'est sa propre vie qui est en jeu. Elle patiente, réforme, espère, lors des invasions germaniques : et son travail fécond paraît sauver l'avenir (v^e-viie siècle). Elle réussit dans une certaine mesure au temps de Charlemagne : et son succès assure un moment le rayonnement de l'Evangile (viiie-ixe siècles). Mais elle échoue tout à fait au temps des seigneurs, et la ruine de l'empire entraîne un redoutable affaiblissement de sa vie (x^e-

XIe siècles)[1]. Elle fuyait l'Orient pour échapper à la servitude : avec la servitude, c'est la mort que l'Occident lui apporte.

[1] Il faut ajouter que la formidable régression intellectuelle qui caractérise l'histoire de la pensée occidentale depuis la fin du VIe siècle jusqu'au milieu du XIe s'explique aussi par deux causes particulières : l'absence de toute tradition intellectuelle propre à ces Germains qui mêlent leur sang au sang des Occidentaux romanisés ; le déclin très rapide des villes et la prépondérance que prennent de bonne heure les campagnes au point de vue social. [En Orient, il y a eu aussi régression intellectuelle : elle semble avoir été moins forte. Si les Slaves n'ont pas plus de traditions intellectuelles que les Germains, Constantinople garde un prestige et une vitalité que n'eurent ni Rome ni Aix].

CHAPITRE IV

L'UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'OCCIDENT
LE CHRISTIANISME ET LES GERMAINS

L'empire subit au ve siècle, dans les pays d'Occident, une grave transformation. Vaincu pour la première fois dans les batailles décisives, il accepte l'influence de ses soldats révoltés et se courbe sous le joug des Germains auxquels il a confié ses frontières. Justinien n'est pas parvenu, on l'a dit [1], à les faire rentrer dans le devoir. Vainqueurs et vaincus, nettement séparés au ve siècle, se mêlent donc au vi^e^ pour ne plus présenter au viie que des peuples nouveaux où se confondent les ennemis d'autrefois.

Les cadres sociaux, pourtant, sont demeurés les mêmes qu'à la précédente période. La machine impériale a pu être détraquée par l'invasion : pièces solides de l'antique armature, les *cités* sont demeu-

[1] Tome IV, p. 286.

rées debout, tant sont tenaces les racines qu'a jetées dans le sol cette civilisation municipale que fut vraiment la civilisation romaine. Ainsi s'explique comment le Christianisme survit à la crise barbare: les cadres ecclésiastiques survivent avec les cadres sociaux [1].

I

La situation de la papauté et la situation de l'épiscopat conditionnent la vie chrétienne de l'élite occidentale aux ve et vi^{e} siècles.

[1] Sur l'histoire générale de cette époque, voir Fustel de Coulanges, éd. Jullian : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, 6 vol. Paris, 1890-1892 ; M. Prou : *la Gaule mérovingienne*, Paris; Hartmann : *Geschichte Italiens im Mittelalter*, 3 vol. Gotha, 1897-1903 ; Altamira y Crevea : *Historia de España y de la civilización española*, tome I, Barcelona, 1900; surtout Dahn : *Die Könige der Germanen*, depuis 1861. Berlin (le fascicule 2 du tome IX a paru en 1905) et Schmidt, *Geschichte der deutschen Staemme bis zum Ausgang der Völkerwanderung*, Berlin, 1905. — Les histoires du droit de Brissaud, 1908, Paris ; Solmi, 1908, Milan et Brunner.

Sur l'histoire religieuse générale de cette époque, voir Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, depuis 1894, 2 vol.; Lœning: *Das Kirchenrecht im Reiche der Merowinger*, 1878, Strasbg ; Gams, *K. G. Spaniens*, I, 1862, Ratisbonne ; Hauck, *K. G. Deutschlands*, I, 1887, réédité depuis ; Savio ; *Gli antichi vescovi d'Italia dalle origini*, I. *Il Piemonte*, 1899. Torino ; L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, I, 1886, Paris et *Origines du Culte chrétien*, Paris, 4e éd 1909. Consulter aussi G. Kurth, *Les Origines de la civilisation moderne*, Paris, 3e éd. 1898, 2 vol , et Grisar (trad. fr. Ledos) ; *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, 1906, Paris, 1er volume en 2 tomes.

Durant cette période, la tâche des papes était singulièrement lourde. C'est leur office propre de maintenir l'unité parmi les croyants ; or, voici que l'empire assailli de toutes parts risque de se démembrer. L'Église s'est moulée sur lui : son unité ne périra-t-elle pas avec la sienne ? Théodose — après Dioclétien — n'avait pas vu sans terreur s'accentuer la poussée germaine tout le long du Rhin et du Danube ; depuis un siècle déjà avait été emportée cette marche des Champs Décumates qui avait si heureusement couvert, avec la frontière d'Italie, le cœur même de l'empire. La diplomatie romaine avait pu négocier avec les chefs de bandes dont les aïeux avaient jadis donné tant de mal à Marius, à César, à Germanicus : elle les avait attachés à Rome en qualité d'*alliés*. Mais ces *alliés* n'étaient pas toujours d'humeur commode, ni d'une inaltérable fidélité ; et puis, beaucoup de Barbares demeurés sur l'autre rive des fleuves frontières ne s'étaient engagés à rien et jetaient des regards d'envie sur les riches terres qu'ils apercevaient de l'autre côté. Il fallait se défendre. Les nécessités de la défense invitèrent les ministres de Théodose à grouper tous les pays d'Occident en un vaste commandement militaire dont le centre réel se fixa naturellement à Milan. De Milan, plus aisément que de Rome, l'empereur surveillait les Alpes, correspondait et avec les Gaules menacées et avec les pays d'Orient groupés de la même manière autour de Constantinople.

— Comme Constantinople devenait la capitale de l'Orient, Milan tendait, vers 400, à devenir le centre militaire et politique de l'Occident.

Ici comme là, cette situation particulière se reflète peu à peu dans l'organisation religieuse. L'église de Milan exerce une attraction de plus en plus étendue, d'autant qu'elle brille encore du prestige que lui a donné saint Ambroise. En Gaule et en Espagne, on semble la considérer comme un tribunal supérieur et ordinaire : on recourt à elle en même temps qu'à Rome pour trancher les difficultés disciplinaires ou doctrinales. L'église africaine elle-même attribue une extrême importance à ses décisions. Cette situation ne pouvait s'affermir sans tourner au détriment de Rome, encore que nul ne songeât à attaquer celle-ci. Du reste, le système métropolitain ne fonctionnait pas encore en Occident : aucune autre église que l'église romaine n'était donc lésée dans son orgueil par l'exaltation de Milan [1].

[1] Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I 1894 90 et sq., et *Origines du Culte*, 32, 84-89. L'influence d'Ambroise s'était fait sentir même dans les affaires de l'Église orientale, à Antioche, Césarée, Constantinople, Thessalonique. Les Espagnols, dans l'affaire priscillianiste, avaient recouru à Milan *en même temps* qu'à Rome vers 380, puis lorsqu'il fallut régler la situation des dissidents, enfin en 400, alors qu'Ambroise est mort. Les Gaulois agissent de même du vivant d'Ambroise, probablement, puis à un concile tenu à Turin vers l'an 400. « Il s'agissait du conflit entre l'évêque de Marseille et ceux de la seconde Narbonnaise, de la querelle de préséance entre les églises d'Arles et de Vienne, de la question de communion avec Félix de Trèves, de divers autres points... Sur tous ces points, le synode de

Les papes sentirent le danger, ils ne négligèrent pas les occasions de se défendre. S'ils ne parvinrent pas à se rattacher les évêques d'Afrique aussi étroitement qu'ils le souhaitaient [1], ils démembrèrent la

Turin juge et décrète sans la moindre hésitation sur sa compétence. Devant l'évêque de Milan, les évêques les plus importants de la Gaule se sentent en présence d'une autorité supérieure ; ils se croient obligés par ses décisions. Et, de fait, le concile de Turin fut inséré dans toutes les collections canoniques compilées en Gaule, comme un des textes les plus autorisés en matière de droit ecclésiastique ». De même, les Africains : en 393, le concile d'Hippone décide de recourir à Milan ; en 397 et 401, les évêques d'Afrique consultent *à la fois* Rome et Milan. — On voit poindre la fortune de Milan au temps de l'évêque arien Auxence, que Constance y a installé, qui préside aux pourparlers épiscopaux [voir tome IV, p. 108, n., 80], qui se maintiendra après la défaite de son parti, et qui incarne la doctrine de Rimini.

Noter du reste qu'on continue, à ce moment, par endroits, de s'adresser *seulement* à Rome : tels, Himerius de Tarragone en 384, Victrice de Rouen en 403, Exupère de Toulouse en 404.

[1] Depuis longtemps, il y avait une Eglise africaine consciente de son individualité : voir tome IV, p. 38, comment elle s'est heurtée à Rome dès le IIIe siècle. C'est en général l'évêque de Carthage, au temps même d'Augustin, qui apparaît comme son chef. — Le pape Zosime, 417-418 (qui, dans la question pélagienne, s'était d'abord opposé aux théories de saint Augustin, voir IV, p. 239) avait à cœur de rabaisser la tendance autonomiste des Africains : c'est peut-être contre ses projets que le seizième concile de Carthage du 1er mai 418 entend se garer en réglant, par son canon 17, la question des appels d'un clerc contre son évêque, de telle sorte que « quiconque en appellera à un tribunal d'outre-mer sera exclu de la communion par tout le monde dans l'intérieur de l'Afrique ». Zosime avait une revanche à prendre. C'est alors que le prêtre Apiarus de Sicca (Afrique proconsulaire), que son évêque Urbain (le disciple de saint Augustin) a déposé et excommunié, s'adresse au pape ; et le pape prononce sa réintégration. — Mécontentement des Africains ; Zosime leur envoie trois légats qui arguent des canons

province métropolitaine qui se formait autour de leur jeune rivale et organisèrent contre elle la métropole de Ravenne, sinon celle d'Aquilée. En Gaule, ils formèrent un autre groupement qui portait un coup décisif, bien qu'indirect, à la primatie milanaise. Le pape Zosime, prévenu en faveur de l'évêque d'Arles, Patrocle, l'investit officiellement de pouvoirs supérieurs sur tous les évêques des deux diocèses administratifs de la Gaule et des Sept Provinces. Le siège apostolique prenait de cette façon, par l'intermédiaire d'un *vicaire*, la direction effective de l'épiscopat des Gaules [1]. Il se rattachait

de Sardique (voir tome IV, p. 113) et menacent Urbain d'excommunication, au cas où il n'accueillerait pas Apiarius. Par malheur, Zosime et ses légats attribuent au concile de Nicée les canons de Sardique. Renvoyés au concile de Nicée, les Africains n'y trouvent pas les canons qu'invoque Rome ; ils font des recherches dans leurs archives et dans celles des diverses églises, 419. En 424, le vingtième concile de Carthage écrivit au pape Célestin Ier qu'Apiarius avait avoué ses crimes ; que l'ordonnance de Nicée n'était pas de ce concile ; qu'on le priait de ne plus envoyer à l'avenir de juges en Afrique pour ne pas empiéter sur les droits de l'Église d'Afrique. Hefele-Leclercq, II, 1, 196-215 ; Tillemont, XIII, 775, 862 et 1031 ; Duchesne, dans le *Bulletin Critique*, 1895, 644 ; Mansi IV, 401.

[1] Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I, 84, 93. Noter que, de 407 à 411, Arles a été la capitale de l'usurpateur Constantin, et que Patrocle, personnage des plus suspects, a été installé de force à l'évêché par Constance, le général impérial vainqueur de Constantin : l'évêque légitime, Héros, a été expulsé, comme partisan de l'usurpateur. C'est le jeudi saint 22 mars 417 que Zosime a nommé l'évêque d'Arles métropolitain en Viennoise et dans les deux Narbonnaises et que, en outre, il en a fait son représentant en Gaule : « désormais aucun évêque, aucun clerc des pays gallicans ne devait être admis auprès du pape s'il n'était porteur de lettres testimoniales (*litteræ formatæ*) délivrées par

de la même manière, par le vicariat de Thessalonique, les églises de l'Illyricum [1]. La papauté romaine n'entendait se laisser entamer par aucune des deux jeunes capitales que les nécessités stratégiques avaient fait naître sur ses flancs. On n'a pas à revenir sur ce qui concerne Constantinople et l'Orient ; quant à Milan, il suffira d'ajouter que Rome continua de se garder contre elle. Saint Léon « eut pleinement conscience d'avoir recueilli dans l'héritage de saint Pierre le devoir de guider l'Église universelle ».: jamais la primauté romaine n'apparut avec autant d'éclat que sous son pontificat [2].

l'évêque d'Arles. Toutes les affaires ecclésiastiques de Gaule devaient être déférées à l'évêque d'Arles, à moins que leur gravité ne nécessitât l'intervention du pape lui-même ». Le pape Boniface retira à Patrocle ses pouvoirs, peut-être d'une manière formelle ; même, il décida qu'il y aurait un métropolitain par province.

On a soutenu récemment qu'il y avait eu un second concile de Turin, en 417 : il aurait voulu riposter à la décrétale du 22 mars 417. [Babut, *Le concile de Turin*... Paris, 1904]. Cette théorie ne semble pas avoir la moindre vraisemblance : voir Duchesne, *Revue historique*, 1905, tome LXXXVII, p. 278, et Hefele-Leclercq, II, 1, 129.

[1] Voir tome IV, p. 116, note, 253, 302, note.

[2] S. Léon 440-461 a joué le rôle que l'on sait [tome IV, 262] à Chalcédoine. L'Occident n'a pas moins senti la vigueur de son gouvernement. En Gaule, comme saint Hilaire d'Arles a fait juger et déposer par un concile Chelidonius, évêque de Besançon, 444, et installé à sa place, avec l'appui du préfet des Gaules, l'évêque Importunus, saint Léon ouvre une enquête à la prière de l'évêque déposé, s'aperçoit qu'il a été déposé à tort et le rétablit directement. Il rétablit de même l'évêque Projectus qui était tombé malade et à qui Hilaire avait fait donner un

Le péril milanais devait disparaître avec la situation qui l'avait fait naître ; l'invasion victorieuse des Germains frappait de mort cette seconde By-

successeur. Il lance une lettre très dure contre Hilaire, lui reproche « sa précipitation, ses façons autoritaires, ses recours à la force publique », le dépouille de sa juridiction sur la province de Viennoise et déclare que, chaque métropolitain étant seul responsable dans sa province, nul d'entre eux ne pourra faire d'actes interprovinciaux. Bien plus, Léon obtient de Valentinien III que la condamnation d'Hilaire soit officiellement communiquée au patrice Ætius : même une clause oblige les évêques appelés à Rome par le pape à obéir à sa convocation, « et ordonne aux gouverneurs des provinces de les y contraindre en cas de besoin. » [Duchesne, *Fastes épisc.*, I, 112-117. — 6 juin 445, PL. 54 628-639. Valentinien III écrit : Cum... sedis apostolicæ primatum s. Petri meritum..., et romanæ dignitas civitatis, sacræ etiam synodi firmarit aucto ritas, ne quid præter auctoritatem sedis istius inlicitum præsumptio attentare nitatur]. — En Espagne, Léon a commencé et dirigé la bataille contre les Manichéo-Priscillianistes [Dufourcq, *Etude sur les Gesta martyrum romains*, IV, 1909]. — En Afrique, il envoie l'évêque Potentius déposer les évêques qui n'ont pas été élus canoniquement. *Epist.* 12. — En Illyricum, il a soutenu les droits des métropolitains contre son propre vicaire, l'évêque de Thessalonique Anastase. — Voir surtout les nombreux textes où Léon parle de la primauté romaine et de son « institution divine » : *epist.* 14, 1. (PL. 54.668) ; *ep.* 80, et les sermons *passim*. Ils ont été réunis et commentés par Grisar, *Il primato romano nel secolo quinto secondo i detti di San Leone* [*Analecta Romana*, I, 1899, 307] ; Langen : *Geschichte der römischen Kirche von Leo I bis Nikolaus I*, 1885, Bonn. p. 1-112 ; Tillemont, XV, 414 ; Sohm, *Kirchenrecht*, I, 1892, 420.

Les successeurs de saint Léon maintiennent avec vigueur la primauté de l'église romaine : ses décisions sont sans appel, pense Gélase ; jamais elle ne fut souillée par l'erreur [Jaffé 664, 665] ; quand Symmaque est accusé d'adultère, le concile de la Palme, s'il l'absout en fait, déclare que Dieu seul peut le juger [M. G. AA. XII, 426] ; Hormisdas répète souvent les formules de Léon [voir sa correspondance avec Possessor, PL. 63, 489, et

zance. Si les hordes d'Attila était écrasées au champ Mauriac, l'Italie devenait le campement des Suèves de Ricimer, puis des Rugiens d'Odoacre, enfin des *Ostrogoths* de Théodoric ; — l'Espagne était occupée par les *Wisigoths* qui, d'abord resserrés dans l'Aquitaine seconde, s'étaient étendus à la fois vers Toulouse et le Rhône, vers Cadix et Carthagène ; — refoulés par eux, les *Vandales* étaient venus fondre sur l'Afrique et s'étaient fixés à Carthage ; — la Gaule était partagée entre les *Burgondes* établis dans la vallée du Rhône et les *Francs* solidement installés sur le cours inférieur du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, pendant que, aux extrêmes confins du monde, les *Anglo-Saxons* poursuivaient sans merci la conquête de l'île de Bretagne abandonnée par les Romains. Les bandes germaines s'établissaient dans la première moitié du v[e] siècle au cœur de l'empire [1].

444]. Cf. ce que dit s. Avit, PL. 59, 248 : si papa Urbis vocatur in dubium, episcopatus iam videbitur non episcopus vacillare. » — Vers 500, la dalmatique est l'insigne du pape et de ses clercs : à ses amis, il donne quelquefois le droit de la porter (S. Grégoire et l'évêque de Gap ; plus souvent, il leur confère le pallium Symmaque à Césaire , comme pour les faire participer au *Pasce oves meas* [le pallium était une écharpe, insigne des consuls, que l'empereur avait donnée au pape et à certains évêques des Gaules, au début du v[e] siècle, sans doute]. Dès le vi[e] siècle, la housse blanche sous la selle est encore un insigne du pape et de ses clercs.

[1] Deux sortes d'invasions : *l'invasion trombe* qui s'abat sur un pays, le dévaste, disparaît sans rien laisser après elle, que des ruines [les deux plus fameuses invasions de ce type, à notre époque, sont la grande invasion des Alains, Vandales et

Mais si le rôle de Milan était fini, il s'en fallait de beaucoup que l'unité chrétienne ne courût désormais aucun risque : la victoire des Germains ne

Suèves, en Gaule et en Espagne, 406-411 ; puis l'invasion des Huns d'Attila, 451) ; *l'invasion-colonisation* qui s'opère parfois d'accord avec l'empire, soucieux de remédier à l'insuffisance de sa population rurale et militaire ; il est très vrai, du reste, qu'il y a souvent heurts et conflits entre les barbares *fœderati* et le gouvernement. Les plus fameuses invasions de ce genre sont celles des *Wisigoths*, établis d'abord en Mésie 376, et finalement cantonnés en Aquitaine, 418, d'où ils débordent sur l'Espagne à partir de 414 : au cours d'une de leurs nombreuses révoltes, ils rançonnent Rome, puis la prennent et la pillent, 24 août 410 (Alaric) ; lors de la guerre contre Attila, leur roi Théodoric se fera tuer dans les rangs de l'armée impériale : leur capitale est Toulouse. L'établissement des *Ostrogoths* en Italie date de 488-493 : leur roi Théodoric règnera jusqu'au 30 août 526 sur toute la péninsule : leur capitale est Ravenne. Les *Vandales* s'établissent dans l'Afrique du Nord avec Genséric, de 427 à 439 : leur capitale est Carthage. Les *Burgondes* ont occupé d'abord le Palatinat, vers 413, puis la Savoie 443, puis la vallée du Rhône, vers 455 ; leurs capitales sont Vienne, Lyon, Genève. Les *Francs* s'établissent entre la Somme, le Rhin, la Meuse vers 420-450 : une de leurs capitales est Tournai. Les *Angles, les Saxons* et les Jutes s'établissent dans la Grande-Bretagne vers 440-550 et y organisent sept royaumes : les Bretons qui n'acceptent pas l'esclavage des Germains se réfugient en trois pays, l'Ecosse, la Cambrie (pays de Galles), l'Armorique (notre Bretagne de France).

Peu à peu les chefs nationaux de ces soldats et peuples barbares aux gages de l'empire obtiennent « qu'il n'y ait plus de troupes romaines, ensuite que les grands commandements et les titres les plus élevés de la hiérarchie militaire... Si l'empereur reste le chef de l'ordre civil, les rois barbares furent les chefs de l'ordre militaire. Il arriva alors ce qui était inévitable : le chef militaire qui avait la force en main, tint sous lui l'autorité civile... ; les rois barbares firent et défirent les empereurs ». Un jour, l'un d'entre eux s'avisa que l'empire n'avait besoin que d'un seul chef, celui de Constantinople, qu'il reconnut comme unique empereur de l'Orient et de l'Occident, 476. Dès lors et

délivrait Rome d'un péril que pour lui en susciter un autre. Ce n'est pas que ces Germains eussent pour la plupart embrassé l'hérésie arienne, c'est qu'ils ne pouvaient pas voir sans inquiétude les relations entretenues par Rome avec les églises des pays qu'ils occupaient. Les Barbares ne se souciaient pas de faire du prosélytisme, ils étaient tout disposés à laisser aux Romains leur foi catholique : ce qu'ils ne voulaient pas, ce qu'ils ne pouvaient pas admettre, c'était que des intrigues impérialistes pussent se nouer sous prétexte de religion. Seuls, les Vandales d'Afrique persécutaient les Catholiques avec une allégresse que les nécessités politiques ne suffisent pas à expliquer : les mesures de rigueur commencèrent à la prise de Carthage et durèrent, sauf un intervalle de trois ans, jusqu'en 475 ; elles redoublèrent au temps de Hunéric ; elles n'eurent d'autre résultat que d'enrichir le martyrologe de l'Eglise et de semer la haine des Vandales au cœur des Africains [1].

jusqu'en 800, la vieille unité impériale fut théoriquement restaurée. En fait, les chefs barbares n'agissaient qu'à leur tête, tout en se considérant comme les délégués des empereurs de Byzance. [L'extinction de la dynastie théodosienne en 455, a hâté les événements]. Fustel de Coulanges : *Inv. germ.*, 1891.

[1] La persécution a commencé en 437, redoublé vers 460, fini en 475, après avoir ralenti de 454 à 460. L'Eglise catholique est alors réorganisée par saint Eugène, évêque de Carthage Furieux, les Ariens et leur patriarche Cyrilla décident Hunéric à lancer un nouvel édit, en 484, en invoquant les conciles de Rimini et de Séleucie, PL. 58, 235. Ralentie par Gontamond, 485-496, la persécution redouble avec Thrasamond, 496-523, qui

Les Goths étaient ariens comme les Vandales ; ils s'arrangèrent néanmoins, en général, pour vivre en bons termes avec les églises, ils tentèrent de gagner les évêques et de s'appuyer sur eux pour affermir leur autorité. Les organismes politiques qu'ils avaient formés en Gaule, en Espagne et en Italie tendaient ainsi à se doubler de groupements ecclésiastiques autonomes. L'objet de leur politique, c'est d'empêcher la suzeraineté de l'empire de devenir effective. C'est pourquoi, s'ils tâchent à remplir le mieux possible la fonction impériale qui leur est déléguée, ils tentent aussi de couper de Constantinople et de Rome les populations qu'ils dirigent. Ils déjouent avec bonheur les efforts d'Anthémius et de Sidoine en Gaule, comme ils brisent avec brutalité la conspiration d'Albinus en Italie ou écrasent en Espagne la trahison de Cordoue. Mais, par leurs habiles avances, ils se concilient l'épiscopat, l'attirent et le subordonnent. Alaric II favorise les efforts de saint Césaire d'Arles et sanctionne par la loi civile les canons du concile d'Agde,

exile plus de 120 évêques en Sardaigne : Hildéric 523-530 la fait cesser (concile de Carthage 525). Il est renversé par les Ariens ; mais alors arrive l'armée de Bélisaire, 533. L'Afrique rentre, en fait, dans l'empire. Voir l'histoire de la persécution par un contemporain, Victor évêque de Vite, PL. 58, 180, ou éd. Halm (M. G. 1879), ou éd. Petschenig (C. V. 1881) ; trad. fr. dans Leclercq, *Les martyrs*, III, 1904 ; Görres dans la *deutsche Zeit. f. Gesch. wiss.* 1893, II, 1, 14 et *Zeit. f. wiss. Theol.* 1893, III, 494 ; sur le miracle de Tipasa, G. H. Newman : *Two essays on biblical and on ecclesiastical miracles*, 10e éd. 1852, 369 ; Schmidt : *Geschichte der Wandalen*, 1901, Leipzig.

Théodoric protège Symmaque, s'appuie sur Epiphane et Ennodius ; Amalaric Ier et Athanagilde autorisent la réunion de nombreux synodes. En Gaule, en Italie, en Afrique, les nouveaux groupements politiques s'affermissent au cours du VIe siècle, et les Eglises nationales naissent. La cour du roi devient le centre des affaires ecclésiastiques comme de toutes les autres : c'est de là que partent les convocations de concile et les nominations épiscopales. A la cour d'Alaric, on trouve un *episcopus de palatio*, sorte de patriarche en puissance ; en Espagne, Tolède devient une métropole, et l'archevêque de Ravenne, siège du gouvernement ostrogoth, voit s'accroître son influence [1].

[1] Anthemius, 467 ; Albinus, 526 ; Trahison de Cordoue, 572 ; Amalaric, 511-531 ; Athanagilde, 554-567. Il y eut pourtant, en Espagne, une vraie guerre religieuse. Ingonde, femme d'Hermenegild et donc belle-fille du roi Leuvigild est en butte aux persécutions de la reine Goisvinth, arienne ardente : Ingonde est franque de race et catholique. De là, colère d'Hermenegild qui abandonne l'Arianisme et finalement se révolte, 579-585 ; battu, il se soumet, se révolte de nouveau et est mis à mort à Séville. Le gouvernement impérial de Constantinople qui a suivi toute l'affaire, avec l'espoir de remettre la main sur l'Espagne, attire et garde Ingonde et son fils : elle mourra de douleur. — Sur Euric, 466-485 et les Catholiques, voir G. Yver, *Euric, roi des Wisigoths*. Mélanges Monod. 1906, p. 11. — Il n'est pas douteux en revanche, qu'Amalaric II (526-531) et Agila n'aient été très hostiles aux Catholiques. Masona, pieux évêque de Merida, est exilé par Leuvigild parce qu'il ne veut pas embrasser l'Arianisme.

Noter que les seigneurs burgondes ariens ont organisé le culte sur leurs domaines et qu'ils ont tâché de faire des recrues [S. Avit, ds M. G. AA. VI, 2, p. 35-39].

Sur Théodoric d'Italie et les Catholiques, voir G. Pfeilschifter :

La constitution du royaume franc ne semble pas diminuer le péril. Sans doute, à la suite d'un vœu fait dans une bataille, Clovis s'est fait catholique et a reçu le baptême des mains de saint Rémi, l'évêque de Reims, ainsi que 3.000 des principaux Francs. Mais il se forme une Eglise nationale franque, analogue à l'Eglise wisigothique ; le roi s'attribue la nomination des évêques et la convocation des synodes. Peu à peu le fait engendre le droit : le concile d'Orléans [1] investit le roi du droit de confirmer l'élu, et c'est Sigebert III, le meilleur des rois mérovingiens, qui proclame le plus haut, dans

Der Ostgothenkönig Theoderich der Grosse und die Katholische Kirche. Munster, 1896, et Duchesne, édition du L. P. — Symmaque fut pape de 498 à 514 : son rival Laurent est appuyé en sous-main par l'empereur Anastase qui tient ferme à l'Hénotique et incline de plus en plus au monophysisme [voir IV, p. 277]. Après s'être un moment soumis, Laurent relève la tête en 501 : il lance les plus grosses accusations contre Symmaque, un de ses partisans, Festus, occupe les basiliques, le tumulte dure jusqu'en 506 ; alors intervient Theodoric qui rend les basiliques à Symmaque.

Sur saint Epiphane, évêque de Pavie, mort en 497, voir sa vie écrite par saint Ennodius. Magnus Felix Ennodius est un Gaulois, qui vécut à Milan, y enseigna comme rhéteur, puis renonça au monde et devint évêque de Pavie en 513 ; il meurt en 521. Voir ses *opuscules*, ses *lettres* et ses bizarres poésies. PL. 63, 13 ; ou Hartel 1882 (C. V.), ou Vogel 1885 (M. G.). Voir Tanzi : *La cronologia degli scritti di M. F. Ennodio*, 1889, Trieste.

L'existence des états ariens a contribué à ramener l'Eglise à sa mission proprement religieuse ; [mais les défaillances progressives de l'empire et des états, en la chargeant de leurs fonctions, l'en détourneront vite. Contra Solmi, *Storia del Diritto italiano*, 84.]

[1] En 549.

une lettre à saint Didier de Cahors, le « droit » du souverain d'interdire tout concile tenu sans son aveu [1].

Les royaumes barbares du VI[e] siècle, qu'ils soient ariens ou catholiques, compromettent donc et risquent de ruiner l'unité chrétienne : les frontières politiques qui se dessinent de tous côtés la démembrent ; l'autorité suprême de Rome est menacée en Occident aussi dangereusement qu'en Orient. — Les papes ne restèrent pas inactifs : saint Hilaire centralisa à Arles, au point où l'Italie se soudait à l'Occident, la résistance de l'Eglise. « Plusieurs irrégularités commises dans la provision de certains sièges épiscopaux, à Narbonne par les Wisigoths et en Viennoise par les Burgondes, lui donnèrent l'occasion d'intervenir de ce côté et de restaurer la primatie d'Arles, telle que l'avait naguère organisée Zosime. Il délégua l'examen des affaires

[1] Canon 10. — Saint-Didier, mort en 655. *Epist.*, 46. Voir Fustel de Coulanges : *la Monarchie franque*, 1888, *passim* ; Vacandard : *les élections épiscopales sous les Mérovingiens* (Etudes de critique et d'histoire... Paris, 1905) ; Vaes, dans la *Revue hist. Eccl.*, 1905 ; Esmein, *Cours élém. d'histoire du droit*, p. 155. Noter le conflit de Léonce II de Bordeaux avec Clotaire I[er], puis avec Caribert, soutenant contre lui Emerius de Saintes. Les mêmes rois luttent avec l'église de Poitiers à qui ils veulent imposer comme évêque le duc Austrapius, et qui finit par faire triompher son élu, l'abbé de Saint-Maixent Pascentius. En 573, Gontran impose à Lyon Priscus et oblige l'élu Ætherius à attendre la mort de celui-ci, 586-589, pour occuper son siège. Clotaire nomme au Mans Domnolus, abbé de Saint Laurent de Paris.

contestées à l'évêque d'Arles, Léonce, en essayant de constituer une sorte de *monarchie* ecclésiastique qui étendît son influence sur les états contigus. Le mot est du pape lui-même, qui précise d'ailleurs les attributions de son vicaire. A lui le droit et le devoir de convoquer chaque année les autres évêques en conciles ; à lui le soin de recevoir en appel les plaintes des clercs qu'il examinera avec le concours de deux métropolitains. D'une manière générale, il agira comme délégué du saint siège dans tout ce qui intéresse la religion. » Et tous ces privilèges, Hilaire le spécifie avec clarté, sont un attribut du siège d'Arles, ils ne sont pas une faveur faite à une personne [1]. L'institution du vicariat répondait admirablement à la situation présente : l'Afrique persécutée se tournait d'elle-même vers Rome à laquelle l'unissait la mer ; les Gaules, au contraire, dont les vastes plaines conduisaient à la fois aux églises d'Espagne, de Bretagne et de Germanie, eussent complètement échappé à l'action romaine et fussent sorties de la chrétienté, si elles n'avaient

[1] Saint Hilaire, pape de 461 à 468, avait été l'archidiacre de Saint Léon. Celui-ci se souvenant de l'affaire de Chelidonius, avait toujours refusé de donner aucun pouvoir extraordinaire à l'évêque d'Arles, Ravennius ; même il avait partagé entre Arles et sa rivale Vienne la province qu'Arles revendiquait tout entière [Duchesne, *Fast. episc.* I, 117-126 ; Dufourcq, *Etude sur les Gesta Martyrum rom.*, II, 78-81].

C'est le 3 novembre 462 qu'Hilaire a écrit à Léonce pour lui reprocher son insouciance et commence de renouer la tradition de Zosime [Mamert de Vienne avait indûment ordonné l'évêque

été spécialement confiées à un vicaire pontifical : Tours accroissait peu à peu le cercle de son action lorsque l'influence d'Arles, au temps de Césaire, la contrebalança et la romanisa. L'église bretonne échappa seule au rayonnement de Rome : il fallut plus tard la reconquérir.

En même temps que le vicariat d'Arles, la monarchie franque contribue bientôt à défendre l'Eglise. Saint Avit, se faisant l'organe de la papauté et de l'épiscopat, salue dans le peuple de Clovis l'épée de Dieu et trace, au nom de la Providence, le programme de sa mission civilisatrice. Saint Quintien de Rodez, saint Aprunculus de Langres, Voluscanus de Tours manifestent avec tant de joie leur dévouement aux Francs qu'ils doivent fuir les diocèses qu'ils dirigent dans la monarchie gothique ; les Catholiques qui commencent de s'accommoder des Ariens, tournent parfois les yeux vers les Francs. Et ceux-ci s'en rendent si bien compte qu'ils donnent leur foi religieuse comme prétexte à leurs pillages ; si Clovis se met en campagne contre les Goths, c'est qu'il « supporte avec chagrin que des

de Die ; les Narbonnais avaient élu évêque Hermès, évêque ordonné de Béziers] : « Léonce avait peu de goût pour le rôle de patriarche » ; de fait, le vicariat ne fut pas explicitement rétabli [Duchesne, *op. laud.* I, 126-131].

Sur Rome et la papauté) au ve-vi^e siècle, voir Grisar, trad. fr. : *Histoire de Rome et les papes au Moyen Age*, tome I en 2 parties, Paris, 1906, et les travaux de Grégorovius et de Langen. Je rappelle que les monuments antiques subsistent dans leur splendeur presque intacte [cf. P. L., 65, 131].

« Ariens possèdent une partie des Gaules », et il escompte « l'aide de Dieu » pour réduire leur pays en son pouvoir. Le fait que les Francs, seuls parmi les autres Germains, sont devenus catholiques associe à leur fortune la cause du Christianisme ; les progrès des Francs sont les progrès de l'Eglise. Il se trouve que, au cours du VI[e] siècle, les progrès des Francs s'accentuent ; l'église de Rome bénéficie donc de leur prestige [1].

[1] Epist. 41. P. L. 59. 257. On sait que c'est en 496, — au cours d'une bataille contre les Alamans, qui n'est pas Tolbiac, et qui se livra dans la vallée du Rhin (Levison, *Jahrb. des Vereins von Alterth. fr. Rheinlande*, t. 103) — que Clovis, voyant ses troupes fléchir, s'écria, au dire de notre vieil historien : « Jésus-Christ, toi qui es, selon Clotilde, le Fils du Dieu vivant, secours-moi dans ma détresse ; et, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et je me ferai baptiser. » Clotilde, fille de Childéric, roi burgonde de Lyon, avait été élevée dans la foi catholique, ainsi que sa sœur Saedeleuba (ou Chrona), par sa mère, la pieuse Carelène : Chilpéric pourtant était arien [Noter que son frère, arien comme lui, Gondebaud roi de Vienne, entretenait de très cordiales relations avec saint Avit]. Le mariage de Clovis date de 492 ou 493 (Soissons ?). Clotilde avait pris, paraît-il, beaucoup d'ascendant sur son mari et s'était proposé de le convertir : elle obtint que leur premier enfant, Ingomir, fut baptisé, mais il mourut ; elle obtint encore que leur nouveau fils Clodomir fut baptisé de même ; et elle eut la joie, après quelques jours d'atroce inquiétude où l'enfant fut malade, de le voir grandir. — Saint Rémi, évêque de Reims, instruisit et baptisa le roi, ainsi que ses antrustions, le jour de Noël, 25 décembre 496. « Immense fut dans tous les milieux l'effet produit par le baptême de Clovis. Tous les autres rois barbares étaient ariens. Les populations catholiques du royaume franc se sentirent du coup relevées et rassurées... ; elles étaient désormais, sous tous les rapports, les égales des barbares qui partageaient leur foi... La journée de Reims mettait donc le sceau à la conquête de la Gaule... » [Kurth : *Clovis*. Tours, 1896, p. 349-350-240. Voir du même : *le baptême de Clovis*

Tandis que la papauté romaine, avant et pendant l'invasion germaine, parvient ainsi, dans une notable mesure, à sauvegarder sa prééminence et à maintenir l'unité, l'épiscopat chrétien d'Occident subit une transformation profonde : aux ve et vi^e siècles, l'évêque cesse d'être uniquement le chef de l'église et le père des fidèles pour devenir le maître de la cité.

Représentant des Romains, fonctionnaire royal, grand propriétaire *immuniste*, c'est à ces trois titres que l'évêque prend le premier rang parmi ses concitoyens. Lorsque les administrations impériales suivent dans la retraite les armées vaincues de l'empereur, les Romains attendent avec terreur ce que, dans leurs caprices, auront décidé les Barbares : un seul grand personnage est resté parmi eux, investi, du reste, d'un certain rôle par la loi civile :

in *la France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 18]. Sur les rapports des Francs avec la papauté au vi^e siècle, voir Grisar : *Roma e la chiesa dei Franchi* [Analecta romana, I, 1899, p 483] et *infra*, p. 45. — Au cours du vi^e siècle, les Francs conquièrent la Gaule : ils en chassent les Wisigoths 507 à 531 ; ils détruisent le royaume Burgonde 500, 524-534 ; ils commencent à déborder au nord du Rhin, 515, et au sud des Pyrénées, 542. L'anarchie qui trop souvent les divise et les affaiblit semble devoir être domptée par l'énergique et intelligente Brunehaut (la mère d'Ingonde et la fille d'Athanagilde), reine d'Ostrasie, 566-613.

J'ajoute que *c'est en Gaule qu'est née la pratique de la recommandation à saint Pierre*, qui prendra une si grande importance plus tard : vers 548, Childebert I recommande à l'Apôtre le monastère des SS. Pierre et Paul d'Arles ; de même Brunehaut pour un monastère d'Autun [Jaffé, 1745, 1875].

c'est l'évêque. On se serre autour de lui. Lorsque les Germains ont décrété qu'ils se rendront propriétaires du tiers des terres conquises et que l'on procède au partage, c'est à l'évêque qu'on recourt en cas de violence ou de conflit ; son caractère sacré en impose aux vainqueurs. Ceux-ci songent bientôt à faire de l'évêque, si écouté de ses ouailles, leur porte-paroles auprès d'elles ; ils mettent la main sur les élections. Et voici que, parce qu'il était le représentant le plus qualifié des Romains, l'évêque devient une manière de fonctionnaire royal. — Mais sa dépendance à l'égard du roi est souvent plus nominale que réelle ; la consécration qu'il reçoit en fait un être à part, un être sacré, le représentant de Dieu, celui qui procure le salut de ses frères ; et le diplôme qui atteste sa fonction sacerdotale, parce qu'il émane de la chancellerie du palais, lui confère un caractère royal et lui permet de lutter sans désavantage contre le *comte*, officier du roi. — Enfin l'évêque devient grand propriétaire ; au moment où la richesse s'immobilise toute, où l'industrie et le commerce déclinent, où l'influence des villes passe aux campagnes — révolution qui explique le changement de nom du groupe social : à la cité, *civitas*, succède le pays, *pagus* — les églises deviennent puissances terriennes. C'est parmi les fidèles voués à l'ascétisme que prend naissance et se développe le mouvement de pieuse générosité qui pousse les riches à donner leurs biens.

L'Église trouve encore d'excellents pourvoyeurs de sa fortune dans ses clercs eux-mêmes, grâce aux lois successorales des derniers empereurs : les évêques notamment ont coutume de tout léguer à leur église. Et cette puissance foncière est d'autant plus grande qu'on interdit absolument toute aliénation du « patrimoine des pauvres » et que le roi barbare affranchit souvent l'évêque de l'autorité administrative : l'usage de la *mainmorte* et le privilège de l'*immunité* consacrent et achèvent la transformation et l'élargissement du pouvoir épiscopal en Occident. Dans chaque *pays*, l'évêque est le maitre [1].

[1] Lœning : *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, II. *Das K. R. im Reiche der Merovinger*, 1878 ; voir M. Prou : *La Gaule mérovingienne*, p. 108-122 et p. 164 ; Fustel de Coulanges : *Le Bénéfice et le patronat*, 1890, p. 336 ; l'*Alleu et le domaine rural*, 1889 ; *la Monarchie franque*, 1888 ; Marignan, *La Société mérovingienne*, Paris, 1899, p. 163 ; Vacandard, Grisar, Vaes : *op. laud.* ; Bayet, dans l'histoire de France de Lavisse, II, 1, 1903, p. 21 et 216. Le privilège d'immunité interdit au comte nommé par le roi l'entrée du grand domaine et transfère au grand propriétaire, de fait, le pouvoir du comte.

Naturellement, la base solide de l'autorité de l'évêque reste sa dignité ecclésiastique, je veux dire son caractère sacré et surhumain : le peuple et le roi, dans l'élection, ne sont que les instruments de Dieu ; la foi du peuple, la foi des rois ne se trompent pas sur cette puissance terrible. Homme de Dieu, l'évêque peut à jamais séparer de Dieu par l'excommunication. L'évêque Prétextat dit à Frédégonde qui le menace de l'exil : « En exil et hors d'exil, j'ai toujours été évêque et je le serai toujours, tandis que toi tu ne jouiras pas toujours de la puissance royale. Nous, si Dieu le veut, nous reviendrons de notre exil et rentrerons dans le royaume ; mais toi, tu seras précipitée de ce royaume dans l'abîme. Tu feras mieux, renonçant à ta sottise et à ta méchanceté... » (Prou, 113). Nizier, évêque nommé de Trèves, n'est pas encore installé qu'il menace de l'excommuni-

Ce fait en engendre un autre. Si telle est la force de l'évêque. il n'est pas étonnant que les grandes familles s'emparent de l'épiscopat. Et c'est ce

cation les hommes de son escorte qui endommagent le blé d'un paysan.

La disparition des institutions municipales accroît le pouvoir de l'évêque dans les villes ; en fait, sinon en droit, il succède au *defensor civitatis* [Prou, 119-120; cf. Chénon, dans la *nouv. revue historique du droit*... 1889, 551]. Félix, évêque de Nantes 549-582 accomplit des travaux d'utilité publique et joue un rôle politique entre Bretons et Francs. Desideratus de Verdun obtient de Theodebert un prêt pour sa ville.

Les évêques [tels, Gélase à Rome et Pélage I] font recueillir les titres de propriété de leurs églises, et dresser la liste des droits utiles qui en découlent. Partout, tous les établissements ecclésiastiques ont le droit d'acquérir des biens de toute nature, de toute manière, sans limite. Iniuriosus, évêque de Tours vers 540, décide Clotaire Ier à retirer un édit financier nuisible aux églises.

Cette puissance énorme de l'évêque est, semble-t il, la cause directe du fameux « privilegium fori » [toute cause civile ou criminelle dirigée contre un clerc ne peut être jugée que par l'Eglise], qui nait au VIe siècle, peu à peu [voir conciles de 506 et 541] et est sanctionné par le concile de Paris, 614, canon 4 et l'édit de Clotaire II de la même année. [Au criminel, ce privilège ne protège pas les clercs inférieurs]. La législation impériale ne reconnait à l'évêque qu'une juridiction arbitrale et le libre exercice de sa juridiction disciplinaire. Sur la constitution de 412 d'Honorius et de Théodose II [Haenel 456-458], voir Viollet : *Instit. Polit.*, I, 394 ; Esmein, dans la *nouvelle Revue hist. droit*, XII, 309 ; Nissl : *Der Gerichtsstand des Clerus im fränk. Reich*, 1886. Innsbrück, et le concile d'Auxerre de 585 ou 586, canon 43. — Le droit d'asile, né à la fin du IVe siècle, supprimé en 398, rétabli en 414, 419, 431, combattu par Childebert (Borelius, I, 15] consiste en ceci que le représentant de la justice ne peut saisir le réfugié qu'après avoir juré de ne lui infliger ni mutilation, ni la mort [Viollet : *Inst. pol.* I, 403] : il est réglementé par le concile d'Orléans de 511.

C'est sans doute à ce moment que la *crosse* et l'anneau deviennent les insignes des évêques : ils sont attestés en Espagne vers l'an 600 [Duchesne : *Culte*, 397].

qui se produit en effet. Au IV[e] siècle déjà, il y avait en Espagne des « familles épiscopales » : à la fin du VI[e], un évêque de Tours se vante que, de tous les évêques qui l'ont précédé, cinq seulement n'appartiennent pas à sa famille : sans avoir passé par les degrés inférieurs de la hiérarchie, les laïcs puissants se font nommer évêques *per saltum*. Le peuple est favorable à cette évolution : c'est lui qui pousse Eucher à Lyon, Rurice à Limoges, le duc Germain à Auxerre. Les grands, d'autre part, se laissent doucement faire violence : le titre d'évêque confirme leur autorité. Sidoine Apollinaire est un patricien d'une des plus nobles familles des Gaules ; il prend une part active au mouvement politique et littéraire ; il est intimement mêlé à la lutte des Romains contre les Wisigoths, et lorsque, passé quarante ans, il devient évêque de Clermont, on s'aperçoit qu'il ne voit d'abord dans ce titre que la consécration officielle de son autorité locale. Saint Avit de Vienne sort aussi d'une illustre famille d'Auvergne : fils de sénateur, il compte trois générations d'évêques parmi ses aïeux. Lui aussi tient à Rome et défend l'influence romaine ; et lorsqu'il est élu évêque, c'est à son père qu'il succède : il ne veut pas laisser sortir de la famille le siège métropolitain de Vienne [1].

[1] Ruricius, évêque de Limoges [485-507 ? PL. 58, 67] est beaucoup moins intéressant que Gaius Sollius Apollinaris Sidonius : né à Lyon vers 430, gendre d'Avitus dont il prononce le

Mais cette situation est pleine de dangers : le pouvoir épiscopal risque de tomber entre des mains indignes. Si les Sidoine et les Avit savent accommoder leur genre de vie au titre nouveau qu'ils portent, beaucoup laissent voir combien peu d'empire a sur eux l'esprit chrétien. La vertu leur est aussi étrangère que la science : témoins les trois candidats qui se disputent le siège de Chalon en 470, ou ce

panégyrique, nommé préfet de la Ville par Anthemius, il est élu évêque de Clermont vers 470 : il meurt en 487. Ennemi des Barbares, il défend Rome. Elève de Stace et de Claudien, il emprunte à la mythologie les élégances puériles de ses poésies ; ses lettres, où il imite Pline et Symmaque, et qu'il a publiées lui-même, sont aussi maniérées, mais font très bien connaître la curieuse société de ce temps (les poètes pullulent ; Léon, Pierre, Severien, Auspiciolus de Toul .. Lire surtout IV, 25, VII, 9 : cf. Guizot : *Histoire de la civilisation en France*, I (1846 81-97 . Voir Châtelain : *Etude sur Sidoine Apollinaire*, 1875 ; et l'édition Mohr, 1895.

Alcimus Ecdicius Avitus né vers le milieu du ve siècle d'une famille arverne, évêque de Vienne vers 490, meurt vers 519. Il convertit au Catholicisme, sinon le roi des Burgondes Gondebaud, du moins son fils Sigismond ; afin de promouvoir la conversion des barbares ariens, il leur montre en saint Maurice d'Agaune un protecteur puissant. Il est l'âme du concile d'Épaone, 517. Il s'intéresse à la controverse dyophysite : c'est le prélat le plus instruit des Gaules. Nous avons gardé de lui des *lettres* intéressantes, deux homélies, deux poèmes sur la *virginité* et sur la *Genèse*, et quelques fragments. Voir Ul. Chevalier : *Œuvres complètes de S. Avit*, Lyon, 1890 ; Charaux : *S. Avit*... 1876, Paris ; Denkinger : *A. E. Avitus évêque de Vienne*... Genève, 1890 ; S. Gamber : *Le livre de la Genèse dans la poésie latine du Ve siècle*, 1899, Paris — Il a souvent défendu avec vigueur la primauté de l'église romaine, PL. 59.290, 253-254, 248.

Sur saint Germain d'Auxerre, mort en 448, voir sa vie par Constantius, dans Mombritius, I, 319 (cf. A. SS. 31 juillet 201) et l'étude de Lévison, dans le *Neues Archiv.*, 1903, 97.

Cautinus d'Auvergne, qui, arrivé à l'épiscopat en faisant la cour aux rois, ne sait pas respecter les libéralités qu'ils ont faites à ses prêtres, tire tout à lui d'une main rapace et se venge « sur les faibles « de la résistance qu'il trouve chez les forts. » Naturellement, les liens de la discipline se détendent : l'évêque d'Antibes Agrecius viole les canons qu'il a lui-même signés et refuse de comparaître devant le tribunal compétent [1].

[1] Des trois rivaux de 470, à Chalon, « l'un, homme sans mœurs, vantait ses ancêtres ; l'autre, gourmet renommé, était appuyé par ses parasites ; le troisième s'était engagé secrètement à livrer à ses partisans, s'il était élu, les domaines de l'Eglise ». Durant tout le cours du VI[e] siècle, beaucoup d'évêchés sont achetés : voir concile d'Orléans de 549, canon 10, et l'histoire du marchand syriaque Eusèbe qui achète l'évêché de Paris en 592. « A la mort de Rémi, évêque de Bourges, Gontran est assailli d'offres d'argent ». Egidius, évêque de Reims, sera condamné et déposé pour ses trahisons et perfidies ; Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap déposé en 579 ne valent pas mieux [Bayet : *op. laud.* 22, 220, 225]. Jean évêque de Ravenne et Gaudentius évêque d'Auffinium volent les vases de leurs églises, au temps de Simplicius. Cautinus, le scandaleux évêque de Clermont, meurt en 571. Eunius, évêque de Vannes vers 573 est un ivrogne.

L'influence croissante des grands propriétaires laïques [« sous le règne de Chilperic, peu de *clercs* arrivèrent à l'épiscopat », dit Grégoire de Tours] se marque encore d'autre manière : ils construisent des églises sur leurs domaines et se réservent le droit de nommer les clercs qui les desservent. On devine les conséquences du fait, la décadence du clergé. Un prêtre du Mans, souillé de tous les vices, s'enfuit en enlevant une femme ; il est sauvé par l'évêque de Lisieux Ætherius qui lui confie l'éducation de ses enfants : « le misérable l'en récompense en complotant sa mort avec l'archidiacre. » Maracharius évêque d'Angoulême est empoisonné par ses clercs et par Frontinius, qui prend sa place. Son successeur, Heraclius, est attaqué par l'on-

La décadence du corps épiscopal envahi par les grands est heureusement limitée par l'influence du monachisme. L'ascendant que prennent les moines sur les masses électorales donne à ces dernières un sentiment très vif des vertus propres à l'évêque ; et c'est ainsi que la conscience chrétienne arrête ou corrige l'indignité des laïcs entrés dans l'Eglise sans vocation : les moines ne sont toujours que de pieux *laïcs* vivant à l'écart du monde. Les centres de ce monachisme vivifiant sont alors Tours, Lérins et Rome. Le souvenir de saint Martin anime les moines groupés à Ligugé et à Marmoutier. Héros, Proculus et Léobin sont les authentiques disciples de l'apôtre des Gaules. Le monastère organisé par saint Honorat à Lérins trahit chez son fondateur un amour particulier de la discipline et de la règle : la liberté vagabonde que saint Martin laissait à ses disciples est retirée à ceux qui font

cle de Maracharius, Nantinus, vers 575. Les conjurations de clercs contre les évêques sont fréquentes : concile d'Orléans de 538, canon 21 (cf. 11).

Vers 584, Ætherius de Lisieux, chassé par ses clercs, est rappelé par le peuple.

On a recueilli les faits qui nous sont parvenus touchant la vie ecclésiastique en Calabre aux ve et vi^e siècles : la situation générale qu'ils semblent révéler n'a rien de très réjouissant [L. Duchesne : *Les évêchés de Calabre* in *Mélanges Fabre*, p. 1-5]. Sur les débuts des pratiques simoniaques, alors, voir N. A. Weber : *A history of Simony in the christian church from the beginning to the death of Charlem*. Baltimore, 1909.

Dans *les royaumes goth et burgonde*, sinon dans le royaume franc, les grands propriétaires *même laïques* prennent part aux conciles.

ici profession : ils changent d'habit et de nom, révèrent l'abbé comme Dieu lui-même. Même esprit se remarque dans les couvents de Saint-Victor et d'Arles : leur idéal est fixé par Jean Cassien dans les deux ouvrages qu'il écrit ; leur influence se répand par l'intermédiaire des moines devenus évêques, comme Eucher qu'appellent les Lyonnais, Fauste, Hilaire et Césaire qui dirigent l'église d'Arles et de là, avec le titre de vicaire, surveillent les Gaules. Saint Benoit de Nursie accomplit en Italie une œuvre analogue : comme Honorat et ses élèves, il exige de ses disciples le vœu de stabilité, c'est-à-dire l'engagement de demeurer jusqu'à la mort dans le couvent où ils veulent entrer ; plus qu'aucun il insiste sur l'obéissance, « afin que l'âme, en s'élevant au-dessus de ses désirs puisse se fixer pleinement en Dieu [1] ».

[1] Sur le Monachisme occidental aux ve et vi^e siècles, voir Montalembert : les *Moines d'Occident*, *passim* ; de Smedt : *la vie monastique dans la Gaule au VIe siècle* (la France chrétienne dans l'histoire, p. 28) ; Marignan : *La société mérovingienne*, Paris, 1899, p. 213. Les monastères se sont multipliés au vi^e siècle, surtout dans les pays du sud et de l'ouest : on en compte au moins 60 dans la *civitas* de Vienne, 36 dans celle du Mans. Tous les moines s'abstiennent de viande, vivent dans la pauvreté, la chasteté, la pénitence, le travail.

Sur le monachisme cambro-breton, qui semble naître aux ve et vi^e siècles, voir *infra*, p.

Sur les Martiniens, et leurs traditions vagabondes, voir la vie de saint Léobin qui a changé sept fois au moins de monastère.

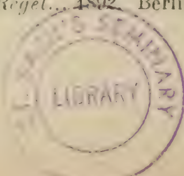
En rapprocher les Pères du Jura (Duchesne : *Mélanges. Ecole de Rome*, 1898).

La « municipalisation » de l'épiscopat offrait donc pour le moment plus d'avantages que de périls : elle donnait au Christianisme des racines locales et

Sur les Lériniens, voir d'abord l'histoire d'Honorat et d'Eucher, à qui Cassien dédiait la seconde série de ses conférences. Honorat fonda vers 410 le monastère de Lérins, devint évêque d'Arles vers 426, mourut vers 429. Eucher, son ami, vécut d'abord près de lui, à Lérins puis à Lero, devint évêque de Lyon vers 424, mourut vers 450. Les deux enfants d'Eucher, Veranus et Salonius, devinrent évêques à leur tour, à Vence et à Genève, son parent Valérien devient évêque à Cimiez. Le disciple d'Honorat, Hilaire, né vers 400, évêque d'Arles vers 429 sera le fameux adversaire de saint Léon (v. p. 19 n. 2) et mourra vers 450. Le beau-frère d'Hilaire, saint Loup, occupera le siège de Troyes de 427 à 479. Saint Patrice l'apôtre de l'Irlande a passé par Lérins. On voit quel fut, dès l'origine, le rayonnement de Lérins. Tout ce monde, ardemment pieux, vénère, comme un maître, un moine qui a connu saint Jean Chrysostôme, sainte Mélanie la jeune, et qui a vécu parmi les moines de Nitre : je veux dire Jean Cassien, né vers 360, mort vers 435 et qui a fondé, vers 415, deux couvents près Marseille. Cassien a écrit, pour l'édification de ses disciples, vers 419-428, deux ouvrages qui se complètent l'un l'autre : le *de institutis cœnobiorum et de octo principalium vitiorum remediis libri XII* (qu'a abrégés Eucher) et les *Collationes XXIV*. Sur les autres ouvrages de Cassien, voir *infra* p. 58. Lire le texte PL. 49 et 50, ou éd. Petschenig, 1886-88. Il en faut rapprocher un double panégyrique de la vie monastique par Eucher, le *de laude eremi ad Hilarium* et le *de contemptu mundi ad Valerianum*, PL. 50. — Voir Gouilloud : *Saint Eucher, Lérins et l'Eglise de Lyon au Ve siècle*, 1881, Lyon.

A Lérins, se rattachent encore Vincent, Salvien, Gennade, Fauste, Césaire, sur lesquels p. 44. Cf. encore saint Castor d'Apt, qui fonde saint Faustin à Nîmes.

Sur les Bénédictins, voir la *vie de saint Benoît*, 480-543 par saint Grégoire, PL. 66, 126, et la *Règle de Saint Benoît*, éd. Wœlfflin. Lipsiæ, 1895, ou éd. Schmidt, 1880, ou PL. 66, 215. Voir Traube : *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, Munich, 1898... En général, voir Grützmacher : *Die Bedeutung B. v. Nursia und seiner Regel...*, 1892, Berlin ; Spreitzenhofer : *Die*



trouvait dans l'autorité subsistante de Rome aussi bien que dans l'autorité des moines un efficace contrepoids. On s'explique, dans ces conditions, la force persistante de la vie chrétienne dans l'élite : elle travaille à réformer sa conduite et à éclairer sa pensée.

L'œuvre de Salvien est l'introduction naturelle à l'histoire de la réforme disciplinaire du v[e] et du vi[e] siècle. « Nul n'a flétri avec plus d'âpreté et d'amertume que le prêtre de Marseille les vices de son

historischen Voraussetzungen der Regel des h. B... 1895. Wien : Woefflin : *B. v. N. und seine Regel*. Comptes rendus de Munich, 1895. H. Plenkers : *Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln*. Munich, 1902. Saint Benoît s'est retiré de Rome à Subiaco, puis au Mont Cassin. — Des monastères de saint Benoît, rapprocher et distinguer le monastère de Viviers, que fonde Cassiodore en Bruttium : celui-ci paraît avoir été surtout une Ecole de hautes études ecclésiastiques. — De saint Benoît et ses disciples, rapprocher leurs émules, les solitaires dont saint Grégoire a sauvé le souvenir en ses *Dialogues*, 593. — Sur les précurseurs italiens de saint Benoît voir Spreitzenhofer : *Die Entwickelung des alten Mœnchtums in Italien...* Wien, 1894.

Moins absorbés que certains moines d'Orient par la vie contemplative, « les moines d'Occident surent allier en général à la prière et à l'ascétisme la pratique des bonnes œuvres, le travail des mains, la culture de l'esprit .. Ils prêchèrent l'Evangile, vinrent en aide aux pauvres et aux malades, défrichèrent des forêts et livrèrent à la culture d'immenses espaces ». Sur l'importance sociale et morale de cette réhabilitation de l'idée de travail, voir *infra*. Noter qu'il y eut quelques stylites en Gaule [Wulfolaïc d'Yvoy], et des reclus [Hospicius de Nice].

Il y a toujours des vierges chrétiennes : mais une loi de 458 fait de la *velatio virginum*, fixée à 40 ans, le couronnement, non l'inauguration de la carrière virginale [Novel. Maiorani, VI, 1]. Prudence singulière.

temps. » Chassé de Trêves par les Barbares, il a trouvé aux îles Lérins un fraternel accueil et il s'est associé avec enthousiasme à l'œuvre régénératrice des moines. Dans le traité qu'il adresse *à l'Église*, il flagelle avec vigueur l'avarice qui détient les trésors de Dieu et il engage les fidèles à léguer leur fortune à l'Église, mère des pauvres. Son livre du *gouvernement de Dieu* est une satire plus emportée encore des mœurs publiques. Elles ne méritent que trop, tant elles sont perverties, le châtiment que Dieu envoie au monde dans les invasions germaines, qui déconcertent pourtant les chrétiens ; quelle honte de voir les Romains pires que des Barbares, hérétiques pourtant ou idolâtres [1] !

Les conciles travaillent à guérir le mal. Vers le milieu du v[e] siècle, et vers le premier tiers du vi[e], on relève un assez grand nombre de réunions synodales à Rome, à Arles et dans les villes du Rhône, à Tours et dans la vallée de la Loire, à

[1] Né vers 400 à Trêves, mort très vieux, après le temps où Gennadius écrivait son catalogue. Marié à Palladia qui lui donne une fille, il rompt la vie commune, comme avaient fait sainte Mélanie, saint Paulin, Eucher ; il se lie à Lérins avec celui-ci, élève ses deux enfants, devient prêtre de Marseille, et y vit désormais. Le traité *ad Ecclesiam*, ou contre l'avarice, a paru vers 440, sous le nom de Timothée. Le *de gubernatione dei*, ou du jugement présent de Dieu, paru entre 439 et 451, vise à expliquer les invasions barbares et la mort de l'empire : gros embarras pour l'apologétique chrétienne, aujourd'hui comme au temps d'Augustin ; on y trouve un éloge des Barbares, fort curieux. Salvien écrit comme un rhéteur, mais il a l'âme d'un apôtre. — Lire le texte, PL. 53, au éd. Pauly 1883. Voir Boissier : *La fin du paganisme*, II, 410.

Tolède et dans la vallée de l'Ebre [1]. A ce moment et dans ces pays s'exerce l'influence de certaines âmes en qui la conscience chrétienne est particulièrement claire et droite. C'est saint Léon, qui a un sentiment si net de ses devoirs suprêmes. Ses successeurs sur le siège de Pierre continuent dignement son œuvre. Hilaire, Gélase Hormisdas, pour ne citer que trois d'entre eux, font admirer tour à tour leur esprit d'habileté et leur décision, leur fougue tenace, leur prudence consommée [2]. Ces papes trouvent de dignes émules dans l'épiscopat. Il suffit de rappeler les noms de Patrice, l'apôtre de l'Irlande [3], de Montanus de Tolède, de Césaire

[1] Principaux conciles réformateurs : Riez 439, Orange 442, Vaison 442, II Arles 443 (ou 452), Rome 458, Angers 453, III Arles 455, I et II Irlande 450-456, Tours 461, Rome 465 ; — Agde 506, Orléans 511, Tarragone 516, Girone 517, Epaone 517, Lyon 517, IV Arles 524, Lérida 524, Valence 524, Tolède 527 ou 531, II Vaison 528, Marseille 533, II Orléans 533, Clermont 535, III Orléans 538, IV Orléans 541, V Orléans 549. — Voir Mansi, V-IX et Hefele-Leclercq, tome II, 1908, 2 parties. [D'après le concile d'Epaone, est excommunié pour deux ans qui tue un esclave non jugé]. Noter l'importance des églises d'Orléans et d'Arles en Gaule.

[2] Gélase 492-496, africain énergique, augustinien décidé. Hormisdas 514-523.

[3] Saint Patrice (Succat), né en Ecosse, semble avoir reçu du pape Célestin I le soin d'évangéliser l'Irlande, vers 432 ; il mourut vers 463. Voir sa *lettre à l'Irlande* (ou confession), PL. 53, 801 et sa *lettre aux sujets de Coroticus*, PL. 53 819. Son histoire est très obscure : on croit qu'il est identique au Palladius qu'envoya Célestin, qu'il était fils d'une parente de saint Martin, qu'il avait étudié à Marmoutier et à Lérins. Zimmer accepte l'identification, Levison la repousse [article *Keltische Kirche* dans Herzog-Hauck [3]]. Sans doute Patrice a-t-il eu des pré-

d'Arles surtout. Césaire a vu expressément renouveler en sa faveur le privilège primatial donné à son église par le pape Hilaire ; son zèle ardent et sa grande modération le mettent à même d'exercer sur les Gaules, même sur l'Espagne, pendant les quarante années que dure son épiscopat, l'influence la plus efficace. « Autant les évêques de son ressort métropolitain éprouvent le poids de sa volonté absolue et inflexible, autant son intervention en dehors de sa province, comme lieutenant du saint siège, s'étudie à rester modeste, exempte de brusquerie, respectueuse des droits et du rang de chacun : il borne presque toujours son action propre à stimuler la réunion des conciles ; pour le reste, il provoque l'intervention directe des papes. « Le saint pape « de la ville de Rome l'a ainsi ordonné, dit-il à ceux « qui réclament ; ma conscience ne me permet pas « d'aller contre un commandement venu de si « haut [1]. »

curseurs venus de Bretagne et des Gaules au IVe siècle. Voir R. H. E. 1903, 74, 1904, 258 et 1905, 191 ; R. H. L. R. 1900, 162.

[1] Césaire est né vers 470 sur le territoire de Chalon ; en 488, il est admis parmi les clercs de l'évêque Silvestre, mais, en 490, il rompt définitivement avec le monde et s'enferme à Lérins. Là, sous le débonnaire abbé Porcaire, il se forme, en lisant Fauste et par la pratique de l'examen de conscience quotidien, à la gravité, à la circonspection, à la fidélité scrupuleuse au devoir en même temps qu'à une religieuse et vraie gaieté intérieure. Devenu cellerier, il mécontente les moines par la frugalité qu'il leur impose ; révoqué, il use sa santé à ne manger que de l'herbe bouillie, cuite le dimanche pour toute la semaine ; on l'envoie se soigner à Arles, vers 496, chez le sénateur Firminus ; Césaire étudie alors sous la direction d'un Africain chassé par

Maintenir le clergé en général et l'épiscopat en particulier à la hauteur de leurs missions, telle fut la tâche essentielle des conciles. Le recrutement du

les Vandales (comme Quintien de Rodez, Eugène d'Albi, et tant d'autres), et qui est l'ami de Firminus et d'Ennode de Pavie, Pomère. Mais un songe détourne Césaire de l'étude des lettres profanes ; il s'adonne exclusivement aux Pères, parmi lesquels Pomère lui fait surtout connaître Augustin. Il est ordonné prêtre, puis abbé d'un monastère qu'il dirige trois ans ; en 508, enfin, il succède au vieil Eone, comme évêque d'Arles. Il meurt en 543, ayant rétabli dans les monastères une discipline exacte, secouru les pauvres de tout son pouvoir, infatigablement prêché ses ouailles dans la ville et dans la banlieue : il parlait tous les dimanches et jours de fête, et jamais plus d'un quart d'heure. Il avait la passion de la lecture, de la méditation, du gouvernement, du bien des âmes. — Il a obtenu du pape, le 6 novembre 513, une décrétale qui limite la province de Vienne aux églises de Genève, Grenoble, Valence, Tarentaise. Et c'est le 11 juin 514 que le Vicariat de Patrocle a été restauré en sa faveur. — Nous avons un grand nombre de *Sermons* de saint Césaire, PL. 39, 1735 ; voir aussi PL. 67 ; une *Règle pour les Moines*, une *Règle pour les Vierges*. Cf. Malnory : *Saint Césaire*... Paris, 1894 ; Arnold : *Cesarius von Arel.*, 1894. Leipzig ; P. Lejay : *Saint Césaire*... Paris, 1897, et *Le rôle théologique de Césaire* d'Arles, 1906, Paris.

Malnory a, en outre, rattaché à Césaire les *Statuta Ecclesiae antiqua*, Lejay le fameux symbole *Quicumque*.

Des sermons de Césaire, rapprocher et distinguer les Sermons de Fauste de Riez et des Lériniens inconnus du vᵉ siècle, qui nous sont parvenus en bloc dans la fameuse *Collection dite d'Eusèbe d'Emèse* [*Bibliotheca vet. Patrum Maxima*, tome VI, Lyon, 1677, p. 619]. Sans doute avons-nous là une compilation analogue à celle dont il est parlé p. 58].

De Césaire rapprocher les autres grands évêques de ce temps : saint Loup de Troyes, 426 † 479, Rémi de Reims † vers 532 extrêmement vieux, Proculus de Marseille, vers 410-420, Rusticus de Narbonne 427-460, Hilaire d'Arles † v. 450, Bibianus de Saintes † v. 430, Silvestre de Chalon sur Saône (480-520), Perpetuus de Tours (461-491 ?) Thalassius d'Angers (453- ?) Victurius du Mans † 490, Amator † 418, Germain 418-448, Auna-

clergé est limité à cette époque par deux cas d'exclusion dont Césaire ne cesse jamais de réclamer l'application. Le premier est celui des personnes qui ont été soumises à la pénitence publique, bien que dans cette classe de candidats il puisse se trouver de braves gens. Les maris de femmes divorcées ou de veuves forment la seconde catégorie. En revanche, on s'occupe de faciliter l'accession aux ordres sacrés : des écoles épiscopales s'ouvrent dans la maison de l'évêque, en Italie et en Gaule ; parfois, afin d'assurer le recrutement du clergé rural, le curé est invité à réunir les jeunes *lecteurs*, non encore engagés dans les liens du mariage, pour leur donner assidument l'instruction et les préparer à la vocation : ce sont en quelque manière des séminaires paroissiaux. La bonne tenue des clercs est l'objet de réglementations multiples : l'usage s'établit pour eux d'avoir le visage rasé, les cheveux coupés courts, et tonsurés au sommet de la tête. Les prêtres et diacres mariés doivent garder la continence ; la résistance âpre et rude que rencontrent là-dessus les conciles, surtout dans le diocèse d'Aquitaine, les amène à exiger des candidats au diaconat ce qu'on appelle le *conversionis propositum* : c'est l'équivalent de l'engagement de chasteté perpétuelle

chaire d'Auxerre † 605, Germain de Paris 555-576 (?), Prétextat de Rouen, les deux Maxime de Turin (avant 423 ; vers 451-465), Epiphane de Pavie, etc... En général, l'épiscopat du ve siècle paraît avoir été à la hauteur des circonstances.

que prennent aujourd'hui les sous-diacres. Le concile d'Agde, rappelant les décrétales d'Innocent à Exupère et à Victrice, et de Sirice à Himère, fixe définitivement la discipline à ce sujet : les contrevenants perdent le droit de dire la messe et bientôt même sont punis par la dégradation.

Les évêques sont naturellement tenus aux mêmes obligations que les clercs. Les *Statuta Ecclesiæ antiqua* rédigés par Césaire sont comme un bréviaire de leurs devoirs. Ils tendent principalement — et les conciles sont animés du même esprit — à corriger les effets malheureux de la confiscation des évêchés par les grandes familles. Les pouvoirs de l'évêque sont limités par le synode provincial, composé par ses collègues du même ressort métropolitain, et par le *presbyterium* ou conseil des prêtres de la cité. L'évêque est tenu de consulter celui-ci, sous peine de voir ses décisions invalidées, soit qu'il établisse la liste des nouveaux ordinands, soit qu'il exerce ses fonctions de juge, soit qu'il veuille employer les biens de son église. Bientôt même, pour empêcher la dilapidation de ces biens que quelques évêques considèrent comme leur patrimoine propre, un usage radical s'établit : on proclame qu'ils sont inaliénables, et qu'une sorte d'usufruit à court terme et toujours révocable, un *précaire*, est leur seul mode de concession légitime. Ce n'est pas tout : afin d'écarter de l'épiscopat les nobles qui ne voudraient pas changer leur genre de vie, les conciles

rappellent l'obligation des *interstices*, c'est-à-dire des stages que doit accomplir dans les fonctions inférieures de l'Ordre tout candidat aux fonctions supérieures ; et cet usage n'est pas plus tôt miné par l'évolution municipale que la coutume s'introduit, sous l'influence d'Hilaire et de Césaire, d'exiger des nobles la *præmissa conversio* [1].

[1] D'après Malnory et Duchesne.

C'est la fréquence des promotions *per saltum* qui provoque l'extension de la pratique de la *praemissa conversio*. — En ce moment comme à l'époque antérieure et jusqu'à l'époque seigneuriale, les évêques sont élus par le clergé et par le peuple. De fait, « les évêques choisissent, puis le clergé inférieur et le peuple donnent leur adhésion. Cependant cet élément est bien aussi un élément constitutif de l'élection ». *L'unanimité des électeurs est condition nécessaire de la validité de l'élection* : les évêques chefs de l'assemblée électorale la procurent par leur autorité. Cette unanimité est considérée comme la suite naturelle de l'action du Saint Esprit. Voir Esmein : *L'unanimité et la majorité dans les élections canoniques*, in Mélanges Fitting, I, 1907. p. 357.

A l'époque mérovingienne, semble t-il, *les églises locales sont des personnes morales capables de posséder* : elles sont elles-mêmes sujets du droit de propriété ce n'est pas Dieu, ni le saint, ni l'évêque comme peuvent le faire croire certaines expressions métaphoriques fréquentes dans les textes ; le fondateur de l'église n'a plus sur elle, après la fondation, aucun droit de propriété ; il a seulement le droit de présenter le prêtre qui la desservira et le devoir de la défendre ; les rois, pas plus que les fondateurs, n'ont sur le patrimoine ecclésiastique, aucun droit de haute propriété. Voilà du moins le point de vue de l'Eglise. Au point de vue du droit romain (Code Théodosien 439), l'Eglise universelle, depuis le décret de 321, était assimilée à un *collegium licitum* et pouvait posséder : son droit de propriété était absolu. Les traditions germaniques n'ont pas altéré cette théorie ; mais, très souvent, grâce à l'anarchie régnante, les grands propriétaires ont confisqué la propriété ecclésiastique ; en revanche, là où cette propriété a survécu, elle a subsisté pleine et parfaite en théorie, au VIIe aussi bien qu'au Ve siècle.

Ce travail de réforme explique qu'à ce moment se constituent les premiers recueils canoniques occidentaux. La *collection romaine*, esquissée au temps d'Innocent Ier, s'achève un siècle plus tard :

Le roi ne prétend retenir aucune espèce de propriété sur les terres dont il fait donation à l'Eglise [contra R. Schröder et von Daniels]. Il n'a par ailleurs (souveraineté, protection, fait des partages) aucune espèce de droit à disposer du patrimoine ecclétique [contra P. Roth, Schrœder, Hauck, Esmein ; d'après Bondroit : *De capacitate possidendi Ecclesiae necnon de regio proprietatis vel dispositionis dominio in patrimonio ecclesiastico ætate merovingica*, 481-751. Louvain, I, 1900]. — Mais il est vraisemblable que des oratoires pouvaient, dès le ve et vi^{e} siècle, être l'objet d'un droit de propriété privée.

Dans quelle mesure la réforme fut-elle efficace ? Que vaut l'épiscopat de la fin du vi^{e} siècle ? La personne et l'œuvre de Grégoire de Tours permettent d'esquisser une réponse. Grégoire est né en 538 ou 39 dans une grande famille arverne, d'où étaient sortis déjà plusieurs évêques : Gallus d'Arvernie, Grégoire de Langres, Nizier de Lyon, etc. Elevé par son oncle Gallus et sa mère Armentaria, il est diacre en 563, évêque de Tours en 573, il meurt en 594. « Défenseur ardent des droits de l'Eglise, zélé protecteur des pauvres, il lutte sans relâche contre Chilpéric, et, sans jamais lui rien céder, force l'estime du tyran... Il est passionné pour tout ce qui intéresse l'Eglise ; de là, sa haine contre les hérétiques ariens.., ses invectives contre les prélats prévaricateurs, simoniaques et concubinaires, contre les rois qui oppriment les clercs et les pauvres, mais il montre une froide indifférence pour les crimes des laïques quand ils ne touchent point l'Eglise.. : c'est la seule manière d'expliquer sa partialité pour les princes qui ont protégé l'Eglise, par exemple l'égoïste, cruel et voluptueux Gontron ». A tout prendre, ce fut un grand et saint évêque. Mais sa fameuse *Histoire des Francs* montre que les évêques de sa trempe ne foisonnaient pas. Voir l'édition Arndt-Krusch : les travaux indiqués par Molinier (de qui, la citation que j'ai faite) : *Sources de l'histoire de France*, I, 1902. p. 55 et Wattenbach Dümmler : *Deutschlands Geschichtsquellen* ; I, Siebente Auflage, 1904, p. 103. — Sur les œuvres hagiographiques de Grégoire, v. *infra*). — Ses contemporains Lizier et Virgile d'Arles sont des voleurs.

Denys le Petit, contemporain de Symmaque et d'Hormisdas réunit les décrétales des papes du v[e] siècle et joint la traduction des canons apostoliques aux canons des quatre premiers conciles généraux. Des recueils analogues se forment à Arles par les soins de Ravennius, à Angers, par les soins deThalassius, en Espagne et en Afrique [1].

[1] Le moine scythe Denys, dit le Petit, arrive à Rome vers 500 et meurt vers 540. A la demande d'Etienne évêque de Salone il fait une *Collection de canons conciliaires* qui s'ouvre par les canons des apôtres, se ferme par ceux de 451 (2 éditions). Il recueille encore *38 décrétales pontificales* [de Sirice à Anastase II] : ce second recueil joint à la seconde édition du premier formera la fameuse Collection Dionysienne. — *C'est Denys qui pour la première fois fit compter les années à partir de la naissance de Jésus* [se trompant, du reste, de cinq ans. Jésus est né au plus tard en 749 de Rome] ; il fit adopter de même le cycle pascal alexandrin de 19 ans. Voir PL. 67. Sur le recueil de Novare, voir Amelli : *Spicilegium Casinense*... I, 1893. Monte Casino et, du même, *S. Leone Magno e l'Oriente*, 1890.

A la même époque, un diacre de Carthage, Fulgence Ferrand compile la *Breviatio Canonum* (239 cap.), PL. 67 et 88. Il suit un ordre systématique.

La Collection de Denys procédait d'un recueil formé sous le pape Innocent [Duchesne : Actes du Congrès Arch. Rome, 1900] ; la collection de Ferrand procède pareillement d'un recueil africain organisé par le concile de Carthage de 419 (on l'appelle souvent le *Codex canonum Ecclesiæ africanæ*. Hefele-Leclercq, II, 1, p. 201 ; elle fut traduite en grec avant 691). — A Arles, 4 collections : 1. la C. Quesnel ; 2. Décrétales ; 3. Conciles gaulois ; 4. Constitutions impériales. De ces 4 recueils dérivent tous les « libri canonum » mérovingiens.

Je rappelle encore les traductions latines des conciles grecs. Du concile de Nicée on connaît plusieurs traductions : celle de Cæcilianus qui avait assisté au concile ; celle qui fut faite par les clercs d'Atticus de CP. à propos de l'affaire d'Apiarius ; celle qu'on appelle à tort isidorienne, faite à Rome entre 419 et 439 (d'où dérivent les collections de S. Blaise, de S. Maur, et Quesnel) ;

L'œuvre doctrinale des ve et vi^e siècles n'est pas moins intéressante que leur œuvre disciplinaire. La persécution arienne provoque de nombreuses controverses : l'évêque de Tapse, Vigile, et l'évêque de

celle du Cod. Ingilrami (ou du Ms. de Chieti), qui date du ive siècle; la gallo-hispana, faite en Gaule vers 400-455; la gallica faite en Gaule au ive siècle; la Prisca, faite au ve-vie siècle d'après les versions Attici et Ingilrami ; etc... — Il y eut beaucoup d'autres travaux analogues. La collection dite du diacre Theodose semble avoir été formée vers 419-420, à propos de l'affaire d'Apiarius. Voir F. Maassen : *Geschichte der Quellen und der Literatur des Canonischen Rechts im Abendlande*, I, 1870. Gratz; et H. Turner : *Ecclesiæ Occidentalis Monumenta Juris antiquissima. Canonum et Conciliorum græcorum interpretationes latinæ*. Oxonii, à partir de 1899 ; Hefele-Leclercq, *passim* ; Tardif : *Histoire des sources du droit canonique*, Paris, 1887.

De ce travail de codification disciplinaire et canonique, on peut rapprocher une œuvre analogue : les compilations liturgiques. Il y avait trois types de prières : *la prière litanique* [le clerc énonce l'intention à laquelle on prie ; le peuple répond : *Kyrie eleison, Te rogamus audi nos*], la *prière collective* [le clerc élevant la voix au début et à la fin, chacun priant en silence], la *prière eucharistique* (appelée anaphora par les Grecs), Préface (ou contestatio) — Sanctus — Canon chez les Latins. De bonne heure ces prières sont réglementées, et les formules fixées sont recueillies dans des livres de sacrements, ou *sacramentaires* [Concile Carthage, 397, canon 23 ; Gennadius 68, 79, 80 : L, P, I, 255 (Gélase)]. Parfois elles sont écrites sur des rouleaux de parchemin isolés [pour la bénédiction du cierge pascal par exemple. Langlois : *Un rouleau d'exultet*. Mélanges... Ecole de Rome, vi, 467 ; Duchesne : *Culte* 2, 243]. Parfois elles « sont accompagnées d'indications sur l'ordre des cérémonies ; c'est ce qu'on appelle un *ordo*... Il y a même des rédactions qui se restreignent aux détails du rite, des cérémonies, et négligent les formules » [Duchesne, 105]. Les sacramentaires ont pris plus d'importance en Occident qu'en Orient, parce que, en Occident, les prières de la messe varient d'une messe à l'autre. Notre plus ancien recueil est le *Sacramentaire Léonien*, compilé vers 400-480 [Duchesne donne une date beaucoup plus basse, après 540] :

Ruspe, Fulgence, réfutent la vieille hérésie ; la solidité de leur science théologique, la clarté de leur exposition, la vigueur de leur argumentation les

éd. Feltoe. 1896. — Voir deux lettres de S. Germain de Paris, † 576, P. L. 72, 89. Le Sacramentaire gélasien contient aussi des textes du ve : ainsi l'homélie pour la tradition du Symbole [R. *Hist. Eccl.*, 1904, 755].

On se servait d'autres livres encore pour le culte : les plus importants sont les *lectionnaires*, recueils des leçons tirées des deux Testaments que le lecteur lit aux fidèles (on lisait d'abord les mss. de la Bible eux-mêmes) ; on ne sait quand furent formés les plus anciens lectionnaires ; — les livres de chant, qui donnent soit les *psalmi responsorii* [exécutés en solo, l'assistance répétant les dernières phrases], soit les antiphones [psaumes exécutés à deux chœurs : usage né à Antioche vers 350, introduit à Rome vers 430], suivant les jours et les fêtes : ce sont le *Cantatorium* (pour le diacre, ou le chantre, soliste, qui exécute à l'ambon, gradus, le « graduel ») et l'*Antiphonarium* (livre de chœur pour la schola cantorum). A partir de Symmaque 514, il n'y a plus à la messe romaine que deux lectures, l'Evangile et l'Epître (le plus souvent saint Paul) [on a supprimé au cours du ve siècle la leçon prophétique] ; le pape chante, les dimanches et fêtes de martyrs, le Gloria in excelsis (d'abord réservé à l'office de matines) ; il ne chantera pas le Credo avant le xie siècle. La première partie de la messe romaine [Introït, Kyrie, Gloria, Collecte (prière collective, le peuple achevant de se réunir), lectures, chants, homélies (qui se font rares : seul l'évêque a droit de prêcher)] se termine toujours par le renvoi des catéchumènes et des pénitents, formule qui disparaîtra au cours du viiie siècle. La seconde partie commence par une prière collective (disparue de bonne heure) ; puis viennent l'offrande du pain et du vin par les fidèles ; une autre prière collective (Secrète ; la prière eucharistique en ses trois parties (l'improvisation est encore pratiquée au vi^e siècle), avec le rappel de ceux qui font l'oblation : noter que l'épiclèse est moins précise que l'épiclèse grecque et de mouvement contraire : elle demande, non que l'Esprit-Saint descende sur l'oblation, mais que l'Ange du Seigneur la porte au plus haut des cieux sur l'autel invisible élevé devant le trône de la majesté divine. Du reste, « dans un cas comme dans l'autre, c'est après son rapprochement, sa communication avec

placent aux premiers rangs des Catholiques. La théologie arienne est solennellement réprouvée par l'Eglise d'Espagne au second concile de Tolède [1]. La

la vertu divine, qu'on parle d'elle comme du corps et du sang du Christ ». La fraction du pain, la récitation du Pater, la communion terminent la cérémonie [Duchesne, *Culte*, 153 sq.]. — Sur la messe gallicane au VIe siècle, voir la description qu'en a laissée saint Germain de Paris, dans Duchesne, *Culte*, 180.

Les fêtes anciennes subsistent : vers 470, saint Mamert, évêque de Vienne, institue trois jours de prières (*rogations*) avant l'Ascension.

On a malheureusement perdu le *Sacramentaire africain* de Voconius [ve siècle].

[1] 6 mai 589. Le concile n'a fait sans doute que couronner un lent travail accompli au cours du VIe siècle : il a suivi la conversion du roi Reccarède, 587, le propre frère d'Hermenegild (p. 25, n. 1), qui a succédé à son père Leuvigild, en 586. Voir Leclercq : l'*Espagne chrétienne*, 1906, 275 ; et Hefele-Leclerq, III. — Les Suèves d'Espagne, indépendants jusqu'à Leuvigild, se sont convertis vers 459 et surtout vers 560 (saint Martin de Dumes).

L'Arianisme espagnol semble avoir été moins robuste que l'Arianisme africain. Celui-ci fut surtout combattu par Vigile, évêque de Tapse, qui prit part à une grande conférence entre Ariens et Catholiques (1er fév. 484, Carthage) et mourut, exilé, à Constantinople, après 520. Il avait écrit un *contra Maribadum arianum*, un *contra Palladium arianum*, un *contra Arianos*, (et cinq livres *contra Eutychès*). Nous avons encore le *contra Arianos* et le *contra Eut*. PL. 62 ; Ficker : *Studien uber Vigilius*, 1897, Leipzig. — Fulgence de Ruspe, son contemporain, combattit aussi les Ariens dans le *Contra Arianos* et l'*Ad Thrasamundum regem*. PL. 65. De même Cerealis de Castellum, PL. 58.

L'Arianisme a été importé chez les Goths et les Germains par leur apôtre Ulphilas de Cappadoce, mort vers 380 (il traduisit la Bible en gothique), qui adopta la théologie franchement subordinatienne de Niké et de Rimini. Tel quel, l'Arianisme a contribué à moraliser et christianiser les Barbares. Il a suscité de nombreux *libelli* où les Catholiques précisaient leur foi trinitaire. Voir Künstle : *Eine Bibliothek der Symbole*, 1900 ; *Antipriscilliana*, 1905 ; Revillout : *de l'arianisme des peuples germaniques*, 1850, Paris.

querelle des Trois Chapitres ne laisse pas, on l'a vu, d'agiter l'Occident : les évêques de Byzacène, Facundus et Verecundus, les deux diacres Rusticus et Libératus se font remarquer par l'âpreté avec laquelle ils réfutent les théologiens impériaux [1].

Les traditions savantes de l'Orient chrétien suscitent d'autre part un curieux mouvement : les écrits de saint Ambroise, les traductions de Rufin, de Marius Mercator et d'autres en ont vulgarisé les méthodes et répandu les idées. Claudien Mamert et Boèce traitent des problèmes purement philosophiques. Boèce notamment traduit certains livres d'Aristote et tente de le concilier avec Platon [2].

L'*Opus imperfectum in Matthaeum* semble l'œuvre d'un évêque arien modéré écrivant dans les pays danubiens vers 450-500 [Paas : *Das. O. I in M*, 1907. Tubingen].

[1] Verecundus évêque de Junca meurt vers 552 ; Facundus, évêque d'Hermiane, après 571 : il a écrit un *pro defensione trium Capit.*, un *Contra Mocianum*, une *Epistola Fidei*. PL. 67. — Rusticus est un neveu de Vigile qui écrit une *Contra acephalos disputatio*. PL. 67. Le *Breviarium* du diacre de Carthage Liberatus date de 560-66. PL. 68. — Dès le v[e] siècle, par ses traductions et ses livres, un disciple de saint Augustin, Marius Mercator, a intéressé les Latins au problème dyophysite (*Comparatio Pauli Samosat. et Nestorii ; Nestorii blasphemiarum capitula*, 431 ; *Nestorii Homeliæ*. PL. 48).

[2] Boèce, un Anicius, né vers 470-480, mort en 524. Elevé à Athènes, il sera l'ami du pape Jean I, l'ami et le ministre de Theodoric, qui finit par l'impliquer dans la conspiration impérialiste d'Albinus et le fait atrocement torturer et périr. Il est officiellement vénéré comme martyr à Pavie et Brescia. Il a écrit deux *traités sur la Trinité*, un *Contra Eutych. et Nestorium*, un *Commentaire de l'Isagogé* traduit par Victorinus, une *traduction de l'Isagogé* de Porphyre ; des *Commentaires des Catégories*, de l'*Interprétation* d'Aristote, une *traduction des*

L'étude de l'Ecriture est toujours influencée par un allégorisme uniforme : Arnobe le Jeune et Arator. Apringius de Beja et Juste d'Urgel l'attestent éloquemment. Peut-être les excès de cette méthode ont-ils déterminé une réaction : il n'est pas impossible que l'évèque de Capoue, Victor, ait compris quel intérêt s'attachait à la comparaison des diverses versions de la Bible : et l'on peut affirmer que Cassiodore et Junilius s'en rendaient très nettement compte : ils ont écrit tous deux une sorte d'introduction méthodique à l'étude de l'Ecriture Sainte [1].

Analytiques, *des Topiques*, *des Catégories* : plusieurs *traités sur le syllogisme* ; enfin la *Consolation de la philosophie*, composée en prison ; — un *de musica*, *de institutione arithmetica*, des *traductions de Ptolémée et d'Archimède*. La sincérité du Christianisme de Boèce ne fait plus doute, non plus que l'influence du Néo-Platonisme sur son esprit. — Lire le texte PL. 63-64, ou éd. Brandt et Schepps. Voir Nitzsch : *Das System des B*... 1860. Berlin ; Bourquard : *De A. M. S. Bœthio*... 1887. Paris ; trad. fr. de la Consolation... par Cottreau, 1889, Paris.

Claudien Mamert, prêtre de Vienne, écrit vers 460 un *de statu animæ* sur la spiritualité de l'âme. PL. 53, ou éd Engelbrecht, 1885. Voir de la Broise : *Cl. M. vita ejusque doctrina*... 1890, Paris.

[1] Victor de Capone a fait copier, et corrigé lui-même, un texte du Nouveau Testament, 546. Voir E. Ranke : *Codex Fuldensis*... 1868. Lipsiæ et *infra*.

Cassiodore 477-570, ami de Boèce et ministre de Théodoric, n'a jamais perdu sa faveur : il abandonne la vie publique au moment de la chute des Goths, et fonde, vers 540, sur ses domaines, le monastère de Vivarium (Calabre). Outre un recueil de *lettres* (*Variae*), une *Chronique*, une *Histoire des Goths* (dont subsiste seul l'abrégé, fait par Jordanes, 551), une *Historia Ecclesiastica* d'après Socrate, Sozomène, Theodoret, des *Complexiones in Psalmos*, il a écrit un *de anima* et surtout les *Institutiones divinarum et secularium litterarum*.

Mais, comme il est naturel, c'est l'influence de saint Augustin qui s'exerce sur les esprits avec le plus de puissance. Son ami Orose s'inspire de ses idées dans l'histoire générale qu'il écrit. C'est à son exemple que Paulin de Pella et Ennodius de Pavie bénissent Dieu dans le récit qu'ils font de leur existence. L'abbé Eugippius réunit en un volume les pages les plus remarquables de son œuvre [1]. Ses doctrines départagent les théologiens. Deux amis de saint Léon, Cassien de Marseille et Prosper d'Aquitaine, n'entendent pas de la même manière

Il a fait faire beaucoup de traductions latines par Epiphane et d'autres. Lire PL. 69-70, ou éd. Mommsen (Chronique, Variæ). Voir Olleris ; *Cassiodore...* 1841, Paris ; Franz : *Cassidorius Senator*, 1872, Breslau ; Minasi : *Cassiodoro Senatore*, 1895, Naples.

Junilius a étudié à Constantinople sous la direction de Paul le Perse : il a résumé l'enseignement de celui-ci, vers 551, dans ses *Instituta regularia divinæ legis*, PL. 68.

[1] Orose de Braga, prêtre, s'est retiré à Hippone vers 413 ; après un voyage en Palestine, il y est revenu vers 418. Il a combattu les Pélagiens, et surtout composé les *Historiarum adversum Paganos libri septem* : il y montre les malheurs qui ont accablé Rome avant le Christianisme. Lire PL. 31, ou éd. Zangemeister, 1882. Voir Méjean : *Paul Orose...* 1862, Strasbourg ; Boissier : *La fin du pag.* II, 398 ; Sauvage : *de Orosio*, 1874.

Paulin de Pella, le petit-fils d'Ausone, a vécu en Gaule dès l'âge de trois ans, en 379 ; et c'est en 459 qu'il écrit l'*Eucharisticon Deo sub ephemeridis meæ textu*. Ed. Brandès 1888 ; voir Rocafort : *de Paulini P. vita et carmine*, 1890, Bordeaux. Sur Ennodius, dont je vise ici l'*Eucharisticum de vita sua*, voir p. 26. n.

Eugippius est un africain qui s'est attaché à saint Séverin l'apôtre du Norique : réfugié à Naples vers 492, il y écrit ses *Excerpta ex operibus sancti Augustini*, PL. 62. et C. V.

le concours du libre arbitre et de la grâce. Aux yeux de Cassien, Dieu donne sa grâce à l'homme en prévision de l'usage qu'il fera de sa liberté : car celle-ci est une force automone que le péché originel a affaiblie, sans la tuer, et qui, aidée de la grâce, suffit à l'homme. A ce système *semi-pélagien*, Prosper oppose qu'on ne peut attribuer au libre arbitre *l'initiative* du salut, et qu'il est manifestement absurde de reconnaître à l'homme le pouvoir de se donner la vie divine. Un moment suspendue par le pape Célestin, la querelle se ranime tout d'un coup de 523 à 529 : les moines scythes accusent de pélagianisme Fauste de Riez et lancent contre lui le plus fort théologien de l'Afrique, Fulgence de Ruspe. Fauste reconnait pourtant que l'œuvre du salut est commencée en chacun par la grâce, mais c'est au libre arbitre qu'il attribue *ensuite* la responsabilité du succès final. Il fallait en finir. Le concile d'Orange proclame la nécessité de la grâce prévenante et concomitante pour chaque acte de la vie surnaturelle (y compris la foi), et pour la persévérance finale ; il condamne ceux qui enseigneraient la prédestination au mal ; il déclare que le péché originel affaiblit et infirme notre nature, sans pourtant la frapper de mort ; il n'enseigne rien touchant les rapports de la liberté et de la grâce, rien touchant les enfants morts sans baptême [1]. Une seule chose

[1] Les chefs de l'anti-augustinisme sont Cassien, sur lequel voir p. 40 n., et Fauste, né en Bretagne, attiré comme Patrice par

importait aux chrétiens qu'on ne peut pas dire vrai-

l'attrait de Lérins où il se fait moine en 430, où il devient abbé en 433 : en 452, il est élu évêque de Riez : exilé par l'arien Euric, en 477, il meurt très âgé, après 486. Il a combattu les Ariens dans le *de Spiritu Sancto* (longtemps attribué à Paschasius), dans l'*adversus Arianos et Macedonianos ;* il a voulu prouver, à la suite de Tertullien et de saint Irénée, la *matérialité de l'âme ;* il a écrit des *Sermons* qu'à dû utiliser Césaire ; surtout il a écrit le *de gratia Dei.* Lire PL. 58 ; se méfier de l'édition d'Engelbrecht, 1891 [qui rattache à tort à Fauste les sermons du faux Eusèbe d'Emèse et ceux du Codex Durlacensis, en bloc]. Voir Bergmann : *Der handschriftlich bezeugte Nachlass des Faustus...* 1898, Leipzig. — Dans ses III, V et XIII *Conférences*, Cassien enseigne, à la suite de saint Jean Chrysostome [PG. 60, 476-478], que le péché originel est une simple peine, que Dieu veut *réellement* sauver l'*universalité* des hommes ; qui périt, périt par sa faute ; la volonté de Dieu et le secours de sa grâce se modèlent et se mesurent selon les appels que lui adresse l'âme libre de chacun ; la grâce ne fait que féconder nos *pieux désirs, qui sont exclusivement le fait de notre volonté autonome.* — Un disciple de Cassien, Vincent de Lérins, appuie son attaque : en un libelle très violent, il ramène à 16 propositions l'augustinisme strict ; puis, en 434, sous prétexte « de donner aux Catholiques un moyen de s'orienter sûrement vers le vrai quand une controverse s'élève », il montre, contre le prédestinatianisme de saint Augustin, que la théorie exacte doit se retrouver à toutes les époques, chez tous les fidèles, dans toutes les églises [*Commonitorium*, trad. Brunetière et de Labriolle, 1906, Bloud. La valeur de ce texte a été grandement exagérée]. — Fauste ne nomme pas Augustin : ce sont *les Prédestinatiens* qu'il attaque, tantôt pour admettre la grâce prévenante, tantôt même pour la repousser.

Dès 431, la papauté est intervenue (*décrétale apostolici verba*, PL. 50. 528), poussée par Prosper. Originaire d'Aquitaine, il se fixe à Rome en 440, quand son ami saint Léon devient pape ; peut-être lui a-t-il servi de secrétaire. Il meurt vers 460. Il a combattu les Lériniens avec beaucoup de pénétration, dans l'*Epistola ad Rufinum*, les *Epigrammata*, les *pro Augustino responsiones*, le *de gratia et libero arbitrio*, PL. 51. — L'Augustinisme est défendu à Constantinople par Marius Mercator. Plus tard, il fait en Gaule, à Lérins même, une recrue fort active,

ment qu'ait élucidée saint Augustin : chacun a-t-il *pratiquement* le pouvoir de faire son salut ? A cette

et influente, en la personne de Césaire. Pour C., le péché originel a condamné à la mort l'universalité des hommes : les enfants morts sans baptême sont damnés comme les infidèles ; Dieu donne *parfois* la grâce qui sauve efficacement. Ses idées, combattues au concile de Valence réuni et dominé par son rival l'évêque de Vienne, triomphent, avec l'appui de Rome, au concile d'Orange, 3 juillet 529. Toujours, du reste, il insiste avec le plus grand soin sur la nécessité de l'effort moral. — Le rôle ecclésiastique de Fulgence, 468-533, fut moins considérable ; mais il semble avoir été à ce moment le plus distingué théoricien de l'augustinisme. Moine, abbé, évêque de Ruspe, il a visité Rome, puis a été exilé en Sardaigne. Il a écrit un *Contra Faustum*, le *de remissione peccatorum*, le *de veritate prædestinationis* : il damne aussi les enfants morts sans baptême.

Voir, outre les histoires des dogmes et les encyclopédies, Jacquin : *La question de la prédestination aux* v^e et vi^e *siècles*. Revue d'histoire ecclésiastique, 1904, 1906, 1907 ; Hoch : *Lehre des J. Cassianus von Natur und Gnade*, 1895, Fribourg ; Wörter : *Beiträge zur Dogm. Gesch. des Semipelag.* 1898-1900, 2 vol. Paderborn ; Koch : *Faustus von R.*, 1895, Stuttgard ; Valentin : *Saint Prosper d'Aquitaine*, 1900, Toulouse ; Lejay : *le rôle théologique de Césaire d'Arles*, Revue d'hist. et litt. rel. 1905-1906 ; Morin, dans la Revue Bénédictine, depuis 1894 ; résumé dans Malnory, p. 143. — (Sur le mystérieux *Prædestinatus*, voir von Schubert : *Der sogenannte Præd. Ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus*. Leipzig, 1903. Le livre a dû être écrit vers 432-440, à Rome, par un disciple de Julien d'Eclane, qui voulait tromper le pape en lui présentant comme doctrine de saint Augustin un pélagianisme déguisé, et surtout Morin, dans la Revue Bénédictine, 1909, 419 : pour celui-ci Arnobe le jeune est un moine romain qui écrivit au ve siècle un *Commentaire des Psaumes*, PL. 53, 327, le *Conflictus* avec Sérapion, *le Prædestinatus*, et le traité adressé *ad Gregoriam in palatio constitutam*).

Pour Jacquin, un moment vint où Prosper abandonna Augustin : il expliqua la prédestination des damnés à la réprobation par la prescience qu'avait Dieu de leurs fautes futures. [Le terme de Semi Pélagien, courant à partir de 1610, est né à la fin du xvie siècle, lors du Baïanisme].

question, le concile répondait par l'affirmative. Il s'abstenait sur le reste [1].

Les révolutions des v[e] et vi[e] siècles avaient obligé l'Église à changer son point d'appui : à défaut de l'empire, elle avait choisi les cités ; elle s'était localisée sans perdre son unité. Et cette adaptation de l'organisme ecclésiastique avait ainsi permis à la vie chrétienne de continuer de fleurir dans l'élite occidentale.

II

Le Christianisme s'enracinait dans la conscience des foules en même temps que dans la conscience de l'élite.

Malgré l'effort de saint Martin et de ses émules, elles semblaient encore très incertaines, vers l'an 400, les conquêtes populaires de l'Evangile [2] ! Les cultes introduits par la conquête romaine restaient toujours vivaces [3] ; ceux que l'invasion celtique

[1] Ces décisions furent sanctionnées le 25 janvier 531 par l'église de Rome.

[2] Voir tome IV, p. 121-127.

[3] Voir lois contre le Paganisme de 399, 408, 409, 435, et celle de Childebert, PL. 71. 1159 ; au temps de S. Grégoire missions encouragées par Gennadius ; au temps de Gélase 496, en pleine Rome, on célèbre encore les Lupercales [Thiel : *Epist. rom. posit.* I. 598].

En plein vi[e] siècle, il y a encore des prêtres municipaux : voir l'inscription du flamine chrétien Astius Mustelus, de 526, en Afrique, C.I.L. VIII, 10516. Salvien accuse les chrétiens d'Afri-

avaient apportés [1], ceux mêmes qui remontaient à l'antique période ligure [2] n'avaient pas cessé, on peut le croire, d'avoir prise sur les âmes. Nul doute qu'ils n'aient été ravivés par l'établissement des Barbares : les soins craintifs que les Ligures avaient rendus aux morts étaient loin de leur être inconnus [3] ; ils accordaient à des prêtres-magis-

que de retomber souvent dans les superstitions païennes *Gub. Dei.* VIII. 2) Dufourcq : *Christ des foules*, 3e éd., 16-28-29 ; Malnory, 221 ; et Vacandard : *L'idolâtrie en Gaule aux* VIe et VIIe siècles. R. Q. H. avril 1899. Voir du reste ce qui se passe en Orient. tome IV. 279. 343 n.

[1] Il semble qu'il y ait eu de nombreux points de contact entre la religion des Romains et celle des Celtes : tome I. p 166.

[2] Les cultes qui sont antérieurs à l'invasion celtique (VIe siècle avant J.-C.], et remontent à la période ligure sont fort mal connus. On croit qu'ils visaient surtout les morts, naturellement ; les sources et les bois, les corbeaux et les serpents ; le Soleil, la Lune, l'Etoile du matin, l'Etoile du soir ainsi que la Terre et le Feu [C. Jullian : *Histoire de la Gaule*, I, 1908. Paris, 135-159].

[3] Le culte des morts est bien attesté. Les morts sont des vivants atténués et malheureux, donc dangereux : « ils revêtent une infinité de formes, par exemple, celle de souris (les tours de souris) » et de vampires ; ils habitent souvent les montagnes ; ils parcourent les airs à la suite de leur dieu Wotan ; les 12 nuits de Noël à l'Epiphanie, ils sont lâchés à travers le monde ; ils habitent dans le foyer [Grimm : *deutsche Mythol*, 1854, 3e éd., p. 469 et 568 ; Gide : *Etude sur la cond. privée de la femme*, 1885, p. 197].

Les Germains croient, comme beaucoup d'autres, qu'un homme peut, sans mourir et pour plus de sûreté, extérioriser son âme et l'enfouir en lieu sur. Frazer : *Rameau d'or*. trad. fr. II, 458-464].

Les documents ne nous permettent pas de marquer les traits propres à la religion des Wisigoths, à celle des Ostrogoths, à celle des Burgondes [ils semblent avoir eu un grand'prêtre inamovible, *sinista*], *des Francs*, *Vandales*, etc...

trats [1] les mêmes fonctions divinatrices, le même rôle politique que les Celtes à leurs druides. Les eaux claires et bienfaisantes, les bois mystérieux et redoutables [2] attiraient l'amour et provo-

Nous devons nous contenter de parler de la religion germanique en général

[1] Chez les Germains que connaît Tacite aussi bien que chez les Anglo-Saxons, le prêtre a un pouvoir judiciaire et politique. Son principal office est de pénétrer la volonté des dieux par la divination : il explique les signes [hennissement des chevaux, oiseaux, chaudrons des sacrifices]. Après quoi, il tâche à apaiser la colère ou à fortifier la bienveillance du dieu par des sacrifices et des opérations magiques. Les assemblées religieuses, avec les sacrifices divinatoires et propitiatoires, ne semblent pas s'être tenues à date fixe : il n'y a pas trace d'un calendrier rituel ; elles se tenaient sans doute à l'occasion des événements importants. — Les prêtresses ne forment pas de collège, mais ont un grand prestige.

La morale est complètement indépendante du culte. L'incapacité juridique de la femme est générale, mais elle dépend, moins de son mari que de sa famille : elle est asservie mais protégée et très honorée. La monogamie est très générale ; l'adultère très rare Gide, *op. laud.*, 198-199.

[2] Le culte des eaux est bien attesté. Il ne présente aucune particularité notable. Pourtant, dans la Frise et dans toutes les basses régions du nord où l'eau potable est infiniment précieuse, il semble que l'eau douce ait été protégée par un tabou. Kauffmann, dans l'*Archiv. Rel. Wissenschafft*. XI, 1. 190, 105, 109.

Le culte des arbres et des bois est bien attesté aussi. Voir *infra* l'histoire de S. Boniface.

De ce double culte, on peut rapprocher le *culte des Elfes, lutins et nains*, qui a des racines très profondes dans la croyance populaire. Ce sont de vrais dieux, à qui l'on offre des sacrifices, qui sont en général bienveillants, et qui sont divisés en une multitude de catégories. Mais il est difficile d'apercevoir leur physionomie primitive ; peut-être était-ce simplement les esprits des sources et des bois.

quaient la crainte des Germains aussi bien que des Italiens, des Espagnols ou des Gaulois ; leurs dieux de premier ordre Wotan, Thor, Ziu-Tiwaz et Freyr n'avaient dû leur prestige, sinon leur naissance, qu'à l'élargissement des tribus se formant en confédération [1] ; les sources et les arbres, au

[1] Les grands dieux sont d'âge récent : leur caractère politique paraît certain. « Les trois tribus principales, les Ingaevons, les Herminons et les Istaevons avaient leurs héros éponymes (Tacite : *Germ.* 2) dans lesquels on croit pouvoir reconnaître soit les dieux principaux Freyr, Tiwaz, Wodan, soit le seul Tiwaz sous trois formes différentes. Les Hermondures adoraient Mars, les Cattes Mercure (*Ann.* 13. 57) ; on trouvait le culte d'Isis chez une partie des Souabes (*Germ.* 6), les Semnones avaient le culte sanglant du *regnator omnium deus* (*Germ.* 39), les Naharvales adoraient les deux jeunes dieux Castor et Pollux (*Germ.* 43), et le culte de Nerthus réunissait tous les ans sept tribus parentes et leur imposait une trêve de Dieu (*Germ.* 40) ». C'est dire que, sans rejeter les autres dieux, chaque tribu avait son dieu principal : « les Souabes étaient appelés Cuyuvari (serviteurs de Zio), et les Frisons adoraient Forsete dont le sanctuaire se trouvait à l'Ile d'Héligoland), comme le garant du droit ». Le dieu principal des Francs est Wotan. [Chantepie : *Manuel*... 695]. — Sans doute les progrès de ces dieux politiques ont-ils été parallèles aux progrès du sacerdoce (comme chez les Celtes : tome I, 166, n.).

Il est à noter que, chez ces grands dieux des Germains, le caractère naturaliste (agent producteur des phénomènes naturels, t. I, p. 318) semble peu marqué. Wotan apparaît comme le dieu de la mort, plutôt que comme le dieu du vent ; si Thor et Ziu-Tiwaz sont les dieux du tonnerre et du ciel, on est fort en peine de dire la signification naturaliste de Freyr et de Balder.

Aux dieux sont accouplées des déesses et sont associés des géants. Les déesses forment une troupe fort indistincte : la plus connue est Frija, épouse de Wotan ; elle était une déesse de l'air et du ciel. Nehalennia était adorée sur le Rhin inférieur. — Le rôle des *géants* est caractéristique des mythes germaniques : ils ne sont pas dieux, on ne leur offre pas de sacrifices ; ce

contraire, étaient vénérés depuis les temps les plus lointains. Les fontaines de Dœllbach (près Fulda), de l'Hœllenthal (près Fribourg) et de l'Ortenau, de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, de Heilbronn et de Moosbronn (à Ettlingen) n'étaient pas moins anciennement honorées que celles de Nimes, de Périgueux et de Vaucluse. Si donc la gloire d'Odin subit quelque éclipse lorsque les Barbares prirent contact avec les Romains, les cultes locaux de ceux-ci bénéficièrent, comme d'un appui, des habitudes religieuses qu'apportaient ceux-là. Les pieux missionnaires qui continuent l'œuvre évangélisa-

sont des auxiliaires des dieux dans l'œuvre cosmogonique, et leurs premiers-nés. Voir Weinhold : *Die Riesen des germanischen Mythus*. 1858 ; et, en général, P.E. Müller : *Sagabibliothek*. 1817-1820. 3 vol ; frères J. et W. Grimm : *die deutsche Mythologie*, 1835 (4e éd., par Meyer. 1875-1878 ; *die deutsche Heldensage*, 1826 (3e éd., 1889, par Steig) ; W. Mannhardt : *Wald- und Feldculte*. 2 vol. 1875-77 et *Mythologische Forschungen*. 1884 ; Meyer : *Germanische Mythologie*. 1891 ; Chantepie de la Saussaye : *The Religion of the Teutons*. 1902 ; Mogk : *germanische Mythologie*, 1906. Leipzig et P. Herrmann : *Deutsche Mythologie in gemeinverständlicher Darstellung*. 2e éd., 1906. Leipzig ; *Rev. Sc. phil et théol*. 1907. 575.

[Noter que les Celtes sont venus sans doute en Gaule de la Frise et du Jutland ; qu'ils sont des Indo-Européens comme les Germains, et peut-être les Ligures, dont ils conservèrent sans doute les principaux cultes. Le fond de la population de l'Occident semble présenter une certaine homogénéité. A propos du chaudron d'argent de Gundestrup et des cornes d'or de Gallehus [Sophus Müller : *Nordische Altertumskunde*. II, 1898, 151], qu'il croit d'origine germanique, C. Jullian écrit : « l'analogie des figures représentées avec celles du monde gaulois est surprenante (*carnyx*, casques à cornes, à rouelle, sanglier enseigne, dieu accroupi et à cornes de cerfs, exaltation du torques, serpent cornu... » *Histoire de la Gaule*, II, 114, note 7.

trice de saint Martin rencontrent une opposition tenace, parfois violente. Les évêques de Brives et de Trente sont massacrés. Les paysans de Ligurie entretiennent pieusement les autels champêtres et se parent avec orgueil du titre d'haruspices. Les sermons des évêques, les canons des conciles attestent la survie des pratiques et des croyances idolâtriques en Italie, en Gaule et en Espagne aux ve et vi^e^ siècles. Même baptisé, le paysan ne sait s'il fêtera le jeudi, jour de Jupiter, ou s'il sanctifiera le dimanche : et certains jours continuent d'être néfastes à ses yeux. Il n'ose pas ne plus célébrer les fêtes qu'observaient ses pères, la fête des kalendes, par exemple, ou celle des morts, ou celle de la moisson : la peste punirait son audace. Il craindrait de ne pas se protéger, lui et son bétail, par des amulettes ou des phylactères, de l'envie des dieux méchants : il se reprocherait surtout de ne pas recourir aux devins et aux sorciers : les uns éclaircissent, les autres conjurent les mauvais présages. Et Dieu sait s'ils sont nombreux ! Qu'un nuage obscurcisse la clarté de la lune, et les lamentations du paysan diront bruyamment son effroi.

La destruction de l'unité administrative de l'empire, en rendant plus rares les rapports qui unissaient l'Orient à l'Occident, affaiblit les cultes orientaux nés en même temps que le Christianisme et répandus dans la même zone méditerranéenne. Tout ensemble mystiques et sensuels ils se fondirent

ensemble pour former une nouvelle religion dont l'austérité officielle s'alliait souvent à de savantes débauches. Le Néo-Manichéisme naquit des débris du Manichéisme, écrasé en Afrique par la polémique de saint Augustin ; il recueillit en Espagne tous ceux que séduisirent les spéculations de Priscillien ; il se grossit, en Italie et en Gaule, des anciens sectateurs d'Isis ou de Cybèle et surtout de Mithra, qui, passé 400, ne font plus guère parler d'eux. Sa doctrine se présente sous une forme chrétienne : les nouveaux Manichéens l'expliquent par l'Evangile et ils parlent de la Trinité. Mais leurs idées ont une tout autre nature : il y a deux dieux contraires, le Nouveau Testament contredit l'Ancien, la chair est mauvaise, le mariage une honte ; seulement, — théorie agréable à l'humaine faiblesse — tous les péchés de la chair dérivent d'une nécessité supérieure. Les conséquences sociales d'une doctrine qui excuse les pires excès expliquent la sévère persécution à laquelle ces hérétiques sont en butte : les lois du ve siècle reproduisent et étendent les mesures prises par l'empereur dès 372 ; les Néo-Manichéens sont mis hors la loi. A la faveur des bouleversements politiques, ils reforment leurs églises. A Rome, en particulier, bien qu'ils aient été dispersés en 443, ils recouvrent une grande influence : jusqu'à ce que Théodoric les écrase, ils sont le perpétuel souci des papes. Les évêques, mis en éveil par saint Léon, sont tenus,

eux aussi, à une incessante surveillance : les hérétiques sont redoutés en Espagne jusqu'à la fin du VIe siècle. Rien de plus difficile que de les saisir : ils assistent aux offices de la communauté, ils parlent la langue de leurs frères, et leurs chefs leur ordonnent de mentir sans hésiter plutôt que de trahir le secret de leurs réunions particulières. De fait ils survivent obscurément pendant toute la période franque [1].

Dans les villes et dans les campagnes, le Christianisme rencontre donc, pour lui disputer l'âme des foules, les vieux cultes idolâtriques et le Manichéisme renouvelé. Le culte des martyrs et le prestige des légendes favorisent l'œuvre des missionnaires et lui donnent la victoire.

Nul, parmi ces missionnaires n'a joui d'autant de prestige que saint Séverin, l'apôtre du Norique. « Ce n'est pas qu'il ait apporté la foi aux peuples

[1] Sur le Néo-Manichéisme et le Priscillianisme aux Ve-VIe s., voir A. Dufourcq : *Etude sur les Gesta Martyrum Romains* tome IV. *Le Néo-Manichéisme et la Légende chrétienne* Paris. 1910. — Les Manichéens sont combattus par les lois en 382, 389, 399, 405, 407, 423, 425, 428, 445 Il y eut quelques scandales fameux : 421, Carthage, 443 et 510 Rome. En Gaule, les Manichéens sont un gros souci pour Césaire. Deux conciles de Galice un concile général les combattent en Espagne 448. Ils enseignaient l'existence de deux Dieux rivaux, l'origine diabolique du Vieux Testament, le caractère diabolique de la création matérielle, du mariage, des viandes ; ils niaient la liberté et la réalité du corps de Jésus. Ils avaient une communion immonde, mais participaient aux communions des Catholiques, (prenaient le pain, refusaient le sang).

qui vivaient sur la rive droite du Danube, de Passau à Vienne : il l'y trouva tout établie. On ne voit même pas qu'il ait converti les barbares, païens ou ariens. Sa vocation a été de prêcher la pénitence et d'exhorter les chrétiens à vivre selon les règles de l'Evangile. » Son austérité, son éloquence, ses miracles lui procuraient une influence merveilleuse : « il priait avec ses disciples durant la nuit, passait le reste du temps dans un oratoire ou une cellule peu éloignée, ne mangeait que le soir, et en carème une seule fois la semaine ; toujours il allait pieds-nus, durant même les plus rigoureux hivers[1]. » Constantius de Lorsch, Pierre Chrysologue et Maxime de Turin, Léon et Gélase en Italie, Eucher, Valérien, Avit, Rémi, Césaire et Germain en Gaule, Montanus, Polémius et Martin en Espagne tendent parallèlement leurs efforts pour extirper l'idolâtrie du fond des âmes et y faire régner la foi, la pureté, l'espérance, l'amour[2].

[1] Nous sommes bien renseignés sur saint Séverin par la *vie* qu'a écrite son disciple Eugippius, PL 62. 1167. ou éd. Sauppe M. G.), ou éd. Knœll (C. V. Séverin est arrivé d'Orient en Norique vers 455, et il est mort vers 482. Voir Hauck : *Kirchengeschichte Deutschlands*. I, 1887. Leipzig. p. 328 et André Baudrillart : *saint Séverin de N.*, 1908.

[2] Pierre Chrysologue, né vers 409, évêque de Ravenne vers 433 [peu après, sans doute, que Ravenne est devenu métropole], mort vers 450. Il est connu par son attachement à la papauté et par les nombreux *sermons* qu'il a laissés. PL. 52. — Maxime, évêque de Turin, mort après 465, a laissé de nombreux *sermons* Pl. 52. — Lire les sermons de saint Léon (sur lequel p. 19 et n dans P.L. 54. — Valérien, évêque de Cimiez, parent d'Eucher a

La multiplication des églises qui distribuent les sacrements et la doctrine, c'est le premier moyen qu'ils emploient. Le long des routes romaines, dans les gros bourgs et dans les grands domaines, voici que les paroisses s'échelonnent, de plus en plus nombreuses, fondées par les évêques et par les riches propriétaires. Un lien très étroit les rattache d'abord à l'église cathédrale ; mais elles acquièrent peu à peu leur autonomie ecclésiastique et la personnalité civile : le concile de Rome de 402 permet à leurs prêtres de baptiser à toutes les époques de l'année ; le concile de Vaison confère encore à ceux-ci le droit d'enseigner et de prêcher ; ils obtiennent même de gouverner et déposer les diacres et clercs inférieurs, de bénir le peuple, les maisons et les champs. Les terres données à l'église paroissiale par le fondateur, celles qu'elle reçoit ensuite, constituent un patrimoine propre, sur lequel l'évêque perd peu à peu tout pouvoir. Les fonts baptismaux, où elle régénère les âmes, apparaissent à la fois comme l'instrument de ses conquêtes et le symbole de son autonomie [1].

laissé quelques *Sermons* curieux, PL. 52. — Saint Martin, évêque de Braga 580, a vigoureusement attaqué l'idolâtrie dans son *de correctione rusticorum* [éd. Caspari. 1883] Pour plus de détails voir Bardenhewer : *Les Pères de l'Eglise*. 2e éd. fr., 1904, tomes II et III.

[1] Bien distinguer les *églises libres*, établies dans les gros bourgs (vici), tels que Blaye, Amboise, des *églises domaniales*, établies par le propriétaire sur son domaine [loi d'Honorius 398 ; villa Riuntium, 419]. Hilaire d'Arles, Elaphius de Rodez, Patiens

Autour de ces foyers la vie chrétienne rayonne dans les âmes, les purifiant et les élevant. Saint Césaire incarne l'effort de l'Église plus complètement

de Lyon, Marachaire d'Angoulême, Sulpitius de Bourges, Césaire se font connaître par leur zèle constructeur. Parfois l'oratoire d'un solitaire [Maurilius d'Anjou] enfantera une église, une paroisse. *Le pays qui est entre les routes, souvent désert, est presque toujours négligé par l'évangélisation.* — L'église s'élève, soit à la place d'un ancien temple Cod. Théod. XVI. 10. 25), soit à l'endroit où fut trouvé le corps d'un saint. Les circonscriptions paroissiales, celles en général du vicus, existent dès la fin du IVe siècle : à la fin du VIe, l'évêché d'Auxerre en comprendra 36. C'est le concile d'Arles de 554 qui a donné au prêtre de la paroisse juridiction sur les diacres : quand elle n'avait pas encore son prêtre en titre, elle possédait souvent un diacre. Une loi de 398, une lettre de Célestin Ier, le concile de Vaison de 529 établissent que le clergé paroissial se recrutera dans la paroisse Au concile d'Orléans de 511, on décide que l'évêque aura le tiers des offrandes ; au concile d'Orléans de 538, l'évêque perd la jouissance des revenus fonciers de la paroisse ; au concile d'Epaone, 517, le prêtre rural acquiert le pouvoir d'affranchir les esclaves de son église, d'acheter, échanger, et, en 541 (Orléans), d'aliéner moyennant l'autorisation de l'évêque. Dans la première moitié du VIe siècle les prêtres des églises établies dans les vici prendront souvent le titre d'archiprêtre. — Les églises domaniales sont soigneusement maintenues (Orange, 441) sous l'autorité de l'évêque diocésain, même quand le propriétaire du domaine fondateur est un autre évêque ; dans ce cas, le propriétaire, qui doit doter l'église qu'il fonde, a droit de présenter un prêtre au choix de l'évêque. Au début du VIe siècle les fondateurs laïques acquièrent ce même droit Malgré quelques efforts contraires [Agde, 506 ; Vaison, 529], les églises domaniales obtiennent leur autonomie et se transforment en paroisses, tout comme les églises libres (surtout au VIe s.

Cette richesse ecclésiastique alimente des aumônes sans mesure Hauck, I, 78 ; Lesne : *Histoire de la propriété eccl. en France*, I, 1910, 353-413).

Noter que, au Ve s., parochia = diocèse, et diocesis = paroisse : c'est au VIe s. que l'usage impose le sens actuel à chacun de ces termes. — Le chef de la paroisse rurale n'a pas reçu le

qu'aucun de ses contemporains. Vrai « précepteur de la Gaule franque », il forme des évêques, il rédige et répand des homélies qui portent partout son esprit et sa doctrine. « Le péché est l'idée centrale de celle-

titre d'évêque parce que le concile de Sardique avait décidé qu'on n'installerait d'évêques que dans les *civitates* : on a compris que multiplier les évêques risquait d'affaiblir l'épiscopat. D'où la disparition, au ve s., des évêques ruraux d'autrefois, les *chorévêques* [Leclercq, dans Hefele, Lec. II, 1221]. — Les caprices des rois qui veulent créer des évêchés n'aboutissent pas : en 540, l'évêque de Sens empêche Childebert de créer un évêché à Melun ; l'évêché de Chateaudun créé par Sigebert disparait à la mort du premier titulaire 575 ; l'évêché de Celles créé par Clotaire est repris, à la mort du roi, par l'évêque de Poitiers. — Les diocèses, un moment désorganisés par les Barbares [Arras, Tournai, Thérouanne, Tongres, Cologne, Reims, où Nicaise est égorgé avec Eutropie, sa sœur, 407 ; débuts d'Euric : le siège de Limoges ; invasion des Bretons en Armorique] se multiplient par les progrès de l'évangélisation [semblent avoir été fondés en Gaule, au ve s., les évêchés de Chalon, Nevers, Le Mans, Rennes, Quimper, Vannes, saint Pol de Leon ; Tarentaise, Toulon, Rodez, Albi, Saintes, Uzès ; — au vi^e^, les évêchés de Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux, Coutances ; Arras, Cambrai, Tournay ; Belley, Avenches ; Meaux ; Agde, Maguelonne, Elne, Carcassonne] parfois aussi, par l'action des rois [Gontran crée vers 575 l'évêché de Maurienne ; Sigebert, celui d'Alais vers 575. Savio suppose qu'Honorius, durant ses premières années, a concouru à créer beaucoup de diocèses : ainsi, Novare, peut-être Turin, Ivrée, Aoste, Acqui, Asti, Alba]. [Le pape réunit parfois deux diocèses : Saint Léon, Nice et Cimiez].

Le régime métropolitain commence de s'établir en Occident au début du ve siècle : de ce temps datent les provinces métropolitaines de Ravenne, Aquilée, Narbonne, Vienne, Embrun (saint Léon), Arles, Tarragone, Braga, Merida, Tolède. Voir les déclarations du pape Célestin, 428 [Duchesne *Fastes*, I, 110] ; je rappelle la rivalité d'Arles et de Vienne qui longtemps n'a que deux suffragants, Die et Viviers). La province ecclésiastique de Tours, constatée vers 450, a dû se former, pense Duchesne, I, 248, au temps de saint Martin : les évêques que les Bretons installent dans les évêchés armoricains, refusent de reconnaitre le métropoli-

ci. (Il veut ramener à la morale les pratiques du culte, les sacrements et les rites de l'Église, et, d'autre part, faire de la morale un élément essentiel

tain de Tours [voir concile de 567]: c'est le début d'une longue querelle. Les évêques du diocèse suburbicaire sont très étroitement subordonnés au pape.

C'est dans ces circonstances, croit-on, que la confirmation a été séparée du baptême et réservée à l'évêque. Noter qu'une paroisse rurale est parfois confiée à un simple diacre. En Gaule [concile de Vaison, 529], mais non en Italie [le pape Célestin aux évêques de Provence], le prêtre a le droit de prêcher, non pas seulement l'évêque.

Les églises — à part quelques-unes (S. Vital, Ravenne ; S. Germain, Paris) qui sont rondes — conservent le plan basilical [malgré l'influence orientale la coupole reste inconnue], mais suppriment l'atrium ; elles n'ont pas encore de transept ; le baptistère, situé à l'entrée de l'église, tend à s'y souder. On construit en briques, ou en petit appareil, ou en appareil réticulé. A l'intérieur, l'église est divisée en trois parties: la *nef*, réservée aux fidèles, agrandie souvent par des bas-côtés (qui sont parfois surmontés de tribunes) ; le *chœur*, réservé aux chantres, et séparé de la nef par un chancel (balustrade), avec lequel deux ambons font corps ; au-dessus du chancel une poutre (trebs) soutient une croix entre des flambeaux, et, au-dessus de la poutre, l'arc triomphal ; l'*abside*, réservée aux prêtres, contient l'autel, élevé au-dessus de la confession où reposent les reliques [au VIe s. encore quelques églises ne possèdent pas de reliques] et surmonté d'un baldaquin [ciborium] dont on tire les rideaux au moment de la consécration : au-dessus de l'autel, en Gaule, une tour lanterne surmontée d'une flèche dorée. L'église est décorée de mosaïques, de fresques, ou de motifs symboliques placés au murs. L'art de la mosaïque est cultivé à Paris, à Cologne, et surtout en Italie, où il produit encore de belles œuvres au cours du Ve et au début du VIe [Se Marie Majeure, S. Côme et Damien, Rome ; Ravenne]. L'art de la fresque est attesté en Gaule (Tours, Clermont). Les motifs symboliques viennent, soit de l'art chrétien primitif [vigne, colombes], soit de l'art assyrien transmis par les Syriens, nombreux et influents en Occident à notre époque [étoile à 6 rais, rosace, hélice], soit de l'art gothique [paons affrontés près de l'arbre de vie] ; on les

de la religion, en faire la religion elle-même vécue par l'homme pécheur ou enclin au péché. Des institutions qui avaient d'abord une portée sociale, comme le baptême et la pénitence, deviennent principalement des moyens de sanctification individuelle ». Le catéchuménat disparait ; les controverses touchant le sort des enfants morts sans baptême ont inquiété les parents, et les enfants désormais sont baptisés à la naissance. On compense le défaut de préparation et la non-spontanéité de cette initiation précoce en chargeant de devoirs très précis les parrains et marraines, en poussant à demander la pénitence le chrétien qui s'est mal garanti des chutes, et donc en adoucissant d'abord les pratiques terribles de la pénitence traditionnelle. L'évêque multiplie les homélies, courtes, rapides, précises, qui éclaircissent la notion du devoir chrétien et qui adjurent l'auditeur de rompre avec le péché : qu'il ne remette pas la conversion à demain ; la mort peut le saisir d'un moment à l'autre ; et quelles ne

trouve aussi sur les sarcophages d'où ils expulsent les thèmes historiques. — Les clochers se répandent à partir du ve s. Les fenêtres commencent à être vitrées. Sainte Sabine et Sainte Marie Majeure à Rome, les deux églises de Ravenne consacrées à saint Apollinaire peuvent donner une idée assez exacte des basiliques les plus belles de ce temps. L'église de Saint-Martin, à Tours (finie en 472), est alors la plus magnifique des Gaules. — Voir Enlart : *Manuel d'Archéologie française* I. *Architecture religieuse* 1902, Paris ; Leclercq : *Manuel d'archéologie chrétienne... jusqu'au* VIIIe s., Paris, 1907 ; Brutails : *Précis d'Archéologie du Moyen Age*, Paris, 1908 ; A. Michel : *Histoire de l'art*, I, 1, Paris, 1905.

sont pas les horreurs de la damnation éternelle[1] !

Le culte des martyrs qui s'est épanoui au IVe siècle avec tant de puissance favorise l'effort des

[1] Le niveau moral des auditeurs de Césaire ne semble pas avoir été très élevé, Malnory, 181 (cf. Galy : *La famille d'après Gr. de Tours*, 1902) ; il a besoin d'insister sur ceci que le titre de chrétien n'a pas une vertu magique dispensant de la vie vertueuse, et qu'il ne convient pas de faire le signe de la croix pour confirmer le succès d'une équipée adultère, *eod. op.*, 184. — D'accord avec la tradition romaine (Célestin), il condamne la pratique lérinienne suivant laquelle la communion était refusée aux pécheurs *in articulo mortis* ; il tâche de voiler l'influence assez décourageante que le prédestinatianisme augustinien peut exercer sur les âmes. Il distingue les *peccata capitalia* (sacrilège, homicide, adultère, faux témoignage, vol, rapine, orgueil, avidité, habitudes de colère et d'ivrognerie,) qui conduisent l'âme à la mort éternelle, et que remet seulement, soit la pénitence publique, soit la pénitence secrète précédée d'une confession, — des *peccata minuta* que remettent l'aumône, le jeûne, la visite des malades et des prisonniers. [Bien qu'il ait à combattre les Manichéens, Césaire juge très défavorablement le mariage]. Il prêche surtout la charité, la justice, la miséricorde et la chasteté. Il recommande, non pas tant l'eucharistie [il a peur des communions sacrilèges ; mais il veut qu'on communie au moins trois fois l'an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte], que l'assistance régulière et respectueuse à toute la messe [qui dure alors 1 h. 1/2 ; elle durait 4 heures au temps d'Hilaire d'Arles], aux matines et aux vêpres de chaque jour (où il ne prêchera pas plus d'une demi-heure), l'observance du carême, et surtout la pratique de l'aumône ; il rappelle avec force le caractère obligatoire d'une contribution ecclésiastique qui vient de s'organiser (Pomère en parle) et qu'on appelle *la dîme* ; il faut faire vivre l'Église et les pauvres, dont le nombre s'est prodigieusement accru par ces temps de misère ; après Salvien, il démontre que le riche est l'intendant de Dieu auprès du pauvre et lui doit tout son superflu : le riche s'assure ainsi contre l'adversité.

Noter que, pour toute maladie, même légère, le fidèle peut aller à l'église recevoir, avec l'eucharistie, une onction d'huile : ce qui lui guérira le corps et l'âme ; si le malade n'est pas transportable, ses parents iront à sa place à l'église communier

évêques et concourt à la christianisation des foules. Il a curieusement réagi sur la croyance primitive qui l'a supporté d'abord. Pressée de répondre aux

et s'oindre, et de retour à la maison ils le frotteront d'huile bénite [Vie de sainte Geneviève ; Innocent I à Decentius]. D'après Lejay, Malnory. — Noter encore que, dans la pensée de Césaire, comme dans la pratique de son temps, il n'existe aucun lien formellement *nécessaire* entre la confession et la communion. Au siècle suivant, semble-t-il, et en Italie, la confession et la pénitence publique seront imposées, au moment du carême, à qui se sera rendu coupable d'un péché particulièrement grave. Au siècle suivant, encore, Théodore de Tarse cherchera à répandre dans les églises anglaises la pratique de la communion hebdomadaire [Schmitz : *Die Bussbücher und die Bussdisciplin...* I, 534 ; cf. conc. boïar. 740-750. *M. G. Concilia*, II, 52, in Villien : *Hist. comm. de l'Eglise*, p. 188 et 151].

Le dimanche et les jours de fêtes [obligatoires ou non ; universelles ou non ; précédées ou non d'une vigile ; Pâques, la Pentecôte, Noël et l'Epiphanie sont les plus solennelles, d'après le concile d'Agde, 506, c. 64] imposent au fidèle, outre le devoir d'assister à toute la messe, l'obligation de s'abstenir d'œuvres serviles. Cette expression date de Dagobert I [Pertz : *Leg.* III, 57 et 335] : l'obligation elle-même a été fortifiée par Césaire qui a appliqué au dimanche les prescriptions mosaïques relatives au sabbat [PL. 39, 2.238, 2.274. Villien, p. 64. Cf. le concile d'Orléans de 538, can 30, Maassen, p. 82, qui combat certaines exagérations du repos dominical]. Peut-être aussi est-ce Césaire qui fait appel au bras séculier afin de faire respecter le dimanche : ce recours, attesté dès le concile de Mâcon 585, Maassen, p. 165, s'accompagnera bientôt de pénalités barbares [concile Narbonne 589, canon 4 ; Childeberti II decretio, 14 ; Boretius I, 17 ; décrets de Dagobert cités ; Pénitentiels de Cumméan et de Théodore ; Schmitz I, 640, 533-544 ; Villien, p. 66-74.] La dîme est déclarée obligatoire en conscience à Mâcon, 585.

Les jeûnes occupent une place importante dans le système pédagogique de Césaire et de l'Eglise mérovingienne. Le *vendredi* et, accessoirement, le *samedi* et le mercredi sont réservés à l'abstinence (de viande rouge et de vin) et au jeûne (= un seul repas par jour) : cette pratique, le plus souvent facultative, est présentée comme obligatoire quant au vendredi et au samedi)

objections que soulevaient Julien ou Vigilantius, la conscience chrétienne a précisé le contenu de sa foi; elle a pris une idée claire de ce qui fondait son attitude et légitimait sa démarche ; le dogme de la communion des saints apparaît formulé et défini au début du ve siècle dans les églises du sud de la Gaule. La vie apportée par Jésus n'est ici-bas le privilège d'aucune âme individuelle ; c'est le privilège de l'Église, corps mystique du Christ et réalité suprême ; la Vie ne s'éveille dans une âme qu'autant qu'elle est intégrée à l'Eglise et greffée sur Jésus-Christ. Car la Vie ne vient pas de l'âme ; elle est donnée par le Christ. C'est le Verbe incarné, c'est Jésus crucifié, ce sont ces autres christs que sont les saints justifiés qui lui procurent la grâce, le salut et la vie. L'Incarnation, la Crucifixion, les

par Innocent Ier, les conciles d'Adge et d'Orléans. En général, les évêques visaient à la faire respecter pendant *le temps du Carême:* l'usage n'est pas de jeûner chaque jour du carême [qui ne comprend alors que 36 jours. C'est un pape inconnu du viie siècle qui lui donnera 40 jours]. [Dans le diocèse de Tours, Perpetuus † 490, a organisé un second Carême, du 11 nov. au 25 déc.]. — Outre ces deux époques de la semaine et de l'année, qui sont par excellence le temps de la pénitence, il en est d'autres encore, variables suivant les pays : à Rome, les *Trois* puis les *(Quatre Temps* juin, septembre, décembre) et la *Litanie Majeure* (25 avril), organisés sans doute au ve ou au ive siècle afin de concurrencer les fêtes païennes des moissons, des vendanges, des semailles et des Robigalia ; en Gaule, les *Rogations* (trois jours avant l'Ascension) organisées par Mamert de Vienne, vers 470, et les *Litanies de novembre* organisées par le concile de Lyon de 567-570 ; en Espagne, les *Litanies de novembre* et *de Pentecôte*, puis les *Litanies mensuelles* organisées par le concile de Tolède de 694. [Villien : *op. laud.*, 217-304].

épreuves des martyrs, voilà le trésor dont les mystérieuses ressources peuvent compenser l'indigence et racheter la misère et vraiment payer les dettes de chacun ; pour y participer, quelque indigne qu'il soit, le fidèle doit s'incorporer au corps spirituel du Christ, et se sceller, pierre vivante, dans l'édifice sacré de l'Eglise. De ce moment, l'âme compte, l'âme vit, l'âme aime ; elle acquiert des mérites positifs, lesquels, après avoir expié ses fautes, accroîtront à leur tour les trésors communs de l'humanité. La solidarité des hommes en Jésus-Christ compense infiniment leur solidarité en Adam : la grâce surabonde où le péché sévit. Comment donc le pécheur ne témoignerait-il pas sa reconnaissance aux martyrs du Christ ? leurs souffrances rachètent ses fautes [1].

[1] Sur la communion des saints, voir les histoires des dogmes et les encyclopédies. C'est l'idée de la communicabilité des mérites acquis par les martyrs à leurs frères pécheurs : elle a été évidemment suscitée par l'idée de la communication aux hommes des mérites de Jésus mort pour eux sur la croix : *ici et là, l'idée de substitution est le support de la croyance.* La querelle des confesseurs et de Cyprien [tome IV, p. 34-37] atteste avec certitude que, dans certaines églises au moins, l'idée de la réversibilité des mérites du martyr est éclose au début du IIIe siècle ; Tertullien, du reste, la connaît et la combat [*de pudicita* 22. PL. 2. 1027] « Qu'il suffise au martyr d'expier ses fautes à lui, dit-il... Qui donc a racheté la mort d'un autre par la sienne, si ce n'est le *seul* Fils de Dieu ? » Origène, au contraire, la favorise, *de oratione* 11. P.G. 11. 448 : les passions des martyrs complètent la passion du Christ [*Exh. ad. mart.* 36, 50. P. G. 11, 609 et 636. — Il montre, plus précisément qu'aucun, la seconde racine de la croyance, ou sa raison profonde, dans la solidarité, *l'unité de tous les fidèles dans le Christ* [*Hom. in*

L'antique coutume est donc raffermie maintenant que les consciences en aperçoivent distinctement l'harmonie intime avec l'essence de la foi. Aux ve et vi^e siècles, le culte des martyrs s'exalte. Les tombeaux où ils reposent, les fêtes qui leur sont consacrées, prennent une place de plus en plus grande dans la vie des églises. On célèbre avec plus d'éclat que jamais le jour de leur mort, *natalis dies*, comme le jour de leur naissance à la vie véritable ; le pape

Jesu Nave V. 6. P. G. 12, 851 ; voir I. *Cor.* 12, 27 ; *Eph.* 5, 30 ; *Rom.* 12, 5]. Saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin [Serm. 280, 6. PL. 38. 1283] précisent ou développent encore la théorie.

Cette idée a encore une troisième racine, au moins en certains pays païens (tels que l'Egypte) : on y croit parfois que l'ame du mort, lorsqu'elle est montée au ciel, participe en quelque chose au bonheur et à la puissance des dieux [voir tomes I, 43-44, 126, 126-130, 137-138 ; II. 47, 50, 53 ; Zeller, III. 1 (1880), 666 et III. 2, 184, 208, 212.]

Voir Kirsch : *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im chr Alt.* 1900. Mainz ; Wandrey : *The meaning of the doctr. of the comm. of saincts.* 1904. London ; Harnack : *Apostoliches Symbolum* dans Herzog-Hauck ; Bernard : *Communion des Saints* dans Vacant-Mangenot

Les mots *sanctorum communionem* sont attestés dans le symbole, pour la première fois, par Niceta de Remesiana, vers 400 [*de symbolo* éd Burn], puis par Fauste de Riez, *de Spu Sco.* I, 2. Il est vraisemblable qu'ils y ont été introduits en Gaule, ou dans l'entourage de saint Paulin de Nole, le chantre de saint Félix et l'ami de Niceta. L'introduction de ces termes a donc eu lieu à la fin du ive ou au début du ve, alors que s'épanouit le culte des martyrs : on attache une particulière importance à l'idée qu'ils expriment.

Jusqu'au temps d'Augustin [PL. 38. 868, 1847], on continuait parfois de prier pour les martyrs : il a protesté contre cet usage. — Sur la polémique de Jérôme et Paulin contre Vigilantius, voir tome IV, 130 n.

Symmaque décide que, ces jours-là, à la messe, il chantera le *Gloria in Excelsis*, réservé jusque-là à la solennité de Noël : la veille de la fête, les fidèles s'y préparent par des lectures ou par le jeûne [1]. Les calendriers locaux qui, suivant les églises, remontent

[1] Sur la liturgie des saints aux v[e] et vi[e] siècles, voir Maxime de Turin : *hom.*, 81. PL. 57. 427 ; Valérien de Cimiez : *hom.*, PL. 52. 681. [Noter que le concile de Laodicée, canon 35, avait ordonné que, durant le carême, les martyrs seraient seulement fêtés le samedi ou le dimanche]. Les prières propres aux fêtes des martyrs n'étaient pas isolées dans les sacramentaires.

Le premier saint non martyr qui fut vénéré publiquement hors de sa patrie semble avoir été saint Martin de Tours : le pape Symmaque 498-514 lui consacre une basilique à Rome. — Le concile d'Agde de 506, canon 63, reconnait officiellement la fête de la Nativité de Jean-Baptiste. — Vers 609, le Panthéon, à Rome, est converti en église et consacré à la fois à la Vierge et à tous les saints (S. Maria ad Martyres). — Sur les fêtes des apôtres, voir Kellner (trad. it. Mercati) : *L'anno ecclesiastico e le feste dei santi*. 1909, Roma. 244.

Il y avait de petits oratoires consacrés aux martyrs, qu'on appelait *martyria* : les clercs qui y étaient attachés s'appelaient *custodes martyrum*, ou *martyrarii*.

La coutume de la vigile a été étendue aux fêtes des martyrs dès la fin du iv[e] siècle sans doute [Jérôme PL. 23, 347] ; Paulin : passim.

Voir la belle prière de Prudence à Saint Vincent : *Peri Steph.* v. strophes 137-144 ; cf. Rufin. HE. II, 33.

Sur le culte des saints à cette époque, voir A. Marignan : *Etudes sur la civilisation française*. I. *La Société mérovingienne* ; II. *Le culte des Saints sous les Mérovingiens.*, Paris, 1899, 2 vol ; C. A. Bernouilli : *Die Heiligen der Merowinger* Tübingen. 1900 ; E. Lucius : *Les origines du culte des Saints dans l'Eglise chrétienne* trad. fr. Jeanmaire . Paris, 1908 ; P. Saintyves : *Les Saints successeurs des dieux*. Paris, 1907 ; A. Dufourcq : *La Christianisation des Foules. Etude sur la fin du paganisme populaire et sur les origines du culte des saints*, 3[e] éd. 1907. Paris, et *Etude sur les Gesta Martyrum romains*. Paris, 1900-1909, 4 volumes parus.

au troisième ou au second siècle, sont continués, revisés et finalement fondus ensemble, à Rome, vers l'an 500 ; le *Férial Hiéronymien* sort de ce travail de compilation. Il est développé bientôt après de manière à présenter en bref l'histoire des martyrs ; c'est le *Martyrologe Eusébien* qui, au nom de chaque saint, à la date et au lieu de sa passion, ajoute qui l'a condamné, et quels tourments il a soufferts. Les pèlerins qui visitent leurs tombes n'ont pas fait un long voyage pour se priver du plaisir d'entendre conter leur histoire ; leurs interrogations se succèdent, pressantes, exigeantes, suggérant aux clercs la réponse que leur imagination pieuse a déjà formulée dans leur âme ; et, de l'enthousiasme dans lequel communient les foules, la légende des martyrs naît, s'infléchit et se développe, flattant le patriotisme local, simplifiant, embellissant, « surnaturalisant » l'histoire, y négligeant le rôle des hommes, n'y voyant que la puissance infinie de Dieu et l'infinie perversité du diable. La littérature des *gestes des martyrs* fait peu à peu son apparition [1].

[1] Sur la littérature qui célèbre les saints aux v[e] et vi[e] siècles distinguer : a) *les calendriers* : celui de Polemius Silvius (vers 448), le calendrier syriaque de la fin du iv[e] siècle, et le férial hiéronymien compilé vers l'an 500 [éd. de Rossi-Duchesne. Bruxelles, 1894 (A. SS. Novembre. II. 1)], enfin le calendrier de Carthage (Ruinart, éd., 1859].

b) *Les actes authentiques* des martyrs qu'on lisait à l'église en Afrique et, peut-être, dans les pays danubiens à la fin du iv[e] siècle [concile d'Hippone, 393, can. 36 ; Saint Augustin : *passim*]. Voir tome IV, p. 31 et les articles *Acta martyrum* dans les dictionnaires et encyclopédies.

Les cimetières, où leurs anniversaires se célèbrent, sont entretenus avec soin, souvent avec luxe. Ce sont, en général, des galeries souterraines, hautes et étroites, creusées d'alvéoles occupées par les morts ; elles s'irradient autour des cryptes où dorment les plus fameux martyrs ; elles s'élargissent parfois en vastes chambres, affectées aux sépultures d'une

c) *Les gestes apocryphes* des martyrs rédigés après coup et qui n'ont pas de valeur historique : leur lecture est attestée en Gaule, en certaines églises du moins, au ve et au vi^e (Valérien de Cimiez : *Hom.* 16, 2, P.L 52 ; Césaire : *Serm.* 300 1, PL., 39, 2319 ; Grégoire de Tours : *Mir. Juliani*, 16). D'après le décret pseudo-damasien, la tradition romaine interdisait la lecture des gestes ; de même le concile de Laodicée (Sur la lecture des gestes par les moines à ce moment, voir la règle de saint Ferréol d'Uzès, 18, PL. 66, 965). — La littérature des gesta martyrum a été étudiée récemment à un double point de vue. Le plus souvent on a recherché quelles étaient la nature et la source des légendes que content les hagiographes : et l'on a abouti à montrer qu'elles dépendaient des légendes païennes ou du folk-lore. Voir, outre les études de Marignan, Bernouilli, Lucius, mentionnées plus haut, Delehaye : *les Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905 et H. Günter : *Legenden-Studien*, Cologne, 1906. A. Dufourcq s'est placé le plus souvent à un autre point de vue, celui de l'histoire littéraire : où, quand, par qui les gestes ont ils été rédigés ? Il a montré que cette littérature semble être née, à la fin du ive ou au début du ve, en Afrique et aux pays danubiens ; qu'elle est passée alors dans la Gaule du sud, cisalpine et transalpine, où les Lériniens l'ont utilisée pour leur œuvre d'apostolat, au cours du ve siècle ; qu'au moment de la conversion de Lérins à l'augustinisme, elle a pris racine dans les milieux augustiniens, parmi les amis d'Eugippius notamment, à Rome, où elle rayonne à l'époque ostrogothique et d'où elle se propage à travers l'Italie centrale au cours du vi^e et du viie siècle : à la fin du vi^e siècle naît le plus ancien passionnaire de l'église romaine (d'où sortiront beaucoup d'autres). Voir l'*Etude sur les Gesta Martyrum romains*, en cours de publication depuis 1900, et les Mélanges de l'Ecole de Rome, 1906.

famille. Le souvenir des persécutions habite ces profondeurs ; le silence y règne ; l'obscurité est à peine tempérée par la lumière affaiblie que versent les luminaires ou que répandent les lampes allumées autour des tombeaux : tout concourt à donner aux fidèles un sentiment de tragique respect pour les témoins de Jésus-Christ. Souvent, du tombeau du martyr une église est sortie. L'accès de la crypte est, en général, donné aux fidèles ; quelquefois pourtant une barrière en marbre ajouré ou un mur percé d'un trou les écarte et leur permet seulement de voir et de toucher la tombe. Les foules veillent avec amour à leur bon entretien, et elles gardent pieusement le souvenir des évêques qui les embellissent et les réparent [1].

Mais le culte des martyrs est essentiellement un culte local : leurs corps ont part aux honneurs qu'on leur rend. N'ont-ils pas eu part aux tortures qu'ils ont supportées et ne doivent-ils pas, au grand jour, partager la gloire dont les vêtira le Seigneur ? N'est-ce pas leur vertu enfin qui suscite les miracles dont sont témoins les tombeaux ? Les dépouilles des martyrs deviennent donc des reliques sacrées et les lieux qui les possèdent sont déclarés saints par leur présence. Leur prestige est tel qu'il s'y attache souvent un droit d'asile. Les cimetières naissent autour des tombes saintes, tous les fidèles vou-

[1] V. *supra*, p. 72. n.

lant être ensevelis *ad sanctos*. Les pèlerinages, les vols de reliques, les *inventions* témoignent plus fortement encore du caractère local de ce culte. L'intercession du saint a plus de chances de se produire lorsque le fidèle l'implore sur la pierre de son tombeau : il a prouvé par un long et difficile voyage la dévotion qui l'anime et la vertu mystérieuse du corps agit plus aisément au lieu où il repose. Les pélerinages redoublent donc d'intensité. Comme tous les fidèles ne peuvent les faire, comme c'est, d'autre part, un bien sans pareil que la possession d'une relique, il arrive que les âmes pieuses ne résistent pas au désir de s'en emparer lorsqu'une occasion se présente. Il faut dire qu'elles préfèrent recourir à des moyens licites : on négocie, on implore, on demande à tout le moins un linge qui ait touché le tombeau, ou de l'huile des lampes qui l'éclairent, ou du plâtre imbibé du sang du martyr. Souvent Dieu vient au secours de ses enfants : il les avertit par un songe de la présence d'un martyr oublié : et, sur les indications de l'évêque ou du moine auquel il parle, on trouve — ou l'on croit trouver — les reliques précieuses. Ainsi se sont produites les inventions de Gervais et Protais, d'Etienne protomartyr, de Barthélemy, et d'une infinité d'autres. Le plus précieux trésor qu'un évêque puisse donner, saint Nicet de Trèves le déclare, c'est son corps, et les habitants de Spolète ne veulent pas se laisser persuader par leur évêque

Achille que saint Pierre les protège, puisque son corps ne repose pas dans leurs murs [1].

[1] Sur les tombeaux des saints aux ve-vie siècles, et les honneurs qu'on leur rend, voir Prudence : *Peristeph*, II, 519 ; Paulin N. *Carm.* 18, 249 ; 19, 409 ; 20 ; 27, 565 ; S. Ambroise : *de Elia et jejunio*, 17, 62. PL. 14, 754 ; Zénon de Vérone, PL. 11, 636 ; Augustin : *Conf.*, VI, 2 ; *de mor. Eccl. cath.* 34, PL. 32, 1342 ; *ep. ad Aurelium*, 22, 2. PL. 33, 91 ; *contra Faustum*. XX, 21, PL. 42. 385 ; Serm. 311, 5, PL. 38. 1415 ; S. Jérome : *Ep.* 107 *ad. Leatam*. 9. PL. 21, 875. [*Contra Vigilantium*. PL. 23]. La cause de ces excès était qu'une foire était jointe à la fète [*Variar.* VIII, 33].

Sur les pèlerinages aux ve-vie s., voir Paulin de Nole ; *Carm*, 26, 384. Hartel ; Augustin : *Civ. Dei.* XXII, 8, 10. Karl Meister vient de démontrer que la fameuse *Peregrinatio Ætheriæ*, a été écrite au vie siècle en Gaule Narbonnaise [*Rhein. Museum*, 1909, p. 337. Cf l'édition de Heraeus, Heidelberg. 1909, dans la Sammlung vulgärlat. Texte].

Le tombeau de saint Privat à Mende fait de cette ville le centre religieux du pays ; pareille influence du tombeau de S. Martial à Limoges.

On réunissait dans de petits livres les récits des guérisons miraculeuses qui étaient survenues : Augustin : *Civ. Dei.* XXII, 8, 20-21 et *Serm.* 320, 324.

Sur les inventions de reliques, voir les méfiances exprimées par le IIIe Conc. Carthage, c. 14 Mansi. III. 971 — comparer deux textes de Sophronius et de Schnudi, dans Lucius, trad. fr. 196, n . — et par S. Martin [Sulpice Sev. *Vita Mart.* 11] : cf. Grégoire Tours : *Gl. m.* 51. — En 386, inv de Gervais et Protais par saint Ambroise [Dufourcq : *Etud. Gest. Mart.* R II. 97] ; en 415, 5 déc. : inv. de saint Etienne, Gamaliel, Nicodème à Kaphargamala par Lucien de Jérusalem [Lucius, 211]. Ces deux « inventions » ont eu un retentissement énorme, et suscité les recherches au cours desquelles furent « trouvés » les corps de saint Maurice à Agaune, Agricola et Vitalis, Nazaire et Celse, à Milan. [Comparer avec l'invention de Saint Barnabé à Chypre, 458 : on peut ici affirmer qu'il y a eu fraude, machinée afin de préserver l'autonomie ecclésiastique de Chypre [Duchesne : *Mélanges.. Ecole de Rome*, 1892, 46] Saint Germain de Paris trouve le tombeau d'Ursinus, fondateur de l'église de Bourges ; Théodore de Conserans découvre vers 550 le tombeau de saint Va-

Au-dessous de Dieu, les paysans auxquels est prêché l'Evangile apprennent donc à voir, dans les martyrs que les chrétiens vénèrent, de petits dieux locaux, très actifs et fort utiles. Dieu est trop haut, Dieu est trop loin, quelques marques d'amour qu'il ait données, pour qu'il puisse se mêler aux mille soucis de l'existence quotidienne ; le Païen cherche par habitude un protecteur plus proche, plus familier, moins imposant, qui soit moins absorbé par les affaires de tout un monde et qui puisse, par consé-

lère premier évêque du lieu : le fameux Cautinus découvre vers 551 le tombeau d'Austremoine à Issoire.

Sur la vertu, les démembrements, les translations, les vols de reliques, voir *Code Théod.* IX, 17, 7, et le commentaire de Godefroid III, 153 : Paulin de Nole : *Carm.* 19, 321 et 27, 443 (neque tantum qua jacet ora ...) ; Gaudentius : *Serm.* 17, PL. 20, 963 ; Maxime de Turin : Serm. 88, PL. 57, 708 ; *Gesta Saturnini Tol.* 6 ; Eugippius : *Vita Severini.* 9 ; C. I. L. VIII, 8632 et 10515, 5664, 10686, 2334... ; Grégoire de Tours : *Gl. Mart.* 14, 44, 47 ; la translation de saint Severin au château de Lucullanum ; l'histoire des quatre Couronnés ; Grégoire le Grand : *Epist.* IV, 30 et lettre d'Hormisdas (Thiel. 874). En 596, Palladius de Saintes envoie un prêtre à Rome chercher des reliques. Une femme de Moriana, dans les Alpes, va en Orient, jure de ne pas repartir avant d'avoir obtenu une relique de Jean-Baptiste : elle réussit. Cf. l'histoire de Lucilla dans Optat : *de schism.* I, 16, PL. 11, 916, et Eusèbe : *Mart. Pal.* 12 (peut-être y eut-il dès lors des polémiques touchant les reliques).

La poussière du tombeau, un linge qui l'avait touché étaient souvent considérés comme une relique ; de même l'huile des lampes : on croit qu'un linge déposé sur le tombeau de S. Pierre s'imprègne de force divine au point d'augmenter de poids. (Greg. Tours : *Gl. Mart.* 28 ; *Vit. Patr.* 8, 6).

C'est peut-être à la fin du VIe s. environ qu'a été fabriquée à Rome la fameuse croix achéropite du Sancta Sanctorum, au Latran. (Wilpert, dans la Römische Quart. 1907).

quent, plus attentivement écouter ses plaintes et plus diligemment secourir ses misères : telle la fée de la source voisine qu'imploraient ses pères... ou le martyr qui s'est laissé trancher la tête tout auprès, et dont le tombeau voit tant de merveilles ! Il s'incline peu à peu devant cette force mystérieuse dont il constate les effets, et il en vient à vénérer les tombeaux comme il adorait les arbres. D'autre part, les martyrs glorifient les cités où ils ont vu le jour, où ils ont confessé la foi ; leur culte devient un intérêt local par l'effet des pèlerinages. C'est dire que l'orgueil municipal et les intérêts pécuniaires, le patriotisme local en un mot, s'accommode de la religion nouvelle aussi bien que des cultes anciens ; les sentiments qui ont soutenu ceux-ci peuvent s'exprimer encore dans celle-là. Comme les fêtes païennes font place, souvent aux mêmes jours, à des cérémonie chrétiennes, au dieu local vaincu succède un saint local qui continue de couvrir de sa protection efficace les habitants de l'endroit. Grâce aux martyrs du Christ, l'hostilité des foules pour les missionnaires du Christ s'affaiblit insensiblement ; elle finit un jour par s'évanouir. Le culte des saints locaux, au ve et au vi^e siècle, est le véhicule de l'Evangile.

La « Légende chrétienne » ne se rattache pas moins étroitement que le culte des martyrs à la vie chrétienne des foules ; elle sort de celui-ci, on l'a dit ; mais elle ne prend tout son essor à ce mo-

ment qu'en raison de la lutte que soutient l'Eglise contre le Néo-Manichéisme.

Le Néo-Manichéisme tente d'insinuer ses doctrines parmi les fidèles en les enveloppant d'une histoire prétendue des origines chrétiennes ; et cette histoire, ses partisans essayent de l'écrire en rédigeant les *gestes* du Christ et des Apôtres, des évêques et des martyrs ; n'assurent-ils pas ainsi à leurs prédications le double mérite d'une incontestable authenticité et d'une autorité quasi canonique ? Ils suivent l'exemple, ils utilisent les écrits des Gnostiques. Ils falsifient le texte des Ecritures, particulièrement du Nouveau Testament, afin de l'accorder à leurs dogmes. Ils rééditent les vieilles traditions qui disent l'enfance du Christ et sa descente aux enfers. Pareillement, ils remanient les légendes qui courent sur les Apôtres, notamment sur saint Pierre et saint Paul, sur saint Jean, saint André et saint Thomas ; c'est sous le patronage des Apôtres qu'ils placent le livre où est exposée leur doctrine. De la même manière, ils mettent parfois la main sur les souvenirs qu'ont laissés les fondateurs des églises ou certains martyrs peu connus ; ils développent, ils embellissent la légende et ils la marquent soigneusement en y insérant, soit des récits tendancieux, soit des discours qui sont l'apologie directe de leurs idées. Impossible aux fidèles de distinguer ces écrits des livres les plus authentiques ; impossible à eux de se soustraire à l'in-

fluence qu'exercent sur leurs âmes les noms illustres sous lesquels se cachent les hérétiques. — Le danger est grave. Les Païens se forgent souvent d'étranges idées du Christ et de son règne ; que sera-ce si des esprits pervers leur donnent un Evangile falsifié ?

Il faut donc qu'à l'histoire manichéenne une histoire catholique s'oppose, aussi merveilleuse et aussi précise. L'esprit des enfants est amoureux du miracle et impatient de l'inconnu : pour le satisfaire, il faut que la légende soit semée de merveilles et exactement détaillée. Tel est précisément le caractère des écrits qui se rédigent afin de disputer au Néo-Manichéisme l'âme des foules. Les Catholiques ne se contentent pas, en effet, de reviser et d'expurger les textes bibliques, notamment le Nouveau Testament, ou de dresser des catalogues indiquant aux fidèles quels livres a corrompus le venin de l'hérésie [1], non plus que de les brûler sur le parvis des basiliques. Ils reprennent à leurs ennemis les traditions que ceux-ci voudraient accaparer ; ils les expurgent ou les remanient. Alors apparaissent les éditions orthodoxes des légendes qui content la naissance de Marie, ou l'enfance du Sauveur, ou sa

[1] C'est alors, vers 520, qu'un théologien rédige le premier index où des livres aient été condamnés au nom de la foi catholique : il notait aussi ceux qu'on pouvait consulter, ceux qu'on devait recevoir. Il disposait de certains documents contemporains de Damase. Il appartenait au monde romain, ou lérino-romain. En lire le texte intégral, et partiellement inédit, dans Dufourcq : *Etude*... tome IV, p. 168.

descente aux enfers. Après l'histoire du Christ et de sa mère, c'est l'histoire de ses compagnons qui attire surtout leur zèle : saint Jean, saint André, saint Thomas sont en passe de devenir les patrons des Manichéens, tant on voit de livres hérétiques paraître sous leur nom. Les Catholiques établissent leur culte dans leurs églises au temps d'Hilaire, de Simplicius, de Gélase et de Symmaque ; ils racontent leurs merveilleux exploits et leur mort héroïque. Ils remanient encore les gestes des martyrs que les hérétiques ont souillés de leurs mensonges. Ils prennent même l'offensive : à la vie de Mani où sont escamotées pour le mieux les mésaventures du faux prophète [1], ils opposent l'histoire d'un de leurs martyrs, le saint diacre Cyriaque ; ils modèlent les vertus et les victoires de celui-ci sur les défaites et les défauts de celui-là, mettant admirablement en lumière par ce rapprochement contrasté la lâcheté, l'avidité et la fourberie de l'homme de Satan. — Il n'y a plus à craindre désormais que les âmes pieuses soient exposées au danger de perdre la foi : elles peuvent satisfaire leur curiosité et alimenter leur piété en puisant à des livres aussi orthodoxes qu'intéressants.

Mais l'imagination populaire est mise en branle et mise en goût par ces polémiques. L'enthousiasme

[1] Mani s'engagea à guérir le fils du roi de Perse et, piteusement, le laissa mourir.

que les martyrs inspirent s'accommode, du reste, fort mal du silence qui pèse sur leur mémoire. La « Légende chrétienne » se développe et s'épanouit donc, remplaçant peu à peu l'histoire absente. Cinq apôtres ont seuls, peut-être, été mêlés à la bataille ; voici pourtant que les autres sont aussi pourvus de gestes merveilleux : on voit en eux les missionnaires du Christ dans l'Orient lointain. Matthieu, Simon, Jude et Barthélemy deviennent les évangélisateurs de l'Ethiopie, de la Perse et de l'Inde ; par suite de confusions [1], Philippe est attaché à la Gaule, Jacques à l'Espagne. Un *Breviarium Apostolorum* résume en quelques lignes toute cette histoire. Mais, les apôtres disparus, la curiosité pieuse des chrétiens se demande quelle a été la vie des églises. Les *légendes apostoliques* sont donc peu à peu complétées par les *légendes épiscopales*. Les Romains donnent l'exemple : ils rédigent, au temps d'Hormisdas, les gestes des papes successeurs de saint Pierre [2].

[1] Provoquées par l'identité de nom de deux personnages. Je soupçonne que la légende fameuse de l'évangélisation de l'Espagne par S. Jacques est née alors du besoin d'opposer un grand saint catholique au grand martyr hérétique, Priscillien, et de la présence au pays des Priscillianistes (la Galice) d'un saint ignoré nommé Jacobus. Cette légende est attestée au VI[e] s. — Sur le Néo-Manichéisme, sur la littérature et sur l'influence qu'il a eue sur la littérature de ce temps, voir A. Dufourcq : *Etude sur les gesta Martyrum romains*. tome IV. *Le Néo-Manichéisme et la Légende chrétienne*. Paris, 1910.

[2] Sur *Liber Pontificalis*, voir l'édition de Mgr Duchesne. 2 vol. Paris, 1886-1892 ; et *mélanges... Ecole de Rome*. 1898.

Cependant, on se rappelle que les martyrs et les évêques ne protègent pas seuls la cité ; il y a des solitaires et des moines dont les tombes voient aussi de surprenants prodiges : ce sont les « Confesseurs. » Saint Martin n'a pas moins de clients en Gaule que saint Laurent à Rome. On recueille pour eux les miracles qu'il a accomplis, et ceux qu'ont opérés ses émules. Saint Grégoire de Tours sauve de la sorte une bonne part de l'*histoire des confesseurs* des Gaules, au moment même où saint Grégoire le Grand arrache à l'oubli de très précieux fragments de l'histoire des confesseurs d'Italie [1].

Si diverses qu'en soient les origines ou la forme, ces légendes présentent un air de parenté qu'elles

[1] Grégoire de Tours, en 563, a été guéri d'une grave maladie par un pèlerinage au tombeau de saint Martin : d'où l'idée lui vint de raconter les miracles contemporains opérés par son fameux prédécesseur : de là les quatre livres *de virtutibus sancti Martini* (commencés avant 576 et auxquels il travaillait encore à sa mort). Rapprocher de ce texte capital le *de virtutibus sancti Juliani* (le martyr de Brioude), les *Vitae Patrum* (en 20 chapitres), l'*In gloria Confessorum*, l'*In gloria Martyrum*, les *Virtutes Andreae*, la *Passio septem dormientium*. Ces textes d'une importance capitale ont été traduits et édités par Bordier 1857-64, 4 vol. Paris et par Krusch, dans les M. G.

Sur son illustre contemporain, le pape saint Grégoire le Grand [540-590-604], voir infra p. 115. Je rappelle seulement ici que les quatre livres des *Dialogues* ont été écrits vers 593-594. C'est pour raffermir son ami le diacre Pierre, qui croit passé le temps des miracles, c'est pour se distraire des tracas que lui apporte le gouvernement de l'Eglise, que Grégoire raconte les pieux exploits des ascètes d'Italie. PL, 77.

Voir Bernouilli : *op. laud.* 88 ; Dudden : *History of Gregory the great*, et Dufourcq : *op, laud.* III, 1907.

doivent aux sentiments qu'elles expriment et aussi aux circonstances très particulières où elles ont pris tout leur essor. Œuvres anonymes, elles se placent souvent sous le patronage d'hommes illustres : de là les pseudo-Eusèbe, les pseudo-Damase, les pseudo-Jérôme, les pseudo-Linus, les pseudo-Marcellus, les pseudo-Meliton, les pseudo-Abdias, les pseudo-Craton ; les Manichéens venaient d'en donner l'exemple. — Les Manichéens insistaient aussi avec complaisance sur le mérite de la chasteté, perpétuel sacrifice d'une volonté qui s'immole, et l'opposaient malicieusement au sacrifice que les martyrs avaient fait de leur vie, souvent le moins volontairement du monde. Pour que l'ascétisme, tout paré de l'auréole des solitaires orientaux, ne devienne pas le monopole de la piété manichéenne, les auteurs de la Légende catholique doivent donc donner à leurs saints, non seulement la couronne des martyrs, mais celle encore des ascètes : leur confiante piété n'admet pas que leurs patrons n'aient pas également remporté la palme dans « le combat de la chair » et dans « le combat du sang » : et c'est pourquoi ils transforment en vierges du Christ d'authentiques mères de famille. — Les « apostolicisations » des traditions, enfin, ont la même origine que les « ascétisations » : si l'origine d'une église remonte directement à un disciple des Apôtres, quelle chance les Manichéens peuvent-ils garder d'y introduire leurs nouveautés ?

Mais le caractère de la Légende tient surtout à ce qu'elle exprime la piété des foules que le Christianisme attire. Elle signifie avec une éloquente précision l'état de ces âmes au moment où Jésus les appelle. Il s'en faut de beaucoup qu'elles répondent tout de suite à sa grâce ; ou du moins, si leur bonne volonté est réelle, elle est très malhabile encore à collaborer avec Dieu. Le culte qu'elles lui rendent reste longtemps imprégné d'usages ou d'idées idolâtriques : pour beaucoup, les reliques ne sont qu'un talisman nouveau, et le signe de la croix un signe magique. Mais le culte des saints n'est pas seulement solidaire des cultes locaux qu'il prolonge ; il est solidaire encore de la vie et de la pensée chrétiennes, qui le portent. Peu à peu, les martyrs du Christ font connaître la puissance, font aimer la douceur de la religion du Christ aux foules innombrables des humbles ; ils substituent l'idée du Père céleste, dont l'œuvre est réglée par la justice et toute pénétrée d'amour, à la notion d'un idéal divin uniquement composé de force brutale et capricieuse. Les « vies des saints », écrites à ce moment, marquent les tentatives de ces âmes obscures pour comprendre la vie de Jésus, pour s'approprier la Vie. L'image du Christ, affaiblie, diminuée, mais non tout à fait détruite dans les histoires de ceux qui ont imité le Maître, se trouve mise ainsi à la portée de tous et se propage parmi les foules : humbles répliques de l'Evangile, déformées mais efficaces,

elles accomplissent cette œuvre d'évangélisation populaire pour laquelle tous les traités d'Origène et de saint Augustin étaient sans force et sans vertu[1].

III

Au v[e] et au vi[e] siècle, le Christianisme s'est enraciné dans les âmes de l'Occident ; on peut voir, au vii[e], comment elles s'en accommodent et comment il les modifie.

La situation est toute nouvelle, en raison même du travail accompli. Les éléments autrefois juxtaposés se mêlent et se confondent. Romains et Germains fusionnent et ne forment plus qu'un peuple. Les noms cessent de révéler la race de celui qui les

[1] Nous avons conservé le souvenir d'un assez grand nombre de saints, donnés alors à l'Église par les pays de l'Occident. L'étude des textes qui les concernent n'est pas jusqu'ici fort avancée. La liste chronologique en a été dressée, autrefois, par Baillet : *Les Vies des Saints et l'Histoire des fêtes de l'année*, tome IV, Paris, 1716, pp. 115-174, récemment en ce qui concerne la France) par A. Molinier : *Les sources de l'Histoire de France*, I, 1902, Paris, pp. 46-55 et pp. 94-133 et en ce qui concerne la Germanie, par Wattenbach-Dümmler : *Deutschlands Geschichtsquellen* I, 1904, pp. 124-141. Je rappelle sainte Geneviève, la patronne de Paris, qui mourut vers 512 : voir Kohler : *Etude critique sur le texte de la vie latine de Sainte Geneviève*. Paris, 1881, et sainte Radegonde morte en 587, l'amie de Fortunat qui conta sa vie, PL. 72, 651, ou éd. Krusch ; *M. germ. Script. rer. merov.* II, 364.

porte. Les rois descendent du pavois où se faisaient porter leurs ancêtres et trônent solennellement, entourés d'officiers que décorent les titres pompeux de la chancellerie impériale ; ils ressuscitent l'étiquette oubliée. Chaque Pâques entraîne de cité en cité, à Soissons ou à Autun, à Tolède ou à Cordoue, ou dans quelque villa royale, roi, reine, antrustions, évêques et clercs, chapelle et chapelains. C'est le temps des Dagobert et des Réceswinthe. A côté des Gaules et des Espagnes, gouvernées par les Francs et les Goths, et dont les habitants indigènes forment la masse du peuple chrétien, s'étendent, au nord, les pays rhénans, les îles de Bretagne et l'Irlande où n'ont jamais pénétré, ou du moins, longuement séjourné les Romains ; au sud, l'Afrique et l'Italie que l'administration byzantine ne parvient pas à préserver longtemps des invasions arabe et lombarde. La situation de ces trois zones est loin d'être identique, bien que, un peu partout, sévisse une lamentable anarchie [1]. Mais la vie chrétienne,

[1] En Gaule, les Nobles ont fini par briser Brunehaut, 613 : l'anarchie, dont ils profitent, se développe malgré les efforts de Dagobert 623-639 et d'Ebroïn 657-687 ; elle est plus efficacement limitée lorsque leur chef, Pépin 687-714, prend la place d'Ebroïn et aspire au trône de Dagobert. — En Espagne, pareillement, les Nobles disputent à la royauté le pouvoir ; lorsqu'elle est, de fait, devenue élective, ils se la disputent entre eux : Sisebut 612-621 et Svintila 621-631, Chindaswinthe, 642-652 et Réceswinthe 652 672, Wamba 672-680 et Egiza sont les plus fameux de ces rois de la noblesse.

L'Angleterre et l'Irlande sont aujourd'hui, comme à l'époque druidique, le foyer qui rayonne sur les pays du nord. Mais

pour plus tourmentée qu'elle paraisse dans les deux dernières, n'en est pas moins vivace : les crises qui l'y atteignent ou les difficultés qu'elle y rencontre surexcitent son énergie, et c'est de ces deux pôles opposés que rayonnent, sur les pays qui les séparent, sa chaleur et sa lumière.

Partout, à vrai dire, la vie s'est localisée. Le groupe social vit volontiers sur soi ; il n'y a plus de grande circulation. Ni l'Orient, ni même Rome ne rentrent dans l'horizon habituel des consciences. L'Afrique et l'Italie mises à part, rien ne parvient à l'Occident, même à l'Espagne, des controverses monothélites. Lorsque saint Ouen part en pèlerinage à Rome, ses ouailles désespèrent de le revoir ; et, à son retour, le roi, la reine, les grands vont à sa rencontre afin de le féliciter ; le clergé et le peuple de Rouen se précipitent au-devant de lui avec croix, cierges et tout l'appareil des processions

ce n'est pas à dire qu'elles soient épargnées par l'universelle anarchie : ici encore, celle-ci est déchaînée par les nobles et leurs bandes pillardes. Ethelbert roi de Kent 556-616, son gendre Edwin roi de Northumberland 590-628, Ina roi de Wessex 688-723, ne l'ont refoulée que pour un temps.

L'Afrique du nord et l'Italie font partie intégrante de l'empire romain au début du VIIe s. Mais les Arabes conquièrent bientôt celle-là [642, Tripoli ; 647 victoire arabe de Bakouba ; 674, Kairoan fondé par Okba-ibn Nafi ; 697, Carthage prise et détruite ; l'Atlantique atteint 708 ; les Berbères luttent aussi tenacement contre les Arabes que contre les Impériaux]. Et, dès 568, un nouveau peuple germanique, les Lombards, se répand dans celle-ci : il ne laisse guère à l'empire que la possession des côtes ; l'intérieur relève de son roi de Pavie, ou de ses ducs (Spolète, Bénévent). — Sur l'arianisme lombard, voir infra.

solennelles, versant des larmes de joie et chantant des hymnes de reconnaissance.

En même temps, les villes se meurent. On vit aux champs. Nobles et rois résident dans leurs domaines. En contact perpétuel avec les paysans, les nobles perdent « cette distinction d'éducation, de mœurs et de langage que les Anciens avaient nommée urbanité pour marquer qu'elle était le propre des villes ». La manie du protocole et l'amour du luxe coexistent dans les âmes du VIIe siècle avec des habitudes de rusticité terre à terre et de grossièreté campagnarde : le souci de la vie matérielle prédomine [1].

D'autre part, la vie intellectuelle s'affaiblit. Les Chrétiens, victimes d'une excessive méfiance, se détournent des auteurs profanes, qui sont païens ; la réaction que saint Avit et Cassiodore ont conduite n'a obtenu aucun succès ; Ennodius renonçait aux belles-lettres comme à un péché. Si saint Martin de Braga et ses amis cultivent Sénèque, c'est qu'ils y voient un compatriote, peut-être un ami de saint Paul. Isidore de Séville ne sait que compiler les Pères de l'époque romaine ; c'est pourtant

[1] Voir Bayet-Pfister et Kleinclausz dans l'*histoire de France* de Lavisse, II, 1, 1903; Pirenne : *Histoire de Belgique*, I; Altamira : *Historia de España*, I, 1900 ; et Godefroid Kurth : *Les origines de la civilisation moderne*, II[3], 1898, passim. Les traditions juridiques romaines ne sont aucunement entretenues par l'Eglise [Flach, dans *Melanges Fitting*, I, 390 ; cf. Lefebvre : *Int. droit matrimonial*, 1899, p 127.]

le grand docteur du siècle, « la moderne gloire de « l'Eglise catholique », disent les Pères de Tolède. Ses ouvrages ne sont que des « chaînes » reliant entre eux de multiples extraits ; son grand livre représente un dictionnaire encyclopédique des sciences humaines ; il atteste d'immenses lectures, il ne porte pas la marque d'un esprit original. Quant au commun des évêques, leur ignorance est si grande qu'ils ne prêchent pas, par impuissance ; ils lisent et font lire les homélies de l'époque romaine. Ceux même dont on célèbre l'éloquence ne méritent guère ces éloges : que reste-t-il à saint Eloi si l'on retire de ses sermons ce qu'il doit à saint Césaire [1] ?

[1] Saint Isidore, frère cadet de Saint Léandre (archevêque de Séville de 584 à 600 environ, ami de Hermenegild, de Reccarède et du pape saint Grégoire), lui succéda comme archevêque de Séville, 600-636 : son ami Braulion, évêque de Saragosse, les Pères de Tolède en 653, admiraient fort son érudition. Et il est de fait que ses compilations ont rendu de grands services aux générations suivantes : elles font penser aux « chaînes » que l'on fabriquait à l'autre bout de la Méditerranée, au cœur de l'empire (V. p. 321. n.). Son grand ouvrage, les *Etymologies* (ou *les Origines*), que Braulion a divisé en 20 livres, « forme une encyclopédie abrégée de toutes les sciences... ; l'auteur, dans les diverses matières scientifiques, ne les expose et ne les explique qu'en remontant à l'étymologie des mots qui les désignent » (1, grammaire ; 2, rhétorique et dialectique ; 3, mathématique (= arithmétique, géométrie, musique, astronomie) ; 4, médecine ; 5, droit, chronologie, histoire ; 6, offices et livres de l'Eglise ; 7, Dieu, anges, fidèles ; 8, Eglise et sectes ; 9, langues, armée, parenté ; 10, étymologies ; 11, homme ; 12, animaux ; 13, monde et ses éléments ; 14, terre et continents ; 15, habitations ; 16, pierres, métaux ; 17, horticulture et agriculture ; 18, guerre ; 19, marine, architecture, costumes ; 20, mets, ustensiles. Rien de plus instructif que cette simple énumération). Il faut citer encore deux livres de *Différences* (synonymes ; défi-

Dans tous les « pays » où les grands personnages sont les gros propriétaires, la vraie magistrature sociale reste l'épiscopat : plus nettement encore qu'au

nitions théologiques] ; le *Liber Lamentationum* sur les synonymes ; le *de natura rerum* et le *de ordine creaturarum*, traités de physique ; une *Chronique* qui puise à Julius Africanus, Eusèbe-Jérôme, Victor de Tonnenna et s'arrête à 615 ; une *Historia de regibus gothorum* qui s'arrête en 621 (seconde éd. jusqu'en 626) ; un *de uiris illustribus* (2 recensions, 33, 45 chapitres) ; les *de ortu et obitu patrum* dont parle l'Ecriture, *In libros V. et N. Testamenti prœmia*, *de V. et N. Testamento quæstiones*, *Allegoriæ quædam S. Scripturæ*, *Liber Numerorum* qui tous traitent des deux Testaments ; les *Quæstiones in Vetus Test.* ; un ouvrage de polémique anti-juive, le *de fide catholica ex V. et N. Test. contra Judæos* : un manuel de dogme et de morale, tiré des Pères et surtout de Grégoire le Grand, et qui exerça beaucoup d'influence, les *Libri tres sententiarum ;* le *de officiis ecclesiasticis* (culte, clergé) ; une *Règle monastique*. — Il semble que, si Isidore n'a pas été au même degré qu'Avit et Cassiodore, un partisan de la culture antique, il l'a du moins réellement défendue contre les méfiances et la paresse du plus grand nombre : grâce à lui, les clercs espagnols seront plus instruits que les clercs francs ; c'est aux moines seuls qu'il a interdit la lecture des livres des Gentils et des hérétiques [P. L. 83.877] — Voir l'édition d'Arevalo, 1787-1803, reproduite PL. 81-84 ; et, pour les livres historiques, l'édition Mommsen dans les *Chronica Minora* ; Dressel : *de Isidori originum fontibus*, 1874, Turin ; Menendez Pelayo : *Saint Isidore et l'importance de son rôle*, dans les Annales de philosophie chrétienne, 1882, VII (nouv. série), p. 258 ; A. Macé : *de emendando differentiarum libro qui inscribitur de proprietate sermonum et Isidori Hispalensis esse fertur*. Paris, 1900 ; Roger : *l'Enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, 1905 Paris, p. 195 ; Ebert (trad. fr.) : *Histoire générale de la littérature au Moyen Age en Occident*. I. 621 ; Bardenhewer : *les Peres de l'Eglise* (trad. fr.), III, 1899, 217. [Les traités anti-ariens de Léandre, sa correspondance ont péri, Leclercq : *Esp. chr.* 289].

Deux fois, semble-t il, saint Isidore s'est émancipé de l'influence augustinienne : sa méthode étymologique l'a conduit à définir le sacrement non par l'idée de signe, mais par l'idée de secret, d'action secrète de l'Esprit sanctifiant le fidèle ; [c'est

v[e] et vi[e] siècle, la civilisation occidentale est alors une civilisation ecclésiastique. Le plus souvent, l'épiscopat est occupé par les grands : le titre d'évêque, porté par un membre d'une famille noble, sacre d'un droit la situation privilégiée qu'elle occupe en fait dans le pays ; la coutume, établie désormais, de la *præmissa conversio*, facilite et réglemente à la fois le passage de l'état laïc à l'état ecclésiastique ; l'aristocratie terrienne forme vraiment une seule et même classe sociale dont l'épiscopat se distingue à peine [1]. A Rome, l'évêque exerce en fait les fonctions de duc. En Gaule, beau-

ainsi qu'il explique les trois sacrements qu'il connaît ; baptême, confirmation, eucharistie. Voir *Etym.* vi, 19. 39, P. L. 82, 255]. Cette théorie isidorienne règne jusqu'au xi[e] siècle, empêchant de se préciser la doctrine augustinienne

S'inspirant à la fois d'Aristote [les *Météores*, le *de Caelo*] et de saint Ambroise [*Hexaëmeron*], saint Isidore a proposé une curieuse théorie astronomique dans son *de natura rerum* [où les considérations théologiques et littéraires priment les observations scientifiques] : il y a trois cieux superposés, *le firmament* (c'est-à-dire les cieux mobiles et solides que nous apercevons), le *ciel aqueux* qui sauve de l'embrasement notre monde), le *ciel suprême* (où trônent les esprits). [D'après Duhem : notes manuscrites.]

Sur les bibliothèques espagnoles à ce moment, voir Leclercq : *Espagne chrétienne*, 316 sq.

Sur les Florilèges latins, pendants des Chaines grecques [tome IV, p. 321, n], voir Schermann : *Die Geschichte der dogmatischen Florilegien von V-VIII Jahrh.* 1904, Leipzig.

[1] Un fait semble se produire à ce moment qui manifeste la confusion croissante du monde laïque et du monde ecclésiastique : beaucoup d'hommes sont tonsurés qui n'entrent pas dans les ordres ; ils deviennent clercs sans devenir ecclésiastiques. (Voir *infra*, ce que l'on dit du rapprochement des deux corps ecclésiastique et monastique).

coup d'évêques sont d'anciens « palatins » du roi, et les grands personnages de la cour sont les évêques : en même temps que les conciles se réunissent les *assemblées* ; l'édit de 614, qui reconnait la puissance des Nobles en décidant que les officiers publics seront choisis parmi les grands propriétaires, est complété par le concile de Paris qui restaure théoriquement les anciens usages au sujet des élections épiscopales. En Espagne, les laïcs prennent quelquefois part aux conciles : et les évêques sont toujours si solidaires des grands que la convocation des conciles répond à des nécessités politiques plutôt qu'à des nécessités religieuses : que les conciles, hésitant entre la tradition chrétienne, amie d'un pouvoir fort, et les intérêts ambitieux des grandes familles rivales, soutiennent et fortifient tour à tour la royauté et les Nobles. Durant le VII[e] siècle, les conciles de Tolède deviennent l'organe régulateur de la vie nationale espagnole. Tant il est vrai qu'en Espagne, comme en Gaule, comme à Rome, c'est l'évêque qui est le véritable chef social [1].

[1] « En 629, les habitants de Cahors choisissent comme évêque Didier. Leur élu appartient à une famille puissante de la cour ; frère de l'évêque qui vient d'être assassiné, il a été gouverneur de Marseille, il est trésorier du palais... Arnoul, maire du palais, est nommé évêque de Metz ; Bonitus, évêque de Clermont, est un référendaire et un ancien comte de Marseille ; Bodegisèle, évêque du Mans, est un ancien maire du palais » Saint Ouen évêque de Rouen 641-684, saint Léger évêque d'Autun 644-678 viennent tous deux de la cour. A propos des nominations épiscopales,

La région du Nord était occupée par des tribus germaines où le Christianisme n'avait que rarement pénétré ; ce fut l'œuvre des Irlandais de les gagner à l'Eglise. L'Irlande, devenue chrétienne,

comme à propos de tout, les Nobles sont en conflit avec le roi : *l'édit royal de 614 supprime*, dans les ordonnances conciliaires, *les mots qui interdisent les pratiques simoniaques et la confirmation royale* [Bayet, *Histoire Larisse*, II, 1. 221]. En général, du reste, le roi confirme, en réalité nomme de bons évêques. — Et ces évêques brident le comte. Ils s'attirent de la sorte le titre de *defensores civium* ou de « pères de la patrie » que leur décerne la reconnaissance publique... Saint Ansbert, contemporain de saint Ouen le nomme « la tutelle de beaucoup », le « salut de la patrie ». Et par patrie il faut entendre la petite patrie, le diocèse. Saint Bonnet de Clermont (fin du VIIe siècle) désigne son successeur comme *plebis rector et patriæ tuto* [A SS. Bened. s. III ; pars 1 ; p. 94]. Toute sa vie, saint Ouen eut l'oreille des rois .. » [Vacandard : *Vie de saint Ouen*... Paris. 1902, 116-117, 250. Sur Agatheus de Rennes, voir Bouquet, III, 635].

Sur les conciles de Tolède au VIIe siècle, voir Hefele-Leclercq, III, Leclercq : *Espagne chrétienne*, 297 sq. Le siège de Tolède est confirmé comme unique métropole de toute la Carthaginoise par un concile et un édit de 610, (il y a 5 autres métropolitains : Séville, Narbonne, Merida, Braga, Tarragone). Les plus fameux conciles de Tolède sont ceux de 633, où Sisenand s'humilie ostensiblement devant les évêques, qui anathématisent tous ses rivaux possibles ; de 636, qui tâche pareillement d'affermir le trône du roi, Chintila ; de 646, qui a même objet ; de 653. Celui de 633 oblige les évêques à surveiller les juges civils (canon 32), exempte les clercs des redevances et corvées (47). « En Espagne, comme l'a dit Guizot [*Hist. du gouv. repr.* 26e leçon], au lieu d'entrer dans l'assemblée de la nation, le clergé ouvre à la nation sa propre assemblée ». « Nous prêtres, disent les évêques eux-mêmes dans le *Fuero juzgo*, nous avons été établis par N. S. J.-C. les directeurs et les hérauts des peuples ; nous avons reçu le pouvoir de lier et de délier, et c'est notre bénédiction qui confirme l'autorité des rois ». [Gide : *Etude sur la cond. privée de la femme*, p. 315].

s'était couverte d'importants monastères : celui de Bangor, dans l'Ulster, contenait de 2 à 3.000 moines : saint Comgall l'avait fondé vers 559. Colm-Hill, organisé par saint Chrimthan dans l'île d'Iona (Hébrides), n'eut pas moins d'importance : il reliait l'Irlande à l'Ecosse où se dépensait l'ardeur des disciples de Patrick. Saint Ninian leur avait frayé la voie, au début du ve s. : mais c'est Chrimthan, auquel sa douceur fit donner le surnom de *Columba*, qui gagna au Christ les Pictes et les Scots. Né de race royale, il avait préféré le cloître à la cour ; et les persécutions de ses ennemis l'avaient poussé à quitter l'Irlande [1].

[1] Crimthan-Columba, 521-597, né en Irlande, comté de Donegall, de la famille royale des Nialls, disciple de l'abbé Finian, de Clonard † 548 fonde de nombreux monastères ; soulève une guerre civile et fait couler le sang chrétien. En conséquence, il comparait devant le concile de Teilte, 562, et se condamne à l'exil perpétuel. C'est en 563 qu'il aborde à Iona et se met à évangéliser les Scots, aidé de Baïthoen, Mabruive et Drostan : vers 574, il sacre à Iona Aïdan, roi de Calédonie. Ses miracles sont partout célèbres : son influence ressuscite en Irlande, où il revient souvent (Durrow et surtout Derry sont les deux monastères d'Irlande qu'il aime le plus) ; la bonté de son cœur, l'austérité de ses pénitences lui assurent un incroyable prestige. — Son émule Comgall meurt en 602. C'est environ ce temps que meurt un autre saint illustre, David évêque-abbé de Menevia (à la pointe sud de la Cambrie) : par ses douze monastères, il a exercé sur la Cambrie la plus profonde influence. Voir Mabillon : *Acta* I, 361 ; Reeves : *The life of St Columba*, 1874, Edinburgh ; *A.S.S.* 10 mai 580 ; Rees : *Lives of the Cambro British Saints of the fifth and immediate succeeding centuries*, 1853, Llandaverry ; Montalembert : *Les Moines d'Occident*, III, 1873 ; Trenholme : *The story of Iona*, Edinburgh, 1909 ; les travaux de Anscombe sur la chronologie de Columba ; Whitley Stokes : *Three middle irish Homilies*,

A sa mort, ses disciples continuèrent son œuvre. Ils ne pouvaient songer à descendre au cœur même de la Bretagne : leurs frères avaient été conquis par les Angles et les Saxons. Il fallait franchir deux mers. Un moine de Bangor eut cette audace.

Calcutta, 1877 et *Lives of Saints from the book of Lismore*, 1890, Oxford.

Chose très curieuse, ces moines, d'une si magnifique et somptueuse sainteté, adorent les Anciens, et composent des vers adoniques : mourante dans tout l'Occident, la culture classique se réfugie chez eux : ces enfants des vieux bardes ont senti la poésie de Virgile. Columba est poète : il copie les mss en cachette. Les monastères de Llan Iltud, Clonard, Clonfert sont les foyers de cette culture ; le livre de Gildas *de excidio Britanniæ* en demeure le plus ancien et le plus précieux témoin [Mommsen : *Chron. Minora*, III, 25 (vers 570)]. — De saint Colomban nous avons gardé deux épitres, l'une en hexamètres, l'autre en adoniques « qui ont une allure classique ». [Roger : *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, 1905, Paris, p. 203-256 et Müller : *Neue Jahrb. für Phil.*, 93, 389.

L'organisation ecclésiastique de l'Irlande, de la Cambrie (pays de Galles), de l'Ecosse et de l'Armorique présente une particularité curieuse : à côté des évêques chefs de diocèses il y a des *évêques monastiques* dans un très grand nombre de monastères. La raison du fait se trouve dans le désir qu'ont les moines d'échapper à la juridiction de l'ordinaire [Bury : *Saint Patrick*, 180, 375]. Le plus important des évêchés est Armagh, le plus célèbre des monastères Bangor. [Noter que, en Cambrie il y a un autre Bangor]. — Les Bretons, lorsqu'ils ont émigré en Armorique, y ont apporté leurs usages et ont soustrait ce pays à l'épiscopat franc (voir p. 71, n. ; conflit de Lucinius de Tours, de Melaine de Rennes et d'Eustochius d'Angers, vers 520, avec les prêtres bretons qui, assistés de femmes, dites conhospitæ, allaient de village en village, munis d'autels portatifs, distribuer l'Eucharistie sous l'espèce du vin]. Ils fondent des monastères épiscopaux : saint Paul Aurélien celui de Léon, saint Tutival celui de Tréguier, saint Brieuc celui du Champ du Rouvre, saint Lunaire celui de Pontual, Saint-Malo celui d'Aleth, saint Samson celui de Dol [Duchesne, *Fastes*, II, 250].

Saint Colomban s'embarqua pour la Gaule avec douze compagnons, parmi lesquels saint Gall, saint Magniold et Sigebert. Il aborda sur les côtes de l'Armorique et s'avança vers l'Est jusque dans les Vosges dont les solitudes boisées et montagneuses lui plaisaient. Alors seulement il s'arrêta, près des restes d'un ancien camp romain nommé Annegray : il y construisit des cellules. Pénétrant ensuite à huit mille pas plus loin, dans les ruines d'un autre camp, il y construisit le fameux monastère de Luxeuil. En troisième lieu, au milieu des mêmes forêts, il fonda Fontaine. — Ses disciples rayonnèrent dans la vallée du Rhin et s'établirent définitivement dans ce monastère de Fontaine lorsque Brunehaut les chassa. Après un long séjour dans les pays burgondes, ils passent à Tuggen, près du lac de Zurich, puis au pays de Bregenz où ils rendent au culte l'église de Sainte-Aurélie que des Barbares ont profanée. Avant son départ pour l'Italie, où il fonde l'abbaye de Bobbio, un de ses compagnons, saint Gall, aménage sa cellule dans une forêt : c'est le germe du fameux monastère qui porte son nom. Son compagnon Sigebert raffermit les églises helvètes, incertaines jusque-là de leurs destinées, ranime les monastères de Roman-Moutier et de Seckingen, construit celui de Saint-Hilaire de Glaris et de Disentis, tandis que Trudbert fonde un monastère en Brisgau. Ces efforts ressuscitent les vieux évêchés de Constance et de Bâle.

de Strasbourg et d'Augsbourg : à la fin du VIIe siècle est complètement terminée l'organisation ecclésiastique des pays alamans et helvètes, entre les Vosges, le Lech et les Alpes. — Les moines de saint Colomban n'en restent pas là ; ils franchissent le Lech comme ils ont franchi la mer ; sur l'ordre de l'abbé de Luxeuil Eustasius ils commencent l'évangélisation de la Bavière qu'achèvent, grâce au concours du duc Théodore, l'organisateur de l'église de Salzbourg, Ruprecht, le créateur de Freising, Corbinian et le fondateur du monastère de Ratisbonne, Emmeran [1]. — Si les Thuringiens

[1] Colomban, né dans le Leinster vers 530, mort en 615, a été l'élève de Sinilis, puis de Comgall, lequel lui refuse d'abord la permission de voyager. Dans les Vosges, 591, il est soutenu par Carantocus, abbé du monastère de Saulx, qui est breton ; il est protégé par Waldelnus, duc de Besançon et Flavie, sa femme, dont un des enfants, Donat, deviendra évêque, et qui fondent deux monastères à Besançon et à Novisola Jura'. Chassé par Brunehaut jusqu'à Nantes, vers 610, il se rend auprès de Clotaire II, puis de Théodebert, s'embarque à Mayence sur le Rhin qu'il remonte. Quand il pousse jusqu'en Italie, où le roi l'accueille fort bien et lui donne Bobbio — ce qui n'empêche pas le saint d'attaquer vigoureusement l'arianisme lombard, — il entre en rapports avec le pape Boniface IV et lui écrit une curieuse lettre touchant les trois chapitres dont il prend la défense. Son successeur à Bobbio sera le bourguignon Athala, moine de Lerins, qui a fui son couvent en décadence : il mourra vers 627. Son successeur à Luxeuil, Eustasius, meurt vers 629. Sa vie nous est connue par le récit qu'en a fait Jonas de Suse, venu à Bobbio en 618, fixé à Luxeuil après 628 : il a écrit à la prière de Bertulf successeur d'Athala à Bobbio ; il ajoutera à la vie de Colomban celles d'Athala, d'Eustasius, de Bertulf : puis, il s'associera aux missions de S. Amand contre les Païens, écrira la vie de saint Waast, se liera avec la reine Bathilde et écrira la vie de l'abbé Jean. Lire le texte PL. 87. 1011, ou éd. Krusch :

résistent, et massacrent la mission de Kilian, la Frise est entamée par saint Amand, et elle commence d'abandonner le culte des idoles sous l'action persistante de saint Willibrord. Pendant près de cinquante ans, ce moine de Hy, parti, comme Colomban, avec douze compagnons, y prêche, sans se lasser,

M.G. S.R.M. IV. 61. Voir Hauck : K.G.I. 251-274, 325, 583 ; *Zeitschrift f. K. G.* III, 145, XIV, 93, XV, 366, XVII, 215, XVIII, 58 et *Neues Archiv.* X, 84, XV, 497, XVII, 243 et 425, XXI, 739 (articles de Gundlach et Selbas) ; XI, 190 ; Bonet-Maury : *S. Colomban et la fondation des monastères irlandais...* Revue historique, 83, 1900, 285 ; Gougaud : *L'œuvre des Scotti dans l'Europe continentale*, Revue d'histoire ecclésiastique 1908 ; Wattenbach : *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter.* I (Dümmler 1904), p. 130 sq ; Martin : *Saint Colomban*, 1905, Paris ; J. V. Pflugk-Hartung : *The old Irish on the continent*, dans les Transactions of the roy. hist. Society, 1891 75

Sur saint Gall, voir Krusch, dans les M. S. R. M. G. IV, 251 et Scriptores, II, 5, 33 ; *Neues Archiv.* XXI, 359 ; Weidmann *Geschichte der Stiftsbibliothek S. Gallen*, 485.

De Luxeuil naît le monastère de Granval, près Bâle : voir vie de l'abbé Germanus écrite peu après 650 : Mabillon : A. SS. II, 511 ; de Luxeuil naît encore le monastère de religieuses de Remiremont.

Sur S. Trudbert, voir Krusch : M.G. S.R.M. IV, 357 et Lorenz : *Acta Trudperti martyris*, 1777, Strasbourg ; Hauck, II, 417.

Sur S. Ruprecht, voir M. G. *Scriptores*, XI, 45 ; Sepp : *Vita S. Hrodberti* .. 1891, Ratisbonnæ ; Hauck, I, 358. C'est à tort qu'on rattachait autrefois Ruprecht (ou Rupert) au VIe siècle [Wattenbach-Dümmler, I, 135-137].

Sur S. Corbinian, mort vers 725, voir l'édition de Riegler, dans les Abhandlungen de l'Académie de Münich : IIIe Klasse, 18, I, p. 245 (1888) et 8 sept. 281, A. S.S.

Sur S. Emmeran, mort en 715, voir Sepp dans *Analecta bol.* VIII, 220 et PL. 141, 971 ; Hauck, I, 363. Il était sans doute originaire de Poitiers. Sa vie, celle de Corbinian, un franc comme lui, ont été écrites par Aribo, évêque de Freising, 764-783 (Wattenbach).

Jésus-Christ ; il fonde l'archevêché d'Utrecht dans l'ancien château romain de Trajectum, et organise les monastères d'Ecternach et de Susteren [1].

Ce mouvement d'expansion dérive surtout de saint Colomban : Willibrord se propose ouvertement de renouveler ses exploits ; presque tous les autres Irlandais sont ses disciples directs. Il n'y a pas de plus éloquent témoin de la grandeur de son âme que la grandeur de son œuvre. Son austérité était d'une extraordinaire rigueur ; la règle qu'il imposait à ses moines prodiguait les châtiments corporels et raffinait sur l'accomplissement des vertus cénobitiques. « L'obéissance, disait-il, est « de précepte jusqu'à la mort... Il est damnable, « pour un moine qui est crucifié au monde, d'avoir « des choses superflues ou seulement de les dési- « rer » ; il faut poursuivre dans les convoitises de

[1] Sur S Kilian, martyrisé le 8 juillet 689, voir Emmerich : *Der heilige Kilian*, 1896. Wurzbourg ; Hauck. I, 370, Wattenbach-Dümmler, I. 138 ; Riezler, dans le *Neues Archiv*. 1902. 232.

Sur S Willibrord d'Utrecht, qui s'est d'abord formé au monastère de Ripon et mourut le 7 nov. 739, voir le texte d'Alcuin, PL. 101, 693 ou éd. Wattembach, dans la Bibliotheca Rer. ger de Jaffé. VI, et Schmitz : *Vita S. Willibrordi a Thiofrido... conscripta*, 1898. Luxembourg C'est en 690 qu'il est parti en mission : en 695, il a été sacré archevêque à Rome et a reçu le nom de Clément : en 698, il a fondé le monastère d'Ecternach. — Il avait été précédé par d'autres missionnaires : Wilfrid, l'archevêque d'York mort en 709, passant par la Frise en 678 ; Wictbert qu'a envoyé en 685-687 Egbert, abbé de Hy ; Suitbert, mort vers 713, évêque depuis 692 et qui a fondé le monastère de Kaiserswerth — Voir Levison . *Willibrordiana* dans le *Neues Archiv*. 1908. 517.

la chair non seulement les actes et les pensées, mais encore les involontaires émotions du sommeil et des songes ; le moine n'ira au lit « qu'épuisé de fatigue » ; il sera forcé de se lever « avant d'avoir « achevé son somme ». L'étrange tonsure de l'Irlandais taillée en croissant d'une oreille à l'autre, sa haute taille, le sachet de cuir qui pendait à son épaule et renfermait sa Bible, ses courses multipliées, la rude franchise de son langage, les rites spéciaux qu'il pratiquait, tout concourait à frapper fortement l'imagination populaire ; le prestige de ses vertus et la hauteur de son idéal attiraient les âmes d'élite [1].

[1] La règle de Colomban se lit PL. 80 : elle enseigne avant tout l'obéissance à l'abbé, comme la première forme de cette abnégation complète à laquelle s'est engagé le moine (parfois, pourtant, dans les circonstances graves, l'abbé doit consulter ses moines) ; « elle laisse une place considérable à l'initiative de l'abbé ; ne réglant pas, comme faisait celle de saint Benoit, les moindres détails de la vie intérieure du monastère et les rapports des membres de la communauté entre eux. — Pauvreté et chasteté sont, avec l'obéissance, les premiers devoirs du moine. « La mesure des peines et des pénitences est fixée dans un *Pénitentiel*, sorte de code où tous les cas sont prévus, avec en regard, une punition proportionnée à leur gravité, et le nombre de coups de fouet qui attend le coupable. Tout violateur de la règle est obligé de s'accuser soi-même. Deux fois par jour (avant de s'asseoir à table et avant de se mettre au lit), le colombanien se confesse à un frère (le premier venu), de préférence à un supérieur », sans compter que, avant d'entendre la messe, chaque moine fait à un prêtre une confession secrète et sans doute sacramentelle. Il ne mange qu'une fois par jour (légumes, farine, pain, eau), après none. Vacandard : *Saint Ouen* 170.

C'est Waldebert, le successeur d'Eustasius à Luxeuil, [629-670] qui introduira, vers 629-637, dans ses monastères, la règle béné-

On s'explique l'élan qu'il communiqua à la conquête chrétienne : elle réoccupait, elle dépassait parfois même la ligne atteinte par la conquête ro-

dictine, tout en maintenant, sur certains points, la règle colombanienne. De même à Jumièges, Fontenelle. La règle de C. avait été attaquée par Appellinus, évêque de Genève, et défendue par un concile de Mâcon, vers 620.

Noter qu'un grand nombre de monastères sont explicitement placés sous la juridiction suprême de l'abbaye de Luxeuil : c'est l'idée de congrégation qui naît (voir aussi les moines de S. Pakhome) ; les Bénédictins l'écarteront, Cluni la reprendra.

A tous, « l'expatriation volontaire apparait comme l'immolation suprême » : elle résulte le plus souvent d'un vœu, plus ou moins explicite, fait parfois dès l'enfance [Whitley Stokes : *Livres from the Book of Lismore* (Anecdota Oxoniensia) 1890. l. 586, 2740, 4484.

Ces monastères, soumis en général à l'influence irlandaise, n'acceptent guère l'autorité épiscopale [F. Weiss : *Die Kirchlichen Exemptionen der Klöster von ihrer Entstehung bis zur gregorianisch-cluniacensischen Zeit* 1893. Bâle, chap. II et Hufner : *Das Rechtsinstitut der Klösterlichen Exemtion in der abendländischen Kirche*, Archiv. f. Kath. Kirchenrecht, 1906, 86. 308] : ils obtiennent l'exemption.

Ils présentent souvent deux groupements accolés d'hommes et de femmes. L'extraordinaire pureté de mœurs qui régnait chez les Irlandais, de par leur règle, explique qu'ils aient contribué à développer cet usage des monastères doubles [Mary Bateson : *Origine and early history of double monasteries*, dans les transactions of the royal Hist. Soc. XIII. 1899, 197]. Théodore n'osera l'interdire.

En dehors des *perigrini*, missionnaires exilés volontaires, l'Irlande envoie encore des évêques voyageurs, dont les pouvoirs mal définis (d'une origine souvent obscure) provoqueront des troubles : Voir *infra*. Pourtant les règles irlandaises imposaient fortement la stabilité cléricale et monastique [Haddan et Stubbs : *Councils and eccl. doc* II. 2. 335 ; Wasserschleben : *Die irische Kanonensammlung*. 29. 11. p. 151. Leipzig. 1885 ; règle d'Ailbe et de Colomban].

Les Irlandais ont gardé le cycle de 84 ans [pour Pâques ; voir t. IV. 74]. Ils multiplient les bénédictions au cours de la messe. Voir

maine. On s'explique encore l'influence qu'il exerça sur la vie chrétienne en Gaule : l'abbaye de Luxeuil la propagea tout alentour. Beaucoup de comtes, de palatins, de nobles embrassèrent ainsi la vie cénobitique et donnèrent de vastes terrains, souvent incultes, pour y fonder des monastères. Des essaims de moines se répandirent alors, non seulement dans les champs, dans les *villæ*, dans les bourgs, mais aussi dans le fond des déserts. La partie inférieure des Vosges vit s'élever les monastères de Senone, d'Estival, de Saint-Dié, de Bodon Munster, de Remiremont, de Stavlo, de Malmédy, de Wissembourg et d'Eber Munster. L'Austrasie et et la Neustrie elles-mèmes furent entrainées dans le mouvement : les moines de Wandrille et de Philibert défrichent et évangélisent le Vexin, le pays de Bray et le pays de Caux ; Valery et Omer font de mème dans la vallée de la Somme et le pays de Thérouanne ; Riquier et Eloi dans le Ponthieu et le Cambrésis ; Amand dans les Ardennes. Les grands monastères de Fontenelle, de Jumièges et de Saint-Denis s'élèvent sur les bords de la Seine ; ceux de

Schmid : *Die Osterfestberechnung in der abendländischen Kirche*, 1907. Fribourg ; Krusch : *Der 84 jährige Ostercyclus* .. 1880. Leipzig ; cf. *Neues Archiv*. IX. 99. — Le « textus receptus » du Symbole des Apôtres, attesté par les Dicta Pirminii, PL. 89, 1029, a sans doute été formé par Colomban à Luxeuil [Vacandard. R. Q. H. 1909, p. 559]. Voir Malnory : *Quid Luxovienses monachi discipuli S. Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiæ profectum contulerint* 1894. Parisiis ; Herzog-Hauck : *Keltische Kirche*.

Saint-Maur-les-Fossés et de Jouarre sur la Marne ; ceux de Fécamp, de Montivilliers, de Montreuil et de Sithiu vers les côtes de l'Océan ; ceux de Saint-Valery, de Saint-Riquier, de Corbie sur les rives de la Somme ; celui de Saint-Vaast dans l'Artois ; ceux d'Hautvillier, de Montier-en-Der et de Saint-Basle au nord de la Marne ; ceux de Nivelle, de Gand, de Saint-Ghislain, de Saint-Amand dans les Ardennes. Il s'en forme d'autres encore autour desquels surgissent lentement des bourgs ; la vie industrielle et commerciale s'y réfugie et s'y organise ; les forêts défrichées s'éclaircissent. Sous l'action énergique des émules de saint Colomban, le nord de la Gaule se civilise et se christianise tout ensemble [1].

[1] Saint Faron, mort vers 672 (frère de sainte Burgondofara, la fondatrice de Faremoutiers, qui a été bénite, enfant, par Colomban) devient évêque de Meaux et attire en Gaule deux Irlandais, saint Fiacre à Broïlum (près Meaux), saint Kilian à Aubigny (près Arras). Les monastères de Jouarre, 630, et de Rebais, 636, sont fondés par des disciples ou des amis de Colomban.

Saint Wandrille, un comte, abandonne la cour, adopte les pratiques ascétiques irlandaises (récitation intégrale du psautier, immersion dans l'eau glacée), se fixe un moment au tombeau de saint Ursin, disciple de Colomban, puis à Bobbio, d'où il veut passer en Irlande. Il a voué un culte particulier aux martyrs romains, Pierre, Paul, Laurent, Pancrace. Son ancien collègue, saint Ouen, l'attache à l'église de Rouen pour peu de temps : en 649, Wandrille fonde dans le vallon de Fontenelle l'abbaye qui portera un jour son nom : il meurt en 668. Voir sa vie, 22 juillet 265. A. S. S.

Saint Philibert, avant de fonder Jumièges, « suit à Rebais la règle colombanienne, visite Luxeuil et Bobbio » ; plus tard, il

Le sud de la Gaule, au contraire, échappe à cette influence, comme l'Espagne tout entière. La situation géographique et les traditions historiques

dédiera à saint Colomban un autel, et il comptera parmi ses disciples l'irlandais Sidonius (saint Saëns). C'est le fils d'un comte, un jeune ami de saint Ouen. Abbé de Rebais, la résistance des moines le décourage. Il abdique, étudie les règles de Colomban, Benoît, Basile et Macaire, et, se sentant sûr de sa méthode, il fonde son monastère, tout près de Fontenelle : il meurt en 684. Lire sa vie, 24 août 75. A. S. S. et René Poupardin : *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, 1908, Paris.

Saint Eloi, encore laïque, place le monastère de Solignac, qu'il fonde, sous la juridiction de l'abbé de Luxeuil : il est né près de Limoges de parents romains vers 590. Son habileté et sa probité de joaillier et de monétaire lui procurent la faveur de Clotaire II et de Dagobert ; il délivre les captifs, il construit à Paris un monastère de femmes, il restaure ou bâtit des églises. A la mort du roi son ami, 639, il entre dans le clergé, est nommé évêque de Noyon en 640 et meurt en 660. — Son ami, saint Ouen, né vers 600, a occupé comme lui de hautes fonctions au palais, est entré au même moment que lui dans le clergé et a été consacré évêque de Rouen, à ses côtés, et le même jour : tout enfant, il a vu saint Colomban qui l'a béni : toute sa vie, il reste favorable aux Irlandais. Son énergie, son activité, son zèle et son intelligence font grandement progresser alors l'œuvre de la christianisation. Voir son histoire par Vacandard, Paris, 1902.

Saint Mommelin, successeur de saint Eloi à Noyon, porte la tonsure celtique : il a passé par Luxeuil ainsi que Bertin et Berhamme ses amis. Saint Ouen les envoie fonder le monastère de Sithiu : Mommelin en est le premier abbé, avant de devenir, 660, évêque de Noyon. Il meurt en 686. — Lire sa vie A. S. S. 16 oct. 980 ; voir Van den Essen : *op. cit.*, 375.

L'Irlandais saint Fursy († vers 650), s'établit à Lagny, se lie avec sainte Balthilde et meurt à Frohen (Somme). Ses restes sont transportés à Péronne, vers 641-642, et *là s'élève bientôt un monastère exclusivement réservé aux Irlandais* [Traube : *Perrona Scottorum* dans les Sitzungsberichte de Münich, 1900, 469]. Le monastère de Fosses semble avoir eu le même caractère : il a pour abbés à la fin du VIIe siècle deux frères de Fursy, Foillan et Ultan, puis Cellanus †, vers 706.

rattachent à la Méditerranée et attirent du côté de l'Italie et de Rome les églises d'Aquitaine et du Rhône. Mais, ici encore, tout le mouvement chré-

L'Irlandais Rombaut évangélise Malines, l'irlandais Livin évangélise Gand, où il est martyrisé. Irlandais encore Célestin, l'abbé de Saint-Pierre du Mont-Blandin à Gand (vers 700), Rodingus, qui fonde Beaulieu en Argonne, Disibode qui fonde Disibodenburg entre Trèves et Mayence, Thomaeus l'évêque d'Angoulême vers 663 ; Arnanus, le protégé de saint Didier de Cahors ; Monon, l'ermite des Ardennes assassiné par les brigands.

Saint Cyran, qui fondera dans le Berry l'abbaye de Longrey, doit en partie sa conversion à l'évêque irlandais Flavinus.

Mais il s'en faut que les grands missionnaires de ce temps relèvent tous de l'influence irlandaise. Saint Amand 589-679 est un aquitain d'origine romaine qui s'est fait moine à l'île d'Yeu, puis à Bourges 614-628. Comme il est en pèlerinage à Rome, saint Pierre lui ordonne de partir évangéliser les Païens de Gaule. Il demande et obtient de Dagobert Ier le droit de conférer le baptême de force. Le centre de son activité, c'est le pays de Gand, où il convertit le jeune Bavon, et fonde deux monastères ; découragé une première fois, il n'a pas tardé à y revenir. Devenu évêque de Tongres-Maestricht, il désespère de nouveau devant la lenteur des conversions et les vices de son clergé : il s'en plaint au pape Martin Ier qui l'encourage. Néanmoins, en 652, il abandonne son diocèse, évangélise les pays d'Anvers et de la Scarpe. Voir Mabillon II. 710 et Van den Essen : 336. — Sa jeune amie, sainte Gertrude [626-659], fille de Pépin II et de saint Itta, fonde avec sa mère et dirige après elle le monastère de Nivelles.

Saint Omer a passé par Luxeuil avant de devenir évêque de Thérouanne : il est originaire du pays de Constance comme ses amis saint Mummolin, saint Bertin, saint Bertramme. Après le départ de Mummolin, Bertin, devenu abbé de Sithiu, l'aide dans ses missions ; à la mort d'Omer, vers 670, saint Bertin devient l'âme du Christianisme dans ces contrées et lui fait faire, ainsi qu'à sa propre abbaye, de très grands progrès : il meurt en 709.

Saint Lambert devient évêque de Tongres vers 670 ; chassé de son évêché, peut être par Ebroïn, il y est rappelé par Pépin en 681 ; mais il meurt assassiné, en 705. Son disciple, saint Hubert, 665-727 continue son œuvre évangélisatrice dans l'Ardenne, après lui avoir succédé sans doute comme évêque de Tongres : il

tien procède d'une âme d'élite : saint Grégoire répond à saint Colomban. Les nuances les plus délicates se mêlent pour faire de la physionomie de saint Grégoire l'une des plus complexes de l'histoire ; ce qui en fonde l'unité, ce qui l'oppose au sombre apôtre des Vosges, c'est le sentiment d'une incomparable finesse qu'il a de la réalité et de la vie. Romain de grande famille, il embrasse la carrière politique, et, de très bonne heure, est nommé préteur. Mais voici que Dieu l'appelle : il renonce au monde, vend ses biens, crée six monastères en Sicile, un à Rome, et se fait moine : quoi qu'il fasse, où qu'il aille, toujours, désormais, le moine se reconnaîtra en lui. Le pape lui fait signe ; il lui confie la plus délicate des fonctions

réside en fait à Maestricht ou à Liège. — Je pourrais citer beaucoup d'autres saints encore, tels que Didier de Cahors, mort en 655 [édition de Poupardin, Paris, 1900], Léger évêque d'Autun, mort en 678 [Krusch, dans le *Neues Archiv*. XVI, 565 et du Moulin-Eckart : *Leudegar, Bischof von Autun*, 1890, Breslau], Arnoul évêque de Metz, mort en 640, Remacle évêque de Tongres, Landelin fondateur de Lobbes, mort en 698, sainte Gudule morte en 780, etc...

Il est bien entendu que c'est le travail agricole (le défrichement), et l'apostolat (par la parole et les œuvres) qui font toute l'occupation et toute la gloire de ces hommes ; les préoccupations savantes leur sont totalement étrangères (Quelques exceptions : Ansbert). *C'est l'effort de tous ces évêques et de tous ces monastères qui a vraiment christianisé l'Occident* (ceci soit dit sans nier le travail antérieur). — Voir surtout Hauck ; Vacandard : *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen. Etude d'histoire mérovingienne*, Paris, 1902 ; Van der Essen : *Etude critique et littéraire sur les Vitæ des Saints Mérovingiens de l'ancienne Belgique*, Paris-Louvain, 1907. Première partie.

ecclésiastiques, celle d'apocrisiaire à Constantinople ; durant six années, le solitaire se transforme en diplomate, et la durée de sa mission en atteste le succès. Rentré avec délices dans le cloître, il alimente sa piété à des sources aussi différentes que les œuvres de saint Augustin et les légendes populaires. Un jour, il croise sur le Forum des esclaves aux yeux bleus, aux cheveux blonds ; ces Angles ont des visages d'anges ; pourtant, ce sont des Païens. L'ardeur du missionnaire s'éveille dans l'âme de l'ancien nonce : le voici en route pour les brouillards de la Bretagne. Mais les Romains n'entendent pas de cette oreille ; car ce mystique épris de solitude est l'idole de tout le peuple ; on le rappelle, il revient ; à la mort de Pélage II, il est fait pape. Et, dans ce nouveau poste, il se montre supérieur à sa tâche, aussi bien qu'à Constantinople ou dans son couvent du Cœlius. Nul n'a plus intimement goûté saint Augustin que ce conteur naïf des vieilles légendes ; nul n'a plus profondément savouré les délices de l'âme unie au Christ que ce modèle des propriétaires et ce prince des diplomates [1].

[1] Né vers 540, mort en 604, pape depuis 590, saint Grégoire a été nonce pontifical à Constantinople de 578 à 584 (ou 85) ; de 584 à 590 il a vécu à Rome dans son couvent. — Comme tant d'évêques des Gaules, saint Ouen, par exemple, ou saint Éloi, c'est de l'administration qu'il est venu à l'Église : avant 571, il a été préteur à Rome. On ne sait pas exactement à quelle date il a rompu avec le monde ; mais c'est le pape Benoit I, 574-578 qui l'a tiré de sa cellule pour le nommer cardinal diacre. —

Comme les évêques dans les autres pays, le pape devient le premier personnage de Rome. L'exarque de Ravenne n'a pas son prestige : et

Nous avons gardé de lui d'assez nombreuses *lettres* : des *Dialogues* en 4 livres (voir *supra*, p. 91) : un *Liber regulæ pastoralis*, 591, appelé souvent le Pastoral, qui détermine les vertus nécessaires, le type idéal du prêtre, les règles de la prédication, la nécessité de l'examen de conscience quotidien : il a exercé une grande influence ; l'*expositio in librum Job sive Moralium libri XXXV*, ouvrage dédié à Léandre de Séville, et qui, sous prétexte d'expliquer Job (allégoriquement) « popularise les secrets de l'ascétisme » et les grandes traditions théologiques et morales de l'Eglise ; quarante *homélies sur l'Evangile*, qui n'ont pas été prononcées ; 22 *homélies sur Ezéchiel*. — Lire le texte PL. 75-79, les lettres dans l'édition Ewald-Hartmann (MG.), 1891. Pour Massen, la *Collectio Avellana* (recueil de lettres pontificales... 352-552, éd. Guenther 1895) est l'œuvre de saint Grégoire. Voir Mélanges Waitz (Historische Aufsätze), 1886, Hannover, 47 ; Bède H. E. II, 1 ; Paul Diacre, dans la Zft f. Kath. Theol. XI, 1887, 162 : Jean Diacre ; Pingaud : *La politique de saint Grégoire le Grand*, 1875, Paris ; articles de la *Civiltà Catholica*, 1890-91 ; F. Homes Dudden : *Gregory the great*, 1905, London.

L'œuvre liturgique de Grégoire a soulevé de vives polémiques : il a définitivement fixé le *chant liturgique*, au jugement de d. Morin : l'*origine du chant romain. L'antiphonaire grégorien*, 1891, ce que conteste F. A. Gevaert : *les origines du chant liturgique de l'Eglise latine*, Gand, 1890. Voir R. Quest. hist., 1894, 55, 220. Il est sûrement le dernier pape qui ait modifié le canon de la messe romaine : il a transporté le *Pater* à la suite du Canon, suivant l'usage grec, et avant la fraction. (Sergius Ier, 687-701, introduit l'*Agnus Dei* dans les prières de la messe). Il a supprimé le privilège qu'avait le diacre de chanter le graduel. Le *Sacramentaire dit Grégorien* [éd. Muratori : *Liturgia romana vetus*, tome II, p. 1-138, 261-272, 357-361] donne la liturgie pontificale à la fin du VIIIe siècle et non pas au temps de saint Grégoire, pense Duchesne : *Culte*, 115 ; *contra* Probst. Pour Duchesne, on peut se faire une idée de la liturgie romaine au VIIIe siècle en comparant le *Missale Francorum* [éd. Muratori ; — fragment d'un sacramentaire] avec le *Sacramentaire*

puis, les Lombards ont conquis tout l'intérieur de la péninsule jusqu'à Bénévent ; ils coupent Rome de Ravenne. Il faut que les Romains se débrouillent comme ils le peuvent, se nourrissent et se défendent. Grégoire y pourvoit : il concentre à Rome le produit des terres données à l'église romaine, dont les intendants surveillent l'administration ; il encourage la formation de milices locales et fait

dit Gélasien [éd. Wilson, 1894, Oxford. — Livre romain ayant subi de nombreuses retouches gallicanes]. [Sur la liturgie gallicane du VIIe siècle, voir, outre le livre précédent, le *Missale dit gothicum* qui vient peut-être de la région d'Autun, PL. 72 ; le *Missale gallicanum vetus*, et surtout les *Messes* découvertes par Mone, PL. 138, 863 ; la *Lectionnaire de Luxeuil*, PL. 72, l'*Antiphonaire de Bangor*, PL. 72 ou éd. de Warren, 1893-95. D'après de Puniet, les homélies du Sacr gélasien affectées à la tradition des Evangiles, du Symbole et du *Pater* représentant l'usage romain du VIe siècle : *Revue d'hist. eccl.*, 1904 et 1905]. — Sur les Ordines romani, PL. 78,937, voir Duchesne *Culte*, et Kösters : *Studien zu Mabillons römischen Ordines*. Munster, 1905. Cf R. H E. 1907, 343.

La théologie de saint Grégoire est mal connue. Il est certain, du reste, que, s'il n'est pas un pur compilateur comme Isidore de Séville, saint Grégoire n'est pas un génie théologique : il s'en faut. Par exemple, il développe curieusement l'idée que le démon avait un droit positif sur l'humanité pécheresse, et que la mort de Jésus lui a été donnée comme un dédommagement, comme une rançon. Jésus est l'hameçon divin, caché par Dieu dans l'appât de l'humanité, porté par la ligne des patriarches... « Il trouve moyen de surpasser ses prédécesseurs dans un genre où il semblait déjà difficile de les atteindre » [Rivière : *Le Dogme de la Rédemption*, 1905, 439]. L'œuvre de saint Grégoire atteste, comme l'œuvre d'Isidore, la rapidité de la déchéance intellectuelle en Occident.

Sur son œuvre ecclésiastique romaine, voir les conciles de Rome de 598 et de 601 [Mansi, IX, 1226 ; X, 475] ; il maintient très soigneusement la liberté des élections épiscopales [Thomassin, éd. André, III, 471].

réparer les remparts. Surtout, il négocie avec le roi lombard Agilulf et lui arrache la paix à deux reprises. L'empereur ne bouge pas : le nom de Rome lui rappelle ses droits, jamais ses devoirs ; il veut la régenter, non la défendre. Les Avares et les Perses suffisent à occuper ses troupes [1].

[1] Le vrai fondateur de l'état pontifical, c'est saint Grégoire ; la principauté ecclésiastique prend naissance dans le même temps et les mêmes circonstances, à peu près, que les républiques maritimes d'Italie (Venise, Gênes, Pise, Naples) ; l'empire ne peut plus défendre le pays contre les barbares, les Lombards, qui le dévastent atrocement [Duchesne, dans les Mélanges de l'Ecole de Rome, 1903.83]. Agilulf, roi lombard 590-615, n'a pu empêcher l'exarque Romanus de rouvrir les communications entre Rome et Ravenne par Tadinum, Pérouse et la Voie Amerina ; mais, après s'être vengé des ducs de Vérone, Bergame, qui le trahissent, Agilulf prend l'offensive, et c'est la seule médiation de Grégoire qui l'arrête. (En général, l'empire lance contre les Lombards les Avares et les Francs.) En 603, la guerre reprendra ; Grégoire, inquiet, accueillera avec joie la mort de l'empereur Maurice, son ancien ami, qui le laisse sans défense, et avec joie l'élection de Phocas : Phocas est une canaille, mais Grégoire espère être défendu par lui.

Durant ces temps troublés, le vrai gouverneur de Rome, c'est Grégoire : c'est lui qui nomme un commandant de place à Nepi, à Naples, qui veille aux remparts, aux aqueducs, aux approvisionnements. Qu'on se rappelle les pouvoirs que la législation impériale reconnait officialement aux évêques [tome IV, 304]. — Pour subvenir à toutes ces dépenses, et aux dépenses d'ordre ecclésiastique, il doit organiser définitivement les finances pontificales : le plus clair de ses ressources est constitué par le revenu des terres que possède l'église romaine [elles sont réparties en circonscriptions, administrées chacune par un *rector patrimonii*. Voir P. Fabre : *De patrimoniis romanæ ecclesiæ*... Lille, 1892 ; Schwarzlose : *Die Patrimonien der röm. Kirche*, 1887, Berlin].

Les Lombards étaient ariens ; mais leur reine, la bavaroise Théodelinde, femme d'Autharis, puis d'Agilulfe, est catholique ; elle convertit son mari, fait nommer des ducs catholiques, fait

Mais, si le successeur de Pierre est contraint par les circonstances de devenir le duc de Rome, il n'oublie pas qu'il est la tête de la chrétienté. Son action catholique s'appuie sur la tradition antérieure ; elle est puissamment secondée aussi par des faits actuels, le rayonnement du culte de l'apôtre Pierre, l'organisation et les progrès de l'ordre bénédictin. Au lieu de *se recommander*, dans le tumulte des invasions, à de grands propriétaires [1], les chrétiens choisissent souvent des

baptiser son fils par les Catholiques ; elle correspond avec saint Grégoire et meurt en 623. La conversion du peuple au Catholicisme, commencée grâce à elle, se précipite lorsque son neveu le catholique Aribert monte sur le trône, 653 : son prédécesseur Rodoald est le dernier roi arien des Lombards et de l'Occident ; et le fameux Rothari 636-652, lorsque des raisons politiques l'ont poussé à restaurer l'Arianisme, n'y est pas parvenu. — Mais du moins est-il parvenu à sauvegarder, en l'exagérant, la personnalité nationale de son peuple. On retrouve « chez les Lombards cette tutelle perpétuelle des femmes, ce *mundium*, commun à toutes les races germaines ; mais il n'est plus un pouvoir domestique fondé sur l'intérêt de la famille, c'est plutôt un pouvoir militaire fondé sur l'intérêt de l'Etat ». L'incapacité de la femme, même majeure ou veuve, est absolue : « mais quelque étendu que soit le droit du tuteur... une autorité supérieure le contrôle et le domine : c'est celle du roi... » [Gide : *Etude sur la condition privée de la femme*, Paris, 1885, p. 295-306]. — Sur les fondations religieuses des rois lombards, voir K. Voigt : *Die Königlichen Eigenkloster im Langobarden Reiche*, Gotha, 1908 et Grasshof : *Longobardisch-frankisches Klosterwesen in Italien*, 1907, Göttingen.

Sur le milieu italien alors, voir Hartmann : *Geschichte Italiens im Mittelalter*, 1897-1908, Gotha et Ernst Mayer : *Italienische Verfassungsgeschichte von der Gothenzeit bis zur Zunftherrschaft*, Leipzig, 1909, 2 vol.

[1] Les faibles achetaient la protection des forts, soit en leur abandonnant le domaine éminent ou une partie de leurs terres,

saints pour protecteurs : qui douterait que le secours de ceux-ci valût l'aide promise par ceux-là ? Un paysan italien menacé par un Goth de Totila d'être dépouillé de sa terre lui déclare qu'il a « commendé » cette terre à un très saint moine. Or, parmi tous les saints, il n'en est pas de plus vénéré que saint Pierre. Le Christ lui a donné le pouvoir de lier et de délier, au ciel comme sur la terre ; de nombreux miracles se produisent sur son tombeau ; on attache le plus grand prix aux linges qui l'ont touché, aux ampoules remplies de l'huile des lampes qui l'éclairent, aux *claves de sepulcho Petri* que le pape envoie aux rois et aux grands personnages comme une insigne faveur. Le pape est le gardien de son tombeau : il le représente ; « telle est la vénération des fidèles pour le siège « apostolique qu'il n'est nullement à craindre que « personne porte jamais la moindre atteinte à ce « qu'il a une fois établi. » Offenser le pape, c'est se brouiller avec saint Pierre [1].

Saint Benoît soutient aussi le prestige de Rome ; c'est Rome, du reste, qui fait le sien. Saint Grégoire lui voue un culte particulier ; il adopte sa règle, il célèbre la sainteté de sa vie et la puissance

soit en s'engageant vis-à-vis d'eux à certains services. Fustel de Coulanges : *Les origines du système féodal*. Paris, 1890.

[1] Voir *supra*, p. 31, n. Saint Grégoire confirme les privilèges donnés par Vigile. Voir aussi *Epist.* IX, 19, XII, 42, XIII, 37 ; Bède IV, 18 ; Jaffé 2106, 2139 ; l'histoire de l'assemblée de Whitby, 664.

de son intercession ; la renommée de saint Benoît se répand dans toutes les églises où parviennent les écrits de saint Grégoire ; et c'est ainsi que, au courant du VII[e] siècle, la règle bénédictine pénètre partout. « Règle admirable qui adoucit les rigueurs de la vie ascétique et met à côté de la prière le travail sous ses formes : le travail manuel (culture de la terre, sept heures par jour), le travail intellectuel (lecture de la Bible, deux heures). » Au point de vue moral, la règle fait du principe de la vie chrétienne le fondement de la vie régulière : l'obéissance passive envers l'abbé, à laquelle tout moine est tenu, traduit concrètement et enfonce chaque jour dans l'âme l'abnégation de la volonté et le renoncement à soi. Dans ses détails, la règle est raisonnable et douce : la vie monastique ne doit être qu' « un petit commencement de la vie chrétienne ». La rigueur de saint Colomban fait ressortir la modération de saint Benoît et facilite la diffusion de sa discipline. Elle pénètre insensiblement la Gaule au cours du VII[e] siècle : peu après Eustasius, à Luxeuil même, elle a triomphé ! — Mais ses victoires sont des victoires romaines ; les « Bénédictins » se retournent naturellement vers Rome, source première de leur prestige, grâce à saint Grégoire ; leur maison-mère est au Mont-Cassin, près de Rome, sous la main du pape ; Rome leur confie volontiers la conduite des grandes affaires ; Rome affermit leur autonomie en décla-

rant que l'abbé doit être élu par les moines. Défendus par le saint siège contre les évêques locaux, les Bénédictins forment donc une milice toute dévouée à sa cause [1].

[1] Sur l'origine de la règle, voir p. 40 n. : sa vraie diffusion en Occident date du VIIe siècle. Elle est moins rigoureuse que celle de Colomban, remplace les verges par les semonces, supprime la triple confession quotidienne, supprime la confession *publique* de fautes *graves*, ne prescrit le jeûne proprement dit qu'en carême, donne deux repas aux moines de Pâques au 14 septembre (de la Pentecôte au 14 sept., deux jours de jeûne par semaine), accorde en hiver 6 à 7 heures de sommeil. Quant au travail manuel, l'abbé tient compte des forces de chacun. Un esprit de modération anime toute la règle : *omnia mensurate fiant propter pusillanimes* (48). « Si par hasard quelque chose de difficile ou d'impossible est ordonné à un frère, qu'il reçoive en toute douceur et obéissance le commandement... Que s'il voit que la chose passe tout à fait la mesure de ses forces, qu'il expose convenablement et patiemment la raison de l'impossibilité à celui qui est au-dessus de lui, ne s'enflant pas d'orgueil, ne résistant pas, ne contredisant pas. Que si... le prieur persiste, que le disciple sache qu'il en doit être ainsi et... obéisse » [M. Prou : *Gaule Mérov* 136]. Saint Benoît n'a pas l'idée d'une fédération de monastères.

La constitution de 601 [Coletti : VI, 1343] est un faux, mais conforme à l'esprit de saint Grégoire, qui favorise, contre les évêques, les monastères. Voir les privilèges qu'il donne à saint Cassien de Marseille, saint Apollinaire *in Classe*, au monastère de Rimini.

C'est, au VIIe siècle, semble-t-il, lors de la décadence du clergé et de la double expansion monastique des Bénédictins et des Irlandais, que *paraît se multiplier, au sein de l'institut monastique, le nombre des clercs*. Jusque-là, les évêques et le clergé se méfiaient, en général, de ses tendances autonomistes [conciles d'Orléans 511, 19, 22 et 553, 22 et 554, 1. 2. 5.] comme saint Benoît de l'esprit autoritaire des moines prêtres [Règle, 60. 62] : au VIIe siècle, les deux corps ecclésiastique et monastique se rapprochent [conc. Tolède, 633. 60 ; voir déjà Cassien : *inst. Cœn.* VI, 14-15], non sans heurts [Marculfe, I, 1 ; Tolède, 655, 3 et 633, 51]. (On ne possède aucune étude sur les rapports

L'Afrique et l'Italie, l'Espagne et la Gaule, et la Bretagne subissent ainsi l'action de cette papauté qui rencontre, dans les transformations du monde, de nouvelles armes pour défendre ses vieux droits. Disciples de saint Grégoire, les papes du VIIe siècle ont trouvé, du reste, dans le prestige qui entourait leur maître et qu'entretenaient ses écrits, un élément de force : les Boniface et les Honorius, les Martin et les Sergius ont su sagement s'autoriser de ses exemples. Saint Grégoire le Grand mérite vraiment d'être adjoint à saint Benoît et à saint Pierre : ce sont alors les trois patrons du saint siège [1].

L'Afrique se tourne volontiers vers lui. Des relations de toute nature l'unissent toujours à l'Italie, et c'est de Byzance qu'elle reçoit aussi ses gouverneurs. Et puis, les épreuves continuent de miner les églises qu'enorgueillit le souvenir de saint Cyprien et de saint Augustin : après le Donatisme et le Manichéisme, après la persécution arienne, voici que la théologie capricieuse des empereurs suscite de nouvelles crises ; l'épiscopat africain est décimé lors de la querelle des Trois-Chapitres et de la

des moines et du clergé jusqu'au temps de Grégoire VII ; rien ne serait plus utile].

Le Mont Cassin, ruiné en 676, est restauré en 716 par Pétronax.

[1] Boniface III, IV, Deusdedit, Boniface V de 605-625 ; Honorius 625 638, Theodore 642-649, Martin 649-653, Eugène 653-657, Sergius 687-701, Constantin I. 708 715.

controverse monothélite. Arrivent enfin les bandes fanatiques de l'Islam, qui fondent Kairoan et ruinent à jamais Carthage. La tolérance relative des vainqueurs leur est conseillée par la politique ; elle ne peut endormir la prudence inquiète des évêques. Durant ces tristesses, au milieu de ces deuils, Rome reste leur suprême recours et leur suprême espérance [1].

L'Espagne a pour elle la même vénération. L'évêque de Séville, saint Léandre, est un ami particulier de saint Grégoire : la *regula pastoralis* que celui-ci a rédigée pour diriger les chefs des diocèses y est largement répandue ; en matière de discipline ou de liturgie, lorsqu'un cas est incer-

[1] Justinien a voulu domestiquer l'Eglise d'Afrique, par l'intermédiaire de Mocianus, et de Primosus, qu'il a imposé comme évêque à l'église de Carthage ; pareillement, les patrices Gennadius et Heraclius prétendent mener le clergé ; le primat de Byzacène achète à prix d'or leur protection ; le préfet Georges, l'impératrice Martina prétendent imposer le Monothélisme, grâce aux réfugiés orientaux, monothélites pour la plupart, qui fuient en Afrique l'invasion arabe. Maxime, l'abbé Thalassius résistent, appuyés sur 4 conciles provinciaux : ils favorisent, peut-être d'accord avec le pape Théodore 642-649, la tentative autonomiste de l'usurpateur Grégoire 646. Et noter que les Donatistes sont toujours vivants quand arrivent les Arabes : trois Eglises rivales se disputent les fidèles. — La chrétienté d'Afrique ira dès lors déclinant lentement, mais régulièrement : en 807, elle envoie à Charlemagne, par Haroun al Raschid, les reliques de saint Cyprien, des Scillitains, de quelques autres ! En 1053, elle ne compte plus que cinq évêques ; et ils se combattent ! En 1076, elle n'en compte plus que deux « Nos renseignements s'arrêtent à cette année » [Audollent : *Carthage romaine*, 1901, Paris, 565].

tain, on se réfère ordinairement à l'usage romain. Mais l'action de Rome se borne là ; et encore se fait-elle indirectement sentir. Ici plus complètement qu'ailleurs s'est opérée la fusion des Romains et des Germains. La réaction de l'Espagne sur l'Eglise est plus forte parce que plus profonde est l'action de l'Eglise sur l'Espagne ; une Eglise d'Espagne autonome tend à se former, vivant à part de la catholicité, régnant sur la péninsule en souveraine maîtresse. Une théocratie s'organise, qui tue l'esprit religieux ; Witiza commence de créer une caste sacerdotale en autorisant le mariage des prêtres [1].

Il n'en est pas de même chez les Francs. Ce

[1] Licinien de Carthagène, Taïon ont été s'approvisionner à Rome.

L'histoire de Julien de Tolède est amusante : le 14e concile de Tolède 684, pour marquer son adhésion aux décrets de Rome contre le monothélisme, a envoyé un mémoire qu'il a rédigé, *Liber responsionis fidei nostræ*. Le pape Benoît II demanda à Julien de modifier certaines expressions, comme hérétiques (il y a trois substances en J.-C.) ; mais Julien rabroua le pape, lui déclara qu'il n'y entendait rien, qu'il y avait bien trois substances en Jésus, le corps, l'âme, le Verbe. — L'universelle décadence chrétienne est plus triste chose : le célibat ecclésiastique disparait, les prêtres consacrent des raisins ou du lait [concile Tolède 675] : le Paganisme reparaît [concile Tolède 693 condamne le culte des sources, arbres, pierres] ; pour faire mourir certaines gens, des prêtres disent pour eux des messes des morts. Leclercq : *Esp. chrét.* 361. Peut-être, pourtant, la moralité publique s'est-elle adoucie et épurée.

Sur la liturgie espagnole de ce temps, dite *liturgie mozarabe*, voir d. Férotin : *le Liber Ordinum...* Paris, 1904 [Monumenta Eclesiæ liturgica. vol. V].

n'est pas que les rois dédaignent de se subordonner, ou les grands de confisquer l'épiscopat. Mais les pèlerinages à Rome sont plus fréquents et le mouvement bénédictin parti de Rome, plus intense. Les légendes romaines de saint Pierre, des apôtres et des martyrs sont très populaires en Gaule au VII[e] siècle, et c'est en Gaule, à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, que les disciples de saint Benoît apportent le corps de leur maître lorsque le Mont-Cassin est pris par les Lombards. Ils trouvent en Gaule une seconde patrie ; ils fondent ou relèvent une foule de monastères, à Grigny dans le voisinage de Vienne, à Condat (Saint-Claude), Lauconne, Labaume sur les revers du Jura, Roman-Moutier près d'Arles, Moissac sur le Tarn, Saint-Mesmin de Micy sur le Loiret, Vertou près Nantes, Saint-Vincent (depuis Saint-Germain-des-Prés) à Paris, Saint-Pierre à Sens, Saint-Médard à Soissons, Saint-Bénigne à Dijon, Ferrière sur le Loing ; la plus grande partie de leurs monastères est concentrée entre la Loire et la Marne : leur puissance est solidement assise au cœur de la Gaule. Plus que la tradition ravivée par Césaire, plus peut-être que le culte de saint Pierre, la colonisation bénédictine empêche donc la Gaule d'oublier Rome [1].

[1] Sur cette colonisation bénédictine au VII[e] siècle, voir : Pignot : *Histoire de l'Ordre de Cluny*. Paris, 1868, tome I, préface.

L'église d'Angleterre fut plus romaine encore. Devenu pape, saint Grégoire n'a pas renoncé à convertir ces beaux Païens qu'étaient les Angles. Il leur envoie Augustin, le prieur de son monastère du Cœlius ; il soutient le courage de ses compagnons, qui défaille ; il leur ménage l'appui de Brunehaut et de Berthe, la femme d'Ethelbert, roi

La tradition romaine, ravivée par saint Avit et saint Césaire, a été fortifiée par saint Grégoire, dont Fustel a trop méconnu l'action. En 591, saint Grégoire défend les Juifs contre les évêques d'Arles et de Marseille qui les veulent contraindre au baptême ; il réprimande Virgile d'Arles et Soacre d'Autun qui ont permis l'enlèvement et le mariage d'une religieuse ; il exempte de l'ordinaire le couvent marseillais de saint Cassien, fondé par Dinamius et Aurelia ; il décide ce qu'il faut faire quand un évêque de la Lyonnaise devient fou ; il cite à Rome l'évêque de Toulon, Mena ; il défend les images contre Serenus de Marseille (qui ne semble pas s'être soumis ; il concède le titre de vicaire à Virgile d'Arles mais sans lui donner de pouvoirs réels ; il lutte contre les pratiques simoniaques, demande la sincérité des élections épiscopales, tout en reconnaissant la légitimité de la confirmation royale. [Vaes : *Revue d'histoire ecclésiastique*. 1905, 537, 755]. — Tous ces faits sont vrais Il n'est pas moins vrai que l'action catholique de la papauté est contrariée en Gaule : d'abord par les ingérences de la royauté et des Nobles ; ensuite, et surtout, par l'évolution localiste : *tous les faits qu'on a relevés concernent la région d'Arles et du Rhône* qui, par sa situation géographique et ses traditions ecclesiastiques, est en rapports étroits avec Rome et l'Italie. D'où la grande importance des pèlerinages (Saint-Ouen, 675), des Bénédictins, des légendes saint Pierre et les martyrs de Rome) au point de vue du maintien de la tradition catholique.

A la place d'Arles, voici que Lyon semble devoir redevenir la métropole des Gaules : vers 570, en 585, son évêque s'intitule patriarche ; il convoque les conciles de Burgondie, il sacre les archevêques de Cantorbery en 597 et 602, il a la préséance dans les conciles et à la cour [Duchesne : *Fastes*. I. 137].

Noter qu'au VIIe siècle les rois francs imposent leur présence aux conciles [M. Prou : *op. laud.* 125].

de Kent : c'est une Catholique, fille du roi franc de Paris, Caribert. Augustin peut, grâce à elle, s'établir à Cantorbéry, évangéliser le pays et mourir heureux, au sein d'une église vivace. Un de ses prêtres conduit en Northumbrie Ethelburge de Kent, fiancée au roi Edwin, et jette les fondements du grand évêché d'York. Londres et Rochester, Dunwich, Dorchester, Lindisfarne et Lichfield deviennent successivement des sièges d'évêchés, soumis à l'archevêque de Cantorbéry. Les retours de l'idolâtrie sont impuissants à ruiner ces jeunes églises ; elles puisaient, soit en Irlande, soit à Rome les forces qu'elles ne trouvaient pas autour d'elles. Le pape Vitalien leur envoya comme archevêque un moine grec fort instruit, Théodore de Tarse : Théodore affermit la conquête, multiplia les diocèses, organisa les paroisses, réunit les conciles, imposa aux couvents la règle de saint Benoît et amena les simples clercs à vivre avec l'évêque dans sa propre maison, d'une vie quasi monacale : même, grâce à Wilfrith et à ses amis, les usages romains s'introduisirent peu à peu dans les églises dirigées par les Irlandais. Cette activité bienfaisante porta ses fruits, surtout dans les contrées septentrionales. A la fin du VII[e] siècle, la Northumbrie est le plus puissant des sept royaumes de la grande île ; son clergé est le plus éclairé ; les monastères de Lindisfarne, de Wearmouth et de Jarrow sont des foyers de science et de vertu. C'est là que grandit

Bède, mort en plein travail et en pleine oraison, l'homme le plus savant de son siècle ; il remet en honneur l'étude de saint Augustin. Benoît Biscop, qui fonde Wearmouth, va en pèlerinage à Rome ; et il en rapporte des livres. Le premier abbé de Saint-Paul de Jarrow, Céolfrid, fait exécuter avec un grand luxe, pour l'offrir au pape, un manuscrit des Ecritures, qui existe encore. L'Eglise d'Angleterre, on le voit, n'oublie pas sa mère, l'église romaine [1].

[1] L'authenticité des fameuses instructions de Grégoire à Augustin a été contestée [Mommsen : *Neues Archiv.*, XVII, 390]. — Augustin est parti en 597 ; en 601 arrive une mission de renfort, conduite par Paulinus, Mellitus, Juste Grégoire institue Augustin métropolitain des 12 évêchés à créer dans le sud ; il instituera, à York, compte-t il, une seconde métropole qui relèvera directement de Rome Il se méfie sans doute de l'ambition d'Augustin qui espérait être nommé primat d'Angleterre et des Gaules. Les conseils de saint Grégoire à ses missionnaires sont fameux en raison de leur modération avisée : « On ne gravit pas une montagne par sauts et par bonds, on y monte pas à pas. » L'œuvre missionnaire est continuée par Laurent, 604-619, le successeur d'Augustin : l'évêché de Londres est alors fondé pour Mellitus. Mais une réaction païenne menace d'emporter la chrétienté naissante : elle se blottit toute autour de Cantorbery, que dirigent Mellitus 619-624, Justus, puis Honorius le dernier survivant de l'expédition de 597. Cf. Hunt : *The english Church*. . 597-1066, London, 1907.

Les affaires de l'Eglise sont rétablies quand le roi de Northumbrie demande la main de la fille d'Ethelbert : Ethelburge et l'évêque Paulin finissent par convertir Edwin et son peuple, 627-633. Le rêve de Grégoire est réalisé ! — Pour la seconde fois, l'Eglise est menacée. Ce sont d'abord les Païens qui massacrent les Chrétiens. Puis, lorsque la Northumbrie relève la tête, c'est à l'influence irlandaise qu'elle est soumise : dès le temps d'Augustin, la question de la date de Pâques et de la divergence des rites) avait opposé les Chrétiens anglo-saxons romains aux Chrétiens bretons irlandais. Ce sont des moines d'Iona, et leur

Dans les cadres sociaux du VIIe siècle, l'influence de Rome et de l'Irlande a donc entretenu la vie chrétienne. L'action de l'Église, ranimée par les

grand chef Aïdan † 651, qui restaurent le Christianisme en Northumbrie, avec l'appui du roi Oswald, 635-642 Un des successeurs, un émule d'Oswald, Oswi affermit son œuvre en battant de nouveau les Païens de Mercie, en appelant encore des Irlandais, Cealda, Cuthbert, Caedmon : les monastères de Lindisfarne et de Whitby sont les centres de cette Eglise Northumbrienne irlandaise ; la grandeur prestigieuse de ses saints affermit son prestige.

Ce sera l'œuvre de saint Wilfrith d'York, 634-709, de leur faire accepter la direction de Rome. Il a été à Rome en pèlerinage, il a vécu en Gaule ; en 664, le roi décide qu'on suivra, quant à la date de Pâques, l'usage de saint Pierre. Une réaction irlandaise, qui chasse Wilfrith, n'aboutit pas ; l'œuvre romanisatrice est reprise, de Cantorbery, par Théodore 669, qui, seul métropolitain, rétablit Wilfrith comme évêque de Northumbrie à la place de l'Irlandais saint Cealda, qu'il transfère en Mercie, vers 670. En 673, T réunit tous les évêques d'Angleterre au concile de Hertford, et il garantit cette œuvre unificatrice par l'institution d'un concile annuel, commun à toute l'Angleterre, à Clovesho Ces évêques sont juges ecclésiastiques, juges domaniaux, arbitres, membres des cours populaires et du witenagemot ; mais ils n'ont pas le caractère séculier des évêques du continent. *L'œuvre d'unification ecclésiastique de T. a directement préparé l'unification politique de l'Agleterre* [W. Stubbs, éd. fr. Petit-Dutaillis : *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, I, 1907, 271-291]. — [De 677 à 687, vilaine histoire où Théodore, en luttant contre W., a le mauvais rôle. Vers 702-704, nouvelle vilaine intrigue contre Wilfrith, de nouveau proscrit, à 70 ans]. Cf. Hunt et Montalembert.

Bède 673-735 incarne la Northumbrie, mieux, l'Angleterre chrétienne un siècle après Augustin : il a été formé, il a enseigné, il est mort à Jarrow, près de l'embouchure de la Tyne ; diacre à 19 ans, prêtre à 30, il étudie avec passion les Pères, Ambroise, Jérome, Augustin, Grégoire le Grand, et même les Païens, Aristote, Hippocrate, Cicéron, Virgile. Nous avons gardé : *Hymnus virginitatis*, en l'honneur d'Elheldrida, l'épouse vierge d'Egfrid ; — 49 *homélies* ; des *Commentaires des deux Testaments*, le *Liber de tropis S. Scripturae*, un *Hexaemeron*, le *Liber de locis sacris* ; — le *de ortographia*, le *de arte metrica*, le *de naturra*

disciples de Colomban et de Grégoire, comme par l'action des conciles[1], a atteint les âmes individuelles,

rerum ; le *de temporum ratione* et le *de temporibus*, le *Chronicon sive de sex aetatibus mundi*, l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* ; — 16 *lettres* [Pour Schönbach, il n'est pas l'auteur des commentaires de saint Mathieu et de saint Jean qu'on lui attribue *Sitzber Wien*. ph. h. Klasse, 1903, tome 146] On le voit, Bède est universel : poésie, exégèse, rhétorique, physique, chronologie, histoire, il touche à tout. Mais nulle part son originalité n'apparaît [PL. 94.687 : « priscorum vestigia secutus », dit-il de lui même]. Ce qui ne l'empêche pas d'exercer une grande influence sur l'élite franque. — Lire le texte, PL., 90-95 ; voir Montalembert : les *Moines d'Occident*. V. 1867. Paris ; Werner ; *Beda der Ehewürdige*, 1881. Vienne ; Plaine : le Vénérable B., dans la Revue anglo-romaine, III, 1896.49 ; Le Bachelet dans les *Etudes*, 128 (1909). 493. — De Bède, il faut rapprocher son émule, S. Aldhelme, 650-709, abbé de Malmesbury et évêque de Sherborn, qui célèbre aussi la virginité, en vers [*de laude virginum*] et en prose [*de laudibus virginitatis*]. Et sa science n'est pas moins fameuse ; même il semble avoir bien su le grec. Hadrien, le compagnon de Théodore, le lui a appris. Benoît Biscop enfin, 628-690, a droit à une mention : c'est un des protecteurs de Bède, un infatigable pèlerin et champion de Rome, un grand pourvoyeur des bibliothèques northumbriennes ; il a fondé Jarrow.

On ne doit pas se méprendre, du reste, sur l'humilité de tout cet effort : après la doctrine isidorienne des sacrements et la doctrine grégorienne des droits du démon, voici un troisième indice de la décadence de la pensée chrétienne à ce moment. Lorsque Théodore de Tarse introduit dans les églises romaines d'Angleterre la théorie orientale sur la réitération des sacrements (Voir IV p. 40) et confère de nouveau à l'Irlandais Ceadda tous les sacrements, lorsqu'il l'ordonne évêque de Mercie, nul ne s'aperçoit que cette théorie est formellement contradictoire à la doctrine de saint Augustin (IV, p 244-245 n.). Voir Saltet : *Les réordinations*. Paris, 1907. 85-100.

Dans son *de natura rerum*, Bède suit ou copie Isidore [théorie des trois cieux] : mais il y ajoute des remarques personnelles sur les marées ; il le complète, d'après Pline, quant au mouvement des astres [Duhem : notes mss.]

[1] Les conciles sont assez rares au VIIe siècle, excepté en Es-

leur a donné la foi, a épuré leurs mœurs. Le mariage devient une union indissoluble, et très étroite : « La femme est considérée comme l'associée de son mari, comme collaborant avec lui, et le fruit de cette collaboration, c'est-à-dire les économies et les acquisitions faites durant le mariage, se partage avec plus ou moins d'égalité entre les deux époux. Le droit de la femme sur ces conquêts s'ouvre et se réalise dès le commencement du mariage : c'est un véritable droit de communauté [1]. » Les évêques popularisent la pratique de la confession dont ils veulent faire le ressort de la vie religieuse [2] ; et ils multiplient encore les paroisses rurales, qui en

pagne, où leur caractère religieux tend à s'affaiblir. Les plus importants sont ceux de Mâcon, 617-627, de Reims 625, de Chalon, 647-50, de saint-Jean-de-Losne 673-675, de Rouen 688, de Reims 692, d'Auxerre 695. Voir Hefele-Leclercq, III.

[1] Gide : *Etude sur la condition privée de la femme*, p. 341 ; Lefebvre : *Introduction à l'étude du droit matrimonial*. Paris, 1899 ; Esmein, Thevenin.

[2] Sur les origines de la pénitence, voir t. II, p. 152, t III, p. 96, n. 171, 224 et IV, 105, n, et, plus haut, le rôle de saint Césaire d'Arles. *La pratique de la confession privée, recommandée par Césaire, est principalement répandue par les moines Irlandais, notamment par saint Colomban et par Eustasius* : on sait la grande place qu'elle tenait dans la vie du moine. Les évêques du concile de Chalon, vers 650, la recommandent, canon 8, comme chose « utile » ; Saint Ansbert, abbé de Saint Wandrille 678-690, la propage [Maassen : *Concilia Merov.* 210]. Il est à peu près sûr, du reste, que, à ce moment, les diacres, les femmes, les laïques peuvent aussi bien la recevoir que les prêtres ou les évêques. — L'usage des *pénitentiels* [listes de pénitences tarifées pour chaque péché], né dans l'Eglise Celto-Irlandaise, accueilli par Colomban dans sa règle, se répand peu à peu : au VIIIe siècle, il aura gagné l'Eglise franque [Fournier : *Revue*

demeurent les cadres [1]. La société commence de se christianiser à son tour : fils de Dieu et frères en lui, les Chrétiens mettent en pratique le précepte qu'ils ont reçu de faire la volonté de leur Père, de respecter le travail, de pratiquer la justice, d'aimer leur prochain comme eux-mêmes. Les institutions charitables se développent ; toute cathédrale a sa *matricule*, où sont inscrits les indigents : ils vivent de ses largesses et reçoivent le quart de ses revenus. Les pèlerins sont accueillis dans les *xenodochia* et les malades dans les hospices. Beaucoup de fondations particulières complètent l'œuvre ecclésiastique : au temps de saint Remi, un Champenois érige à lui seul plus de douze établissements

d'histoire et de littérature religieuses, VI, VII, VIII, IX] : cette littérature est encore assez mal classée.

[1] Imbart de la Tour : *Les paroisses rurales du* IVe *au* XIe s. (en France), 1900, Paris, p. 79. Le fait s'explique surtout par l'action des deux monachismes, bénédictin et irlandais. Un malheur compense ces progrès : *les églises libres* (voir p. 69, n.) *tombent dans la main des Nobles*, qui tiennent déjà les églises domaniales, *parce qu'elles ont besoin d'être protégées contre l'anarchie* : au VIe siècle, déjà, les clercs recherchent le patronage des grands [ou des saints ; voir *supra* p. 121] ; le concile de Paris l'interdit en 614, le concile de Bordeaux l'autorise vers 665, canon 2. *Ainsi les seigneurs prennent en main l'administration des terres, puis l'administration du culte* : souvent même, ils prennent le titre *d'archiprêtre* [conc. Clichy, 620 ; Reims ; Chalon 639-54]. Ainsi, peu à peu, les églises paroissiales deviennent les propriétés privées des nobles [Chartes de Grimo, 636 ; Dagobert Ier, 646, Nicet 680 ; Imbart, p. 190-215] : la propriété dont ils jouissent sort de la protection qu'ils doivent. Voir aussi Paul Thomas : *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age*. Paris, 1906 et Lesne : *Hist. de la prop. ec.*, I, 1910.

hospitaliers [1]. L'esclavage, miné dans son principe par les principes chrétiens, est adouci et limité. Le maître qui tue son esclave est assimilé à un assassin et frappé d'excommunication ; le mariage contracté par les esclaves, même à l'insu de leur maitre, est déclaré valable et indissoluble ; il est défendu de les vendre au delà des frontières du royaume. Beaucoup d'évêques mettent à l'encan les vases et les ornements sacrés afin de pouvoir racheter les prisonniers de guerre réduits en servitude. *Rédempteur des captifs* est un des titres que les hagiographes de l'époque donnent le plus souvent à leurs saints ; il semble qu'en s'efforçant de le mériter on ait imité fidèlement un Dieu qui avait racheté tous les hommes [2]. Enfin les règles de saint

[1] Kurth : *Les origines de la civilisation moderne*, II³, 1898, p. 120 sq. ; Vacandard : *Saint-Ouen*, 110 ; Lallemand : *Histoire de la charité*, II, Paris, 1903, *passim*. Mais les *matricularii* ne comprennent pas tous les pauvres ; ce sont des privilégiés qui reçoivent leur pitance aux portes de la cathédrale [Le quart des revenus de l'église est, en général, affecté aux pauvres].

[2] Pas plus aujourd'hui qu'hier, pas plus en Occident qu'en Orient, l'Eglise ne soulève le moindre doute sur la légitimité de l'esclavage : ses évêques et ses monastères en usent sans scrupule. Ce fait est très certain. — Ce qui est aussi certain, c'est qu'elle a contribué efficacement, au VIIe siècle, à *transformer l'esclavage*, par cela seul qu'elle a retenu le principe traditionnel que, *devant Dieu l'esclave est l'égal du libre*, et même du roi : cet « affranchissement moral valait mieux que l'affranchissement civil », et le préparait. Le maitre qui tue son esclave sans l'avoir fait juger régulièrement est excommunié [Epaone, 517.34]. Défense aux Païens ou aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens [Chalon 647-9. 9]. On pousse les laïques aux affranchissements d'esclaves [Marculf. II. 32] ; mais les clercs négligent fâcheusement de prêcher d'exemple. On interdit aux

Benoît et de saint Colomban, l'exemple de leurs moines, prêchent une nouveauté révolutionnaire : « ce travail des mains que les mœurs et les légis-

maîtres de mutiler leurs esclaves (Merida. 666.25]. La validité du mariage des esclaves, dit le concile d'Orléans 541, canon 24, dépend du consentement préalablement donné par les maîtres [cf. saint Grégoire, PL. 77.681]. Le bénéfice du repos dominical est assuré aux esclaves [Auxerre, 578.16 ; Bretagne 692,3 ; Berghamstead, 697]. Si le concile de Tolède 589, condamne à l'esclavage la concubine d'un clerc, le concile de Reims 625.18 proclame « qu'un homme libre ne doit pas être condamné à l'esclavage. » Et le concile de Rouen de 650 ordonne aux maîtres d'envoyer à la messe, les dimanches et jours de fête, leurs esclaves ; bouviers, porchers, pâtres, laboureurs .. [c. 14]. Sainte Bathilde, reine des Francs, se souvenant qu'elle a été esclave, interdit le commerce des esclaves chrétiens (vers 658) ; et cette mesure, dans sa générosité incomplète, peut symboliser l'attitude de l'Eglise à ce moment : la logique de l'esprit chrétien est combattue par l'insécurité, par des préjugés de race, des habitudes invétérées, des raisons d'intérêt [Vacandard : *op. laud.* 259 et 113 ; Hefele-Leclercq. II, 2. 1170 ; Kurth. *op. laud* II. 113]. Même, le nombre des esclave augmente [Viollet : *hist. droit civil fr.* 344].

Il est intéressant d'étudier le droit wisigoth (rédigé de 642 à 701) au point de vue de l'influence exercé sur lui par les idées chrétiennes. « *La femme n'est plus en tutelle*, elle peut même comparaître en justice, et n'est plus soumise sous ce rapport à l'antique prohibition de l'Edit du préteur, celle de *postuler* pour autrui. Il y a plus : *la femme peut être tutrice elle-même*... : la loi peut confier à la veuve la tutelle de ses enfants, et *la puissance paternelle*, qui n'est plus fondée que sur l'affection et la nature, *se partage entre les deux époux* .. Le fuero juzgo... établit un *partage égal des héritages entre les deux sexes* : « car il est bien juste, dit le législateur, que l'ordre des successions ne sépare point ceux que la nature a unis. » Enfin, tout en préconisant le célibat, la loi des Wisigoths a su consacrer, plus énergiquement qu'aucune autre loi barbare, le respect et l'indissolubilité du lien conjugal ». -- En revanche, elle atténue la peine du délit quand la victime est une femme ; elle distingue et sépare les intérêts pécuniaires des deux époux, elle en-

lations païennes avaient considéré comme une œuvre servile, bonne pour des mains serviles, les moines l'ennoblissent au nom du Christ qui s'y est livré dans le cours de sa vie mortelle, au nom de la charité qui, avec ses produits, arrache à la misère, à la souffrance, à la mort, des milliers de malheureux [1] ». — Les lois commencent de reconnaître la valeur sociale de la vérité. Clotaire I[er] consacre le droit d'asile des églises ; Gontran, Witehead et Ina interdisent le travail du dimanche en Bourgogne, dans le Kent et dans le Wessex. Childebert II interdit les mariages entre parents et apprend aux Francs le caractère moral de la peine : *Justum est ut qui novit occidere, discat mori* [2]. Le

trave ou prohibe les libéralités conjugales, sous l'influence du même esprit « qui présida dans l'ancienne Rome à l'organisation du régime dotal ». Il faut ajouter que les coutumes et la pratique populaires, telles qu'elles reparaîtront dans les *fueros*, sont beaucoup moins christianisées que le code officiel. Voir P. Gide : *Etude sur la condition privée de la femme*. , 2[e] éd., 1885, p. 314-318. Cf. Brissaud : *Manuel d'hist. du droit privé*, 1908, p. 8.

[1] J. H. Pignot : *Histoire de l'ordre Cluny* Paris, 1868, t. I, p. XII et Guizot : *Histoire de la civiliation en France*, I (1846) p. 388.

[2] *Capitularia Francorum*. Boretius, p. 16; et surtout le *Forum judicum* (terminé vers 701). Voir Kurth II, 124 ; Leclercq : *Esp. chrét.*, 329. — Les Juifs ont-ils essayé de répandre leur foi en Occident à cette époque ? On n'en sait rien. Ce qui est sûr, c'est que le *Code Théodosien*, s'il déclare *licites* le Judaïsme, ses fêtes, ses cimetières, le combat : il interdit aux Juifs la polygamie, le mariage avec les chrétiennes, le prosélytisme (mort au Juif qui convertit un chrétien), l'accès à toutes les fonctions publiques, la construction de nouvelles synagogues ; et le Juif qui embrasse le Christianisme, si même il est con-

Christianisme s'efforce d'organiser la société selon la foi, la justice, la fraternité ; si l'on se rappelle qu'il défriche les forêts en même temps que les âmes, on jugera de l'étendue de son action civilisatrice à ce moment.

L'histoire de la période suivante en attestera la profondeur. Sans doute, il y a réaction de la part de cette société curieuse, à la fin du VIIe siècle. Les conciles deviennent de plus en plus rares, le pouvoir de l'évêque métropolitain s'affaiblit, les liens hiérarchiques se détendent ; les dignités les plus hautes sont envahies par des hommes grossiers et cupides, le clergé retombe parfois dans l'ignorance ou même la barbarie ; la moralité se relâche souvent : la substitution de l'aumône à la pénitence, vieille pratique que recommandait Chrysostome,

vaincu d'un crime capital envers son père, ne peut être déshérité par lui ! Les évêques paraissent craindre leur influence, sinon leur propagande ; ils essayent de les convertir, même par la force (ce que condamne saint Grégoire) ; souvent, enfin, ils les persécutent. Si Théodoric les soutient en Italie Dagobert I leur impose à tous le baptême, en France, 629 (Voir l'histoire de Priscus dans Grégoire de Tours) ; en Espagne surtout ils sont traqués, après la chute de l'Arianisme, principalement par Recarède, Sisebut, Swintila, Réceswinthe, Erwig ; Isidore et Julien les poursuivent ; les rois jurent à leur avènement, de les combattre ; ils les convertissent de force ; finalement, Egica leur défend à tous l'acquisition des immeubles, le commerce et la navigation. Après une vaine révolte, ils sont réduits en esclavage et on leur enlève leurs enfants, 694. [Th Reinach : *Histoire des Israélites*, 1901, 63 99]. — L'idée de liberté de conscience est inconnue à tous ; et l'exemple de saint Grégoire le Grand est oublié.

est influencée par la pratique germanique du *wergeld*, et engendre le rachat de la pénitence à prix d'argent [1]. — Malgré tout, c'est le Christianisme qui est vainqueur, au début du VIIIe siècle. L'Eglise qui l'incarne s'est adaptée aux circonstances, et elle en a profité ; elle groupe toujours une élite où l'esprit du Christ est vivant et pur et que le célibat maintient telle ; elle a enfanté les Bénédictins et les Irlandais, élite parmi l'élite ; elle a gardé Rome à sa tête, dont tous les fidèles entourent l'Apôtre d'une vénération singulière. L'Evangile rayonne toujours ; l'humaine faiblesse ne peut détruire l'idéal du Dieu-Homme que propose à chacun chaque ligne de l'Ecriture et dont chaque institution de l'Eglise facilite à chacun l'accès ; il faut bien que l'homme se conforme peu à peu à cet idéal inviolé. Beaucoup de chrétiens du VIIe siècle sont des chrétiens de second ordre ; le Christianisme de cet âge n'est pas pour cela un Christianisme tout à fait dégénéré [2]. Il suffira que se lève

[1] Voir *supra*, p. 133, n. 2, ce qu'on dit des *pénitentiels*.

[2] Voir les réflexions de Guizot : « Certes, les mœurs et le langage des hommes de ce temps étaient bien grossiers, bien désordonnés, bien impurs ; nul doute cependant que le respect, le goût même de la gravité, de la pureté, soit dans les pensées, soit dans les paroles, n'y était point aboli : et lorsqu'ils en trouvaient quelque occasion, beaucoup d'entre eux, à coup sûr, prenaient plaisir à le satisfaire Les légendes seules la leur fournissaient qui contaient la vie des saints ou la mort des martyrs) Là se présentait l'image d'un état moral très supérieur, sous tous les rapports, à celui de la société extérieure, de la vie commune ; l'âme humaine s'y pouvait reposer, soulager

un autre Colomban ou un autre Grégoire — saint Boniface par exemple — pour faire apparaître à tous les yeux combien le Christianisme a pénétré la conscience occidentale depuis la disparition de la chrétienté romaine.

du spectacle des crimes et des vices qui l'assaillaient de toutes parts. Peut-être ne cherchait-elle guère d'elle même ce soulagement : je doute qu'elle s'en rendit jamais compte ; mais, quand elle le rencontrait, elle en jouissait avidement... » *Histoire de la civilisation en France*, II. [1846. 36-37].

CHAPITRE V

LE CHRISTIANISME ET L'ORGANISATION IMPÉRIALE

VIIIe-IXe SIÈCLES

L'affaiblissement de la vie chrétienne constaté à la fin du VIIe siècle s'accélère avec une effrayante rapidité dans la première moitié du VIIIe. Les sièges épiscopaux sont à l'abandon : les uns sont vacants depuis plusieurs années, les autres, plus malheureux encore, ont été livrés à des grands avides ou à des clercs sans mœurs. Certains intrus détiennent plusieurs diocèses et plusieurs abbayes à la fois ; c'est ainsi que Hugues, neveu de Charles Martel, occupe les sièges de Paris, de Rouen et de Bayeux, et qu'un soudard du nom de Milon porte dans ses mains les crosses des églises de Reims et de Trèves. Aucun vice ne ferme l'accès de la dignité épiscopale ; on cite des clercs qui entretiennent plusieurs concubines ; des évêques, tout en se dé-

fendant d'être des fornicateurs, s'adonnent à la boisson et à la chasse et répandent indifféremment le sang des Chrétiens et celui des Païens : l'évêque de Mayence, Gewilieb, tue en trahison, de sa propre main, le meurtrier de son père et continue tranquillement d'administrer son diocèse. Ce désordre semble croitre en Gaule au temps de Charles Martel. Charles dispose des évêchés en souverain maître, frappe les prélats indociles, fussent-ils de sa famille comme Wido, l'abbé de Saint-Waast et de Saint-Wandrille ; pour récompenser ses amis, il leur distribue les terres d'église quand il a épuisé les terres du fisc : des guerriers aussi brutaux que vaillants deviennent ainsi *abbés laïcs* de monastères ou évêques d'évêchés donnés en bénéfices [1].

[1] A la mort de Pépin II, dit de Héristall, qui a gouverné la Gaule de 681 à 714 en qualité de maire du palais de tous les royaumes francs, sa veuve Plectrude a voulu garder le pouvoir au nom de ses petits-fils, ses fils étant morts en 708 et 714 ; il lui est ravi par Charles, dit Martel, fils de Pépin II et d'Alpaïde, né vers 688, mort en 741, dont la valeur et la décision font la puissance. Charles dompte les Neustriens, les Aquitains, les Bourguignons; il raffermit le prestige des Francs chez les peuples germains (Alamans, Bavarois, Thuringiens, Saxons) que Clovis a autrefois battus et soumis, que Sigebert et Brunehaut ont défendus contre les Avares (562-596) et Dagobert contre les Slaves : il ravage jusqu'à la Weser le pays des Saxons, qui s'avouent tributaires ; il ravage la Frise, toujours indomptée ; il destitue le duc d'Alémanie, Theutbald : il bat les Bavarois et leur impose le duc Odilon [725-734].

Mais ce vigoureux chef de bandes, afin d'entretenir la fidélité de ses fidèles, doit leur distribuer des terres : il n'hésite jamais à leur donner celles de l'Eglise. Il donne Fontenelle à Benignus ; il chasse Rigobert de Reims au profit de Hugues ; etc... Au con-

La tradition qui associe étroitement les destinées des Francs et celle du Christianisme n'est pourtant pas rompue. Un fait rejette dans l'ombre les violences dont Charles s'est rendu coupable : le héros de Poitiers éclipse dans l'histoire le spoliateur des monastères. Après avoir conquis l'Espagne, les Arabes ont franchi les Pyrénées. En 719, ils ont pris Narbonne ; en 725, par le Rhône, ils ont pénétré jusqu'aux Vosges ; en 732, ils ont enlevé Bordeaux. Les voici qui s'élancent par le seuil du Poitou : la riche basilique de Saint-Martin de Tours tente leur cupidité. Ramassant ses lourds escadrons, Charles court au-devant des envahisseurs. Pendant sept jours, dans une attente drama-

traire de ce que croient certains, il y eut alors confiscation violente, et non point constitution de précaires *verbo regis*. Voir Ribbeck : *Die sogenannte divisio des fränkischen Kirchengutes in ihrem Verlaufe inter Karl Martel und seinen Söhnen*. 1882 : Kurth : *op. laud.* II, 177 ; Bondroit : *Les precariæ verbo regis avant le concile de Leptinnes*, *Revue d'histoire Ecclésiastique* : 1900 ; P. Thomas : *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age*. Paris, 1905 ; Esmein et Viollet.

Les rancunes ecclésiastiques contre Charles Martel se marquent nettement dans la *Visio Eucherii episcopi aurelianensis* qui a été écrite avant 858, PL. 126, 9-25.

Il est certain que le gouvernement de C. M. a disloqué encore davantage la hiérarchie catholique et abaissé encore le niveau de la vie chrétienne Raganfrid, évêque de Rouen, ne sait pas lire ; Teutsind, abbé de Saint-Wandrille et de Saint-Martin de Tours, dilapide en trois ans le tiers de leurs biens ; Lyon, Metz, Vienne restent sans évêques plusieurs années.

Sur Hugo, voir Duchesne : *Fastes*. II, 208 ; sur Rothgaire, Gauziolen et l'évêché du Mans, voir *ibidem* 319 ; Symphorianus évêque de Gap vers 700 est dépossédé a malis hominibus.

tique, la Croix et le Croissant restent en présence ; quand la bataille s'engage, les deux armées combattent tout un jour avec un acharnement extrême ; mais les Musulmans ne peuvent enfoncer les lignes épaisses des Francs qui les criblent de traits. Le soir ils rentrent vaincus sous leurs tentes et profitent de la nuit pour décamper. — L'Europe est sauvée, et le Christianisme avec elle, grâce aux Francs. Cet insigne bienfait sacre le vaste empire qu'ils construisent infatigablement ; si peu chrétienne que soit souvent leur vie, ils se tiennent, et on les tient, pour les fidèles défenseurs de l'Apôtre Pierre et de son Dieu [1].

[1] Sur la bataille de Poitiers, samedi 17 octobre 732, voir Zotemberg : *Les invasions des Arabes en France*... 1872 ; Mercier : *la bataille de Poitiers*, dans la *Revue historique*, 1878 ; Imbart de la Tour : *les Francs et la défaite de l'Islamisme*, dans la *France chrétienne dans l'histoire*. Paris, 1896 p. 47.

Sur les débuts de l'invasion arabe et ses progrès jusqu'à ce jour, voir *supra*, p. 125 et tome IV p. 326-328.

La bataille de Poitiers n'a pas suffi, à elle seule, à arrêter les Arabes : en 733, il fallut les combattre dans les Pyrénées ; de 735 à 740, ils écumèrent la Provence et les pays du Rhône [prenant Arles 735, battant les Francs 736, battus par Charles au marais de Sigean 737], si bien que Charles envoya son fils Pépin en Italie demander aux Lombards leur alliance 729. En même temps que la résistance des Francs, une révolte des Kabyles semble avoir arrêté l'offensive de l'Islam [En 725, déjà, les Arabes ont essuyé une grande défaite à Toulouse].

A cause des Sarrasins, Willicaire évêque d'Arles doit transporter dans l'enceinte les reliques des saints Ferréol et Julien ; etc...

Sur l'époque carolingienne en général, cf. Böhmer-Mühlbacher : *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern*. 1899-1908 2e éd. et Warnkönig et Gérard : *Histoire des Carolingiens*, 1862.

I

Le pape romain, successeur de Pierre, vit dans ces faits la preuve que la mission chrétienne du peuple de Clovis et d'Arnoul n'était pas près de prendre fin. Dans la première moitié du VIIIe siècle, la papauté s'adresse en effet aux Francs, les intéresse à ses conquêtes, les associe à ses réformes, finalement conclut avec eux une véritable alliance. Grégoire II et Grégoire III, Zacharie et Etienne II sont conduits par les circonstances à travailler de plus en plus activement dans ce sens. Les deux premiers méritent par leur prudence et leur ferme sagesse de porter le nom de saint Grégoire ; les deux autres ne sont pas moins remarquables par leur sens avisé et leur esprit de décision. Ils trouvent tous un auxiliaire de premier ordre dans un moine anglo-saxon, saint Boniface.

Grégoire II, conscient de l'évolution autonomiste de l'Orient, songeait peut-être à appuyer le Christianisme sur les jeunes peuples de la Germanie, — en 716, il avait envoyé un légat en Bavière avec mission d'en réformer l'Eglise, d'accord avec le duc Théodore, — lorsque, vers la fin de l'année 718, il reçut un pèlerin qui lui remit une lettre de l'évêque de Winchester, Daniel. Il l'accueillit avec bienveillance, le garda auprès de lui pendant tout le

reste de l'année, et apprécia bientôt la vaillance de son cœur. Enfin, il le laissa partir, le chargeant de porter la bonne nouvelle aux idolâtres ; il lui recommandait de se conformer aux usages de la liturgie romaine et, dans les cas difficiles, d'en référer au saint siège.

Arrivé en Frise, Boniface — c'était lui — alla trouver à Utrecht son compatriote Willibrord, qui venait de rentrer dans son diocèse, afin de relever les églises à demi ruinées par les persécutions du duc païen Radbod. L'arrivée d'un auxiliaire jeune et vigoureux fut pour le vieillard une consolation et un réconfort ; Boniface travailla trois ans avec lui, détruisit des idoles, bâtit des églises, mais refusa de lui succéder dans l'épiscopat. Son instinct l'appelait ailleurs, au cœur même de la Germanie, dans les vieux pays de Hesse et de Thuringe : ils étaient restés païens, malgré les efforts de saint Kilian. Secondé par deux personnages de marque, Dellic et Deoric, Boniface put conférer plusieurs milliers de baptêmes et construire un monastère à Amœneburg. Mais les difficultés sans cesse renaissantes le jetaient souvent dans le trouble ; à ses amis d'Angleterre il demandait des prières et des conseils, à Daniel de Winchester, notamment ; il s'adressait aussi au pape de qui il tenait sa mission. Finalement, le pape l'appela à Rome, éclaircit ses doutes, raffermit son âme, et le sacra évêque, évêque de Germanie, si l'on peut dire ainsi : son

diocèse comprenait toute l'Allemagne transrhénane. Boniface prêtait le serment des évêques suburbicaires, ce qui le rattachait directement au siège romain ; il promettait de ne jamais contrevenir « à l'unité de l'Eglise universelle ;... de « garder la pureté de la foi et de donner son con« cours en toutes choses à saint Pierre et aux inté« rêts de son église, qui a reçu de Dieu le pouvoir « de lier et de délier, ainsi qu'à son vicaire Grégoire « et à ses successeurs[1] ». Grégoire lui donnait comme code le recueil des canons de l'Eglise ; il le chargeait en même temps d'une lettre pour Charles Martel qu'il priait de protéger et de favoriser la mission de Germanie. Dès 723, Boniface était à la cour du duc des Francs : Charles lui donna une lettre scellée de son sceau par laquelle il déclarait le prendre sous sa protection. C'était beaucoup : Boniface écrivait un jour à son vieil ami de Winchester que, sans ce patronage efficace, son apostolat eut été souvent entravé.

L'avenir de la Germanie est assuré désormais. Représentant de Rome, protégé des Francs, Boniface signale son retour par un coup d'éclat. Il abat le chêne sacré de Thor qui se dresse sur le Gudenberg, à Geismar, à l'ouest de Frizlar, et construit à sa place une chapelle qu'il dédie à saint Pierre. Il évangélise la Hesse et la Thuringe, convertissant les Païens, réchauffant le zèle des Chrétiens qu'il rencontre, construisant enfin, près de Gotha, le

monastère de Saint-Michel d'Ohrdruff. Il a su grouper autour de lui toute une phalange de moines et de religieuses, son élève chéri, le petit Lull, Eoban et Denehard, ses messagers fidèles, Burchard, Wigbert, Wiethbert, Wittan auxquels il confie les postes importants, la belle et savante Lioba, Chunihilde, la tante de Lull, Tecla, Chunitrude et Walburge. Peu à peu il étend son œuvre première, construit à Fritzlar un troisième monastère d'hommes et élève trois couvents de femmes à Bischoffsheim, Kitzingen et Ochsenfurt : ces six abbayes font rayonner l'Evangile à travers la forêt germaine. Leur chef ne cesse de recourir à Rome. Le pape ne veut pas qu'on pousse à l'excès la rigueur des dispositions canoniques touchant les empêchements de mariage ; il tolère la rupture du lien quand la femme est empêchée de rendre le devoir conjugal à son époux ; il tranche à la manière de saint Paul la question des viandes consacrées aux idoles ; il interdit de rebaptiser ceux qui ont reçu le baptême d'un prêtre indigne ; il rassure la conscience de son missionnaire qu'inquiètent ses relations avec les tristes évêques de Charles Martel.

Grégoire III ne laisse pas péricliter l'œuvre de Grégoire II et de Boniface ; il envoie à ce dernier le *pallium*, insigne qui l'élève au rang d'archevêque et ajoute un nouveau lien entre le saint siège et lui. Le pape, en outre, étend l'autorité de son re-

présentant, le charge de créer de nouveaux diocèses et d'organiser la Germanie en province métropolitaine. Boniface commence par la Bavière où les ducs Agilolfings ont sincèrement soutenu le Christianisme, mais où des querelles de famille ont compromis la vitalité des églises ; il réorganise les anciens évêchés de Salzbourg, Frisingen, Rastibonne et Passau, dépose les mauvais prêtres, remet en vigueur les prescriptions traditionnelles. Son rôle terminé en Bavière, le saint se hâte de regagner sa chère Hesse. Il y établit un siège épiscopal à Burabourg et répartit la Thuringe entre deux diocèses, ceux d'Erfurt et de Wurtzbourg. Cette organisation hiérarchique, complétée par l'érection de l'évêché d'Eichstaedt qui relie par le Nordgau, la Thuringe et la Hesse à la Bavière, fait entrer définitivement la Germanie dans le courant de la civilisation chrétienne [1].

[1] *Saint Boniface et la conquête chrétienne.* Grégoire II [715 à 731] et Grégoire III [731 à 741] qui l'ont lancé et soutenu nous sont assez bien connus, surtout par leurs lettres [voir Jaffé, 2e éd. 1885, p. 249-262] et par les notices, assez explicites, du Liber Pontificalis [éd. Duchesne, I, p. 396-425. Voir aussi l'introduction].

Boniface, de son vrai nom Winfrid, est né dans le Wessex vers 680, d'une noble famille chrétienne. A ce moment, le roi de Wessex, Ceadwalla, se fait moine et se retire à Rome ; et ces deux faits symbolisent à merveille l'intensité de la foi chrétienne et l'ardeur du loyalisme « romain » du pays qui produit Winfrid ; ces deux sentiments, profondément enracinés dans les églises anglo-saxonnes [voir *supra*, p. 128-130] ne cesseront de le guider. Il obtient de son père, après une longue lutte, de devenir moine : à sept ans, il est donc offert, comme oblat, à

L'âme de l'apôtre, pourtant, restait inquiète et troublée. Ce qu'il avait fait était si peu de chose au prix de ce qu'il avait rêvé ; il y avait encore, dans

l'abbaye d'Exeter, que dirige Wolfhard. Il passe ensuite à l'abbaye de Nursling, entre Winchester et Southampton, où il étudie sous la direction de Winbrecht, se lie avec l'évêque Daniel, et subit profondément l'influence d'Aldhelme [*supra*, p 132, n.] : il se familiarise avec les sept arts libéraux, surtout avec l'exégèse allégorique et l'art de la versification ; devenu directeur de l'école abbatiale, il rédige une grammaire latine d'après Donat, [Mai : *Classici auctores*, VII, 475 ; Durieu : *Schedæ Vaticanæ* ; Bursian : *Die Grammatik de W.-B*, dans les Sitzungsberichte de Münich, 1873]. Et ses vertus, son ascétisme égalent sa science : vers 710, peu de temps après avoir été ordonné prêtre, il est député par le concile du Wessex à l'archevêque de Cantorbéry. — C'est alors qu'il renonce aux honneurs qui semblent l'attendre, et demande à partir prêcher l'Evangile en Germanie.

Son abbé finit par céder, 716 Mais sa première campagne, en Frise, coïncide avec une réaction païenne qui oblige Willibrord à la retraite ; il revient lui-même en Angleterre. C'est pour peu de temps : avec l'appui de Daniel, il refuse la charge d'abbé que veulent lui conférer ses frères de Nursling et part pour Rome 718 avec toute une caravane de pèlerins Il en revient, mai 719, avec une mission officielle du pape et le nom de Boniface. Il prêche en Frise, sous la direction de Willibrord, de 719 à 722, le quitte à ce moment pour s'enfoncer dans les forêts de Thuringe et de Hesse. Cette même année, 722, lui est remise une lettre de Grégoire II qui l'appelle à Rome.

C'est alors, 30 novembre 722, que Boniface est consacré évêque. Et il reprend ses courses. Daniel de Winchester voulait qu'il éclairât les intelligences : « il faut procéder par questions discrètes et faire que les Païens s'expliquent sur leurs croyances... Le monde a-t-il existé de tout temps ? S'il a commencé, qui est-ce qui l'a créé ?... S'ils disent qu'il n'a pas commencé, il faut leur montrer que c'est impossible... Quelle est l'origine du premier dieu ? Les dieux et les déesses continuent-ils de se reproduire ?... En vue de quoi adore-t on les dieux ? Des biens qu'on en reçoit, ou de la félicité éternelle ?.. En quoi fait-on plaisir aux dieux par les sacrifices ?... Si les dieux (des Païens) sont tout puissants..., comment expliquer la prospérité des Chrétiens,

les âmes qu'il baptisait, tant de barbarie et d'ignorance ! Et puis, il lui était si pénible de ne pouvoir rompre avec les lamentables évêques des Francs : son devoir d'évêque le lui commandait, l'intérêt de son troupeau le lui défendait. Que deviendrait son œuvre le jour où ne la protégerait plus la lourde épée de Charles Martel ? En 738, Boniface repartit pour Rome où il resta toute une année. A son retour, il ramenait deux auxiliaires d'un zèle ardent, les deux frères Wunnibald et Willibald ; mais il n'était pas parvenu à surmonter ses scrupules. Cependant l'âge s'appesantissait sur lui : après Grégoire II, voici que Grégoire III et Charles Martel le précédaient dans la tombe. Il ne pensait pourtant pas au repos. Il écrivait au nouveau pape, Zacharie, pour protester de son dévouement à l'église romaine. Il ne se doutait pas que cette église allait

qui leur ont enlevé le monde entier... » [Ep. 15]. Il semble que la méthode de Boniface, qui était sur les lieux, ait été plus énergique, plus brutale même : il veut toucher, au besoin briser les volontés. — Avant d'évangéliser la Thuringe, 724-731, Boniface demandera au pape une lettre officielle, l'accréditant en quelque sorte auprès des Païens.

Son élévation à la dignité d'archevêque date de 732 ; la fondation du monastère de Fulda, qui couronne l'œuvre de la conquête chrétienne dans l'Allemagne centrale [Hanck. I. 440], de 744. L'emplacement en a été trouvé par Sturm, que Boniface a envoyé se former à Rome et au Mont-Cassin. — Voir *La Vie de Boniface*, par Willibald, *et les œuvres du saint*. PL. 89. [ses lettres ont été éditées en 1892 par Dümmler : M. G. Epist.] ; Mignet : *La Germanie au* VIII[e] *et au* IX[e] *siècle* [*Mémoires historiques*. Nouvelle édition, 1859. Paris] ; G. Kurth : *Saint Boniface*. Paris, 1902 : Hahn : *H. Bonifaz und Lull*. 1883. Leipzig ; Hauck : *K. G. Deutschlands* I. *passim*.

lui confier une tâche nouvelle : au fondateur de l'Eglise de Germanie il était réservé d'être le réformateur de l'Eglise franque.

Zacharie se rappelait les peintures que Boniface lui avait faites de cette Eglise ; devenu pape, il l'invita à accomplir l'œuvre nécessaire. Par bonheur, le fils de Charles Martel auquel l'Austrasie était échue, Carloman, était une âme sincèrement religieuse : il devait un jour se retirer dans un cloître. Boniface n'eut pas de peine à le gagner aux projets de Rome qu'il avait épousés lui-même. Il écrivit à Zacharie pour lui dire les intentions de Carloman et lui demander ses instructions. La réponse ne tarda pas à venir, encourageante ; et Boniface se mit à l'œuvre.

« Il y eut d'abord deux conciles d'Austrasie successivement réunis par Carloman : le premier, on ne sait où ; le second, aux Estinnes. Puis, pris d'émulation, le frère de Carloman, Pépin le Bref, voulut avoir aussi sa réforme, et le concile tenu dans son royaume, à Soissons, reproduisit en grande partie les dispositions des deux synodes austrasiens. Enfin, pour couronner l'œuvre, un concile général de tout l'empire franc fut réuni en 745. Boniface présidait toutes ces assemblées en qualité de légat pontifical, et c'est son programme qu'on y réalisait. Rendre à l'Eglise des Gaules son organisation hiérarchique et son activité conciliaire, ramener à la pureté la vie du clergé, débarrasser la

foi des fidèles des superstitions qui l'obscurcissaient, tel fut le triple résultat de ses efforts.

« La hiérarchie métropolitaine fut un instant rétablie ; comme Boniface était archevêque de Germanie, de même il y eut des archevêques en Austrasie et en Neustrie. Tous les ans, un concile devait s'y tenir, afin d'élaborer la législation ecclésiastique, de rétablir l'Eglise dans ses droits et de veiller à la pureté de la foi et des mœurs. Soumis d'une part à son archevêque, l'évêque devait être, d'autre part, seul maître de son diocèse : on refusa toute juridiction aux évêques et prêtres *ambulants*, aussi longtemps que leurs titres n'auraient pas été examinés dans un concile. Les prêtres étaient visités par leurs évêques ; pendant le carême, ils lui rendaient compte de leur conduite ; tous les jeudis saints, ils recevaient de lui les saintes huiles ; ils devaient l'assister lorsqu'il venait distribuer la confirmation.

« De nombreuses et minutieuses prescriptions réglèrent la vie du clergé. Il lui fut interdit de porter les armes, d'aller à la guerre et à la chasse, de tenir des faucons. Chaque clerc dut s'astreindre à porter le costume ecclésiastique, et renoncer à garder une femme sous son toit, à moins que ce fût sa mère, sa sœur ou sa nièce. Les ecclésiastiques débauchés furent condamnés à être déposés, enfermés et mis au pain et à l'eau ; s'ils étaient prêtres, ils étaient fustigés et subissaient deux ans de pri-

son ; étaient-ce de simples clercs ou des religieux, la fustigation était appliquée trois fois, et la prison était d'un an. Les religieuses, en cas d'inconduite, étaient frappées de la même peine et on leur rasait les cheveux. Enfin, la règle de saint Benoît fut rendue obligatoire dans tous les monastères.

« Le combat contre les superstitions païennes fut beaucoup plus rude. Les fidèles associaient dans leurs hommages le Christ et Wodan. Ils continuaient parfois d'offrir des sacrifices au pied des arbres, au bord des fontaines ; ils y chantaient leurs hymnes traditionnels, ils y célébraient des repas sacrés. Ceux-là mêmes qui ne poussaient pas aussi loin l'infidélité à l'Evangile, laissaient toujours une multitude de pratiques idolâtriques pénétrer leur vie : ils chômaient le jeudi en l'honneur de Thor, croyaient à des jours prédestinés, tiraient des horoscopes, lisaient l'avenir dans le vol des oiseaux, le hennissement des chevaux ou les cendres du foyer, consultaient les sorcières et envoûtaient leurs ennemis. Contre ces superstitions, le concile invoqua le secours du bras séculier : le comte, qui était le défenseur de l'Eglise, comme s'exprime le concile des Estinnes, devait avoir soin de les interdire absolument dans son ressort ; une amende de quinze sous était édictée contre ceux qui s'y livraient.

« Ce fut dans un de ces conciles que Boniface fit juger deux agitateurs, Clément le Scot et Adalbert

le Franc. Adalbert était un esprit ardent et faux, habile à mêler les rêves ambitieux aux illusions prophétiques ; c'est le type le plus complet de l'aventurier religieux » à un âge de grande ignorance. Il avait la prétention de mener à lui seul les fidèles au salut, en se passant des sacrements et de la hiérarchie. Il se vantait d'être en relations avec les Anges, qui lui apportaient de toutes-puissantes reliques ; il exhibait une lettre de Jésus-Christ, tombée du ciel à Jérusalem ; il enseignait des prières toutes farcies de noms mystérieux ; il remettait les péchés, sans confession, aux fidèles qui se prosternaient à ses genoux ; il distribuait comme des talismans ses ongles et ses cheveux. Le concile fit abattre les croix qu'il avait érigées, et ordonna qu'il fût enfermé en même temps que Clément.

« Boniface obtint aussi la condamnation de Gewilieb de Mayence et parvint à doter de bons évêques les sièges de Verdun, Utrecht, Liège, Spire et Metz. Ainsi la réforme pénétrait rapidement au sein de l'épiscopat et y introduisait des hommes qui, comme Chrodégang, évêque de cette dernière ville, devaient être à leur tour les promoteurs de nouveaux progrès. Témoin de la vie des prêtres romains, qui étaient très supérieurs aux prêtres francs, il introduisit dans son clergé l'habitude de la vie en commun et régla jusque dans le moindre détail l'emploi de la journée ; le prestige du clergé

de Metz fut bientôt si grand que la règle *canoniale* se répandit peu à peu dans la Gaule. Boniface remporta d'autres succès : les princes francs s'engagèrent à restituer à l'Eglise les biens qui lui avaient été enlevés sous Charles Martel. La promesse, il est vrai, était téméraire ; beaucoup de grands refusèrent de rien abandonner, et la restitution ne fut que partielle. Toutefois, ce fut un grand bienfait encore : les nobles promirent de faire cesser les usurpations qui entraînaient pour les églises peu riches une ruine complète.

« Le couronnement de la réforme fut le concile général de l'empire franc de 747. Tous les décrets des conciles antérieurs y furent confirmés, renforcés et solennellement proclamés. L'organisation hiérarchique de l'Eglise y reparut avec éclat ; les Pères précisèrent même explicitement leur union avec l'église romaine et leur soumission au pape : ils voulaient en toutes choses, conformément aux canons, observer les préceptes de saint Pierre. Leur profession de foi, signée par tous, fut envoyée à Rome et déposée sur la confession de l'Apôtre : elle attestait solennellement le lien qui unissait à Rome les grandes églises de l'Occident, » au moment où l'Orient se détournait d'elle pour n'avoir pu l'asservir [1].

[1] Kurth : 94 100. *Boniface et la Réforme religieuse.* La nécessité de la réforme est amplement démontrée par la situation du clergé et des fidèles. Les mœurs des clercs sont lamentables :

Dans l'accomplissement de son œuvre réformatrice et conquérante, Boniface avait eu deux points d'appui : les Francs et le pape. Son triomphe de-

la débauche, la chasse, la guerre les occupent ; leur ignorance et leur inconscience sont bien attestées. D'autre part, l'organisation hiérarchique a disparu : les métropolitains n'existent plus, sauf peut-être en Belgique et en Aquitaine, mais là même ils n'ont aucun pouvoir ; on ne tient plus de synodes provinciaux, ni même de synodes diocésains ; la propriété ecclésiastique a été absorbée par les grands : les prêtres, ou sorciers, gyrovagues, pullulent, tel Adalbert. [Clément semble avoir eu une certaine culture : il connaît la Bible, il enseigne une théorie touchant la descente de Jésus aux enfers et la nature de la prédestination].

Le premier concile austrasien s'est tenu le 21 août 742, on ne sait où (peut-être à Mayence ou à Worms ; le second a été réuni le 1er mars 743 aux Estinnes (Hainaut) ; le concile neustrien de Soissons date de 744. — Le concile de 742 a été convoqué par Carloman, qui assiste à ses séances et transforme ses canons en capitulaires , Boniface y assiste à sa demande, comme *missus sancti Petri* ; peut-être en a-t-il rédigé les canons [la datation par l'année de l'Incarnation, très rare au VIIIe siècle, est continuelle chez Bède] ; ce qui est sûr, c'est que Boniface fut constitué par Carloman, comme archevêque, au-dessus de tous les évêques d'Austrasie. Boniface est archevêque d'Austrasie de par le prince, comme il est archevêque de Germanie de par le pape. Pépin ne nomme pas B. archevêque en Neustrie ; mais il établit trois archevêques, Grimon, Abel et Hartbert, et, comme les traditions romaines sont ici plus vivantes, il les installe dans les trois anciennes métropoles de Reims, Rouen, Sens. Puis, brusquement, Pépin change d'avis : il ne veut plus avoir qu'un seul archevêque, peut-être afin de se conformer à ce que fait Carloman, peut-être afin de satisfaire ses évêques qui ne se soucient pas d'être surveillés [c'est à ce moment que Boniface accuse de simonie le pape ! Comment y a-t-il été déterminé ?], peut-être afin de déplaire au pape Zacharie qui semble soutenir, à ce moment même, l'effort que tente la Bavière en vue de secouer le joug des Francs, 744. Et comme l'Archevêque de Neustrie, Grimon, a pour siège l'église de Rouen, Boniface, archevêque d'Austrasie, demande et obtient qu'on lui confie une église particulière, Cologne, élevée aussi à la dignité métropolitaine, 745.

vait naturellement les rapprocher, d'autant qu'ils étaient loin d'être des inconnus l'un pour l'autre : des deux côtés, on écoutait avec respect ses con-

Mais les évêques brigands que la réforme menace se révoltent : ils empêchent définitivement de renaître les métropoles de Reims et de Sens, ils empêchent Boniface de prendre pied à Cologne. Et Boniface se résigne : il accepte en échange l'évêché de Mayence, 745-747 ! Mayence devient l'unique métropole de l'Austrasie et de la Germanie, et non pas en titre : la dignité de B. lui est personnelle. Et noter que les successeurs de Grimon à Rouen, Regenfrid et Remedius ne sont jamais appelés archevêques. La tentative *métropolitaine* de B. a complètement échoué. Pépin n'en voulait sans doute pas, craignant de diminuer son autorité sur ses évêques. Voir Lœning, Hauck et Lesne : *La hiérarchie épiscopale... en Gaule et Germanie*, 742-882, Paris, 1905, p. 37-53. Pépin a obligé Abel de Reims à rentrer dans le cloître ; il a soutenu contre Boniface Virgile de Salzbourg, que le pape aussi défendit.

Sur le détail de l'œuvre des conciles, voir Hefele-Delarc IV, 1870.391. — Quelques évêchés disparaissent alors [Alais].

Noter que Pépin et Boniface ont peut-être songé à enlever aux grands, non seulement les évêchés, mais aussi les paroisses, PL. 89.935 ; Imbart de la Tour : *op laud.* 215.

Malgré tout, Boniface parvint à installer de vrais évêques à Verdun (Madalveus), à Spire (David, abbé de Wissembourg), à Liège (Fulcar, abbé de Laubach), à Metz (Chrodegang, qui mourra en 766, après avoir fondé les monastères de Gorze et de Saint-Pierre ; une de ses parentes fondera en 764 le monastère de Lorsh).

Sur le pape Zacharie [741-752], qui soutient Boniface dans son œuvre réformatrice, voir le *Liber Pontificalis*, I, 426-439, et Jaffé, 2e éd., I, 262-270. — [La tiare, bonnet conique sans aucune couronne, apparait, comme insigne papal au VIIIe siècle.]

Sur l'épanouissement de la réforme bonifacienne après la mort de Boniface et avant celle de Pépin, voir *infra*.

Sur l'influence de la réforme bonifacienne hors des pays francs, voir le concile de Clovesho en Angleterre, sept. 747 : Boniface et Zacharie ont vivement prié l'archevêque de Cantorbery Cuthbert de le réunir [Hefele-Delarc, IV, 4-6]. La discipline était en pleine décadence dans la grande île ; et les conséquences s'en

seils, on consultait pieusement son histoire : or, ses avis affermissaient le loyalisme des Francs vis-à-vis de Rome et la bienveillance de Rome à l'égard des Francs, tandis que son histoire attestait la puissance et la piété des Francs, l'autorité et la sagesse de Rome.

Il se trouvait alors, précisément, que Rome avait besoin d'un peuple puissant et pieux, et que les Francs avaient besoin d'un ami autorisé et prudent. Venus les derniers, les Lombards ne sont pas les moins redoutables des Barbares ; Grimoald bat l'empereur Constant et relève les forces de son peuple. S'ils se convertissent définitivement au Catholicisme, la querelle iconoclaste place les papes entre leur devoir de pontife et leur devoir de sujet. Grégoire II et Grégoire III s'efforcent de les remplir à la fois ; ils protestent contre l'empereur, on l'a vu, même ils refusent de payer les impôts qu'il établit ; mais ils entendent ne pas se révolter contre lui. Ils refusent d'accueillir ce défenseur de la foi, que leur patriotisme soupçonne, le roi des Lom-

faisaient douloureusement sentir, s'il est vrai, comme le dit Boniface, que l'ivrognerie fût un vice particulièrement répandu parmi ses compatriotes et que beaucoup des courtisanes d'Italie et des Gaules fussent alors originaires d'Angleterre. Trente canons sont promulgués : ils visent d'abord à préciser nettement quels sont les devoirs de l'évêque, quelles conditions doivent remplir ceux qui veulent devenir prêtres, quels sont les devoirs des moines que devra inspecter l'évêque ; ils prêchent le respect du dimanche, des jeûnes et la pratique de la communion fréquente.

bards Liutprand ; ils font combattre par la milice romaine un usurpateur qui a pris la pourpre près de Rome ; ils soutiennent contre Liutprand la rébellion des ducs de Spolète et de Bénévent et lancent contre lui les Vénitiens. Voici donc que la politique brouille la papauté et les Lombards, au moment où la religion la contraint de rompre avec l'empire : il lui faut trouver ailleurs, pour se défendre de ces deux ennemis, un défenseur. Les Romains sont ainsi conviés à se souvenir des Francs de Clovis : ils ont parfois soutenu l'empereur ; ils ont fait bon accueil à Boniface ; ils ont arrêté en Gaule les progrès de l'Islam. Pourquoi ne deviendraient-ils pas les protecteurs de saint Pierre ? Grégoire III envoie à Charles Martel les clés du tombeau de l'Apôtre en témoignage d'amitié [1].

[1] L'hostilité des Lombards et des Impériaux, qui se disputent la domination de l'Italie, n'a pas suffi à sauver l'Arianisme des premiers ; mais leur conversion au Catholicisme ne suffit pas davantage à les rapprocher des seconds. La tentative de l'empereur Constant II pour restaurer en Italie l'administration impériale, 663-668, a abouti à un désastre, bien que le pape Vitalien l'ait appuyée, et même, dans une certaine mesure, le maire du palais de Neustrie, Ebroïn. Les Lombards ont essayé au contraire, 653-661, de détacher de l'empire les papes et les nobles ; mais les nobles se moquent des papes autant que des empereurs et des Lombards : c'est pour eux-mêmes qu'ils veulent travailler. Le conflit subsiste donc entre les Italiens qui aspirent à l'autonomie, et les Lombards qui veulent les dompter. Il est très aigu au temps de Luitprand 712-744 ; il paraît très embrouillé parce que les papes, arrêtés par un loyalisme stupide envers l'empire, s'obstinent à ne vouloir, ni d'un roi italien, ni du roi lombard. Et noter que Léon III, d'accord avec les ducs Basile, Marin, Exhilaratus, trame un complot afin de faire disparaître Gré-

Charles, toujours aux prises avec les Arabes dans la vallée du Rhône, refuse de descendre en Italie ; mais il accueille avec honneur les envoyés de l'Apôtre, il les renvoie comblés de cadeaux. Sa prudence se réserve l'avenir. S'il est, en réalité, le chef des Francs, il ne porte pas le titre de roi ; c'est Thierry IV, un des descendants de Clovis, qui en est encore paré. Charles veut prendre ce titre, mais il ne l'ose ; il attend, il temporise : saint Pierre pourrait lui être utile quelque jour. Pépin et Carloman perçoivent plus nettement encore l'utilité d'un pareil concours ; leur autorité souffre de n'être pas confirmée par le titre royal ; ils doivent lutter

goire II, vers 725 [comme Justinien et Bélisaire, autrefois, ont escamoté Silvère] : Grégoire II faisait opposition aux mesures fiscales de l'empire, qui devaient atteindre les patrimoines de l'église romaine. Pour arrêter Liutprand, Grégoire II soutient ses ducs révoltés ; l'exarque Eutychius attise la colère de Liutprand contre le pape ; et le pape prend parti contre le roi italien Tibère Petasius ; il soutient contre lui l'exarque ! [L. P. I. et Hartmann II. 2. *passim*]. [Peut-être ce Romain qu'était Grégoire II s'était-il, à la fin, arrêté à la combinaison suivante : alliance entre Rome, Spolète et Bénévent, afin de brider à la fois l'exarque, le roi national, les nobles romains]. Ajoutez à cela l'affaire iconoclaste, qui vaut au pape la perte des patrimoines.

L'intervention franque vint dénouer cette situation si embrouillée : elle donna satisfaction aux Italiens qui ne voulaient ni des Lombards, ni des Impériaux ; elle donna satisfaction aux papes qui, ne pouvant conserver l'empire, avaient du moins la consolation d'échapper aux Italiens (nobles romains et italiens) et aux Lombards. En 739, quand Liutprand serre Rome de près, Grégoire III envoie à Charles Martel l'évêque Anastase et le prêtre Sergius pour lui demander de délivrer les Romains de l'oppression lombarde. [Les empereurs avaient coutume de se servir des Francs contre les Barbares d'Italie].

contre de perpétuelles révoltes ; ils doivent même rétablir la royauté au profit d'un mérovingien. Si, par là, ils ont légitimé leur pouvoir de duc, ils ont en quelque manière aussi obstrué la route qui mène au trône. Comment donc pourront-ils y parvenir [1] ?

Les événements se précipitent. La réforme de l'Eglise franque, œuvre du légat pontifical, est l'occasion de fréquents rapports entre Rome et les successeurs de Charles Martel ; la piété de Carloman y apporte beaucoup de cordialité ; il reconnaît à Boniface le titre de métropolitain, d'abord à Cologne, puis à Mayence. L'ambition de Pépin le Bref son frère est surexcitée lorsqu'il se retire dans un cloître ; seul chef des Francs, pourquoi ne porte-

[1] Charles Martel escompte, si besoin est, l'alliance lombarde contre les Arabes. Il renvoie pourtant une ambassade, dirigée par Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de saint Denis. Encouragé par là, Grégoire III renvoie une seconde ambassade au « vice-roi » des Francs, le conjurant « par le Dieu vivant et vrai de ne point préférer l'amitié du roi des Lombards à l'amour du prince des Apôtres ».

Grégoire III a cherché aussi à s'appuyer sur le duc de Spolète, Thrasimond, contre Liutprand.

La famille des Pippinides, dont Charles Martel est le chef, est plus riche en terres et en fidèles que la famille mérovingienne ; elle se glorifie de compter beaucoup de saints parmi ses aïeux [saint Arnulf de Metz, sainte Begga] ; ses chefs, depuis longtemps, manifestant une vigueur guerrière qu'ont perdue les descendants de Clovis.

Noter que le fils de Pépin I, dit de Landen, Grimoald avait essayé de faire roi son propre fils lorsqu'était mort Sigebert, 656 : il avait échoué. [Fustel de Coulanges : *Transformation de la royauté pendant l'époque carol.*, 1892, 166 et 113-206].

rait-il pas le titre royal, dont il remplit l'office ? Il juge le moment venu en 751 : de nouvelles victoires remportées sur les Alamans et les Bavarois ont affermi son prestige. Il envoie au pape Zacharie un disciple de Boniface, l'évêque de Wurtzbourg, Burckard, et l'abbé de Saint-Denis, Fuldrade ; et ceux-ci, à leur retour, rapportent que le pape autorise Pépin à prendre la couronne. Aussitôt l'assemblée générale des grands et du peuple se réunit à Soissons ; Pépin lui fait part de son projet et de l'assentiment du saint siège, et il est élu roi par acclamation. Le légat le sacre de l'onction sainte, comme autrefois Samuel a sacré David ; désormais cette quasi-investiture religieuse de la royauté franque, parce qu'elle semble lui conférer une manière de sacerdoce, semble aussi légitimer le droit qu'elle s'arroge de nommer les évêques et de diriger l'Eglise [1].

Le moment vient aussitôt où le nouveau roi peut acquitter la dette de reconnaissance qu'il a con-

[1] Imbart de la Tour : *op. laud.* p. XVII-XVIII. Peu avant sa mort, Charles Martel a transmis à ses deux enfants, Pépin dit le Bref et Carloman, avec l'assentiment des grands, le pouvoir dont il est revêtu, 741 : ils portent le titre de maires du palais. En 747, Carloman se fait moine et part pour le Mont Soracte, sans beaucoup se soucier de son fils Drogon : Pépin le dépouillera. Les sources romaines sont tout à fait muettes sur l'*auctoritas* que le pape aurait donnée en faveur de Pépin. — Zacharie 741-752 avait abandonné l'attitude hostile des papes ses prédécesseurs à l'endroit de Liutprand : c'est par son habile diplomatie qu'il arrête le Lombard, sauve Rome, défend les Italiens et ce qui reste des possessions impériales.

tractée envers le saint siège. Le chef des Lombards Astolphe s'empare de Ravenne et menace Rome, à l'heure même où y parviennent Burckard et Fuldrade ; Zacharie, puis Etienne II essayent en vain de le fléchir par des ambassades, des cadeaux et des prières : l'empereur ne peut rien pour eux, c'est donc aux Francs de jouer son rôle. Etienne envoie un pèlerin à Pépin le Bref l'informer que le péril presse, que les Romains sont en grand danger, que l'Apôtre a besoin de sa protection. L'abbé de Jumièges Droctigang franchit les Alpes sur l'ordre du roi, s'abouche avec le pape et revient demander à celui-là qu'il assure le passage de celui-ci en Gaule. Une seconde ambassade franque, conduite par Chrodégang et par ce personnage légendaire qu'est le duc Autchaire, s'ébranle alors pour aller solennellement conférer avec le successeur de saint Pierre. Or, en même temps qu'elle, arrive à Rome une ambassade impériale dirigée par le silentiaire Jean. Accompagné de l'une et de l'autre, le pape va trouver Astolphe ; il le supplie de restituer l'Exarchat à l'empereur, son maître légitime ; quand Astolphe refuse, il lui demande de le laisser passer en Gaule avec les ambassadeurs francs. Astolphe n'ose dire non et le pape se met en route pour la Gaule [1].

[1] C'est le 14 octobre 753 qu'Etienne II (752-757), est parti en ambassade auprès du roi lombard. Lorsqu'il part pour la Gaule, 15 novembre 753, les fonctionnaires impériaux l'ont quitté : ce

Le voyage d'Etienne II venant quérir auprès du roi des Francs aide et protection répond à l'ambassade de Burckard et de Fuldrade demandant au pape la couronne royale pour leur maître : l'alliance de la papauté et des Carolingiens est dès lors conclue ; elle se confirme sous le règne de Pépin. Etienne II renouvelle la cérémonie de l'onction dans la basilique de Saint-Denis, il y fait participer les jeunes fils du roi, Charles et Carloman ; puis il déclare que la nouvelle dynastie sera éternelle et fait jurer aux Francs de ne jamais choisir un roi en dehors de cette famille qui a été élevée par la pitié divine et consacrée, grâce à l'intercession des saints Apôtres, par les mains de leur propre vicaire. Pépin accepte de remplacer l'exarque dans son rôle de défenseur de Rome : devenu *patrice des Romains*,

n'est pas comme sujet et représentant de l'empereur, c'est exclusivement au titre de représentant de saint Pierre qu'il va parler aux Francs. — Pépin envoie à sa rencontre le duc Rotard et Fuldrade; puis son fils Charles, le futur Charlemagne, qui s'avance jusqu'à Langres. Pépin reçoit Etienne à Ponthion, solennellement : 6 janvier 756 ; Etienne lui demande *ut causam b. Petri et reipublicæ Romanorum disponeret*, et Pépin promet *ut illi placitum fuerit exarchatum Ravennæ et reipublicæ iura ceu loca reddere.*

Voir *supra* p. 119 n. le rôle de saint Grégoire le Grand et cette page de Duchesne [Les *premiers temps de l'état pontifical*, p. 411. Paris. 1904, 2e éd.] : « Le pouvoir temporel est né de la répugnance des Romains à devenir Lombards et de l'impossibilité où ils se trouvaient de constituer leur autonomie sans que le Pape y fût souverain.. Un protecteur s'imposa dès l'origine. L'état romain en avait besoin pour se défendre contre les ennemis du dehors (Lombards, Grecs, Sarrasins) ; le clergé romain, pour tenir en bride ses rivaux intérieurs, » les nobles.

il négocie avec Astolphe et finalement le contraint par la force des armes à respecter l'autonomie de l'ancien exarchat. Seulement Pépin respecte saint Pierre autant qu'il se moque de l'empereur ; c'est à saint Pierre, en la personne du pape son représentant, qu'il donne les territoires arrachés aux Lombards ; c'est saint Pierre qu'il défend et contre les Lombards et contre l'empereur [1].

[1] Etienne II a passé les premiers mois de 754 à Saint-Denis, tandis que Pépin envoie de vaines ambassades aux Lombards. Le sacre [qui fait du roi une sorte de prêtre (coutume wisigothique et anglo-saxonne inspirée par l'histoire d'Israël), oint comme un évêque, et qui s'intitulera comme lui *dei gratia* (dès 768)] est célébré le 28 juillet 754. A ce moment, selon toutes les vraisemblances, un partage de l'Italie est projeté à Kiersy-sur-Oise entre le pape et Pépin, qui assure au pape une partie considérable de la péninsule. C'est de ce traité de Kiersy que les papes se prévaudront souvent dans la suite [Liber Pontificalis, éd. Duchesne, I, p. CCXLII, 440 et 486].

Les Lombards sont battus par les Francs en deux campagnes, 754 et 756. Après la première campagne, un second traité, fait à Pavie, octobre 754, donne au pape une partie seulement de ce qui avait été promis à Kiersy, à savoir Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Senegallia, Gubbio, Narni et Rome. Après la seconde campagne, rendue nécessaire par la déloyauté des Lombards, la donation de Pavie est confirmée : on y ajoute seulement Comacchio. La donation est faite par Pépin « à l'église romaine, à Saint-Pierre et aux évêques ses successeurs ». Il envoie promener les fonctionnaires impériaux qui réclament, le silentiaire Jean et le grand secrétaire Georges.

Etienne II et son frère et successeur Paul Ier [757-767] ne cessent d'invoquer l'acte de Kiersy, de demander un accroissement de l'état romain par l'annexion de Bologne, Faenza, Ferrare, Ancône, d'intriguer avec les ducs Lombards qui font de belles promesses pour parvenir au trône. Quant à Pépin, il veut tenir la balance égale entre l'état romain et l'état lombard.

Sur ces questions très controversées [beaucoup nient l'existence de la promesse de Kiersy], voir Duchesne : L. P. et *les*

Pépin apparaît d'ailleurs comme le défenseur de la foi orthodoxe et le libérateur du peuple chrétien. Le pape lui communique soigneusement les lettres des évêques d'Orient restés fidèles. Lorsque Boniface est tombé, « martyr de la foi », dans la Frise idolâtre, ses disciples Lull de Mayence et Chrodégang de Metz rencontrent auprès du roi un appui très efficace ; ils continuent avec son aide la conquête extérieure et la réforme intérieure. C'est alors que l'action de Chrodégang dépasse les limites de son diocèse, se répand parmi tout le clergé franc et propage la règle canoniale ; alors que plusieurs conciles assurent la discipline ecclésiastique, font pénétrer dans le peuple, par les minutieuses prescriptions qui réglementent le mariage, le respect de l'idée morale et surtout associent étroitement l'autorité civile exercée par le comte à l'autorité religieuse exercée par l'évêque. Pépin octroie du reste de généreuses libéralités aux églises d'Utrecht et de Worms, aux abbayes de Fulda et de Saint-Denis, d'Epternach et de Lorsch : il réside tout près de cette dernière, dans le pays de Worms ; il y reçoit le surnom de très pieux.

premiers temps de l'état pontifical. Paris, 1898 ; Hubert : *Etude sur la formation des états de l'Eglise* (*Revue historique*, 1899, tome 69) ; Kleinclausz : *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*. Paris, 1902 ; les études de Schnurer 1894, Martens 1898, Gundlach 1899, Hamel 1900,... sans oublier Fustel ni Hauck, Schnürer et Olivi : *Das Fragmentum Fantezzianum*, 1906, Fribourg (cf. les diplomes carolingiens de Tangl ; l'Historiches Jahrbuch, 1908, 1).

N'est-il pas juste d'appeler ainsi l'homme grâce auquel l'Eglise, expulsée de l'Orient, a achevé de s'enraciner en Occident par la conclusion d'une véritable alliance entre le peuple franc et le pape romain [1]?

[1] Pépin le Bref, élevé à Saint-Denis comme Carloman, favorise comme lui la réforme : plus que lui, c'est un homme d'action, qui se décide, non d'après ses passions, mais d'après les circonstances. Il correspond amicalement avec Zacharie qui travaille à le persuader que les affaires religieuses regardent les prêtres, et eux seuls ; de fait, il ne peut y avoir rupture, car Boniface est là, car le souvenir des bienfaits mutuels est toujours vivant ; mais il semble bien que Pépin partage désormais avec le pape la direction des disciples de Boniface.

Ceux-ci tiennent plusieurs synodes : le 11 juillet 755 à Verneuil ; en printemps 756, on ne sait où ; en octobre 756, à Verberie ; en 757 à Compiègne, en 758-59 à Constance, vers 760 à Aschheim près Munich, en 767 à Gentilly ; ils s'appliquent à restaurer la dignité du mariage et la solidarité de la famille [le divorce est permis en cas d'adultère], à encourager les restitutions aux églises et le respect de leur immunités, à favoriser les pèlerinages, à protéger les veuves et les orphelins. Ils s'appliquent surtout à maintenir et à promouvoir, dans le clergé, la réforme disciplinaire : qu'il y ait un évêque dans chaque ville et deux conciles par an, que les prêtres obéissent docilement à leur évêque et restent chacun dans son église ; les couvents sont placés sous la surveillance de l'évêque qui veillera à ce que la règle soit bien observée, et à ce que les moines n'en sortent pas sans la permission de l'abbé, même pour aller à Rome. Les *episcopi vagantes* ne peuvent exercer leur ministère sans l'autorisation de l'évêque du lieu ; c'est peut-être afin de s'en débarrasser qu'on restaure l'institution des chorévêques [mentionnés en 798, *gesta Ep. Virdun*, 13. M. G. S. S. IV, 44] — Et ce double effort pour christianiser les fidèles et le clergé s'accompagne d'un effort parallèle pour multiplier les paroisses rurales : on les groupe en *décanies* dirigées par des archiprêtres, et en *archidiaconés* dirigés par un archidiacre [attestés en 813 et 826 ; sans doute plus anciens] Les chorévêques sont des coadjuteurs de l'évêque qui sont attachés à un *titulus*, qui ordonnent les

II

L'œuvre de Charlemagne couronne l'œuvre de Boniface ; l'empereur romain continue le légat de Rome : la conquête, la réforme, l'alliance intime

prêtres, consacrent les églises, confirment les enfants [Imbart de la Tour : *op. laud.* 96-97] ; le paiement de la dîme est sanctionné par l'état.

L'initiateur de la réforme n'a pas vu la moisson qu'il a semée : missionnaire, il a eu la fin triomphale qu'il méritait, il est mort martyr le 5 juin 754 (ou 755) Mais ses disciples continuent son action : Lull à Mayence, Megingoz à Wurzbourg, Leomad à saint Maximin, Berethelm à Cologne, Virgile à Salzbourg, Grégoire à Utrecht, l'archevêque Chrodégang surtout à Metz. Celui-ci est un réformateur énergique et obstiné, un esprit à la fois large et précis, amoureux de la hiérarchie, très loyal envers Rome, mais moins « romain » que Boniface, et surtout beaucoup moins favorable aux moines : il n'est pas moine. Il tend formellement à subordonner les moines à l'évêque local. Car les rapports sont souvent tendus entre les évêques et les abbayes : Lull est en guerre avec Fulda d'où il chasse Stourm, et contre qui il dresse Hersfeld ; Reichnau et saint Gall luttent contre l'évêque de Constance Et c'est ce que n'admet pas Chrodégang Et c'est pour hâter cette unification du clergé et du monachisme, pour donner aux simples prêtres le prestige des moines, qu'il impose, après d'autres, à ses clercs la règle bénédictine à peine modifiée, la *vie canoniale* : les clercs, séparés des laïques, vivront désormais en commun, et réciteront les heures canoniques [voir sa vie par Jean de Gorze, M. G ; S. S. X. 563 . PL 89, 1054 , et Hauck. — Les disciples de Boniface ont sans doute ranimé à ce moment la vie religieuse chez les femmes : les chapitres de chanoinesses apparaissent vers 750 [Levison, dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* 1909. 491]. Avant cette date il y avait, hors des monastères, des sanctimoniales comme par le passé.

Ce sont les disciples de Boniface qui commencent d'introduire

de l'Eglise et des Francs s'affermissent et s'achèvent durant le demi-siècle qu'il domine [1].

La Germanie finit d'entrer dans le courant de la civilisation chrétienne. Après la conquête des hauts pays, montueux et boisés, le plat pays qui s'étendait sur la côte, des bouches du Rhin aux bouches

en Gaule les usages liturgiques romains, notamment le chant romain : vers 760, Paul Ier envoie à Pépin l'*Antiphonaire* et le *responsarial* de Rome, ainsi que le sous-directeur de sa *schola cantorum* ; puis un certain nombre de moines de Rouen viennent à Rome même terminer leur éducation musicale ; enfin un décret du roi Pépin supprime officiellement l'usage gallican et impose l'usage romain. Il n'y avait pas d'autre moyen de sortir de l'anarchie et du désordre [Jaffé. 2291, 2351 : Paul Diacre : *Gesta ep. Mett.* PL. 95, 709 ; Boretius : *Cap.* p. 61 ; Duchesne : *Culte*, p. 94-99]. Peut être les orgues ont-elles été alors introduites en Occident.

Mais les disciples de Boniface se laissent prévenir sur le terrain théologique. L'initiateur du réveil intellectuel de ce temps est né en Provence, il vit en pays lombard : Ambroise Autpert, abbé de Saint-Vincent du Vulturne, mort en 778, « semble devancer tous ses contemporains par l'ampleur de sa doctrine, par la grâce sobre et harmonieuse des accents dans lequels se traduit sa dévotion envers la Mère de Dieu » [G. Morin]. Par malheur, son œuvre, qui parait considérable, est encore inconnue : il a écrit vers 757-767. Voir PL. 89, 1275 ; 30.126 [le *Cogitis me*] ; Bibl. Patr. de Lyon, XIII, 403 (Comm. sur Apoc.), et *Histoire littéraire de la France*. IV, 141 ; Morin, dans la *Revue d'histoire eccles.* 1905. 336 ; Haussleiter dans Herzog-Hauck.

[1] Né le 2 avril 742, mort en 814, Charlemagne règne conjointement avec son frère Carloman (né en 751) de 768 à décembre 771 ; à la mort de celui-ci, il dépouille de son royaume son enfant Pépin. Une jalousie très apparente avait opposé les deux frères l'un à l'autre, malgré les efforts de leur mère Bertrade ; en politique, Carloman tenait pour les Lombards (chez qui se réfugiera sa veuve Gerberge), Charlemagne, pour la papauté. — Sur Charlemagne en général, voir Abel et Simson : *Jahrbucher des fränkischen Reiches unter Karl dem grossen*. 1883-1888, 2 vol.

de l'Oder, continuait d'échapper au Christianisme : c'était la Saxe que n'avaient entamée ni Charles Martel, ni Pépin le Bref, ni Boniface. Ses habitants formaient trois et même quatre groupes principaux : les Westphaliens à l'ouest, les Ostphaliens à l'est, les Angariens au centre et les Nordalbingiens situés entre l'Elbe et l'Eyder. Avec les coutumes de la Germanie primitive ils en avaient conservé la religion idolâtrique : leur sanctuaire le plus vénéré était le bois sacré où se dressait un tronc d'arbre, colonne du monde, l'*Erminsaeule*. Les missionnaires leur prêchaient en vain l'Evangile : c'est à peine si Liafwin, l'un d'entre eux, échappe à la mort. Beaucoup imitent son courage sans avoir le même bonheur. A la fin, lorsqu'on apprend l'incendie de l'église de Deventer, les Francs se décident ; la guerre est résolue à l'assemblée de Worms. Chaque année Charles conduit ses bandes de l'autre côté du Rhin ; il emporte Ehresbourg, il détruit l'Erminsaeule, il détruit Siegbourg ; il réduit par la terreur un grand nombre de Saxons à demander le baptême. Lorsqu'il revient de Paderborn il peut croire la guerre finie, la Saxe conquise ; et il répartit le pays vaincu entre cinq évêchés.

C'est alors qu'éclate une révolte formidable. Un chef fameux, Widukind, relève le courage des Saxons, chasse les prêtres, ravage la Hesse et la Thuringe. Furieux, Charles revient, décidé à en finir. Il s'installe à Verden et y fait décapiter plus

de 4.000 rebelles; il relève et fortifie les forteresses détruites; il interdit rigoureusement les pratiques du Paganisme. Au bout de deux ans, Widukind comprend la vanité de sa résistance; il se rend et reçoit le baptême à Attigny. La déportation en Gaule d'une foule de familles saxonnes achève et consolide la pacification du pays [1].

Huit évêchés sont créés à Paderborn, Munster, Osnabruck, Minden, Brême, Hildesheim, Verden, Halberstadt; deux monastères s'ouvrent à Corvey pour les hommes, à Herford pour les femmes.

[1] Depuis longtemps Saxons et Francs combattent les uns contre les autres : mais jamais ceux-ci ne se sont formellement proposé de réduire ceux-là. L'influence des disciples de Boniface, anglo-saxons de race, qui se regardent comme les cousins des Saxons de Germanie et qui se croient tenus, dès lors, de leur apporter l'Evangile, modifie leur attitude. — L'incident de Liafwin est de 771, l'incendie de Deventer, de 772 : c'est l'occasion qu'on saisit.

On sait la vigoureuse résistance des Saxons : en 774, ils saccagent le monastère de Fritzlar et l'église de Deventer; en 775, ils battent les Francs à Lübbeke; en 782, ils les écrasent au Süntal, d'où le massacre de Verden, vengeance de Charles. [De 763 à 803 ils se révoltent encore].

On baptise en masse les Saxons qui se soumettent, depuis 777 environ, et la grande assemblée de Paderborn, depuis 785 surtout, et la soumission de Widukind. Sturm, Willehad, Liudger sont les prédicateurs et les baptiseurs en chef des armées franques [Sur la religion primitive des Saxons, voir supra].

Voir les vies de Stourm [† 774, PL. 105.423], de Willehad évêque de Brême [† 789, PL. 118.1013], de Liudger évêque de Munster [† 809, PL. 99, 769], de Liafwin [ou Libuin, mort vers 775, PL. 132.559 et 877]; — et Wattenbach-Dümmler [6], p. 236, 252 et 293, 293-295; Hauck II, 306, Schmidt : *Die Sachsenkriege unter Karl dem Grossen*. 1882; Wirtzchel : *Der Ausgang der Sachsenkriege Karl des grossen*. 1891; Mignet, *op. laud.*

Evêchés et monastères s'appuient sur un réseau de forteresses, Herstal, Lippstadt, Salz, Hersfeld, Halle, Hobbusky (Hambourg) et Magdebourg ; ils sont couverts du côté des Slaves par les deux *marches* du nord et de l'est, germes des deux duchés de Holstein et d'Autriche. Evêchés, monastères, forteresses, deviennent peu à peu de colonies agricoles et industrielles, des centres de culture intellectuelle, des foyers de civilisation : c'est par leur intermédiaire que le Christianisme gagne la campagne.

Charles prétend l'imposer à tous : c'est une satisfaction pour sa foi et c'est une sécurité pour sa politique. Il condamne à de fortes amendes les parents qui ne font pas baptiser leurs enfants à la naissance, les jeunes gens qui contractent mariage aux degrés prohibés et tous ceux qui continuent d'adorer les sources et les arbres. Le capitulaire de Paderborn retranche à la fois du nombre des chrétiens et du nombre des vivants non seulement ceux qui complotent contre le roi, le comte ou l'évêque, qui assassinent les prêtres ou incendient les églises, mais ceux aussi qui portent la main sur les clercs, qui ravissent un objet sacré ou qui sacrifient au diable, qui refusent le baptême ou la dime ou le service militaire, qui mangent de la viande pendant le carême ou qui brûlent leurs morts au lieu de les enterrer. Le coupable, s'il est arrêté, n'a qu'un recours : qu'il cherche refuge auprès des

prêtres, qu'il confesse son crime ou sa faute, qu'il fasse pénitence. La seule parole du prêtre a la puissance d'arrêter l'application de la loi : disposition qui concourt efficacement, dans ce pays nouvellement converti, à consolider l'influence de l'Eglise[1].

[1] Voici la *praeceptum* instituant les évêchés saxons : nul autre document ne peint mieux l'esprit qui anime les soldats de la conquête chrétienne « Si, avec l'aide du Dieu des armées, nous avons remporté la victoire, nous nous en glorifions en lui, non en nous, et nous avons voulu acquérir en ce siècle la paix et dans l'autre la récompense éternelle. Que tous les fidèles chrétiens sachent qne les Saxons... devront, riches et pauvres, payer à Jésus-Christ et ses prêtres la dime de leurs troupeaux et de leurs fruits, de leurs champs et de leurs vivres. C'est pourquoi, réduisant leurs pays en province selon la coutume romaine et la partageant entre les évêques, nous avons pieusement offert au Christ et à saint Pierre la partie septentrionale qui est très fertile en poissons et en pâturages, et nous avons établi un évêque... à Brême, etc... » [779. trad. Mignet. p. 115]. C'est de 785 à 795 environ, après la soumission de Widukind et le capitulaire de Paderborn que la conversion de la Saxe a commencé et que les huit diocèses sont réellement nés, avec leurs villes et leurs monastères [Corvey date de 815]. La soumission des Saxons a été fêtée solennellement, sur l'ordre du pape, les 23, 26 et 28 juin 786.

Noter que, pour Rettberg et Hauck, Charlemagne ne se propose pas, dès 772, de baptiser et d'incorporer les Saxons [contra Abel] : le fait est que, au début, il ne leur impose pas le baptême. Peut-être les Saxons l'ont-ils demandé d'abord, en 777, afin de garantir leur fidélité.

Comme la dime ne rapporte pas des produits suffisants, Charlemagne donne à chaque église une cour, 2 métairies, 1 serf et 1 serve par 125 âmes.

Willehad s'est fixé à Brême, 787-789 ; à Verden, a été nommé évêque Patto abbé d'Amorbach, à Minden Ercambert. Le successeur de Willehad, son disciple Villerich, ne s'installe à Brême qu'en 804 Liudger de Munster semble avoir été le plus actif et le plus heureux des huit évêques missionnaires. On ne sait

Imposé par la force, le joug de l'Evangile ne tarda pas, pourtant, à sembler léger aux Saxons ; leurs âmes farouches se laissèrent toucher. Sous l'influence chrétienne, l'individu devint moins imparfait, l'union domestique plus étroite, la société elle-même plus forte. Derniers venus dans la famille chrétienne, ils travaillèrent bientôt à en étendre le cercle : ils défendirent contre les Païens qui bordaient l'Elbe à l'est ce Christ contre lequel ils avaient si obstinément lutté ; aussi Charles adoucit-il par le « capitulaire saxon » le régime qui leur avait été imposé d'abord : il fit rédiger leurs lois. L'austère poème du Sauveur, *Heliand*, dont l'auteur inconnu grandit à ce moment, exprime avec simplicité, mais non sans force, cette transformation de l'âme germaine [1].

rien d'Hildigrim d'Halberstadt, de Hathumar ni de Badurad de Paderborn, de Hildigrim de Verden (frère de Liudger). Le détail de leur œuvre nous échappe. Il semble qu'ils se heurtent, non seulement à des obstacles de nature religieuse, mais encore à la haine nationale : dans la révolte de 792-793, les nobles saxons convertis sont massacrés parce que traîtres, plutôt que parce que chrétiens : Richhof, Rorich, Gotescalc, Had, Gerich.

Alcuin et Paulin d'Aquilée n'ont cessé de reprocher à Charlemagne, au nom de saint Paul, de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand, d'imposer aux vaincus le baptême et la foi et d'oublier ainsi la liberté sacrée de l'âme humaine. Voir les lettres d'Alcuin (68, 69, 71), 107, 110, 111, 113, Dümmler.

[1] Je renvoie ici aux pages mémorables qu'écrivit Mignet, *op. laud* p. 125-162. — Le capitulaire saxon du 28 octobre 797 « élaboré à Aix la-Chapelle avec les représentants des Westphaliens, des Angariens et des Ostphaliens, abolit la peine de mort dans la plupart des cas où elle était prescrite auparavant, et la

Tandis que les Germains finissaient d'entrer dans l'Eglise, les Slaves de l'Elbe et du Danube commençaient de s'en approcher. Les Obotrites avaient soutenu les Francs dans la guerre de Saxe ; il est peu vraisemblable qu'ils aient inquiété leurs missionnaires. Les Wendes furent attaqués et virent leurs terres ravagées pour les avoir maltraités. Les Bohèmes durent aussi s'incliner et recevoir des prêtres chrétiens. Les Moraves devenus tributaires furent visités par les envoyés de l'évêque de Passau et de Salzbourg. Ces derniers achevèrent de gagner les Carinthiens, tandis que les Croates étaient confirmés dans la foi par des prêtres italiens. Le Christianisme bénéficiait du prestige politique de l'empire ; il rayonnait hors des frontières franques [1].

remplaça par les taxes de composition en usage chez les Francs.» — L'auteur du *Heliand* (écrit en bas allemand) vivait dans la première moitié du IXe siècle, semble-t-il. Il connait les livres d'Alcuin et de Bède ; il chante, d'après l'Evangile, d'une façon fort vivante, le maître qui console et qui guérit [Heliand = Heiland, Sauveur. Voir l'édition de H. Rückert, 1876, Leipzig, et la traduction en allemand moderne de Simrock, 3e éd. 1882]. Noter qu'il a eu un procureur, en Frise : le barde païen Bernlef a été converti par Liudger, qui lui a fait goûter la beauté des *Psaumes* : au lieu des pirates, il a dès lors chanté le Christ ; et, quand Liudger doit fuir, c'est à lui qu'on confie les Chrétiens désemparés.

[1] C'est l'évêque de Wurzbourg, Berenwolf, 785-800, qui travaille le premier à convertir les Slaves de son diocèse ; les évêques Linderich et Egelward suivent son exemple : 14 églises sont construites dans la vallée supérieure du Main. Mais le Paganisme tiendra longtemps en ces pays : il est attesté encore au concile de Bamberg, 1058 (Hauck). — C'est vers 803-810 que s'inclinent Bohêmes et Moraves.

Mais les élèves de Boniface ne veulent pas seulement promouvoir la conquête chrétienne ; ils travaillent encore à vivifier les âmes ; ils veillent sur l'organisation ecclésiastique et la vie religieuse. — Au temps de Charles mieux encore qu'au temps des Barbares, l'évêque est dans la main du roi ; c'est le roi qui autorise et confirme l'élection : autant dire qu'il en est le maître. Sauvegarder le caractère sacré des évêques, voilà donc la tâche la plus urgente que commande la situation, et voilà à quoi tendent, en fin de compte, l'institution des métropolitains et celle des avoués.

La hiérarchie métropolitaine est étendue à tout le royaume : on la trouve à Ravenne, Milan, Udine, Grado, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges et en Tarentaise. On donne définitivement aux métropolitains le titre de *Archiepiscopi*, tandis qu'on désigne par le terme de *suffraganei* les évêques de leur ressort. Ils doivent les réunir chaque année en un synode provincial ; ils sont chargés en outre de déléguer un *visitator* chaque fois qu'il s'agit de nommer l'un d'entre eux ; ils examinent les candidats au point de vue de la dignité morale et de la science théologique, et, dans certains cas, ils ont le droit de désigner eux-mêmes l'évêque. Ce sont de grands personnages qui sont constitués les gardiens des intérêts ecclésiastiques :

ils pourront un jour contrebalancer l'influence du roi [1].

Plus que jamais, l'évêque apparaît aujourd'hui

[1] Charlemagne ne voulait pas d'archevêques, et pourtant il y est venu. Plus encore que son père, il tient à être le chef de son Eglise, c'est-à-dire de l'Eglise d'Occident ; de fait, il éclipse le pape, tout en témoignant à celui-ci une vénération singulière. Bertaire de Vienne est fait archevêque en 775, Lull de Mayence et Tilpin de Reims vers 780-782, Ermimbert de Bourges vers 784-91, Angilbramm de Metz vers 784-788, Hildebold de Cologne en 795, Théodulfe d'Orléans en 801. En mars 779, en 789, les évêques sont formellement subordonnés aux archevêques ; le concile de Francfort décide, canon 28, que les appels des évêques devront être d'abord portés aux archevêques; de là l'organisation définitive des provinces métropolitaines qui se poursuit de 794 à 814 en Tarentaise, à Aix, Embrun, etc ..

[Il est curieux de constater que Pépin, qui a fait échouer la tentative métropolitaine de Boniface, a établi quelques évêques *in vicem metropolitanorum* et leur a formellement subordonné les autres ; Concile de Ver, canon 2. — Après la mort de Chrodégang, 766, il semble que Wilchaire, l'ancien évêque de Nomentum devenu évêque de Sens et représentant du pape en Gaule, ait été fait archevêque des Gaules]

La restauration des métropoles est due à l'action lente de la collection de Denys le Petit plutôt qu'à l'intervention personnelle des papes [Lesne : *op. laud.* 62, n 1]. — Tous les métropolitains sont archevêques, mais tous les archevêques ne sont pas métropolitains : ainsi Theodulfe, archevêque d'Orléans, est suffragant de Sens. C'est le pape qui crée les archevêques par l'octroi du pallium à un évêque ; le plus souvent, il agit à la prière de Charlemagne [au VI[e] et au VIII[e] siècle, la possession du pallium n'est pas requise pour l'exercice des droits de métropolitain]. Les archevêques de Charlemagne ne sont pas tels que les avait rêvés Boniface : au lieu d'être supérieurs aux évêques, de pouvoir les surveiller et de les réprimander, ils n'ont pas grande autorité sur eux ; ils ne peuvent rien faire sans leurs suffragants. Les *missi* ecclésiastiques de l'empereur sont, au contraire, armés de grands pouvoirs, comme l'entendait Boniface.

Après la victoire de Ch., les diocèses d'Urgel, Vich, Girone, Barcelone sont rattachés à Narbonne ; ceux de Navarre et d'Aragon à Auch.

comme un chef social et politique : ce qui explique, du reste, sa sujétion par rapport à la royauté. La création des avoués, en le déchargeant de certains soucis temporels, concourt du moins à sauvegarder son caractère pastoral et son rôle religieux. Les biens des églises s'étaient considérablement accrus ; leurs richesses donnaient lieu à des contestations d'ordre divers qui entraînaient de fréquents procès. — Charlemagne, d'ailleurs, fait en général d'heureux choix ; et il surveille ses élus.

La coutume des visites annuelles leur est instamment recommandée. Afin qu'elles puissent produire plus d'effet, on multiplie les *chorévêques* : chacun d'eux a une circonscription déterminée où il doit surveiller l'instruction des ecclésiastiques et le maintien de la discipline [1].

[1] Charlemagne surveille en personne ses évêques, les examine et les réprimande [Fustel : *Transform. royauté*, 530]. Les élections se font sous son influence, avec sa permission, très souvent sur son ordre ; car l'évêque est le sujet du roi, il est aussi son vassal et son délégué (1er cap. de 811), car le roi a un caractère quasi sacerdotal, de par l'onction. L'évêque est tenu à la résidence, aux visites pastorales, aux convocations de conciles : il doit connaître la doctrine et être irréprochable dans ses mœurs. Voir les conciles d'Aix 789, 802. — Les évêques voyageurs sont radicalement supprimés, 769, 789, 794 ; les chorévêques sont subordonnés aux évêques, 789, 806 ; l'institution des avoués est vulgarisée plutôt que créée : sont-ils autre chose que les *defensores ecclesiæ* des IV-V-VIe siècles ? Ils sont, je le rappelle, les chefs judiciaires et militaires de l'abbaye ou du domaine qui jouit de l'immunité, et donc ne dépend plus des officiers du roi. — La lettre 42 de Leidrade de Lyon nous offre le

La pratique de la vie en commun, telle que l'a réglementée Chrodégang, est adoptée d'une façon générale, non seulement par le clergé des églises épiscopales, mais aussi par les ecclésiastiques des paroisses importantes. L'instruction religieuse des clercs n'est pas négligée : les évêques doivent s'assurer que les prêtres savent par cœur et comprennent le Symbole des Apôtres, le Notre Père, le pénitentiel et les prières de la messe d'après l'*ordo romanus* ; ils doivent veiller à ce qu'ils étudient les homélies des Pères, le Sacramentaire, le Livre Pastoral de Grégoire le Grand, sans oublier l'Evangile. Charles fait former par Paul Diacre une collection d'homélies afin que les moins capables puissent remplir le ministère de la prédication [1].

tableau de l'activité d'un bon évêque à l'époque carolingienne. Charlemagne leur prêche : « qu'ils n'écrasent pas ceux qui leur sont soumis du poids d'une domination tyrannique ; mais que ce soit par leur seule affection, mansuétude et charité, que ce soit par l'exemple de leurs vertus qu'ils sauvegardent leur troupeau ! » Vers 850, on raconte que Zacharie a donné à Pépin le droit de nommer les évêques [Loup de Ferr. 39].

Senn : *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France.* Paris, 1903 ; Pergameni : *L'avouerie ecclésiastique Belge.* Gand. 1907 ; Leclère : *Les Avoués de saint Trond.* Louvain. 1900 ; Morin : *Les avoueries ecclésiastiques en Lorraine.* Nancy. 1907. Charlemagne essaya de se les rattacher étroitement ; il essaya aussi, en vain, de s'appuyer dans le domaine de l'évêque immuniste, sur le vidame équivalent de l'économe byzantin. Voir Senn : *L'institution des vidamies en France.* 1907. Paris. Sur les avoués voir encore concile de Mayence, 813. 12,50 ; cap. 835 3.

[1] Le premier devoir des prêtres et des clercs séculiers est d'obéir docilement à leur évêque ou à ses représentants, les

Les clercs qui ne mènent pas la vie *canoniale* doivent mener la vie *régulière* : ils sont moines et suivent la règle de saint Benoît. Les abbayes sont souvent tombées sous l'influence des séculiers ; tantôt c'est la famille du fondateur qui y est toute-puissante, tantôt c'est le roi. Parfois même, les monastères sont devenus des biens royaux dont le roi dispose comme de tout autre propriété sienne ; à côté des abbés légitimes, élus par les moines, il y a des abbés laïcs nommés par le roi. C'est afin

chorévêques, les archidiacres, les archiprêtres, les curés. La pureté des mœurs, qui leur est recommandée ensuite, est assurée par l'observation de la règle canoniale de Chrodégang : une règle analogue, rédigée, croit-on, par Amalaire de Metz, fut approuvée par le concile d'Aix de 817, PL. 105.821. On exige d'eux un minimum de connaissances théologiques ; d'autant que Charlemagne considère la prédication comme leur devoir le plus important (circulaire du 23 mars 789) ; ils doivent prêcher au moins les dimanches et jours de fête, se tenant à la Bible ou aux formules de baptême, insistant sur le côté moral de la doctrine (en cas de nécessité, les diacres même peuvent prêcher et expliquer les anciennes homélies) : c'est l'affaire des évêques d'insister sur le dogme. Les évêques, Alcuin, Charlemagne tiennent la main à ce que les prêtres ne se dérobent pas. Enfin les prêtres confèrent les sacrements, et, principalement, le sacrement de pénitence : Chrodégang, Alcuin, Théodulfe, Arn de Salzbourg, Charlemagne insistent énergiquement sur la nécessité de la confession [Alcuini Epp. 154, 277 ; conc. Châlon 813, 2 ; capit. 36 et 38 de 802] : de là, l'importance des pénitentiels dont les contradictions causent beaucoup d'embarras ; de là, l'importance attachée aux œuvres (jeûnes, flagellations, pèlerinages, aumônes). D'après Chrodégang et Théodulfe, il faut communier au moins une fois l'an, à Pâques, après s'être confessé, et ayant eu soin, quand on est marié, d'observer la continence quelques jours auparavant. Voir aussi concile de Châlon 813 et le pénitentiel d'Halitgaire. [Le concile de Tours de 813 veut que les homélies soient traduites en roman, pour être comprises de tous].

d'obvier aux inconvénients de cette situation qu'on décide, au synode de Francfort, de soumettre à l'approbation épiscopale la nomination de l'abbé et que, d'une manière générale, on place les monastères sous la surveillance des évêques. Saint Benoît semble revivre dans son homonyme, saint Benoît d'Aniane, lequel rétablit la règle primitive dans les couvents d'Aquitaine. C'est l'âme de tout ce mouvement : il complète la règle, il la commente, il la répand de tous côtés. Ici encore la tradition de Boniface resserre les liens de la hiérarchie[1].

Mais c'est surtout dans les fréquentes réunions des conciles qu'apparait l'influence de cette tradition. Outre les réunions annuelles présidées par

[1] Benoît Wittiza, dit d'Aniane, fils d'un comte Goth de Septimanie, né vers 751, mort en 821, a été élevé à la cour de Pépin, avant de se faire moine à Saint-Seine, 774 : c'est en 779 qu'il fonde un monastère, sur l'Aniane, où il fait revivre la règle bénédictine. La protection de Louis le Pieux, avant et après 814, étend son influence : il lui confie la réforme de tous les monastères de l'empire. Pour fixer les traditions monastiques, saint Benoît a réuni toutes les règles connues dans le *Codex Regularum Monasticarum*... PL. 103.702. C'est, avant tout, un ascète, qui rendrait volontiers la règle bénédictine plus dure qu'elle n'est : Alcuin, Théodulfe, Leidrade s'entendent avec lui.

Charlemagne n'avait rien d'un ascète : il ne s'intéresse aux moines que s'ils sont des savants. Il n'a guère fait de donations qu'à 12 monastères de Germanie.

Beaucoup de monastères suivent la règle canoniale, non la règle bénédictine : Saint-Wandrille, Saint-Denis, Saint-Martin, Lobbes, Saint-Martial. Le plus souvent, les moines sont encore des laïcs [Capit. 789.27. Boretius. I. 56].

Sur les coutumiers monastiques aux VIIIe et IXe siècles, voir l'étude d'U. Berlière, *Revue Bénéd.*, 1908.

les archevêques, il est entendu que, deux fois par an, chaque évêque convoquera le synode diocésain afin de trancher les affaires pendantes et de veiller à la pureté de la foi. De fait, l'activité conciliaire est très grande sous le règne de Charles : les synodes d'Aix-la-Chapelle en 802 et les cinq synodes tenus en 813 à Arles, Reims, Mayence, Tours et Châlons sont particulièrement remarquables[1].

Ce mouvement ecclésiastique aboutit naturellement à relever la vie religieuse des fidèles. Les paroisses rurales se multiplient toujours[2]; elles s'appuient sur les *villae*, recouvrent leur petit patrimoine, organisent leurs écoles, leurs matricules (registres des pauvres assistés), leurs confréries ; elles ont leur *seigneur*, qui les protège et souvent les possède. Comme les communions sont devenues rares, l'Eglise réagit avec vigueur et exhorte les chrétiens à recevoir au moins deux et trois fois l'an l'Eucharistie. On prêche partout en latin et même en langue vulgaire. Afin d'attirer le peuple à l'église, on restaure la coutume des chants sacrés : Charles fonde des écoles spéciales à Metz et à Soissons. Si l'on adoucit la discipline pénitentiaire, la coutume de la confession prend de plus en plus

[1] Je signale encore les conciles de Düren, 779 ; Aix, 789 ; Francfort, 794 ; Salzbourg, 779. Voir Hefele Leclercq : t III.

[2] Pour Schöfer (*Rev. Quest. hist*., oct. 1905, 645) les paroisses rurales datent de l'époque franque. Cf. *infra*, p. 184 n.

d'importance. S'il n'y a plus que les péchés publics pour lesquels on impose la pénitence publique, la catégorie de ces péchés s'accroît notablement : au meurtre, à l'adultère, à la fornication s'ajoutent le rapt des vierges, l'usure, le parjure, le vol, l'incendie, la magie et l'inceste. Les prêtres, poussés par leurs évêques, prêchent avec persévérance la pratique des vertus, la guerre à l'avarice, à l'impureté, aux faux serments. Ils visent surtout, comme le veut Charlemagne, à ce que le plus humble fidèle connaisse, avec le *Symbole* et le *Notre Père*, le fondement de sa foi et puisse s'associer au service divin et aux cérémonies de l'Eglise[1].

[1] L'extension du domaine de l'Eglise, le progrès des défrichements et l'extension du nombre des domaines, le désir qu'a chaque grand propriétaire de faire de sa villa « un organisme ayant ses fonctions, son indépendance, capable au besoin de s'isoler des autres et de se suffire à lui-même », ces trois causes expliquent la multiplication des paroisses : le plus souvent, en effet, le territoire de la paroisse coïncide avec celui de la villa ; parfois, il englobe plusieurs villas ; parfois, il n'embrasse qu'une portion de la villa, et, dans ce cas, la paroisse est souvent une paroisse nouvelle née d'un démembrement de la paroisse ancienne autour d'un oratoire privé. Dès 803 [cap. Missorum, 1 ; Thionville, 17], Charlemagne s'occupera de limiter la multiplication de ces oratoires, comme ses successeurs la multiplication des paroisses : les évêques y poussaient, car ils participaient aux dîmes paroissiales rendues obligatoires à la fin du VIIIe siècle. — Les paroisses ont, tantôt un prêtre en titre, *rector ecclesiæ*, qu'assistent parfois d'autres prêtres ou clercs, tantôt des desservants, qui sont, soit un recteur voisin, soit une communauté voisine (moines ou clercs séculiers soumis à la vie canoniale). — Le recteur a pleine juridiction sur sa paroisse, mais il est étroitement subordonné à l'évêque, et surveillé par les archiprêtres-doyens, les archidiacres, les chorévêques : en

Et il n'y a pas de doute que tous ces efforts, conçus avec justesse, menés d'ensemble, poursuivis avec persévérance, n'aient réparé dans une cer-

recevant ses pouvoirs et son titre, le recteur prête serment d'obéissance à l'évêque ; il se rend chaque année, pendant le carême, au synode de l'évêque. Chaque année, en outre, les doyens réunissent les recteurs de leur circonscription pour prier, et étudier en commun l'Ecriture : ils les surveillent à tous égards. — Selon toutes les vraisemblances, le recteur est élu par les fidèles de la paroisse parmi les prêtres ou clercs qui y sont attachés, en présence du doyen ou de l'archidiacre ; l'élu est publiquement investi ; il est inamovible [cap. 802, 13]. Le recrutement du clergé s'opère sur place par l'école-séminaire que dirige le recteur : nul ne peut être ordonné diacre avant 20 ans, ni prêtre avant 30 [Conc. Francfort 794.49]. — Outre la dîme, souvent très abondante et que désormais la loi civile impose [Viard, *Hist. de la dime*... Dijon, 1909. Capit. 779 et Flach : *Origines anc. France*. I. 335, Stutz ; *Das Karol. Zehngebot*, 1908, Weimar], le clergé paroissial reçoit des offrandes pour les messes, et à propos d'un vœu, d'une faute... ainsi que des cens, offerts par les fidèles à l'occasion des baptêmes, des communions, des sépultures, et qui se transformeront peu à peu en impôts véritables [La coutume romaine (division des revenus en 4 parts) l'emporte peu à peu sur la coutume gauloise (3 parts)]. — Les confréries, *geldoniæ*, apparaissent à ce moment : ce sont d'abord des sociétés de secours mutuel ; elles se transforment en sociétés pieuses (prières, charité, morts).

Mais tous ces progrès sont compensés et menacés, parce que les églises libres ont souvent disparu, et que *les églises domaniales sont devenues la propriété des grands* (*supra*), leurs patrons, on dit aujourd'hui leurs *seigneurs* [capit. 8.0.3. Boretius, p. 178]. Le droit de propriété des seigneurs sur les églises est officiellement reconnu aux conciles de Francfort et de Salz, 794, 802, par les capitulaires de 802 et de 818 ; leur droit de présentation est confirmé. L'autorisation de l'évêque, la constitution d'un *dotalicium* sont, du reste, nécessaires à l'érection d'une église ; les clercs, qui toujours doivent être libres, ou affranchis, sont formellement maintenus sous l'autorité de l'évêque ; enfin, on tend à rattacher les églises domaniales aux églises *libres* (des *vici*) qui subsistent encore [capit. 806.21 ;

taine mesure les ruines amoncelées au début du VIIIe siècle et n'aient vraiment ranimé la vie chrétienne parmi les clercs et parmi les foules.

cap. 801-814. 6. Boretius, p. 227). L'appropriation des églises par les seigneurs élimine de l'assemblée qui élit l'évêque la plupart des moines et des clercs ruraux : ainsi se forme le privilège électoral des chapitres, « seuls représentants du clergé contre le laïcisme » [Imbart de la Tour : *op laud*, xv. 91-233 ; Thomas : *Le droit de propriété des laïques sur les églises...* Paris, 1906].

Les églises sont construites, soit sur le type romain, soit sur le modèle byzantin : mais les proportions ont perdu toute régularité et toute beauté ; la décoration est complètement stylisée et imitée du bois. La chapelle du palais d'Aix la-Chapelle a été copiée sur Saint-Vital de Ravenne, dont on a perverti les proportions. L'église de Germigny, consacrée en 816 par Théodulfe, présente le plan en quatrefeuille (4 absides : l'une a disparu), comme Saint-Satyre de Milan (868-887 — Charlemagne recommande l'usage de la peinture pour orner les murs des basiliques et commémorer l'histoire passée (mais il proscrit les allégories et héros païens : la Terre, Orphée). Car il surveille les monuments. (Les peintures de la chapelle d'Ingelheim sont connues par Ermold le Noir ; sur les peintures de Fulda, voir Bruun. Sur les fresques de Saint-Vincent du Vulturne, voir *infra*).

La liturgie célébrée dans ces églises est de plus en plus la liturgie romaine : Charlemagne y tient la main (*admonitio generalis* de 789. 80, 53-54] par l'intermédiaire d'Alcuin, d'Hélisachar, d'Amalaire Il obtient du pape Hadrien, vers 784 791, une copie du sacramentaire romain dit Grégorien, qu'il fait recopier sous la surveillance d'Alcuin, à très grand nombre d'exemplaires [L Delisle, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, 1re partie ; éditions Muratori : *Liturgia romana vetus*, t. II et Pamelius : *Liturg. lat* II. 209 ; voir Bishop : *Book of Cern.*, p. 237]. On le compléta ; et on conserva de la liturgie gallicane ce qui parut bon. [Bäumer, dans *l'hist. Jahrb.* 1894. 241 ; Bishop dans la *Dublin Review*, 1895. 245 et *Journal of theol. studies*, 1903.411]. Alcuin avait rédigé un *Sacramentaire*, non officiel, pour tous les jours de la semaine, à Tours, d'après un vieux sacramentaire de Tours aujourd'hui perdu [PL. 101. 445] et d'après des livres espagnols reproduisant

La foi de l'élite franque, non moins vivante, s'alimente surtout à la lecture des œuvres de saint Augustin. Lorsque cette élite apprend que les

la liturgie de l'époque wisigothique ou liturgie mozarabe. Pour la dévotion privée, il avait encore rédigé le *de psalmorum usu liber* [quels psaumes conviennent aux différents états de l'âme; et 17 prières pour différentes circonstances, où l'influence celtique est visible] et les *officia per ferias* [psaumes et prières pour chaque jour]. Il avait réédité le *lectionnaire* [retrouvé dans le Ms. 24 de Chartres] en le corrigeant, en le divisant en 242 sections, en incorporant les saints à l'année liturgique (système romain. — Thomasi : éd. Vezzosi. V, 297). Il avait formé un *homiliaire* [retrouvé dans le 14 302 de la Bib. Nat. Paris], distinct de l'homiliaire formé par Paul Diacre, et de l'homiliaire dit de Saint Jérome [Voir Fr. Wiegand : *Das Homilarium Karls des grossen auf seine ursprüngliche Gestalt untersucht.* Leipzig. 1897; Varin : *Des altérations de la liturgie grégorienne en France avant le* XIIIe *siècle*, dans les Mémoires Acad. Inscript. 1e série, tome II, p. 661 ; F. Cabrol : art. *Alcuin*, dans Cabrol]. — C'est à ce moment que, si la chose n'avait pas déjà commencé au VIIe siècle, la lecture des gestes des martyrs à l'office est admise par l'église romaine [Duchesne. L. P. tome Ier p. CI, n. 2].

Le mariage est proclamé indissoluble par un capit. de 789 et le concile du Frioul de 791. Le respect du dimanche est imposé avec une rigueur chaque jour plus grande : les plaids et marchés sont prohibés [concile Mayence, 813, c. 37]; la chasse est parfois prohibée de même : le nombre des fêtes chômées [concile Mayence 813 : semaine de Pâques, Ascension, semaine de la Pentecôte, saint Pierre, saint-Paul, nativité de saint Jean-Baptiste, Assomption, dédicace de saint Michel, saint Remi, saint Martin, saint André, quatre jours à Noël, Circoncision, Epiphanie, Purification, dédicace de l'église paroissiale, fête du saint local], bien que la discipline laisse une grande place au droit diocésain. La procession des rameaux s'introduit peu à peu. — Se généralisent les deux pratiques d'*une confession annuelle au moment du carême* [Théodulfe, Adalard, rituel de saint Gatien, Rodulfe ; Chrodegang voulait 3 confessions annuelles] et de *trois communions annuelles* [Noël, Paques, Pentecôte, ainsi que voulait saint Césaire ; Théodulfe voulait

Grecs se sont prononcés en faveur du culte des images au concile de Nicée, elle laisse entendre des protestations très vives ; la distinction nette de

que l'on communiât chaque dimanche de carême, toute la semaine de Pâques, le jeudi, vendredi et samedi saints]. — Les jeûnes du mercredi et du samedi disparaissent ; celui du vendredi est maintenu et imposé à la Germanie ; l'heure du repas unique est fixée après l'office du soir, ou après none. Le début des vigiles est désormais reporté au matin des veilles de fêtes. Le carême de la Saint-Martin se répand en Angleterre et en Germanie ; les Rogations et les Quatre Temps, de même ; les Rogations pénètrent à Rome, la Litanie majeure en Gaule. On traduit et explique le *Pater*, le *Symbole*, le *Gloria*, la liste des péchés capitaux [Villien, *passim*].

Le culte des saints continue à tenir une très grande place dans la vie religieuse des foules : cf. les inventions qui se continuent : 847, saints Sabinien et Potentien, devant Adon, par Wenilo ; les translations : 814, saint Cyprien à Lyon ; 852, saint Martial à Saint-Sauveur de Limoges ; 791, saint Austremoine à Mozat (*Neues Archiv*. XIX, 24) ; 840, s. Aurelius d'Arménie à Hirschgau par Nothing de Verceil [Savio. I, 443] ; Marcellin et Pierre à Seligenstadt, 827 [PL. 104. 537] ; Vitus à Corvey 836 ; à Rome, la plupart des corps des martyrs romains sont extraits des catacombes [Paul Ier, 757-767 ; Pascal I. 817].

L'influence de Charlemagne se fait sentir même dans les pays qui n'ont pas été incorporés à son empire : elle y favorise la réforme disciplinaire partout nécessaire. En Angleterre, où domine le royaume de Mercie, le roi Offa, 757-795, finit par entretenir avec les Francs des relations amicales : il accueille avec faveur les légats pontificaux George d'Ostie et Théophylacte que lui adresse Hadrien et qu'accompagne l'abbé Wigbod ; de là, les conciles de Finchdale près Durham et de Chelsea, 787 qui rendent la dîme obligatoire, prescrivent de fréquents synodes, la visite diocésaine, la réforme des monastères et des chapitres. [La métropole de Lichfield qu'Offa constitue pour échapper à la juridiction de Cantorbery qui n'est pas en Mercie sera supprimée dès 803, lorsque se révoltera le Kent avec l'appui des Francs.] Offa a obtenu de Charlemagne qu'il protégeât les pèlerins anglo-saxons se rendant à Rome, et construit pour eux, aux Trastevere, une église et un hospice, fameux depuis sous le nom de *Schola Saxonum* [d'où une contribution annuelle,

la *vénération* qui s'adresse aux saints et de l'*adoration* due à Dieu seul ne calme pas ses soupçons. En vain le pape Hadrien adresse à Charles les actes authentiques du concile, les Francs ripostent par l'envoi des « livres Carolins » : s'ils reprochent aux iconoclastes d'avoir tenu les images comme des idoles, ils accusent le concile de méconnaître la doctrine des Pères en permettant de les vénérer, tandis qu'elles ont simplement une valeur décorative ; et le synode de Francfort condamne le concile de Nicée. Il faut, pour apaiser la querelle, que le pape Hadrien prenne la défense des Pères grecs et montre qu'ils ont formellement réservé à Dieu le culte d'adoration proprement dite[1].

pour l'entretenir]. — Voir Cabrol : *Anglet. chrétienne*, 238. Son contemporain, Ethelbert roi d'Est-Anglie mort en 794 [voir Girald de Cambrai, III. 409, 414. éd. Brewer] est vénéré comme un saint.

Ecgberth et Æthelwulf, 823-838-858 (rois du Wessex qui exerce désormais l'hégémonie), sont dévoués à la réforme et à la papauté: Aethelwulf va en pèlerinage à Rome au temps de Léon IV et lui offre une redevance fixe de 300 mangons qui se confondra avec la taxe de la Schola et s'appellera plus tard denier de S. Pierre. Voir Fabre : *Mélanges Rossi* : 1892. p. 159 [Le concile de Celchyt, 816, donne aux pauvres la moitié des biens des évêques morts, et affranchit ceux de leurs esclaves qui sont anglais]. Les usages anglais concordent, en général, avec les usages francs : les fêtes chômées sont pourtant plus nombreuses sur le continent

A ce moment l'influence des évêques anglais s'accroît notablement et *leur rôle se sécularise* [Stubbs, éd. fr., I. 292-293] : l'évêque Wulfred du Kent soutient contre Kenulf [796-821] de Mercie une lutte politique et nationale ; ce n'est qu'en 838, à Kingston, que Cantorbery se rallie à la Mercie.

[1] C'est en 794 que le concile de Francfort a condamné le con-

Le mécontentement des Orientaux en cette affaire n'est peut-être pas étranger à la polémique qui se dénoue peu après : ils accusent les Latins d'hérésie parce que ceux-ci insèrent dans le *Credo* le mot *Filioque* : depuis le ve siècle, ce terme se rencontre dans les formules espagnoles. Paulin d'Aquilée soutient que l'addition est correcte ; et Théodule d'Orléans le démontre dans le *De Spiritu Sancto*, Alcuin dans le *De processione Spiritus Sancti*. Le concile d'Aix-la-Chapelle accepte donc le nouveau texte ; et les Francs refusent d'y renoncer, malgré les prières du pape Léon III [1].

cile de Nicée de 787 [le concile de Paris de 824 appuiera la condamnation de 794 et maltraitera fort une lettre du pape Hadrien à Charlemagne, PL 98. 1247]. Charlemagne a envoyé au pape, par l'entremise d'Angilbert, 85 *capitula* peut-être vers 794 qui ont sans doute été extraits des *Livres Carolins*, rédigés peut-être vers 790 [lire le texte PL. 98], après que le pape a adressé à Charles une traduction des canons de Nicée. Charles est à ce moment furieux contre l'empire : le mariage de sa fille Rothrude avec Constantin VI vient d'échouer. En outre, la traduction latine envoyée à Charles est déparée par des erreurs grossières aux points essentiels. Enfin les Francs condamnent toute espèce de culte rendu aux images. Noter que les livres carolins attaquent la procession du Saint-Esprit *ex Patre per Filium*, qu'ils feignent d'ignorer que le pape a approuvé le concile de Nicée, qu'ils critiquent vivement un passage d'une lettre d'Hadrien à Irène, et qu'ils lancent un mot assez vif contre « l'ambition » des papes. L'auteur (peut-être Alcuin) a certainement utilisé des livres grecs iconoclastes. Voir Serruys, dans les *comptes rendus Acad. Inscr. et Belles Lettres*, 1904, 360, Herzog-Hauck, X. 88 ; Vernet dans Vacant-Mangenot, II, 1792 ; Hefele-Leclercq, III.

[1] Voir le concile de Gentilly de 767 ; les *livres Carolins*, III. 3 ; dès 809, on se battait à Jérusalem entre Grecs et Latins, à propos du *filioque*, PL. 94 206 ; le traité de Théodulfe, PL. 105.

Mais ces controverses n'ont pas le même intérêt que la controverse *adoptienne* soulevée par Elipand de Tolède. Pour combattre certaines doctrines de couleur sabellienne, Elipand avait enseigné que le Verbe était véritablement une personne divine, distincte du Père, tandis que Jésus, l'homme historique, ne devait être considéré que comme fils adoptif de Dieu. Félix d'Urgel adhéra à cette théorie sitôt qu'il la connut ; Beatus, abbé de Libana, et l'évêque d'Osma, Etherius, la combattirent avec vigueur. La querelle se prolongea quelque temps ; elle occupa les conciles de Ratisbonne, de Francfort, et d'Aix-la-Chapelle. A la fin, Félix d'Urgel dut s'avouer vaincu, il abjura ; sa doctrine n'était qu'une variante du nestorianisme : l'élite franque ne s'y était pas trompée [1].

239 ; le concile d'Aix-la-Chapelle de 809 qui approuve le travail de Théodulfe ; le rapport de Smaragdus, PL 98 923 (PL. 102, 971). Voir les encyclopédies, les histoires du dogme, et de Régnon : *Etudes de théologie positive sur la Sainte Trinité*. IV. 203-222 (Le *de processione Sp. S.* n'est pas d'Alcuin. PL. 101. 64).

[1] C'est contre un certain Migetius que s'était élevé Elipand vers 782 : ils étaient aussi ignorants l'un que l'autre de la tradition. Averti (vers 785), le pape Hadrien condamne l'erreur, PL. 98. 373 ou M. G. Epist. I. 639. Puis viennent les conciles de Ratisbonne 792, Francfort 790, Aix 799. Alcuin est entré en ligne dès 793, PL. 101, 119 : voir son *adversus hæresin Felicis libellus*, PL. 101, 85, ses *contra Felicem.. libri* VII, PL. 101, 1191 ; et M. G., *Epist.*, tome IV, p. 258, les *contra Felicem... libri III* de Paulin, le *Libellus Sacrosyllabus* des évêques italiens, PL. 99, 152, et 343, l'*Epistola Synodica* des évêques de Germanie et des Gaules, PL. 101. 1331, la lettre du pape aux évêques de Galice et d'Espagne. Au concile d'Aix, Lei-

Cette élite comptait des hommes nés dans tous les pays d'Europe, Grande-Bretagne, Gaule ou Lombardie. C'était Angilbert et Théodulfe, Leidrad de Lyon, Paulin d'Aquilée et Arn de Salzbourg; c'était surtout leur maître à tous, un anglo-saxon comme Boniface, Alcuin. Alcuin avait voué un culte sans bornes à la religion du Christ, au pape de Rome, au roi des Francs. Attaché à la cour de Charles en 781, il n'avait pas tardé à exercer sur lui une influence très grande : la fermeté de son esprit et la droiture de son caractère, l'étendue et la sûreté de son érudition avaient fait sa force et son crédit. Lorsque, âgé de plus de soixante ans, en 796, malade, fatigué, il demanda et obtint l'autorisation de se retirer à Saint-Martin de Tours, le roi continua de le consulter, les principaux hommes d'état et d'Eglise continuèrent de solliciter ses avis [1].

drade de Lyon a ramené Félix, mais Elipand a gardé sa croyance jusqu'à la mort. — Tous ces textes sont très intéressants parce qu'ils touchent au fondement de la foi, et permettent de voir l'idée que s'en faisait l'élite franque. Voir Walch : *Zetzerhistorie*, IX, 697 ; Hefele-Leclercq à paraître .

[1] Alcuin, né vers 735 près d'York, mort le 19 mai 804, a été l'élève d'Aelbert qui devient en 766 archevêque d'York, le fait diacre, et lui confie en 778 la direction de l'école épiscopale d'York. En 780, il va à Rome demander le pallium pour Eanbald, successeur d'Aelbert, et rencontre au retour, à Parme, Charlemagne : celui ci lui demande de venir en Gaule, sa mission remplie, et lui donne les abbayes de Ferrières et de Saint-Loup de Troyes En 790 il est revenu en Angleterre ; à partir de 801, il n'a plus guère quitté Saint-Martin de Tours. Il a écrit : 1° des traités théologiques (voir *supra*, p. 190 : j'ajoute le *De fide Trini-*

Mais, quelle que soit leur valeur, tous ces hommes sont éclipsés par Charlemagne. « Sa supériorité est due à l'harmonieux équilibre de ses facultés.

tatis et le *de Trinitate*] ; 2° des traités d'exégèse sur la Genèse, les Psaumes, le Cantique, l'Ecclésiaste, l'évangile de saint Jean, l'épître aux Hébreux, et surtout une édition de la Bible [Berger : *Histoire de la Vulgate*, p. XV et 185] ; 3° des livres de liturgie : un *lectionnaire* ms. 24 de Chartres. Pamelius : *Liturgic latinorum*, II, 1571, p. 1), un *homiliaire* en deux volumes [L. Delisle : Bibl. Nationale. Mss. lat. et fr.., nouv. acquis. 1875-1891, tome I, p. 353], un *sacramentaire* PL 101, 445 .. ; 4° des traités de philosophie : *de virtutibus et vitiis*, *de animæ ratione*. PL. 101, 613, 639 ; 5° des livres d'enseignement grammaire, orthographe, rhétorique, dialectique, dispute avec Albinus, cours de la lune) ; 6° des vies de saints saint Martin, saint Waast, saint Willibrord) ; 7° des poésies et surtout près de 300 *lettres*. — Alcuin est, comme Bède, un compilateur et un pédagogue : il a et il répand l'amour des livres, le goût des choses de l'esprit : il dirige l'*école du palais* où il initie Charlemagne et sa cour à la pensée chrétienne. Surtout il a été son conseiller ecclésiastique et politique très influent. — Voir Werner : *Alcuin und sein Iahrhundert*. 1876. Paderborn ; Th. de Sickel : *Alcuinstudien* dans les Comptes rendus de Vienne, 1875 et Dümmler dans le *Neues Archiv*. 1893 ; Hauck ; Ebert ; Herzog-Hauck, Vacant Mangenot, *Hist. litt. de la France*, IV, 295.

Voir encore L. Delisle : *Mémoire sur l'Ecole calligraphique de Tours* [Paris, 1885. Extrait des Mém. Acad. Inscr. XXXII, 1], Gaskoin : *Alcuin, his life and his work*, 1904. London ; et G. Brunhes : *La foi chrétienne et la philosophie au temps de la renaissance carolingienne*, Paris, 1903.

A côté d'Alcuin, il faut citer Angilbert, abbé de Saint-Riquier, qui fut l'amant de Berthe, fille de Charlemagne et le père de Nilhard et qui jouit d'une grande influence peut-être a-t-il écrit le *de Karolo Magno* ; — Théodulfe, goth d'Espagne, qui arrive vers 798, devient abbé de Fleury et évêque d'Orléans, meurt disgracié en 821 ; c'est l'esprit le plus cultivé et le plus original de la cour ; c'en est aussi le meilleur poète imite Prudence dans son poème *sur le Christ*, Ovide dans le *de exilio* ; ses *Capitula ad presbyteros parrochiæ suæ*, PL 105, sont intéres-

Telle paraît être la nature de son génie qu'en rien il n'excède la mesure et qu'il déploie en tout une grandeur soutenue. Il excelle dans les arts de la paix et dans les arts de la guerre ; avant tout, il possède la justesse du coup d'œil et la fermeté de la main. Il n'est aucun besoin social qu'il n'ait entrevu ou cherché à satisfaire. L'administration, la législation, l'instruction publique, les arts et les lettres, le commerce, l'industrie, la religion passionnent également son esprit. Sa pensée se meut avec un calme imperturbable au milieu d'un monde de préoccupations diverses sans se laisser ni accabler par leur poids, ni troubler par leur multiplicité. La vieillesse voit croître et redoubler son

sants ; il a fait aussi une édition de la Bible — Paulin, ami d'Alcuin et d'Arn, reçoit de Charlemagne en 776 les biens des seigneurs révoltés et l'archevêché d'Aquilée, chante la guerre contre les Avares, qu'il travaille à évangéliser, de concert avec Arn. Voir Ebert, Molinier, Wattenbach, et les encyclopédies et Cuissard : *Théodulfe*, 1892).

Je rappelle d'un mot les deux principaux historiens de ce temps, le lombard Paul Diacre (Paulus Warnefridi : 725-800 qui écrit l'*histoire des Lombards*, complète Eutrope, refait et corrige un *homiliaire* ; et Eginard (Einhard : 770-840 de Fulda, qui est venu à la cour vers 794, qui a reçu, quoiquoi laïque, les abbayes de Saint-Cloud, Blandigny, Saint-Servais, Saint-Bavon : marié à Imma, conseiller de Charlemagne, dont il écrira la *Vie*, il se retirera peu à peu du monde. Voir Kurze : *Einhart* 1899 ; Molinier ; Wattenbach-Dümmler.

Un fait permet de mesurer la décadence théologique de ce temps : l'église romaine qui toujours a condamné la réitération du baptême décide la condamnation et la *réitération des ordinations du pape Constantin*, 769. [Saltet : *Les réordinations*, Paris, 1907, p 101].

énergie. Rien ne se détend chez cet homme de fer. Son regard reste perçant, son bras vigoureux jusqu'à la fin, et il descend debout au tombeau[1]. »

Or, cette force s'emploie volontairement à servir une idée : et c'est là son incomparable grandeur ; il est fâcheux seulement que les désordres de sa vie privée en diminuent l'éclat. Charlemagne, c'est l'épée franque au service de l'idée chrétienne. Non qu'il ait cédé aux suggestions de ses conseillers ; c'est sa conscience propre qui lui dicte sa politique et lui fixe son idéal. Nourri dans l'étude du droit canon, et faisant de la *Cité de Dieu* sa lecture favorite, il n'a pas d'ambition plus haute que d'organiser sur terre le règne de Dieu. Aucune préoccupation ne se fait plus souvent jour dans ses capitulaires que celle de mériter la protection divine en étendant le règne de Jésus-Christ. Il semble que les canons de l'Eglise soient devenus la seule source de la loi civile et que ses capitulaires ne soient souvent qu'une paraphrase du Décalogue. « Gouverner en tout les églises de Dieu et les dé-« fendre contre les méchants », telle est la mission à laquelle il se croit destiné : c'est mon office, écrit-il au pape Léon III, de « défendre par les « armes la sainte Eglise du Christ partout à l'exté-« rieur contre les incursions des Païens et les dé-

[1] G. Kurth : *Les origines de la civilisation moderne*. II[e], 1898, p. 210-213.

« vastations des Infidèles et de la fortifier à l'inté-
« rieur par la connaissance de la foi catholique ».
Lorsqu'il réorganise en 802 ses immenses états, il proclame solennellement le règne de la justice et de la charité. « Que personne ne soit assez osé,
« dit-il, pour empêcher... l'application de la loi
« et de la justice aux églises de Dieu, aux pauvres,
« aux veuves, aux orphelins, à lui-même et à tout
« chrétien, comme cela se produit fréquemment.
« Mais que tout le monde soit averti de vivre con-
« formément à la justice et aux préceptes divins,
« chacun selon son genre de vie et sa profession.....
« tous vivant les uns avec les autres dans la paix
« absolue et la charité [1]. »

Cet idéal évangélique rend compte du caractère ecclésiastique de son gouvernement, de l'esprit chrétien de sa législation et de l'intérêt qu'il porte à tout ce qui touche la vie intellectuelle. Les agents ordinaires de Charles sont les évêques autant que les comtes ; et les commissaires qu'il envoie avec le titre de *missi dominici* sont toujours des clercs, par moitié tout au moins. Le premier personnage d'entre les *palatins* qui forment sa cour et son conseil est un archichapelain, choisi avec l'assen-

[1] D'après Kurth : *op. laud.* 267 ; Waitz III, 245 ; Dahn. VIII. 265 fasc 6) ; *Epist. Carol.* 10 [Cf. Thegan. 6 ; Ermold le Noir, II, 81 82] ; Capitulare missorum générale. 802, début. Il fait frapper des deniers, avec la légende X PICTIANA RELIGIO, et, au revers, un temple surmonté d'une croix (S. Pierre de Rome ?). Kleinclausz : *L'empire carolingien*, 1902, p. 210-218.

timent du clergé et du pape ; les notaires sont également des ecclésiastiques ; et les assemblées générales du printemps et de l'automne, qui constituent, avec le *Palais*, le gouvernement central du royaume, ressemblent fort à des synodes. Les conseillers intimes du roi enfin, les Alcuin, les Adalhard ou les Angilbert, les Hélisachar et les Hilduin sont presque tous des évêques, des clercs ou des moines [1].

Sa législation s'inspire avant tout des idées de religion, de justice et de fraternité. « Il rend les dîmes obligatoires, sanctionne les empêchements canoniques du mariage, prescrit d'observer les jeûnes des Quatre-Temps » et impose le repos du dimanche. Il respecte la personnalité des peuples qu'il a soumis ; autant il déploie de vigueur à les dompter, autant il met de douceur à gouverner ceux qui ne se révoltent pas. Il laisse subsister leur langue et leur droit ; il leur passe leurs particularités nationales, du moment qu'ils se conforment aux principes généraux de la civilisation qu'il représente. Il reconnaît à l'assemblée du printemps une indépendance limitée, mais réelle : consultée sur les actes importants du gouvernement et saisie de toutes les questions qui intéressent le royaume, elle émet des avis avec une

[1] Voir Fustel de Coulanges : *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*. Paris, 1892 ; Waitz, Dahn, Kleinclausz et Kurth

liberté complète et amende les projets qui lui sont soumis. Il n'exige le service personnel que de ceux qui sont assez riches pour s'équiper à leurs frais. Il dispense la masse des hommes libres de l'accablante obligation d'assister à toutes les assemblées judiciaires et donne des garanties au justiciable en le plaçant en présence de vrais magistrats, les *échevins*. Conscient du prix de la vie humaine, il n'hésite pas à proscrire d'une manière absolue le port des armes dans les réunions publiques et il enseigne : *non occidatur homo nisi lege jubente*. Il diminue l'importance des ordalies, favorise la preuve par témoins et les jugements arbitraux. Il prohibe l'exportation des grains en cas de disette, fixe un prix maximum pour le blé, paralyse le commerce des pelleteries et des étoffes de luxe et interdit à l'égal de l'usure toute espèce de prêt à intérêt. Il interdit également de vendre un esclave au delà de la marche où il habite et prohibe le scandaleux commerce qui s'en fait encore. Quant aux pauvres, il oblige chaque bénéficiaire à entretenir tous ceux qui habitent sur son domaine et il complète cette mesure en interdisant le vagabondage [1].

[1] Sur l'esprit chrétien de ce gouvernement, lire ce *Discours d'un missus* :

Ecoutez, très chers frères, l'avertissement que vous adresse par notre bouche, notre seigneur, l'empereur Charles. Nous sommes envoyés ici pour votre salut éternel et nous avons charge de vous avertir que vous viviez vertueusement selon la

Mais les devoirs du lieutenant de Dieu ne s'arrêtent pas là : il doit tout faire pour civiliser ses sujets et les rendre dignes de leur nom chrétien.

loi du siècle. Nous vous faisons savoir d'abord que vous devez croire en un seul Dieu, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, vraie trinité et unité tout ensemble, créateur de toutes choses, en qui est notre salut... croyez au Fils de Dieu fait homme pour sauver le monde .. Croyez qu'il viendra juger un jour les vivants et les morts et rendra à chacun selon ses œuvres. Croyez qu'il n'y a qu'une Eglise, qui est l'association de tous les hommes pieux par toute la terre, et que ceux-là seuls sont sauvés qui persévèrent jusqu'à la fin dans la foi et communion de cette Eglise... Aimez Dieu de tout votre cœur. Aimez vos proches comme vous-mêmes; faites l'aumône aux pauvres suivant vos moyens. Recevez les voyageurs dans vos maisons, visitez les malades, ayez pitié des prisonniers. Remettez-vous vos dettes les uns aux autres, comme vous voulez que Dieu vous remette vos péchés. Rachetez les captifs, donnez aide aux opprimés, défendez les veuves et les orphelins. Fuyez l'ivresse et les longs repas La haine et l'envie éloignent du royaume de Dieu... Que les femmes soient soumises à leurs maris Que les maris n'adressent jamais à leurs femmes de paroles injurieuses. Que les fils respectent leurs parents, et que, parvenus à l'âge d'homme, ils prennent femmes en légitime mariage, s'ils n'aiment mieux se consacrer à Dieu. Que les clercs obéissent à leur évêque. Que les moines observent fidèlement leur règle. Que les ducs, comtes, et autres fonctionnaires publics rendent la justice au peuple et soient miséricordieux envers les pauvres ; que l'argent ne les détourne pas de l'équité. Rien n'est caché à Dieu. La vie est courte et le moment de la mort est inconnu. Soyons toujours prêts. « [Boretius : p. 238 ; Fustel : *Transformations* 567. Comparer le procès-verbal de l'assemblée d'Istrie, dans Waitz ; III². 1883, 438 et Kurth : *op. laud.* II, 232, cf. Ohr : *Der Karolingische Gottesstaat...* 1902, Leipzig ; Lilienfein : *Die Anschauungen von Staat und Kirche im Reiche der Karolinger*, 1902. Heidelberg Voir aussi Kurth, II, 222 224 ; 238-246. — Sur les esclaves et les pauvres, voir les Cap. XX, 18, XXVIII. 4, XLIV. q. 18 : LIV. 1 et Lallemand : *Histoire de la charité*, tome II, 1903, p. 145-187, Marcel Fournier : *Essai sur les formes de l'affranchissement dans le droit gallo-franc.* 1885. Vers 795, un prêtre milanais, Datheus, ouvre

Charlemagne conseille à Baugulfe, abbé de Fulda, de « cultiver les lettres avec une humilité agréable « à Dieu. » Il édicte cette loi, « que tout père de « famille devra envoyer son fils à l'école et l'y laisser « jusqu'à ce qu'il soit bien instruit. » Son conseiller l'évêque d'Orléans, Théodulfe, écrit : « Que les « prêtres des bourgs et des villages tiennent des « écoles. Et si un fidèle veut leur confier ses en- « fants pour leur apprendre les lettres, qu'il ne re- « fuse pas de les accueillir et de les enseigner..., se « souvenant de cette parole divine : « Ceux qui au- « ront été enseignés brilleront comme la splendeur « du firmament et ceux qui en auront instruit plu- « sieurs dans les voies de la justice resplendiront

un hospice pour recueillir les enfants abandonnés [Muratori : *Antiq. It.* III, 537] Un cap de 789 isole les lépreux [Boretius. 64]. Je rappelle que le quart de la dîme va aux pauvres. — Sur les ordalies (jugements de Dieu introduits par les Germains. et qui se retrouvent chez beaucoup de peuples sauvages, voir Patetta : *Le Ordalie...* Torino, 1890 ; Esmein : les *Ordalies dans l'Eglise gallicane au* IXe *siècle.* [Ecole H. Et. Rapport sur les Confér. 1897 1898] et Vacandard : *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, 1905, Paris, p. 191.

Sur l'administration économique de Charlemagne, voir le concile de Francfort 794, canon 20 ; les capitulaires de Thionville et de Nimègue, 805 et 806, 4 et 7 ; les capit. 46 (11-17) 20 (17-18), 52 (5). L'époque de Charlemagne est marquée par une prospérité économique indéniable, les progrès des défrichements et du commerce. Dans cette renaissance de la richesse, les abbayes jouent un rôle prépondérant : ce sont des colonies de travail autant que de prière ; elles reçoivent souvent des privilèges commerciaux importants (des exemptions de tonlieux, par exemple). Voir Imbart de la Tour : *Des immunités commerciales accordées aux églises du* VIIe *au* IXe *siècles* (Mélanges Monod).

« comme des étoiles dans toute l'éternité. » *Daniel*, 12, 3.) Au-dessus des écoles ordinaires se forment certains centres d'études supérieures : c'est Orléans où enseigne Théodulfe, Lyon que dirigent Leidrade et Agobard, Salzbourg où brille Arn, Liège, Fulda, S. Riquier, Corbie et d'autres encore. Les savants que Charles attire forment autour de lui une manière d'académie : on y trouve Pierre de Pise et Paul Diacre, Clément, Dumgal et Dicuil, sans parler d'Eginard, d'Angilbert et surtout d'Alcuin. Charles s'intéresse à leurs travaux, il partage leur culte pour les Anciens, il provoque une renaissance des lettres et des études [1].

De toutes ses énergies conscientes, la chrétienté franque s'efforce de ressusciter la chrétienté romaine : comment donc n'aurait-elle pas abouti à la restauration officielle de l'empire ? Son évolution intérieure l'y conduit, son expansion extérieure l'y invite ; depuis le jour surtout où Rome, le siège de l'empire, est entré dans son sein, il est presque inévitable que l'élève et l'ami d'Alcuin prenne le titre des élèves et amis d'Ambroise. Mais, autant

[1] Voir Boretius, I, 79 ; — et *supra*, p 187, n ; Wattenbach-Dümmler, Molinier, Ebert, Kleinclausz dans l'histoire de France de Lavisse : II, 1, 342. — Alcuin et ses amis ont consacré la division des sciences en sept degrés, qui semble dater de Martianus Capella (*de nuptiis Mercurii et Philologiæ*, vers 430, éd Eyssenhardt, 1866 ; ce sont *les sept arts libéraux* : grammaire, rhétorique, dialectique ; arithmétique, géométrie, musique, astronomie, c'est-à dire les neuf disciplines de Varron, moins les deux sciences pratiques, médecine et architecture.

paraît certain le *fait* de la restauration impériale, autant les *conditions* en sont incertaines. Tout le monde en parle à mots couverts, mais tout le monde hésite. Là-bas, à Byzance, il y a toujours *l'empereur*, qui tient très fort, naturellement, à sa dignité quasi divine : rien à attendre de lui. Quant au pape, resté fidèle à la vieille Rome, il ne se décide pas à sauter le pas. Depuis le temps où il invoquait contre les Lombards la protection de Pépin un fait très grave s'est produit : le roi des Francs est devenu le roi des Lombards, après que Charlemagne a détrôné Didier. Son pouvoir à Rome s'est étendu de toute la force qu'il acquérait en Italie. Il ne songe plus, dès lors, à accroître le patrimoine de l'Apôtre : ce serait diminuer le sien. Et, de son côté, le pape a peur d'augmenter le pouvoir déjà formidable de ce patrice des Romains, qui est aussi roi des Lombards en même temps que roi des Francs. Hadrien travaille avec autant de ténacité que de douceur à persuader Charlemagne de ne pas trop se mêler des affaires romaines. Tout se passe amicalement entre eux, mais les remontrances de l'un provoquent souvent les récriminations de l'autre. Comment donc le pape prendrait-il une initiative si favorable à un tuteur déjà trop puissant ? Pour mieux s'en garer, on racontait dans son entourage que Constantin, se retirant à Constantinople, lui avait abandonné tout pouvoir à Rome et en Occident. De quel droit le

roi des Francs voudrait-il donc lui faire la loi [1] ?

La situation locale romaine à la fin du VIII[e] siècle

[1] La politique de Pépin, qui tend à tenir la balance égale entre le pape et les Lombards (v. p. 166, n.), a échoué. La noblesse militaire romaine dont le rôle a grandi au cours du VII[e] siècle, de par l'urgence du danger lombard et l'impuissance de l'empire à défendre Rome, veut partager, avec le clergé, le droit d'élire le pape, puisqu'aussi bien le pape est le véritable duc de Rome. Le parti militaire, dirigé par le duc Toto, lutte contre le parti clérical, dirigé par le primicier Christophe : mais le roi des Lombards Didier veut profiter de l'occasion pour mettre enfin la main sur Rome (767-771) ; il compte y parvenir en brouillant le pape et les Francs, parmi lesquels la reine Bertrade l'appuie : grâce à elle, il donne en mariage à Charles sa fille Desideria, 770. — Mais Charles renvoie Desideria ; Didier furieux recueille la veuve et les enfants de Carloman ; Charles écoute alors les doléances du pape dont les Lombards entament fortement le duché, (ce pape, énergique, honnête, capable, s'appelle Hadrien, 772-795), il descend en Italie et détruit le royaume lombard, 773-776. Entre temps, il est venu à Rome, 6 avril 774, et a renouvelé la donation de Kiersy ; ce qui étend notablement les états du pape. Après quoi, il a détrôné Didier, pris le titre de roi des Lombards et changé de politique : il refuse d'accomplir la promesse de 774 ; d'où incessantes réclamations d'Hadrien qui se rapproche insensiblement de Constantinople. Hadrien espérait la domination de l'Italie, et voici qu'à Rome même Charlemagne agissait en maître : il prenait au sérieux son titre de *patricius Romanorum*.

La *Donation de Constantin* a été rédigée vers 774-778 : cet apocryphe prétend que Constantin, quittant l'Italie pour Byzance, a abandonné à Silvestre *Rome, l'Italie et l'Occident tout entier* [Hinschius : *Decretales pseudo-isidorianæ*, 1863, p. 249-254. — Voir Bayet : *La fausse donation de Constantin*. Lyon, 1884 ; Duchesne : *Lib. Pont.* I et *Premiers temps de l'état pontifical* ; Kleinclausz ; *op. laud* ; Hartmann : *Geschichte Italiens im Mittelalter* Gotha 1897-1908 ; A. Werminghoff : *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands im Mittelalter*. I, Leipzig, 1905.

Sur l'entourage de Charlemagne, et le très vif intérêt qu'il porte à la translation de l'empire en Occident, voir les lettres d'Alcuin, et Kleinclausz : *op. laud.* 139-201. Au jugement des amis d'Alcuin, l'empire peut être considéré comme vacant, puisqu'une femme l'occupe, Irène.

fut cause que cet antagonisme naissant s'amortit. Depuis l'arrivée des Lombards et le péril de Rome, un parti militaire s'était naturellement formé qui luttait d'influence avec le clergé et tentait souvent d'imposer son chef à l'église. On l'avait vu en 767 ; on le vit encore à la mort d'Hadrien. Léon III, son successeur, était un petit personnage ; il ne semble pas que ses mérites aient racheté l'humilité de ses origines. Les nobles profitèrent de la situation : le 25 avril 799, Léon fut à moitié assommé par leur chef, le primicier Pascal. Charles dut intervenir ; il vint à Rome ; il raffermit le pouvoir chancelant de Léon III ; il ne pouvait lui rendre beaucoup de prestige. Le pape y pourvut. Le jour de Noël de l'an 800, comme le roi se relevait après s'être prosterné devant la confession de l'Apôtre, Léon lui mit une couronne sur la tête, et l'assistance prévenue exécuta l'acclamation : *A Charles* « *Auguste*, couronné par Dieu, grand et pacifique « *empereur des Romains*, vie et victoire. »

L'empire était restauré : la chrétienté d'Occident avait retrouvé la forme politique qui avait abrité l'Église naissante. Le pape s'était conféré le droit de faire un empereur : par ce coup hardi, en même temps qu'il reprenait de l'autorité vis-à-vis de Charlemagne et vis-à-vis des Romains, il surmontait à son profit l'antagonisme qui avait tant occupé Hadrien ; il raffermissait la grande tradition de Boniface. Si Charlemagne sortait mécontent de la

basilique, — c'était sans doute par un mariage avec la cour de Byzance qu'il comptait réaliser son rêve[1] — l'alliance antique des Francs et de l'Eglise n'en était pas moins consolidée et définitivement scellée. L'initiative de Léon III couronnait l'initiative d'Etienne II.

III

L'œuvre organisatrice de Boniface et de Charlemagne, parce qu'elle tendait à christianiser l'Occident en l'incorporant à l'Eglise, avait naturellement abouti à remplacer par l'idée sociale romaine la conception rudimentaire des Germains et des Francs. Mais il s'en fallait de beaucoup que la victoire de l'idée unitaire fût assurée ; Charlemagne même n'arriva jamais à se débarrasser des traditions qu'il avait sucées avec le lait. Il partage ses états le 6 février 806, comme l'ont fait Clovis et Clotaire ; il considère toujours comme sa propriété le pouvoir dont il est revêtu ; l'idée de l'indivisibilité de l'état lui reste étrangère. Quel besoin, pense-t-il, que des liens politiques unifient la Chrétienté ? La charité chrétienne doit suffire à faire régner

[1] De 797 à 802, le trône impérial est occupé par une femme non mariée, l'impératrice Irène. Sur ces événements, voir Duchesne et Kleinclausz : *op. laud.*

entre les princes et leurs peuples la concorde et la paix. — Mais, de ses trois fils, Pépin d'Italie, le second, meurt le 8 juillet 810 ; l'aîné, Charles, le suit dans la tombe le 4 décembre 811 ; ces morts annulent le partage de 806 ; et Louis, son seul fils survivant, se voit attribuer l'empire tout entier. Si Charlemagne change de système, c'est que la nécessité l'y contraint.

Il est donc clair que deux politiques se partagent les préférences de l'élite franque ; elles triomphent successivement dans les faits. C'est d'abord à l'unité politique de l'empire, c'est ensuite à la charité fraternelle des rois que cette élite demande tour à tour la garantie de l'unité chrétienne [1].

Lorsque Charlemagne meurt en 814, les partisans de l'unité *politique* font prévaloir leurs idées impériales. Ils se groupent autour de deux hommes : un cousin de Charlemagne, l'énergique Wala, et un savant prélat, Agobard, l'archevêque de Lyon. Mieux que personne, ils comprennent que l'unité est essentielle au Christianisme ; aussi n'hésiteront-ils pas à recourir aux moyens efficaces afin de l'assurer. Agobard chante les bienfaits de l'unité [2]. « Une seule foi a été enseignée par Dieu, une seule « espérance répandue... dans les cœurs, une seule

[1] 814-843 888.

[2] Liber adv. legem Gundobaldi : 2-14, PL. 104, 113-126, trad. Kleinclausz : *op. laud.* 274. Cf. *de privilegio et jure sacerdotis* 2.

« charité, une seule volonté..., une seule prière. Il « faut que tous les hommes et toutes les nations... « disent ensemble au Dieu unique et père de tous : « *Pater noster qui es in cœlis*... Si Dieu a souffert « pour qu'il rapprochât dans son sang ceux qui « étaient éloignés..., pour que tous fussent réconciliés dans le corps de Dieu, est-ce qu'à ce travail « divin de l'unité ne s'oppose pas cette incroyable « diversité des lois qui règne partout ...? Plût au « Dieu tout-puissant que, sous un seul roi très pieux, « tous les hommes fussent gouvernés par une seule « loi. » Et c'est le même Agobard qui, guidé par son sens catholique, n'hésite pas à écrire : « Si la « vérité possédait les esprits des hommes, le monde « vivrait dans la concorde et la paix, sans qu'il fût « besoin de recteurs et de princes. Mais, comme il « n'en est rien, il faut veiller avec soin et agir contre « les corrupteurs de la vérité et de la paix par la « langue et par la force [1]. ».

[1] *Liber apol*, 8. P. L 104, 315. Agobard, le plus grand personnage de ce temps, né en Espagne (? vers 779, mort le 6 juin 840, protégé de Leidrade, devient prêtre en 804, évêque de Lyon en 814. Il assiste aux conciles d'Attigny, 822, Compiègne 823, Paris 825, Lyon 829, Langres 830 ; il est déposé par les évêques de Louis le Pieux au concile de Thionville 835, et se retire en Italie : gracié en 838, il assiste au concile de Quercy. — La pensée d'Agobard est absorbée par les problèmes pratiques. De là, ses écrits : *Contre la loi gombette et le duel judiciaire*, *contre les ordalies*, *contre les usurpations des seigneurs* (lettre à Matfrid), le *de dispensatione ecclesiasticarum rerum* ; le *de modo regiminis ecclesiastici*, le *de fidei veritate et totius boni institutione*, le *contra insulsam vulgi opinionem de gran-*

Agobard et Wala ont la confiance de Louis le Pieux. Ils resserrent l'unité politique en 817 : ils décident l'empereur à s'associer son fils aîné, Lothaire, et à lui subordonner nettement ses autres

dine et tonitrui, la lettre à Barthélemy de Narbonne *sur les sortilèges* et les maladies, deux *traités contre les Juifs*, deux consultations sur *les esclaves des juifs qui veulent le baptême*, une lettre sur les *dangers de la fréquentation des Juifs par les chrétiens*. Outre ces traités de morale pratique, signalons : 1. les traités théologiques : *contre l'adoptianisme* ; *contre l'adoration des images* ; 2. des écrits liturgiques : *de divina psalmodia* ; *correctione antiphonarii* ; *contra libros quattuor Amalarci abbatis* ; 3. des écrits de polémique historique contre Louis le Débonnaire. — Agobard a vu, non seulement les maux qui menaçaient de son temps l'Eglise et la société, mais encore les remèdes qu'il y fallait appliquer. De là, sa grandeur. — Lire ses œuvres PL. 104 Baluze, 1666. Voir Ceillier : *Histoire des auteurs eccl.* 2e éd. XII, 365 et 1109 ; Chevallard : *l'Eglise et l'Etat en France au IXe siècle Agobard*. Lyon, 1869. — D'Agobard, rapprocher d'autres saints évêques : Bernard de Vienne, 810-841, Modoinus d'Autun 815-835. Ebert ; Simson : *Ludwig der fromme*, I, 393-399 ; Fr. Marck : *Die politisch-Kirchliche Wirksamkeit des E. Agobards von Lyon*. 1888 ; Eichner, dans la *Zft. f. wissentsch. Theologie*, XII 1898 ; Enge : *de Agobardi cum Judæis contentione*, 1888 ; Kleinclausz : *op. laud.* 263-274, 315-329.

Wala, Adalhard (l'auteur du *de ordine palatii*, éd. Prou), Bernard sont trois fils de Bernard le frère de Pépin le Bref, que Charlemagne a appelés à la cour et associés à son œuvre : Adalhard est comte du palais et abbé de Corbie, où il s'était fait moine ; Wala, homme de guerre et diplomate, est surtout employé en Saxe et dans le nord, où il fonde, vers 822, la Nouvelle Corbie. Adalhard meurt en 826 et Wala en 836 (leur mère était une saxonne). Autour d'eux se groupent le chancelier Hélisachar, l'apocrisiaire Hilduin, le comte de Tours Hug, l'évêque de Vienne Bernard, Matfrid, Eginard. Voir Kleinclausz : *loco citato*, Wattenbach, Dümmler, Himly : *Wala et Louis le débonnaire*. Paris, 1849 ; Arrigo Solmi : *Stato e Chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al concordato di Worms*, 800-1122. Modena, 1901.

fils. Ils n'hésitent même pas à fortifier l'autorité impériale vis-à-vis du pape : le pacte de 824 reconnaît à l'empereur le droit d'intervenir dans les élections pontificales. La disgrâce qu'encourent Wala et sa famille ne dure pas longtemps ; en 828, les impérialistes sont plus puissants que jamais, et Wala « plus aimé et plus fameux que personne [1]. »

Une femme brise leur crédit. La bavaroise Judith, épousée par l'empereur à la mort d'Hermingarde, exerce sur lui une domination tyrannique ; devenue mère d'un fils qui sera Charles le Chauve, elle veut lui assurer une part importante de l'héritage paternel. Dès lors elle entre en lutte contre les Unitaires : elle s'appuie sur ceux qui sont restés fidèles aux traditions germaniques et sur ces idéalistes pour qui la charité fraternelle est une base suffisamment assurée de l'unité chrétienne. A deux reprises, elle

[1] En 817, le pape Pascal II avait obtenu la confirmation des donations faites à saint Pierre et la promesse que l'empire ne s'ingérerait en rien dans les élections pontificales. Or, en 823, Wala et ses amis essayent de revenir sur cette promesse ; à la mort de Pascal, après qu'ils ont fait élire Eugène II, pape ami des Francs, ils la reprennent, ils proclament le droit de l'empereur à intervenir dans les élections pontificales ; même, ils organisent effectivement l'autorité de l'empereur dans la ville de Rome L'empereur aura désormais à Rome un *missus* permanent ; chaque Romain jurera fidélité à l'empereur ; le pape élu par le peuple ne pourra être consacré avant d'avoir prêté, devant le *missus* et le peuple, serment de fidélité à l'empereur, 824 [*Const. romana.* Boretius, p. 323. Voir Duchesne ; Kleinclausz ; Lapôtre : l'*Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*]. [Wala a fait alliance avec le parti noble pour mater le parti clérical].

fait un coup d'état, à Aix et à Worms ; à deux reprises, Wala reprend l'avantage. Le pape Grégoire IV s'est déclaré pour lui. Comme Louis le Pieux n'inspire plus confiance, il est solennellement déposé à Saint-Médard de Soissons pour avoir troublé « l'unanimité de l'empire et la tranquillité « de l'Eglise. » Et Lothaire le remplace au rang suprême. Mais les impérialistes ne sont qu'une élite ; on ne comprend pas la grandeur de leur œuvre ; on leur reproche les humiliations qu'a dû subir Louis le Pieux. Judith ressaisit le pouvoir ; Wala meurt exilé, vaincu ; Agobard disparaît à son tour et Lothaire, après une nouvelle tentative, finit par se résigner. A la mort de son père, il s'entend avec le fils de Judith, Charles, et avec son autre frère, Louis ; l'unité impériale est brisée pour jamais par le traité de Verdun : Louis a les pays germaniques ; Charles, l'Aquitaine, la Francie et les pays occidentaux ; Lothaire les sépare et possède l'Italie et les pays de la Moselle, Aix-la-Chapelle et Rome [1].

[1]. Pour le détail de ces faits, je renvoie aux histoires politiques : Fustel de Coulanges : *Les transformations de la royauté*.. 1892, p. 616, sq. : Simson et Kleinclausz. — Le mariage de Judith est de 819, la naissance de Charles le Chauve du 13 juin 823 ; à Aix, en février 828, Judith fait disgracier Hug et Matfrid qui ne veulent pas qu'on donne rien au petit Charles ; à Worms, août 829, elle fait donner à celui-ci l'Alémanie, la Rhétie, l'Alsace. En mai 830, Wala et son parti obligent Louis à dépouiller Charles et à enfermer Judith à Poitiers (Compiègne). Judith graciée à Nimègue, octobre 830, fait partager l'empire à Aix, février 831 D'où la révolte de 832 ; abandonné au Rothfeld, 24 juin 833, Louis est déposé à Saint Médard de Soissons, 7 octo-

Jusqu'au jour de cette défaite suprême, la vie chrétienne s'épanouissait au sein de l'empire restauré. Les impérialistes étaient de grands chrétiens ; on devine quel prix ils attachaient à cette incessante réforme intérieure que comporte la foi en Jésus-Christ. On les voit à l'œuvre en de nombreux conciles ; leur sollicitude s'étend à tout. L'œuvre monastique de saint Benoît d'Aniane est continuée par l'abbé de Marmoutiers, Arnulf et par Jonas d'Orléans ; l'œuvre canoniale de Chrodégang est reprise et développée ; l'œuvre liturgique d'Alcuin est poursuivie par Amalaire de Trêves ; les évêques multiplient toujours les paroisses rurales. Ebbon, l'archevêque de Reims, intime ami d'Agobard, tient la première place parmi ces réformateurs ardents et pratiques [1].

bre 833 et Judith exilée à Tortone Mais Louis est rétabli, février 834-février 835, et Judith fait donner à Charles toutes la Gaule, 837-838 Louis mort 20 juin 840, quand Lothaire revendique toute la monarchie ; Lothaire est battu par les forces combinées de ses deux frères, Charles le Chauve et Louis le Germanique (bataille de Fontenoy en Puisaye, 25 juin 840 ; traité de Verdun, août 843).

Sur Grégoire IV, 827-844, voir L P. II. 73-85.

[1] Sur les conciles qui poursuivent *la réforme*, voir Hefele-Delarc. V. 1870, p. 193-311. Je signale le concile d'Aix de 817, qui a une importance capitale, ainsi que les conciles de 828 829 tenus à Paris, Mayence, Lyon, Toulouse, et celui d'Aix de 836.

La multiplication des paroisses rurales continue : l'autorité de l'évêque sur elles est fortifiée en ce que le droit des chorévêques à les bénir est limité (conc. Paris 829), puis aboli (Meaux. 845) ; on veille à rendre plus rares les démembrements de paroisses (Toulouse 844) ; on décide que toute paroisse nouvelle devra

Le mouvement de conquête est parallèle à l'œuvre de réforme ; l'archevêque Ebbon s'intéresse à celui-là comme à celle-ci. La conversion de la

posséder au moins « un manse de 12 bonniers, une *curtis* et 4 esclaves » (cap. 818. 10. Boretius 277] et que, du reste, nul ne pourra donner à une église des *terræ censales* sans autorisation spéciale (818, Boretius, 287). On maintient l'autorité de l'évêque sur le curé de la paroisse domaniale, on réglemente le partage des patrimoines des paroisses domaniales (Aix 818-19 ; Worms 829], et même on assure à chacun la pleine propriété d'un manse au moins. *Agobard, surtout, attire l'attention sur le péril que courent les églises sur lesquelles les seigneurs menacent de mettre la main* [*liber de dispensatione ecclesiasticarum rerum*] ; lui et ses amis obtiennent parfois que les fondateurs de paroisses nouvelles renoncent, pour eux et leurs héritiers, à tout droit de vendre, aliéner, transmettre l'église [voir la charte de la villa Sentolatus. Cartul. de Grenoble (nº VII), p. 13] ; ils essayent de même de les absorber toutes dans le patrimoine de l'Eglise 829, 831). Voir Imbart de la Tour : *les paroisses rurales*... p. 100-224, *passim*.

Sur les devoirs et les droits des évêques et des prêtres, [Aix, 836], les revenus des églises, etc..., rien de nouveau : on répète ce qu'a dit Charlemagne [Hauck. II, 517-518]. Une déclaration touchant l'élection des évêques par le clergé et le peuple [Cap. 138, 2], n'a qu'une valeur théorique. Le roi est plus puissant que jamais sur les évêques, qui se recommandent à lui et deviennent proprement, ses vassaux [Imbart de la Tour : *Elections Episc.* 100 et *passim*].

A Aix, en 817, Louis a fait préparer une règle pour les chanoines et religieuses ; chacun des deux livres se divise en deux parties dont la première comprend les anciens canons, la seconde les canons d'Aix de 817. Copie de ces deux livres a été donnée à tous les archevêques, qui en enverront des copies fidèles dans toutes les maisons canoniales ; les *missi* s'assureront dans un an que les statuts sont observés. — Le fait est que Louis le Pieux regardait comme insuffisante et inefficace la règle de Chrodégang qu'Eugène II recommande en 826 [Hauck. II, 538 ; Hefele-Delarc, V. 202-212 ; Giry : *Etudes carolingiennes* in *mélanges Monod*. p. 108].

Louis a été beaucoup plus favorable aux moines que son père :

Saxe a ouvert la route vers le nord. Ebbon s'offre à remplir le double poste d'ambassadeur impérial et de missionnaire chrétien dans le Danemark : le

il a donné une mission de réforme générale à Benoît d'Aniane [Hauck. II, 535] pour que tous les moines suivissent la même règle. D'où le décret d'Aix du 8 juillet 817 qui impose à tous la règle bénédictine, et particulièrement le travail manuel, et les pratiques ascétiques. Louis le Pieux et saint Benoît d'Aniane ne veulent pas, comme Charlemagne le voulait, que les cloîtres deviennent des foyers de science [c. 45. *ut schola in monasterio non habeatur, nisi eorum qui oblati sunt*]. Les moines résistèrent, mais se soumirent. D'autant que la mort de saint Benoît n'interrompit pas le grand œuvre : la règle bénédictine remplaça, même à Saint-Denis, la règle canoniale ; l'ascétisme fut remis en honneur. — Mais la coutume survit de donner des abbayes à des laïques [Capit. 150. 10 ; 169 ; vita Walæ. II, 4]. Les monastères les plus importants sont Corvey [la nouvelle Corbie en Saxe, Fulda, Reichnau [Hauck. II, 535-554], Fleury, Ferrières, Corbie, Stavelot, Saint-Claude, Novalaise, Tegernse. Les monastères sont partagés en 3 classes, selon qu'ils aident l'empereur de leurs prières, de leurs prières et de leur argent, de leurs prières, de leur argent et de leurs soldats Hefele-Delarc. V, 218-223]. Voir Albers : *consuetudines monasticæ*, 3 vol parus en 1907. Mont-Cassin. — Sur Jonas, évêque d'Orléans, 818-843, voir Amelung : *Leben und Schriften des Bisch. J. von O.* Dresde. 1888.

L'œuvre liturgique d'Alcuin est continuée par son disciple Amalaire de Trèves (lequel est identique à Amalaire de Metz), évêque de Trèves en 811, mort peu après 850. Il a composé un *Antiphonaire* (perdu), où il combinait l'antiphonaire romain et l'antiphonaire de Metz ; un *de ordine antiphonarii* où il justifie l'ouvrage précédent ; un *de officiis ecclesiasticis* (823) ; des *Eclogæ de officio missæ*. Esprit curieux, doué de quelque critique, il a achevé la combinaison de la liturgie romaine et de la liturgie gallicane (d'où procède le rit romain actuel). — Amalaire a été très combattu par Agobard, dont il avait administré le diocèse vers 834, lors d'une réaction anti-unitaire, et qui le fit condamner au concile de Kiersy, 838. En 834, Amalaire avait voulu introduire à Lyon son antiphonaire ; mais le diacre Florus avait violemment résisté ; Agobard

pape Pascal Ier lui a donné pleins pouvoirs. Il prêche et baptise sans difficulté, et le roi Harald recherche la protection de Louis le Pieux. Pourtant quatre années s'écoulent, Harald est chassé du pays ; Ebbon, découragé par l'insignifiance des ré-

approuva Florus et écrivit à ce propos le *de divina psalmodia*. le *de correctione antiphonarii*, le *contra libros IV Amalarii*. Agobard reproche à Amalaire son symbolisme radical qui voit des symboles partout ; il veut bannir de la liturgie tout ce qui n'est pas texte de l'Ecriture. Voir les articles *Agobard* et *Amalaire* de Debroise, dans Cabrol. — On peut attribuer à cette époque, outre le *Pénitentiel de Halitgaire de Cambrai* le *pénitentiel de pseudo Théodore* (vers 830-847). Voir von Hörmann, dans les *Mélanges Fitting*. II, 1908, p. 3. — L'influence bénédictine uniformise alors les usages relatifs à la récitation de l'office : aux psaumes et autres cantiques bibliques commencent de s'ajouter les psaumes. Dhuoda, femme de Bernard, duc de Septimanie a rédigé en 842, pour son fils, un manuel de piété PL. 116, 109 ou Bondurand, Paris, 1887. Voir Becker. *Ztft f. roman. Philologie*, XXI, 73. – Vers 835, la fête de la Toussaint a été introduite en Gaule [Kellner-Mercati : *Anno Eccl.* 354].

Les traditions artistiques sont encore vivantes. Les miniatures des manuscrits de ce temps (qui commencent à être nombreux) révèlent « un extraordinaire élan vers un idéal renouvelé, non seulement de luxe et de splendeur, mais encore de noblesse et de style... Toute une révolution s'accomplit dans l'art de décorer les livres. Les fonds pourprés..., la gouache avec ses modèles et ses finesses... se généralisent » ; on veut rivaliser avec Byzance. Diverses écoles acquièrent une individualité nette [rhénane ; palatine (Evangiles du Schatzkammer de Vienne, et du dôme d'Aix) ; trévire (Ev. d'Ada, et de saint Médard de Soissons) ; Loire (B. Nat. lat. 9380) ; Tours (où Alcuin opère une réforme calligraphique : sobriété, élégance logique de l'ornementation ; bible de Bamberg, les *Evangiles de Lothaire* (B.N. lat. 266) et *Bible de Charles le Chauve*, vers 850) ; Reims (réalisme : Psautier d'Utrecht) ; franco-saxonne. — De saint Vincent du Vulturne, il reste une crypte couverte de fresques exécutées en 826-843, d'un dessin hardi et d'un fin modèle. [Le Prieur et Bertaux dans A. Michel : *Histoire de l'art*. I, 1. 328 383

sultats qu'il obtient, retourne dans son diocèse. Mais un jeune moine de la Nouvelle Corbie brigue sa succession ; c'est Anschaire, qui a vingt-cinq ans à peine. Il fonde à Haddebye, au sud de la Schlei, une école pour les enfants qu'il a rachetés et dont il veut faire ses collaborateurs. Chassé comme Ebbon, il ne renonce pas comme lui ; il pousse jusqu'en Suède, convertit Hérigar, le conseiller du roi, et prêche l'Evangile jusqu'en 831. Il revient alors au sud : le pape et l'empereur fondent pour lui l'archevêché de Hambourg ; l'empereur lui donne l'abbaye de Turholt (entre Bruges et Ypres) pour qu'elle lui serve de refuge dans les temps de détresse ; le pape le nomme, en même temps qu'Ebbon, légat pontifical dans les contrées du Nord. Ebbon fait continuer la conquête suédoise par son neveu Gauzbert, qu'il ordonne sous le nom de Simon ; et Anschaire rayonne en tous sens autour de Hambourg, y construit une cathédrale, un monastère, une bibliothèque ; il en fait la place d'armes du Christianisme dans ces lointains pays [1].

[1] Ebbon (775-20 mars 851), frère de lait et secrétaire de Louis le Pieux en Aquitaine ; archevêque de Reims en 816, part en mission dans le nord, en compagnie de Halitgaire évêque de Cambrai, de l'aveu du pape Pascal en 822 ; Harald est baptisé à Ingelheim en 826. En 829, au concile de Paris, en 833 à Compiègne, E. se range parmi les chefs des unitaires : déposé au concile de Thionville, 835, il est exilé à Fulda, puis à Fleury. Un moment rétabli par Lothaire, 840, il est de nouveau disgracié et se retire alors près de Louis le Germanique qui lui donne Hildesheim. Il a, pour se disculper, rédigé un *Apologeticum* [PL. 116, 11 ; nouveau texte découvert par Werminghoff : *Neues Ar-*

La science chrétienne marche du même pas que la conquête et la réforme. C'est un élève d'Alcuin qui la représente, et un élève chéri du maître : Alcuin lui a donné le surnom de Maur parce que saint Maur avait été le disciple bien-aimé de saint Benoît. Raban Maur a donc été formé à Tours par le conseiller de Charlemagne ; puis il a regagné Fulda où il avait commencé ses études enfant, et dont il devient bientôt l'abbé. Il y attire à son tour Walafried Strabon, Loup de Ferrières, et d'autres, tous destinés à devenir célèbres. L'école de Lyon où enseigne Florus, et qu'anime la science ardente d'Agobard, peut seule balancer l'éclat que jette le grand monastère de Germanie. Mais, un peu partout, à Corbie, à Metz, à Auxerre, à Orléans, on étudie la Bible, saint Augustin et Boèce. Et non seulement la pensée chrétienne s'applique aux questions théologiques et recommence d'agiter la question de la grâce et

chir. XXV. — Voir la *Narratio clericorum remensium*, PL. 116, 17, et Tardif : *Histoire des sources du droit canonique*, 149 ; Hauck. II. 612]. — Déjà Liudger, sous Charlemagne, a voulu évangéliser les Scandinaves.

Anschaire né près de Corbie en 801, mort en 895, choisi par Wala pour accompagner Harald, part en mission vers 827, de l'aveu du pape Eugène II ; est sacré archevêque de Hambourg en 831 (c'était une idée de Charlemagne que d'ériger aux confins de son empire de puissantes métropoles qui feraient rayonner le Christianisme et la civilisation) ; son diocèse est formé avec des paroisses de Brême et de Verden. Anschaire borne son activité au Danemark et au pays de Hambourg [Hauck II, 617-623 et von Schubert : *Ansgar*. Kiel. 1901. — Sa vie nous est très bien connue, grâce au récit qu'en a fait son disciple Raimbert, PL. 118, 959].

tâche de définir le mystère eucharistique : elle reprend aussi l'éternel problème des rapports de l'infini et du fini et recherche si l'individuel existe seul ou s'il y a du général en dehors de l'individuel, et, dans ce cas, quel est le rapport de l'un à l'autre [1].

[1] Rabanus Maurus Magnentius, né vers 784 à Mayence, mort en 856, prêtre en 814, maître à Fulda sous Eigil (après 817), abbé en 822, archevêque de Mayenne en 847. C'est le plus fameux des élèves d'Alcuin : il est arrivé à Tours après avoir été fait diacre, en 801. Avec le successeur d'Alcuin, Hatto, il a rédigé vers 814 un *éloge de la Croix*, qui le rendit célèbre. « Son œuvre comprend des traités d'enseignement (grammaire et philosophie), un martyrologe, des commentaires sur l'Ecriture, une encyclopédie (*de universo*), de petits traités de droit canon, divers opuscules de circonstance (contre Gottschalk et les fils de Louis le Pieux), enfin des poésies sans grande valeur » Molinier : *Sources*, I, 238). — C'est un compilateur, inférieur peut-être à Isidore de Séville, surement inférieur à Bède : son *de universo* commence à la Trinité, finit par le jardinage et la cuisine. — Lire le texte. PL. 107-112. Voir Ebert II. 137 ; Wattenbach-Dümmler I, 256 ; Dümmler dans les Sitz. Ber. de Berlin 1898, 24 ; Türnau : *Rabanus Maurus*. 1900. München et Hauck. II, 152 et 620.

Parmi les nombreux élèves de Raban : Walafridus Strabus, 809-849, qui travaille avec lui à Fulda, 827, devient précepteur de Charles le Chauve, abbé de Reichnau 838, et qui a beaucoup écrit, en vers (Dümmler : *Pœtæ latini* II, 267) et en prose (*Expos in IV Evangelia* PL. 113-114) ; — Servatus Lupus, abbé de Ferrières de 840 à 862 (?), qui fréquente beaucoup à la cour de Charles le Chauve, humaniste passionné (*Liber de 3 quæstionibus* ; *Epistolæ* : PL. 119 ; Neues Archiv. XII, 455 et Giry, *Etudes carolingiennes*,in Mélanges Monod.p.113) ; — Gottschalk offert à Fulda par son père le comte de Saxe, y est retenu malgré lui par Raban en 829-830, transféré au monastère d'Orbais, mort en 856 ; — Ottfrid de Wissembourg et Ermenrich d'Ellwangen. — Parmi les amis de Raban, Baturich évêque de Ratisbonne 817-848 et Fréculphe év. de Lisieux (825-853) qui écrit une histoire universelle. — De tout ce groupe, rapprocher et distinguer Sedulius Scottus, Irlandais qui sait le grec, comme Scot Erigène, et qui est lié avec Charles le Chauve : voir Hellmann :

La ruine du parti impérialiste atteignit la chrétienté franque : le mouvement qui se dessinait dans la première moitié du IXe siècle, s'affaiblit tout d'un coup et avorta lamentablement dans les années qui suivirent le partage de Verdun ; alors s'effondra le fragile édifice si laborieusement restauré par Boniface et Charlemagne.

En 843 la chrétienté retourne au système de 806 dont les circonstances, autant que les efforts de

Sed. Scottus. Munich., 1906 ; Florus, diacre de Lyon, le défenseur d'Agobard, mort vers 860 [*Opuscula adversus Amalarium* ; *Querela de divisione imperii*, 843 ; *de prædestinatione* 849 ; *adversus Johannem Scotum*, 852 ; Dümmler : *op. laud.* II, 507 ; PL. 119] ; — Claude, né en Espagne, évêque de Turin depuis 818 environ, après avoir été chapelain de Louis le Débonnaire en Aquitaine, mort vers 827 [*Comm. sur la Genèse* 811 ; sur *Ev. saint Matthieu* 815 ; sur les *Epîtres de saint Paul*, 816-823, sur l'*Heptateuque*. PL. 104-105. Voir Dümmler, dans les *Sitzungsberichte* de Berlin, 1895, p. 427, Foss dans Herzog, Hauck et Vernet dans Vacant Mangenot ; Savio : *Antichi vescovi d'Italia*. I, 576].

Sur les controverses de ce temps voir *infra*, p 187 ; elles ont toutes commencé avant 843. — Seule, la polémique soulevée par Claude de Turin ne s'est pas prolongée après cette date. Claude supprimait radicalement le culte des images, le culte des reliques, le culte de la croix, le culte des saints. Jonas lui a reproché à tort de restaurer l'Arianisme [Boffito, dans les *Atti della r. accademia di scienze di Torino*, tome XXXIII p. 280].

Un fait très important se produit alors, selon toutes les vraisemblances : la théorie traditionnelle qui définit le sacrement par l'idée de *signe* est oubliée ; sous l'influence d'Isidore de Séville (voir p. 99, n.), il est défini par l'idée *d'action secrète*, d'où l'on passe insensiblement à l'idée de *théorie mystérieuse* imposée par l'Eglise : on en vient ainsi à appeler « sacrements » les mystères de la foi. Voir Raban. PL 107, 309, Paschase PL. 120, 1275, Ratramne PL. 121. 116 (Pourrat ; *Théologie sacramentaire*. 3e éd. 1908, p. 33).

Wala, d'Agobard et d'Ebbon, l'ont éloignée tout d'abord. L'unité impériale est affirmée comme autrefois ; mais elle n'a plus d'autre principe ni d'autre garant que la charité fraternelle qui lie les chrétiens entre eux. Les évêques les invitent tous, puissants et pauvres, à s'amender et à s'unir ; ils s'adressent en particulier aux rois et leur demandent de revenir à cette paix fraternelle qui est commandée par la nature et la religion ; enfin, rassemblés en synodes à Coulaines, à Thionville, à Ver, ils montrent leur volonté de maintenir la chrétienté impériale en remplaçant par le lien religieux le lien politique disparu. A Thionville notamment, les évêques reprochent aux rois d'avoir affligé et brisé cette Eglise que leurs prédécesseurs ont unie avec tant de peine : ils les exhortent à pratiquer la charité, « cette charité que l'Apôtre enseigna d'un « cœur pur, d'une honnête conscience et d'une foi « sincère... : il faut, ajoutait Drogon de Metz, que « vous renonciez aux machinations secrètes, que « vous ne cherchiez pas à vous nuire et que vous « vous secouriez les uns les autres. Au peuple qui « vous est confié, donnez cette paix sans laquelle « personne ne verra Dieu ». Et les rois se laissent persuader ; ils s'engagent à ne jamais violer « les « droits de la charité et de la fraternité » ; sans s'attaquer jamais, ils s'honoreront et se soutiendront mutuellement et régleront leurs affaires communes dans de grandes assemblées. Leur bonne entente

sera imitée par le peuple qui formera, lui aussi, des associations fraternelles chargées de conseiller et d'aider le roi, afin de faire régner la justice et la sécurité ; les *fidèles* qui les composent placent à leur tête des *missi dominici*, vrais officiers de concorde et de paix [1].

[1] Sur ce système social et politique, dont l'idée morale et religieuse veut être le seul appui, voir Faugeron : *de fraternitate seu conloquiis inter filios et nepotes Hludovici pii*, 842-884 Rennes, 1868 ; Emile Bourgeois : *Le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*. Paris, 1885 ; Kleinclausz, p. 343, 351. « Voir dans Krause : *Cap.* p. 253, 112, 382 les actes .. des synodes réunis à Coulaines près du Mans... nov. 843, à Thionville en oct. 844, à Ver au mois de décembre de la même année. La communauté des intérêts de l'Eglise avec ceux de l'Etat est dès lors constamment affirmée. » Voir aussi *Ann. Bertin.* a 844 ; *Ann. Fulda.* a. 847 : *Ann. Xanten.* a. 850 ; le procès-verbal de l'assemblée de Meersen, fév. 847 (Krause, p. 89) ; les lettres d'Hadrien II à Hinkmar et à Charles le Chauve, PL. 122, 1295, 1298 ; le serment prêté par Louis le Germanique à Coblence, 860 (Krause, p. 154). Les pactes de fraternité conclus par les rois sont garantis par les seigneurs : ainsi, pacte de Tuesey (*Ann. Fulda*, 864) ; ils sont fortifiés par d'autres pactes analogues conclus entre rois, évêques et abbés (Krause, p. 299, 185..,).

La concorde régnant à l'intérieur de la chrétienté, celle-ci reprendra naturellement son œuvre conquérante ; ainsi pense Audrade Modicus, chorévêque de Sens, auteur du *Liber revelationum*, écrit vers 843, PL. 115, 23-30.

L'influence de saint Augustin (*Cité de Dieu*), montrant dans le péché, la source du mal social, a contribué à faire naître ces théories. — Elles aboutissent facilement à la suppression de la royauté (voir déjà le *de institutione regia* de Jonas d'Orléans) et au régime des *institutions de paix* (voir *infra*, p. 316) : les vrais chefs de cette société unanime, ce sont les prêtres ; les rois sont et doivent être leurs dociles instruments. D'où toute une littérature : le traité de Jonas, la *Via regia* de Smaragde, le *de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus (vers 857), le *de regis persona* d'Hinkmar. [Noter les fonctions judiciaires et policières du curé : Cap. missorum 857. 8 ; et le cap. Karolomanni de 884

Les devoirs politiques se définissent donc par les devoirs moraux : respecter les droits d'autrui, oublier les injures reçues, voilà l'obligation commune aux *fidèles* et au roi. L'Eglise chrétienne, gardienne de la morale, devient par là même la grande influence politique en même temps que la papauté, qui en est la tête, devient la suprême puissance sociale. Archevêque de Reims, l'un des premiers primats des Gaules, comme il s'intitule lui-même, ardent, passionné pour la défense de ses idées et le prestige de son église, Hinkmar « personnifie à merveille l'épiscopat de ce temps ». « Les évêques, « dit-il, sont les égaux et les conseillers du roi ; « bien plus, ils leur sont supérieurs, puisqu'ils les « sacrent ; ils ont le pouvoir de les déposer, puis- « qu'ils ont le privilège de les oindre. Un vieux « proverbe le dit : « Tu seras roi si tu fais bien ; si « tu ne fais pas bien, tu ne seras pas roi [1]. » Ce sont

Boretius. p. 292 et 273] et celles de l'évêque [cap. 876. 12 ; 857, 3. 8, et. déjà 782-86, 6 ; cf. les causæ synodales, d'après Réginon].

[1] Hinkmar « né vers 806, élevé à Saint-Denis sous l'abbé Hilduin, travaille en 829 à la réforme du monastère. Ne prend part aux affaires publiques qu'à dater de 843, remplace Ebbon à Reims en 845 », meurt en 882. « On ne peut lui refuser beaucoup de clairvoyance et une grande énergie, mais il ne fut exempt ni d'acrimonie, ni de passion. » — On lui doit : 1. un traité théologique contre Gottschalk, *le de prædestinatione Dei et libero arbitrio;* 2. quatre ouvrages de politique : le *de regis persona et regio ministerio* écrit à la demande de Charles le Chauve), *l'ad proceres regni pro institutione Karlomani regis* (882), *le de divortio Lotharii regis*, le *de ordine palatii* (rédigé en partie d'après un traité perdu d'Adalard : voir Waitz : III, 412) ; 3. des livres d'histoire (*vita Remigii*, suite des *Annales* de

les mêmes idées que proclame avec plus de vigueur encore Nicolas Ier.

La papauté romaine sort avec Nicolas Ier du rôle secondaire où, malgré les efforts d'Hadrien, l'a reléguée Charlemagne, où l'a maintenue Wala. « Dépouillant la mansuétude apostolique, Nicolas adresse aux rois des lettres pleines de malédictions terribles, inouïes, et telles que le saint siège n'en avait jamais écrit » : c'est un autre Elie, ressuscité « de nos jours à la voix de Dieu ». Il veille à ce que tous travaillent à instaurer ici-bas le règne du Père Céleste et, d'abord, à ne jamais troubler la paix ; il surveille notamment l'œuvre des rois. Car il est le vicaire du Christ, le chef de l'Eglise et par conséquent de la terre ; « dans la maison de Dieu, dit-il, et par « sa grâce, nous avons été constitué prince sur la «terre » : « il se fait l'empereur du monde entier [1]. »

Prudence de Troyes et des *Lettres* très précieuses. — Lire le texte PL. 125 et 126 : voir Noorden : *Hinkmar, Erzbischof von Reims...* 1863. Bonn ; Schrœrs ; *H. E. v. R.* Fribourg. 1884 ; Gundlach dans la *Ztft. f. k. G.* X 93, 258 ; le *Neues Archiv.*, XII, 455 ; XVIII, 303 ; Arrigo Solmi : *op. laud.* ; Ebert, Wattenbach-Dümmler, Molinier, et les encyclopédies.

« Il n'est pas le moins du monde un théoricien... : l'écrit n'est pour lui qu'une des formes de l'action .. Il était fait pour agir, pour gouverner, et partant pour lutter. » Voir un résumé de ses théories politiques dans Kleinclausz : *op. laud.* 374, ou dans Fournier : *Hincmar archevêque de Reims* [la France chrétienne dans l'histoire 1896. p. 116] : pour lui, les rois dépendent de l'Evangile et de l'Eglise à un double titre : comme hommes, dans leur vie privée, comme rois, dans leur gouvernement.

[1] Nicolas Ier, pape de 858 à 867 est un Romain, le fils du défen-

Au ciel, le système de la charité fraternelle suffit, sans doute, à maintenir l'ordre. Mais les Francs du IXe siècle ne sont pas des anges, et Charlemagne

seur Théodore : il a été poussé à la tiare par le parti qui soutient l'empire et que dirigent l'évêque d'Orta, Arsenius, et ses deux fils, Anastase le bibliothécaire et Eleuthère. Nicolas créera pour Arsène la charge d'apocrisiaire du S. Siège (« sorte de ministère d'état », qui aura disparu à la fin du IXe siècle, de par l'amoindrissement de l'autorité impériale sur Rome). Arsène est fameux par son faste et sa cupidité ; son fils Eleuthère enlèvera, puis assassinera la fille que le pape Hadrien II (867-872) a eue avant son entrée dans le clergé. La nièce du pape Nicolas est épousée par un noble ruiné, Sergius, qui l'abandonne ensuite. Nicolas lui a aussi donné, d'abord, le titre de maitre de la milice. — Entouré de gredins, Nicolas Ier fut un modèle de vertu : « il alliait la douceur et la charité à l'énergie et à la fermeté ». Lors de l'inondation du Tibre du 30 octobre 858, il s'appliqua à soulager la misère du peuple et ouvrit un hospice près de Sainte-Marie ; il fit porter à domicile les secours donnés aux aveugles, boiteux et paralytiques. Sur Nicolas Ier, voir ses *lettres*, PL. 119 (et, pour celles qui, perdues, sont résumées dans les chroniques, Jaffé 2018, 2019, 2025, etc.) ; sa *Vie*, par Anastase, dans le LP. éd. Duchesne, II, p. 151-172 ; les *Ann. Bertin* etc... Voir aussi Hauck : II, 491 ; Jules Roy : *Saint Nicolas I*. Paris. 1899 ; Duchesne : *Les premiers temps de l'état pontifical*, 1898 ; Lapôtre : *De Anastasio bibliothecario*. 1885, Parisiis ; Greinacher : *Die Anschauungen des Papstes Nikolaus über das Verhältniss von Staat und Kirche*, 1909, Berlin.

Il est certain qu'Anastase, le secrétaire du pape, a connu et utilisé les *fausses décrétales* ; il est aussi certain que l'influence de cet apocryphe sur le développement de la primauté romaine a été très faible : les progrès qu'elle accomplit à ce moment tiennent à la tradition chrétienne et à l'anarchie où se débat la chrétienté à la fin du IXe siècle. (Fournier, dans la *Revue d'histoire Ecclés*. 1907, p. 19). Sur la primauté romaine en général, voir la lettre de Nicolas à Photius, PL. 119, 785 (cf. 813 et 1119). — Sur la théorie de Nicolas touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, voir la lettre 86, PL. 119, 960 (où il reconnait à l'Etat quelque autonomie), et les lettres où il affirme l'absolue indépendance de la papauté par rapport à

n'est plus là, tenant sa lourde épée. Au dehors, au dedans de chacun des trois royaumes, le droit est foulé aux pieds, le désir de la vengeance enflamme ceux qui ont souffert. Deux ans après la paix de Verdun, le duc d'Arles Fulcrade se révolte en Provence, tandis qu'un certain Giselbert enlève une fille de Lothaire. Les Aquitains se rebellent à leur tour. C'est de toute part, chez tous les seigneurs, une soif de vol, une maladie d'avidité ; l'anarchie se déchaîne et bouleverse la chrétienté. La mort de Lothaire en précipite les progrès ; son passé faisait de lui, malgré qu'il en eût, un champion de l'unité impériale et chrétienne : il avait pardonné à Charles le Chauve, il l'avait reconcilié avec Louis le Germanique, il avait multiplié les grandes assemblées

l'empire, PL. 119, 795, où il affirme la subordination des Etats, PL. 119, 815, 882, 914, 942, leur interdisant autant que possible la guerre PL. 119, 998 ; 924 ; 1118, 964, leur enjoignant de protéger l'Eglise, PL. 119, 817, 836 (842). *La paix, la protection de l'Eglise*, ce sont, pense Nicolas, les deux obligations *sociales* que l'Evangile impose aux rois — Et naturellement, ils sont soumis, comme les autres hommes, aux commandements de la morale individuelle évangélique (PL. 119, 1115-1116. Sur l'affaire Waldrade, voir *infra*).

Anastase, fils d'Arsène et secrétaire de Nicolas I, est aussi cultivé et adroit que dépourvu de scrupules. Prêtre de Saint-Marcel, il abandonne son église et il est de ce chef frappé d'anathème, 19 juin 853. En juillet 855, d'accord avec l'empereur et avec Arsène, il renverse le pape légitime Benoit III et veut se faire nommer à sa place ; mais les Romains résistent, délivrent le pape : Anastase est dégradé. Nicolas I[er] le grâcie et le nomme bibliothécaire (858). Il joue un grand rôle encore sous Hadrien II, 867-872 (affaires d'Orient) et meurt vers 878-880. Il a traduit en latin beaucoup de livres grecs. Voir Lapôtre : *de Anastasio bibliothecario*, Paris, 1885

où s'échangeaient les serments de fraternité mutuelle. L'unité, à sa mort, se fragmente de plus en plus ; ses états forment les trois royaumes distincts d'Italie, de Provence et de Lorraine ; ceux de ses frères s'éparpillent insensiblement en groupes locaux, serrés dans chaque pays autour du seigneur le plus puissant ; c'est la France, la Neustrie, la Bretagne, l'Aquitaine, la Gascogne, la Navarre, la Gothie, la Bourgogne, la Franconie, l'Alamanie, la Bavière, la Saxe ; sur les ruines de l'empire brisé, c'est une poussière de principautés qui se jalousent, se surveillent, se mangent les unes les autres. L'autorité royale s'effondre, déchirée par les seigneurs : à la place du roi, c'est eux qui mettent désormais la main sur les évêchés. Et l'unité religieuse souffre de cette disparition de l'unité politique ; comme l'empereur se résigne à n'être plus que le roi d'Italie, le pape semble abdiquer cette magistrature suprême que revendiquait Nicolas ; Louis II refuse de s'occuper effectivement d'autres pays que les pays italiens au moment où, malgré lui du reste, Jean VIII restreint à la même Italie son action pontificale.

Voici enfin qui met le comble à la désolation de la chrétienté : elle est assaillie de toutes parts par des invasions furibondes : Slaves et Sarrasins l'attaquent au nord et au sud, Hongrois et Normands la ravagent à l'est et à l'ouest. Les Obotrites et les Wilzes franchissent l'Elbe, les Sorbes et les

Bohèmes envahissent la Thuringe. Boleslav de Moravie rejette l'autorité des Francs. — Les Sarrasins infestent la Méditerranée ; ils se sont emparés de la Sicile et maintenant ils prennent pied en Italie : Louis II les arrête à grand'peine à Bénévent et à Bari. Grégoire IV ne parvient pas à maîtriser l'embouchure du Tibre, l'armée franque est battue à Gaète et les Infidèles détruisent la basilique vénérée du prince des Apôtres : ils emportent même l'autel élevé sur son tombeau ! Il faut que Léon IV fortifie Saint-Pierre des remparts de la *cité Léonine* et que Jean VIII s'improvise amiral ! — Pendant ce temps, d'autres pirates venus du Nord remontent les larges vallées de la Germanie, de la Gaule et de l'Espagne ; ils saccagent la Frise, brûlent Jumièges, Rouen et Saint-Denis, viennent à bout de Robert le Fort qui leur tient tête un moment entre la Seine et la Loire ; les vallées et les côtes, ils mettent tout à feu et à sang. — Enfin, et pour mettre le comble au deuil universel, les Hongrois approchent par la vallée du Danube ; leurs escadrons pillards commencent de porter la terreur en Italie et en Germanie[1].

[1] C'est en 855 qu'est mort Lothaire Ier : à Meersen, 847 et 851, à Valenciennes 853, à Liège 854 il avait tenu quelques grandes assemblées afin d'affermir la concorde Lorsque Louis le Germanique avait traitreusement soutenu les Aquitains révoltés contre son frère Charles le Chauve, Lothaire avait soutenu Charles, 854. Noter que, en 843-844, d'accord avec le pape Serge, Lothaire avait essayé de se subordonner ses deux frères de

Dans cet abîme de calamités, les Chrétiens soupirent après la puissance disparue de Charlemagne ; et le pape se souvient qu'il est, de par sa charge, le « protecteur de la concorde ». Jean VIII pense donc à restaurer l'empire, l'empire des Francs, soldats de l'Eglise. Charles le Chauve est tout désigné pour collaborer avec lui : il se défend avec vigueur contre les Normands, il lutte avec énergie contre les seigneurs ; son conseiller, Loup de Ferrières, tient de Raban Maur et de Paschase Radbert les traditions impérialistes d'Alcuin et de Wala. Hadrien II songe à lui pour restaurer la paix chrétienne et Jean VIII le sacre empereur le jour de Noël 875, comme, soixante-

Germanie et de Gaule (Pfister : l'*archevêque de Metz Drogon*, Mélanges Fabre, 118-119). C'est l'échec de cette dernière tentative unitaire et impériale qui explique la netteté des théories de Nicolas Ier : jamais elles ne se seraient formulées ainsi au temps de Charlemagne.

Louis II 855-875 le seul fils énergique qu'ait eu Lothaire, tombera en défendant Bari ; Charles le Chauve 840 877 ; Jean VIII 872-882, non moins énergique et habile. Sur les invasions slaves, sarrasines [*en 846, saint-Pierre de Rome a été dévasté par les Sarrasins :* d'où la construction de la cité Léonine 848-852], normandes [866 : mort de Robert comte d'Anjou et duc de Transséquanie à Brissarthe, près Angers], hongroises [invasion de la Moravie et de la Bavière par Arpad 892 907], voir les bibliographies nationales, et les histoires des Carolingiens Sur l'œuvre particulière des papes, voir Duchesne : *Les premiers temps de l'état pontifical*, 1898 ; A Lapôtre : *L'Europe et le Saint Siège à l'époque carolingienne. Première partie, Jean VIII* 872-882. Paris, 1895 ; Kleinclausz : *op. laud.* 380-490. (Pour trouver un défenseur efficace contre les Sarrasins, Jean VIII cherche des rois ou des seigneurs qui acceptent, avec le titre d'empereur, cette lourde charge).

quinze ans auparavant, Léon III couronnait Charlemagne. Charles le Chauve, hélas ! n'est pas Charlemagne ; l'égoïsme des seigneurs paralyse ses efforts et il meurt sans avoir rien fait. Louis le Bègue, son fils, refuse la couronne que Jean lui apporte à Troyes, et, si Charles le Jeune l'accepte, si même il réussit, par un coup de hasard, à faire rentrer dans l'unité impériale tous les royaumes qui la constituaient autrefois, il ne parvient pas à restaurer, comme le voudrait le pape, « la paix et l'unité des saintes églises de Dieu et « de tous les Chrétiens par le saint siège ». Les seigneurs le contraignent à abandonner son ministre Liutward, les Normands rançonnent Paris ; il meurt enfin, abandonné de tous. L'anarchie recommence : l'organisation impériale est définitivement brisée [1].

Le Christianisme pâtit de cette crise atroce. Sur toutes ses frontières, il recule : ses ennemis savent que les Francs ne sont plus là pour le défendre. Au nord, c'est le roi de Jutland, Eric, qui fond à l'improviste sur Hambourg et détruit en quelques jours l'œuvre laborieuse d'Anschaire ; il faut que celui-ci reprenne ses prédications périlleuses avec

[1] Paris lutte contre les Normands de nov. 885 à mai 886, sous la direction de son évêque Gozlin, de l'abbé de Saint Germain Ebbes, et du comte Eudes, le fils de Robert le Fort. — C'est le 13 janvier 888 que meurt Charles le jeune (ou le gros), Kleinclausz : 515-534.

l'appui de Louis le Germanique et meure dans l'incertitude du lendemain. Son disciple préféré, Rimbert, voit pour la seconde fois la ruine des chrétientés scandinaves ; une coalition des Normands aboutit à l'écrasement des Saxons, leurs défenseurs. — A l'ouest, les Normands et les Danois envahissent l'Angleterre, saccagent les monastères, martyrisent le roi d'Estanglie, saint Edmond, accumulent les ruines, bouleversent les cadres traditionnels de l'Eglise [1] — A l'est, mêmes désastres couronnent mêmes dévouements. Les Moraves ont accepté l'Evangile, grâce aux deux prêtres grecs Cyrille et Méthode ; Méthode survit seize ans à son frère, devient archevêque de Moravie et de Pannonie, et confirme son église dans la foi. Mais la jalousie divise les enfants du roi qui le protégeait, et l'invasion hongroise détruit la jeune chrétienté du Danube. — En Espagne en-

[1] Une des premières invasions *danoises*, conduite par Ragnard Lodbrog, fut repoussée par les Northumbriens, 873. De même, en 878, Alfred le Grand fut vainqueur à Ethandun. Malgré cela, le péril redouble : en 870, « la grande invasion » ravage les monastères de Lindisfarne, Jarrow, Wearmouth, Streneshal, Croyland, Peterborough, Medeshamsteddt ; c'est le 28 novembre 870 qu'Edmond est martyrisé à Thetford : il deviendra rapidement l'un des saints les plus populaires de l'Angleterre. Voir sa vie par Abbon, PL. 139, 507 et Arnold : *Memorials of saint Edmunds Abbey* (Rer. Brit. Script. 96). — L'invasion danoise accélère la sécularisation des évêques anglais, devenus de plus en plus chefs nationaux, diplomates et guerriers [cf. *supra*, p 189 n Ealhstan, évêque de Sherborne, guerroye dans le Kent en 825, sur le Parret en 845, conspire contre Ethelwulf en 858].

fin, les Arabes abandonnent la politique qu'ils ont suivie au VIIIe siècle : sans doute, ils laissent subsister ving-neuf évêchés et les quatre métropoles de la péninsule ; mais ils accablent de vexations les prêtres et les fidèles pieux. Le zèle de quelques-uns amène une persécution violente. Le synode de Cordoue défend aux Chrétiens de s'exposer à la mort, en faisant, sans y être invités, une profession de foi. Saint Euloge, archevêque de Cordoue, qui raconte toute cette histoire, après avoir exhorté les martyrs à persévérer dans la foi, a le bonheur d'être martyrisé lui-même[1].— Un peu

[1] Sur le recul de la conquête chrétienne dans la seconde moitié du IXe siècle, voir *supra* p. 216, n., les références touchant Anschaire, qui meurt le 3 février 865 : la ruine de Hambourg est de 845, la réunion de Hambourg à Brême de 849 ; les rois Eric Ier et II ne se convertissent pas. Rimbert est mort en février 888 (voir sa vie, PL. 126, 991, et Hauck : II, 629-655. C'est le 2 février 880 que les Normands ont battu les Saxons sur les bords de la mer du Nord, tuant deux évêques, Thiadrich de Minden et Martkward de Hildeshein. Sorbes, Wilzes, Abodrites restent idolâtres comme devant.

Sur la conversion des Moraves [saint Cyrille meurt en 869 et saint Méthode, son frère, meurt en 885 : voir la lettre d'Anastase dans Gœtz : *Geschichte der Slavenapostel Konstantinus und Methodius*. Gotha, 1897, p. 243, la légende italienne, *ibid*, p, 247] et celle des Bulgares [le roi Boris, et les évêques Paul et Formose 864] voir Lapôtre : *l'Europe et le S. S. à l'époque carolingienne*. I, 1895, *passim*. Les Bulgares et les Moraves, les deux plus puissants peuples slaves de ce temps [sur les Slaves, voir t. IV, p 341, n.,] sont séparés par les Hongrois. Christianisés par l'Eglise latine d'Occident, les Bulgares se retournent vers l'Eglise byzantine, 870, parce que les papes ne veulent pas leur donner pour archevêque leur apôtre, l'évêque Formose ; celui-ci est déposé et excommunié par Jean VIII, 876, parce que ami de l'apocrisiaire Grégoire disgracié par le pape. Jean VIII a essayé en

partout, au sud comme au nord, ou à l'est, l'absence de Charlemagne se fait douloureusement sentir.

vain de les regagner en obtenant du patriarche de Constantinople, à un moment d'union des deux Eglises, la reconnaissance des droits de Rome sur « le diocèse des Bulgares » : il a échoué, parce que Boris, au contact des Byzantins, a voulu jouir de l'autonomie ecclésiastique. — Les Moraves détestent la Germanie et ses évêques, qui leur font la guerre [en 871, Arno évêque de Wurzbourg, Sigehard évêque de Fulda, Liutbert évêque de Mayence, font campagne, avec les Germains, contre les Moraves] : c'est donc à Byzance que s'adresse Rastiz, le fondateur de l'état morave, 863, en même temps que son ami Boris de Bulgarie. De là, la mission de Constantin (Cyrille) et de Méthode, venus de CP. Mais Nicolas Ier les mande à Rome, au moment où ils vont repartir pour l'Orient, chercher des évêques ; Rome organise l'Eglise morave sous l'autorité de Méthode et indépendamment de l'Eglise de Germanie ; Rome autorise même l'usage d'une liturgie slavonne, qu'ont rédigée les deux apôtres venus de Byzance. La haine nationale des Allemands pour les Slaves détruit cette Eglise et cet état moraves : le roi Arnulf et son ami l'évêque Wiching qui fabriqua une fausse lettre et fit ainsi condamner par Etienne V la liturgie slavonne ont été les auteurs de cette ruine. L'Eglise morave latino slavonne ne sera jamais relevée (malgré les efforts de Moimir II et de Jean IX, 898-900).

Noter que, à ce moment, le roi des Moraves Svatopluk et le roi des Croates, Branimir, se sont placés sous le protectorat de saint Pierre, eux et leurs royaumes : c'est chez les Slaves que débute le droit politique censier (voir *infra*, p. 298 et tome VI).

Sur le Christianisme espagnol au IXe siècle, voir Baudissin : *Eulogius und Alvarus*, 1872. Leipzig ; Dozy : *Histoire des Musulmans d'Espagne*. II. 1891. Leyde ; Gams : *K. G. Spaniens*. II, 2. 1874. p. 299. Voir surtout la *Vita Eulogii auctore Albaro*, PL. 115, 705 et les œuvres d'Eulogius. E. [mort le 11 mars 859, né après 800 dans une famille de Cordoue ; une de ses sœurs s'est faite religieuse], a été élevé par les clercs de S. Zoyli et l'abbé Speraindeo, maître d'Alvarus, qui se lie avec lui : c'est un ascète austère, qui veut aller en pèlerinage à Rome expier une erreur de jeunesse ; en 848, il voyage dans le nord de l'Es-

La situation intérieure de la chrétienté n'est pas moins lamentable ; avec la conquête, c'est la réforme qui s'arrête. La discipline ecclésiastique se détend, au milieu de l'anarchie : abbés et évêques adoptent les mœurs pillardes et dissolues des seigneurs qui usurpent plus que jamais les églises et les dîmes ; l'ambition et la cupidité se disputent leurs âmes ; ils abaissent devant les rois la majesté de leur ministère et assouplissent au caprice de leurs passions les règles de l'Evangile. Trop souvent, du reste, les comtes ou les ducs disposent à leur fantaisie des offices ecclésiastiques [1]. Le pou-

pagne et séjourne chez Wiliesind, l'évêque de Pampelune. A son retour à Cordoue, la crise éclate : Saul, évêque de Cordoue et Reccafred, archevêque de Séville (?) luttent l'un contre l'autre au sujet de l'attitude à tenir vis-à-vis des Musulmans : Abderrahman III a défendu, sous peine de mort, d'attaquer en public Mohammed et l'Islam ; beaucoup de clercs ont été exécutés pour avoir contrevenu à cet ordre. « On les vénéra comme des martyrs ; mais, sur le désir du calife, un conciliabule d'évêques espagnols déclara 852, que, puisqu'ils s'étaient eux-mêmes précipités vers la mort, ils ne devaient pas être vénérés comme des martyrs. » [Mansi. XIV, 970 ; Hefele-Delarc. V. 385]. Après hésitation, poussé par Alvarus, Euloge avait embrassé le parti des zélés et défendu les « martyrs ». Emprisonné avec Saul, Euloge écrit, fait des vers, encourage à la mort ses compagnes Flora et Maria [*Documentum martyriale* ; *memoriale SS. MM.*] Le successeur d'Abderrahman, Mohammed, est plus sévère encore. Finalement, après avoir écrit l'*Apolegeticus SS. MM.* Eulogius est mis à mort : il venait d'être nommé archevêque de Tolède, à la mort de Wistremir ; arrêté pour avoir abrité Leocritia, chrétienne née dans une famille de renégats, il a attaqué le prophète [Herzog-Hauck : V. 594]. Wistremir, à ce moment, semble avoir exercé, de Tolède son siège 839-850, une action importante.

[1] Un exemple typique est fourni par la Bretagne française que

voir des métropolitains grandit outre mesure, en raison de l'indignité trop fréquente des évêques et du rôle toujours croissant de l'Eglise. Hinkmar revendique pour eux l'examen, la confirmation et la consécration des évêques de la province ; la convocation et la présidence du concile provincial ; la nomination des administrateurs des évêchés pendant la vacance du siège ; le droit de juger les plaintes lancées contre les évêques et leurs contestations mutuelles ; le droit d'autoriser leurs déplacements et les aliénations des biens ecclésiastiques ; la surveillance suprême de toute la province. Comme les chorévêques gênent la liberté

Charlemagne a domptée, où il a organisé 4 diocèses : Vannes, Quimper, Saint-Paul de Léon et Alet, mais d'où les Francs sont chassés par Nominoé en 846. Bien que conseillé par le pieux Conwoïon, qui a fondé l'abbaye de Redon, Nominoé chasse les évêques qui lui déplaisent, Susannus, Salocon, Félix, Liberalis, sans les faire juger. Protestation des évêques francs des quatre provinces de Tours, Sens, Reims, Rouen (850-851) ; vaines négociations de Salomon, second successeur de N., poussé par Fertien, avec Benoît III et avec Nicolas Ier, auquel il a le toupet de mentir et de demander ensuite le pallium pour un évêque son ami, l'évêque de Dol [aux quatre évêchés de Charlemagne Nominoé en a ajouté trois autres : Dol, Saint-Brieuc, Tréguier]. 866 Aux évêques francs qui maintiennent leur plainte (concile de Soissons, 18 août 866), Salomon donne une demi satisfaction en restaurant Félix à Quimper, Liberalis à Léon ; mais il n'obtient pas d'eux, non plus que de la papauté, que la Bretagne, soustraite au métropolitain de Tours, ait son métropolitain propre, à Dol. [Duchesne : *Fastes*, II, 256, sq. ; de la Borderie : *Hist. de Bretagne*, II, 50 ; Merlet et Levillain dans le Moyen Age, 1890, 1 ; 1902, 201 ; F. Lot : *Mélanges d'histoire bretonne*. Paris, 1907].

de leur action, les métropolitains travaillent à les supprimer [1].

[1] Sur l'arrêt de la réforme et la décadence disciplinaire et morale, voir Hefele-Delarc V. 311-605 et VI, 61-145 ; Imbart de la Tour : les *paroisses rurales du* IV[e] *au* XI[e] siècle. p. 222, sq. ; Lesne : la *Hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie*, 742-882. Paris, 1905. — Des disciples d'Agobard attaquent vigoureusement, mais vainement, les envahissements des seigneurs : l'auteur des Faux Capitulaires, notamment, nie que le seigneur ait aucun pouvoir sur le prêtre, sur les choses sacrées. Le plus souvent, on affermit la juridiction des évêques sur les paroisses domaniales, et l'immunité de la dot paroissiale, sans contester la propriété du seigneur : voir le *de ecclesiis et capellis* d'Hincmar, Flodoard III. 27-28, conciles de Pitres de 864 et 869, concile de Trosly de 909, canon 6.

Les chorévêques sont combattus par les fausses décrétales et sont supprimés aux conciles de Paris 849 et de Trêves 888. A leur place grandit l'archidiacre [souvent deux par diocèse, et qui sont prêtres], que secondent les doyens. — Quelques grands évêques, comme Hinkmar, luttent énergiquement contre l'inconduite de leurs clercs et les pratiques simoniaques, leur prêchent le respect de la liturgie, le culte de la justice, de la sobriété et de la charité, multiplient les synodes, fixent « la procédure qui doit être suivie contre les clercs soupçonnés ou coupables ».

Quelques diocèses disparaissent, détruits par les invasions [Eauze ; Frotaire de Bordeaux obtient de résider à Bourges, 876 ; Gunhard de Nantes massacré par les Normands, 843 ; Landramnus de Nantes fuit à Angers, 886]. — L'évêque doit consentir à partager avec son chapitre les biens de son église à ce moment. V. Lesne : *L'Origine des menses au IX[e] s.*, Paris, 1910.

Sur l'exaltation de l'institution métropolitaine à ce moment, voir Fournier : *Hincmar, archev. de Reims* (in *la France chrétienne dans l'histoire*. p. 109) ; Lesne : *op. laud.* 87-185. Noter qu'elle n'est pas l'œuvre du seul Hincmar : « il ne l'a faite sienne qu'en lui donnant plus de précision et d'efficacité ; sa science de canoniste, sa subtile et peu loyale exégèse l'ont ramenée à un système juridique qui parut puissant et en accord avec les canons des anciens conciles... Elle est avant tout le résultat de la réforme de l'Église franque accomplie au temps de Pépin et de Charlemagne sous l'influence des idées anglo-saxonnes. Le métropolitain, autrefois président d'une assemblée

Une révolution menaçait de bouleverser la discipline : un inconnu la prévint. La collection canonique que compose le mystérieux Isidorus Mercator encadre les canons des anciens conciles dans une double série de décrets pontificaux sottement falsifiés ; elle raffermit à l'encontre des métropolitains les droits traditionnels des évêques et de la papauté ; elle augmente même ceux de cette dernière en lui déférant *en première instance* les causes graves (*majores*) des évêques qu'elle ne jugeait le plus souvent qu'en *instance dernière et suprême* [1].

d'égaux, est devenu un archevêque tel que le concevait saint Boniface, chef des évêques comme dans l'Église anglo-saxonne ». Sans doute aussi faut-il ajouter que l'organisation ecclésiastique a subi en ceci l'influence des idées seigneuriales : « l'archevêque doit se concerter avec ses suffragants, comme un *senior* se met d'accord avec ses *vassi*. »

De plus en plus, les seigneurs mettent la main sur les évêchés : en 862 par exemple, le comte d'Auvergne Etienne chasse l'évêque de Clermont Sigo et le remplace. Les mauvais évêques et les mauvais prêtres semblent avoir pullulé. Voir l'histoire de Theutberge, *infra*, p. 237, n.

Les monastères sont toujours, essentiellement, des groupements laïques : « les abbés en ces temps-là ne sont ni nécessairement, ni ordinairement prêtres. . Prêtre déposé, considéré comme un simple fidèle, Anastase le bibliothécaire est exclu du clergé ; mais il peut être moine et abbé » [Duchesne : *Premiers temps de l'état pontifical*. 1904, p. 233, n. 1]. Souvent, comme il arrive, ils sont en guerre avec les évêques : cf. la lutte de saint Calais contre Aldric du Mans, 832-857, qui meurt vaincu.

[1] Lire le texte des fausses décrétales dans Paul Hinschius : *Decretales Pseudo-Isidorianæ et Capitula Angilramni*... Lipsiæ, 1863, in-8. Au jugement de tous, les fausses décrétales ont été rédigées et répandues entre 847 et 852 ; elles sont très étroitement apparentées aux Capitula attribués à Angilramne et aux

La papauté, du reste, lutte comme elle peut contre le désordre. Avec Nicolas Ier et Hadrien II elle soutient de glorieuses luttes pour l'honneur de la morale chrétienne, défend la sainteté et l'indissolubilité du mariage et montre à Lothaire II qui veut chasser sa femme pour épouser sa maîtresse que, pour être roi, on n'en est pas moins soumis aux lois qui obligent tout le monde. Mais il est clair que la foi, l'espérance, la charité, la pureté

faux capitulaires de Benoît le lévite. Pour Simson et Fournier : *Etude sur les fausses Décrétales* [Revue d'histoire ecclésiastique, 1906] etc, tous ces faux proviennent de la province ecclésiastique de Tours, précisément de l'église du Mans ; pour Hinschius, Lot [Etudes sur le *règne de Hugues Capet*, append. IX] et Lesne, l'atelier des faussaires est à Reims. Cette dernière hypothèse rallie aujourd'hui la plupart des suffrages ; elle n'implique pas nécessairement que les faussaires soient des clercs d'Ebbon [l'archevêque de Reims dépossédé, voir *supra*, p. 215, n. que Lothaire eut voulu rétablir en 845, quand Reims fût donné à Hinkmar].

Il est certain par ailleurs que Nominoé a chassé de leurs sièges les évêques bretons fidèles à Charles le Chauve. Voir p. 232, n. 1 Sur les *gesta Aldrici*, voir Julien Havet : [*Œuvres*, I, 275 et Duchesne : *Fastes*, II, 310.

Presque aussitôt, les fausses décrétales ont été utilisées par Rothad de Soissons et Hinkmar de Laon, qui étaient entrés en conflit [863, Hefele-Delarc, V. 465] avec Hinkmar de Reims : « c'est vraisemblablement là que Rothad a puisé le principe sauveur de l'appel à Rome » ; c'est le seul point du reste où pseudo-Isidor l'emporte sur Hinkmar, au IXe siècle ; peu à peu sa victoire sera complète. — [Les fausses décrétales ont lancé l'idée de primat, supérieur aux archevêques : vers 844, Drogon de Metz a eu la fonction, sans le titre ; vers 857, Lothaire l'a vainement sollicitée pour Hinkmar ; en 875, Charles le Chauve l'obtient pour Anségise de Sens. Le primat serait assimilé au patriarche des églises orientales, ou au vicaire pontifical (saint Césaire d'Arles). Les évêques, les métropolitains, les papes (sauf Jean VIII) rejettent l'idée].

des mœurs, l'esprit de pénitence défaillent de plus en plus parmi les foules ; la famille se dissout[1].

[1] Le scandale de Lothaire II chassant Theutberge pour épouser Waldrade symbolise exactement l'affaiblissement de la moralité publique. Le duel Waldrade-Theutberge a duré 12 ans, 857-869 : contre les évêques qui ont trahi et condamné Theutberge se dressent Hinkmar et Nicolas. Voir Parisot : *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1898. Paris, p. 151, sq. et Hefele-Delarc, V. 433-528. « A en juger d'après les témoignages du temps, le mariage. qui, étant la base de la famille, est celle aussi de la société paraît fort éloigné de l'idéal chrétien. Trop souvent la vie commune s'ouvre par le rapt et se termine par le divorce ; si elle est profanée par l'adultère de la femme, le mari, qui d'ailleurs ne se considère nullement lui-même comme tenu à la fidélité, ne se fait aucun scrupule de venger son honneur en tuant la coupable. L'opinion publique ne marque pas toujours avec netteté la distinction entre les enfants légitimes et les enfants nés hors du mariage. ; les unions des personnes serviles ne sont pas respectées par les maîtres, qui ne craignent pas de séparer arbitrairement les époux. Sur tous ces points la morale chrétienne est tenue en échec par les vices et la barbarie » [Fournier : *Hinkmar de Reims. op. laud.* 103]. — *Le pénitentiel de pseudo-Théodore* et ceux qui dérivent de lui « permettent un second mariage au mari, du vivant de sa femme, lorsque celle-ci s'est rendue coupable d'adultère » Schmitz : *Die Bussbücher und das canonische Bussverfahren*, II, 1898. Dusseldorf, 119, 133. Même, il autorise la femme adultère renvoyée à se remarier, après avoir fait pénitence, et après deux ans de solitude. Les canones Gregorii, dont il s'inspire, sont plus larges encore. Or, notre pénitentiel a exercé une très grande influence jusqu'au XIe siècle en pays franc et en pays anglo-saxon. Vacant I, 495. — Les traditions germaniques ont contribué à affaiblir le mariage : elles n'admettent pas que le rapt soit une cause d'invalidité. Köstler : *Die väterliche Ehebewilligung...* Stuttgart, 1908. — Cf. déjà les conciles de Compiègne et de Verberie. — Nicolas Ier a pourtant définitivement fixé la théorie chrétienne du mariage, formé par le consentement, indissoluble [rescrit aux Bulgares, 866 ; Brissaud, 21 ; Roy, 89].

Les grands évêques Régimir de Turin, Hinkmar notamment, luttent pour régénérer la vie religieuse des foules. A l'occasion

La pensée chrétienne ne peut pas développer au milieu de ces circonstances tragiques les promesses qu'elle donnait naguère. Saint Augustin demeure, grâce à Raban, le grand maître et Boèce le grand initiateur des études philosophiques ; mais la doctrine ne progresse plus. Gottschalk enseigne qu'il y a une double prédestination, à la vie pour les uns, pour les autres à la mort ; et Loup de Ferrières, Ratranne de Corbie, les évêques Prudence de Troyes, Wénilon de Sens, Remi de Lyon défendent sa théorie. Raban l'attaque néanmoins et Hinkmar la condamne : il tient pour l'universalité de la rédemption. Mais ces discussions ne développent en rien la doctrine du concile d'Orange [1].

de Pâques, Hinkmar pousse ses ouailles à la confession et à la communion ; il menace les délinquants des peines les plus sévères. Il précise la théorie du mariage « union librement contractée entre deux conjoints qui n'appartiennent pas à la même parenté.., il le veut indissoluble..., sans admettre les dérogations que la législation des capitulaires avait dû tolérer ; mais, par un tempérament sensé, l'indissolubilité ne commencera pas au jour de la célébration des noces; c'est seulement le mariage consommé qui ne peut être rompu », Inutile de dire qu'il proteste avec énergie contre le rapt et l'inceste [Fournier]. — Sur la théorie de la dispense élaborée par Hinkmar à l'occasion des ordinations d'Ebbon, qu'il fait casser, puis qu'il doit admettre, voir Saltet: *Les Réordinations*, p. 126 sq. En revanche, Hinkmar s'est constitué, contre Agobard: *de divinis sententiis*, PL. 104. 354, 6, contre Louis le Pieux, contre le concile de Valence 855, 12, contre les papes, le champion des ordalies, *de divortio Lotharii* ; elles sont admises de même par les conciles de Mayence, 847, et de Tribur, 895.

[1] En 848, revenant de Rome, Gottschalk veut gagner à sa doctrine Noting (qui deviendra évêque de Brescia, et qui prévient Raban). Il est condamné par les conciles de Mayence 848,

De même, si la polémique que provoque l'abbé de Corbie, Paschase-Radbert, en soutenant l'identité du corps historique de Jésus et du corps eucharistique, amène Raban à préciser cette notion d'identité, elle n'aboutit pourtant pas à dégager l'idée des accidents spécifiques ni à élaborer la notion de la transsubstantiation. Loin de s'en approcher, il en est même qui s'en éloignent, avec Ratramne, et considèrent comme purement spirituelle la présence du corps de Jésus dans le sacrement [1].

Kiersy, 849. — La controverse se ranime quand Hinkmar y prend part : de là, le concile de Kiersy de 853, celui de Valence 855, ceux de Langres et de Savonnières, 859, de Toucy, 860 : l'*epistola synodalis* d'Hinkmar termina la controverse. — Voir Mansi XIV, 914, XV, 1. 537 ; PL. 112, 1530 ; 122, 355 ; 125 ; 126, 122 : Ztft. f. K. G. 1890. 258, et Gaudard : *Gottschalk moine d'Orbais...* Paris. 1887 : Schwane, V 149 ; Harnack : III³, 269 ; Hefele-Delarc V. 333-433 : Turmel : *La controverse prédestinatienne au* IXe *siècle*, dans R. H. L. R. 1905, p. 47.

[1] Voir PL. 120, 1267 et PL. 112, 1510 ; 124 ; 121, 125, 403 ; Revue Bénédictine, 1908, et Ernts : *Die Lehre des Paschasius Radbertus von der Eucharistie* : 1896, Fribourg ; Naegle : *Ratramnus und die h Eucharistie*, 1903, Wien. — Des théories plus ou moins franchement symbolistes, au sujet de l'Eucharistie, ont été soutenues par Amalaire, PL. 105, 1141, 289, par Florus PL. 119, 77 : celle de la Ratramne a eu un retentissement considérable, 844 : très lumineusement déduite, elle nie la notion de conversion, de la distinction de la substance et des accidents : elle affirme que le corps est présent *spiritaliter* dans le pain, qu'il n'est pas le corps né de Marie, mais quelque chose d'incorporel et d'incorruptible. (Paschase Radbert (qui écrit en 831, publie en 844, meurt vers 865), avait reproduit et précisé les thèses de saint Ambroise, au point que, au jugement de Harnack, Paschase a formulé la transsubstantiation. D. G. III, 278 ; contra Batiffol : *Etudes d'histoire et de théologie positive*, II. 1905, p. 369. (Christian de Stavelot, vers 850, dépend de Saint Augustin par Bède, non de Ratramne. *Rev. H. Eccl.* 1908. 495).

Un cerveau puissant, dont l'œuvre fait regretter l'avortement de cette fin de siècle, exerce sur ceux-là un notable ascendant : Scot Erigène ressuscite la philosophie de Plotin et raconte le procès divin du monde ; il traduit Denys l'Aréopagite, tandis que Manon traduit le *Timée* [1]. Si la cour de Charles

[1] Jean Scot Erigène est certainement né en Irlande, il y a sans doute été élevé. Venu en Gaule avant 850, il conquiert la faveur de Charles le Chauve, se lie avec Hinkmar, Ratramne, Loup de Ferrières. On ne sait s'il a été prêtre ; il ne semble pas avoir été moine. L'enseignement qu'il donna le fit remarquer. Il n'a sans doute écrit aucun traité sur l'Eucharistie, mais il a composé un *de divina prædestinatione*. On perd sa trace, après 877-882 Il semble que, presque seul en Gaule, il ait su admirablement le grec Outre Denys l'Aréopagite, il connait Origène, saint Basile, les deux saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin, Boèce, Macrobe, Marcianus Capella ; mais dans quelle mesure a-t-il connu les philosophes grecs ? — L'Etre éternellement subsistant, inconnu, inconnaissable à soi-même (*Dieu le Père*) fait éternellement jaillir de soi « l'Universalité » de la créature, c'est à-dire l'ensemble des causes primordiales des choses qu'il contient dans son entité abyssale, c'est-à-dire *le Verbe* de la théologie, absolument un et simple puisqu'il est toutes choses, infiniment multiple pour la même raison ; à un troisième stade, ces causes primordiales s'extériorisent dans les genres, espèces, individus, vraies et réelles théophanies, où s'épanouit la substance divine, une ; ces êtres, généraux et individuels, finiront par se résorber en Dieu, grâce à la rédemption opérée par Jésus-Christ. Car tel est le vrai sens, cosmologique autant qu'anthropologique, du sacrifice rédempteur accompli par Jésus sur la croix. Au point de vue anthropologique, qui nous est le plus accessible, ce sacrifice a une valeur telle que Dieu « ne nous demande plus rien pour nos fautes » ; l'incarnation nous a arrachés à la corruption et à la mort, et vraiment divinisés [PL. 122. 1221-1226, 1240 ; 981, 1007, 899, 310 ; Rivière : *op. laud.* 287]. Voilà la métaphysique qu'expose Scot dans son grand ouvrage, les *de divisione naturae libri quinque*. PL. 122. Voir Histoire littéraire, V. 416 ; S. René Taillandier : *J. S. Er.* 1843 ; Th. Christlieb : *Leben und Lehre des J. S. Er.*

le Chauve groupe tous ces savants. Rome devient un second centre d'études : le conseiller du pape Nicolas, Anastase, est aussi érudit qu'habile, et du reste peu scrupuleux : il fait passer en latin plusieurs ouvrages grecs, espérant ainsi secouer la torpeur où tant d'esprits semblent s'endormir. Il écrit la vie de Nicolas Ier, Agnellus rédige les annales des évêques de Ravenne, et le diacre Jean Hymonidès prépare une grande histoire de l'Eglise. Comme Augustin dans la première partie du IXe siècle, c'étaient donc les Grecs qui aiguillonnaient maintenant la pensée chrétienne. Les travaux exégétiques de Drutmar de Corbie ou d'Alfred le Grand[1] montrent qu'un tel stimulant n'était pas

Gotha, 1860 ; Stöckl : *Gesch. der Ph. des M. A.* I 1864, 31 ; Brilliantoff : *Influence de la théologie orientale sur J. S. Er.* (en russe). Pétersbourg. 1898 ; Dräseke : *J. Scotus..* Leipzig. 1902 ; M. Deutsch. dans Herzog-Hauck. XVIII[3]. 86 ; K. Rand : *Johannes Scottus*. Münich. 1906. Un commentaire des *Opuscula Sacra* de Boèce est rattaché à Scot. Pour Jacquin [R. Sc. Th. oct. 1907], Scot ne connait encore le néo-platonisme que par saint Augustin, quand il écrit le *de prædestinatione*. — Héric d'Auxerre, 841-876, est son plus fameux disciple, Molinier : *Sources*. I, p. 256, comme peut-être Macarius Scotus de Corbie.

A la prière d'Odon, évêque de Beauvais, Ratramne, mort après 868, combattit le panthéisme de Jean Scot et de Macarius Scotus. [Mabillon : *Acta Sanctorum Ord. S. B. s. IV*. pars. II, præf. ; p. LXXVI et *Annales O. S. B.* III. 139 ; Renan : *Averroès et l'Averroïsme*, Paris. 1852, p. 101-102].

[1] Voir Cabrol : l'*Angleterre chrétienne avant les Normands* p. 227. (Alfred, 871-900, jouit quelque temps de la paix, 878-892 : il a traduit en saxon, ou fait traduire, la *Regula pastoralis* de saint Grégoire, Orose, Boèce ; il a fait rédiger la *Chronique Saxonne*, un *Code Saxon* qui débutait par le Décalogue ; Plegmond s'associe à ses travaux).

inutile. Par malheur, les pillages des Normands laissaient peu de loisir au noble roi du Wessex, — et personne n'était plus heureux que lui.

Dans tous les domaines, la chute de l'empire franc coïncide avec un ralentissement de la vie.

CHAPITRE VI

LE CHRISTIANISME ET LA DÉSORGANISATION SEIGNEURIALE

X^e^-XIe SIÈCLES.

Les invasions continuent de troubler l'Occident aux Xe et XIe siècles ; l'insécurité devient générale ; les liens personnels achèvent d'enlacer tous les hommes : le plus sûr moyen de se défendre n'est-il pas d'acheter la protection d'un puissant seigneur en lui vendant son obéissance ? Le souci de l'unité chrétienne, l'idée de la fonction impériale s'oblitèrent au point que le titre d'empereur ne paraît plus désigner que le roi d'Italie, au point que le roi d'Italie néglige de prendre le titre d'empereur [1]. L'empereur disparu, les rois disparaissent à leur tour ; malheur à qui n'a pas su grouper derrière

[1] En 924.

lui une forte association de fidèles, de vassaux ! L'hérédité s'affaiblit, la couronne devient élective ; à qui la prend, elle apporte une satisfaction d'orgueil plutôt qu'un surcroît de puissance, des droits très étendus, mais nulle force nouvelle. Sur les ruines de l'empire surgissent plusieurs centaines de principautés, comtés ou duchés, seigneuries ou républiques.

La vie chrétienne souffre gravement de cette situation *a-catholique*. L'orgueil étouffe les forts, la peur abaisse les faibles, l'égoïsme ronge toutes les âmes. Il n'y a plus pour personne d'idées générales, d'intérêts communs. L'homme ne sait bientôt plus s'il existe un monde au delà de son canton. Il prend racine, il s'incorpore à la terre. « Celui-ci perche avec l'aigle, l'autre se retranche derrière le torrent. » Vivre au jour le jour, comme on peut, chacun pour soi ; échapper aux massacres et aux famines, voilà tout l'idéal de ces pauvres humains dégradés par la crainte de la maladie, de l'incendie, de la mort ! Les seigneurs confisquent les terres de l'Eglise, soit qu'ils prétendent les défendre, soit que les moines aient fui devant les pirates ; ou bien, pour les acquérir, ils se revêtent des dignités ecclésiastiques sans rien changer à leur vie. Le troupeau affolé ne peut compter sur ses pasteurs. L'Antéchrist va venir : la fin du monde est proche.

La situation de la chrétienté franque au moment de l'anarchie seigneuriale n'est pas uniformément

désolée : en Germanie la royauté demeure plus forte et l'Eglise plus pure. Un peu partout, il y a des *âmes saintes* qui réagissent contre l'universel affaissement, qui vivent par la foi, par l'espérance et par l'amour. — Ce Christianisme persistant entretient la vie catholique. Les maux qui ont suivi la ruine de l'organisation impériale en font sentir la nécessité aux plus humbles consciences ; la légende s'empare du souvenir de Charlemagne et propage le culte de son œuvre unificatrice : *l'empire renaît*. Le vieux système de la *recommandation* à saint Pierre [1], rendu inutile par l'œuvre de Charles, refleurit tout d'un coup comme aux jours sombres où il a pris naissance : la protection de l'Apôtre vaut sans doute celle d'un seigneur ; elle est aussi efficace contre les pirates d'aujourd'hui que contre les barbares d'autrefois : *la papauté survit*. Des moines s'associent enfin et forment une *congrégation* puissante ; leur esprit catholique vivifie leur œuvre de réforme chrétienne : Cluni sauve l'avenir [2].

[1] Voir *supra*, p. 31 n.

[2] Sur l'histoire économique, sociale et politique de cette triste époque 888-1049, voir les bibliographies nationales, Wattenbach, Molinier, etc..., et Dahlmann-Waitz, Monod, Gross, Pirenne, etc..; Réginon (813-906), Flodoard (919-966, éd. Lauer), Richer, Hariulf, etc .. ; — les histoires nationales, surtout Mühlbacher : *Deutsche Geschichte unter den Karolingern*. 1896. Stuttgart ; Flach : *les Origines de l'ancienne France*. I. *Le régime seigneurial* Paris, 1886 ; Fustel de Coulanges : *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne* 1892 ; — et les histoires particulières de Borgnet, Eckel, Lauer, Lot, Pfister, Sœhnée, Poupardin, Parisot, etc...

I

L'Italie, la Gaule et l'Espagne, la Germanie et l'Angleterre voient également se restreindre le groupe social, s'exalter le pouvoir du seigneur et de l'évêque, l'immunité se multiplier et... s'anémier la vie religieuse [1].

[1] La confiscation de l'épiscopat, des abbayes, des hautes charges ecclésiastiques par les seigneurs entraîne naturellement une certaine confusion du monde laïc et du monde ecclésiastique : on revient, par des voies troublées, à la situation du ve-vi^e siècle ; les évêques jouent un très grand rôle politique, comme les comtes, soit dans les élections des rois, soit dans les assemblées qui présentent souvent un caractère mi-laïque mi-ecclésiastique, soit dans les villes. Les évêques ne sont plus seulement de grands propriétaires immunistes « exerçant sur leurs terres la juridiction patrimoniale. En vertu de titres soigneusement conservés dans leurs archives, ils détenaient des portions souvent considérables de l'autorité publique... (Par exemple, en 908, le tonlieu et le droit de battre monnaie à Maestricht avaient été donnés aux évêques de Liège. En 948, l'église de Cambrai avait reçu le pouvoir comtal dans la ville. Celle d'Utrecht... avait obtenu successivement le droit de battre monnaie, le tonlieu dans toute l'étendue du diocèse, la pêche dans l'Amstel et le Zuyderzée » [Pirenne : *Histoire de Belgique*, I. 1900. 52-54. Cf. Hauck. III, 6 et 56].

Etudier à ce point de vue Notger de Liège d'après G. Kurth : *Notger de L. et la civilisation au* x^e *siècle*. Paris : 1905.

L'évêque de Verceil Léon 999-1026 joue un rôle politique important : favori d'Otton III et de Henri II, il offre la couronne d'Italie à Guillaume IV, puis à Guillaume V.

Les évêques exerçent souvent les fonctions comtales en Italie, France, Germanie. Sur l'Italie en particulier, voir Silvio Pivano : *Stato e Chiesa da Berengario I ad Arduino*, 883-1015. Torino, 1908. Gui de Spolète donne les pouvoirs comtaux à

En Italie la disparition de la royauté favorise, au sud, les progrès des Byzantins qui échouent sans doute dans la Pouille, mais qui réussissent à occuper la Calabre et la terre d'Otrante. Les villes maritimes s'érigent en républiques indépendantes, Amalfi et Salerne, surtout Pise et Gênes, qui trouvent la richesse dans le commerce avec l'Orient ; mais, dans la majeure partie de la péninsule, des tyrans locaux se font détester.

A Rome, par exemple, une famille émerge du sein de l'aristocratie militaire, prend et garde longtemps la direction des affaires : c'est la famille de Théophylacte, « vestiaire » pontifical et duc de Ravenne, consul et sénateur de Rome. Il pousse à la chaire de saint Pierre un amant de Marozie sa fille, Sergius III, haineux et féroce polisson, qui met à mort son prédécesseur et casse toutes les ordinations faites par le dernier défenseur de l'ordre et de l'empire, le pape Formose. Malgré ses vices, malgré ses crimes, Sergius dure huit ans, grâce à Marozie ; et, pour la même raison, Jean X qui lui succède garde pendant quatorze ans les clés de

Léodoin, évêque de Modène : mais les bourgeois semblent hostiles à cette politique. Hugues fait des évêques ses vassaux et s'appuie sur eux contre les seigneurs laïcs. Béranger s'appuie au contraire sur ceux-ci contre ceux-là, de même Ardouin [Sur Jean, chancelier de Béranger I, évêque de Verceil à partir de 915, voir Cipolla, dans les *Atti... Accad. Lincei*, série 5, XIV, 1905 ; sur Gui de Modène et ses fluctuations, Roletto dans le *Rivista stor. crit. sc. teol.* 1907].

saint Pierre. Jean X, du reste, sait montrer quelque vigueur : il organise une habile et vigoureuse défensive contre les Sarrasins et les écrase sur le Garigliano. Seulement Théophylacte meurt, et les désordres renaissent. Sa fille Marozie prétend régenter Rome ; elle appelle les Hongrois, soulève les Romains contre le pape, se débarrasse de celui-ci en l'étouffant et donne la tiare à ses créatures, d'abord à Léon, prêtre de Sainte-Suzanne, puis à Etienne, prêtre de Sainte-Anastasie, enfin à son propre fils Jean, antérieurement pourvu du titre de Sainte-Marie Transtibérine. Sur ces entrefaites, le mari de Marozie vient à mourir. Elle convole aussitôt avec le roi d'Italie, Hughes ; son fils Jean XI ne pourra pas lui refuser la couronne impériale. Mais Hughes se prend de querelle avec Albéric, un demi-frère de Jean ; Albéric le chasse, emprisonne sa mère, prend le titre de *Senator et Princeps omnium Romanorum*, nomme à sa guise Léon VII et Etienne VIII, Marin II et Agapet II. Quand il meurt, Octavien son enfant lui succède en qualité de *princeps*, et, trouvant inutile de déléguer à un tiers les fonctions pontificales, il se les adjuge : Octavien devient Jean XII. Il a seize ans. Ses défaites militaires et ses débauches font trembler tous les croyants.

Le désordre s'accroît à la fin de son règne : les rois de Germanie qui veulent le réprimer sont détestés en raison de leur origine étrangère ; la fa-

mille de Théophylacte est désormais soutenue par le peuple. C'est d'abord la branche des Crescentius qui s'insurge, se retranche au château Saint-Ange, à Nomentum et à Monticelli. Crescentius assassine Benoît VI, Jean XIV, et donne la tiare à Boniface VII. — Pareillement Crescentius Numentanus élit Jean XV dont les velléités d'indépendance vont causer la perte, quand il meurt inopinément ; Grégoire V et Silvestre II sont chassés de Rome parce qu'ils ne veulent pas s'appuyer sur lui : aussi Jean XVII et Jean XVIII obéissent-ils très docilement à ses ordres. — Mais l'influence politique échappe à ses enfants pour passer à la famille des comtes de Tusculum : son chef, Grégoire, donne la papauté à l'un de ses fils, Théophylacte, Benoît VIII, et charge du gouvernement temporel un autre de ses fils, Romain. Benoît mort, Romain s'installe à sa place, purement et simplement : il prend le nom de Jean XIX. C'est le pendant de l'avènement de Jean XII. On observe les traditions de la famille. Lorsque Romain meurt, son frère aîné, le comte Albéric, ne juge pas à propos de prendre la tiare : il a quatre fils. A l'un d'eux, Grégoire, il donne le gouvernement temporel, avec le titre de *consul Romanorum* ; un autre, appelé Théophylacte, comme l'ancêtre lointain, est désigné pour succéder à ses deux oncles sur le siège pontifical : il prend le nom de Benoît IX. Un peu plus jeune que Jean XII, il ne tarde pas à faire refleurir au La-

tran le régime de cocagne auquel a présidé celui-ci, quelque quatre-vingts ans plus tôt [1].

[1] Sergius III, 904-911 ; Formose 891-896, l'ancien apôtre des Bulgares, et l'ami des ennemis de Jean VIII ; Jean X, 914-928, fut sans doute l'amant de Théodora la jeune, sœur de Marozie. Les créatures de Marozie s'appellent Léon VI, 928-929, Etienne VII, 929-931, Jean XI, 931-936. Les créatures d'Albéric s'appellent Léon VII, 936-939, Etienne VIII, 939-942, Marin II, 942-946, Agapet II, 946-955. C'est en 955, qu'Octavien se nomme pape et prend le nom de Jean XII, 955-963 (déjà Jean II, 532-535, avait changé son nom de Mercure, une fois élu ; cet exemple fut suivi par Jean XIV, Grégoire V, Silvestre II et, par tous les papes à partir de Sergius IV, 1009-1012). — Benoît VI, 972-974, Jean XIV, 983-984, Boniface VII, 984-985, Jean XV, 985-996. — Gregoire V, 996-999, Silvestre II, 999-1003, Jean XVII, 1003, Jean XVIII, 1003-1012. — Benoît VIII, 1012-1024, Jean XIX, 1024-1033, Benoît IX, 1033-1045.

Je résume ici, en lui empruntant plusieurs expressions, Duchesne : *Les premiers temps de l'état pontifical*. 1904. 2e éd. Paris, et L. P. II. 236-270. Voir aussi *Mittheilungen des Instituts für œsterreich. Geschichtsforschung*. 1902, XXIII, p. 50. et Watterich : *Pontificum romanorum qui fuerunt inde ab exeunte saeculo IX usque ad finem saeculi XIII vitae*. Leipzig. 1862 ; Kehr : *Regesta pontificum romanorum : Italia Pontificia. I. Roma*. Berlin, 1906-1908 ; *Neues Archiv*. IX, 517. [Jean XII a appelé Othon de Germanie contre ses ennemis, Béranger II et Adalbert ; Othon confirme le pouvoir temporel des papes et rétablit le protectorat, selon le texte de 824, (Sickel : *Das Privilegium Ottos I fur die röm. Kirche*. 1883.Innsbrück ; voir Duchesne, *op. cit.* 341). puis menace de l'absorber ; il finit par déposer Jean XII, 962, et nomme Jean XIII, 955-974 (Floss : *Die Papstwahl unter den Ottonen*. 1858, Fribourg]. Otton semble avoir voulu rétablir le *missus* impérial permanent créé à Rome en 824 pour surveiller le pape : il échoua].

La Rome antique, pillée, s'est décomposée en cinq bourgs dont le Latran et le Vatican sont les plus importants [Tomasetti, dans le *Bull. Comunale*, 1908, 21] ; les habitants sont répartis en douze quartiers et bataillons. Le pape s'appuie sur un préfet (juge criminel, chef de police), des consules Romanorum et des duces qui accueillent les plaideurs, des juges datifs qui jugent,

On voit ce qu'est devenu le siège de saint Pierre entre les mains des seigneurs. Il n'est pas sûr que son histoire diffère sensiblement de l'histoire des autres évêchés ou abbayes d'Italie [1].

En France, il en va tout de même. Ce sont les comtes, on l'a dit, qui ont usurpé les droits du roi

des juges ordinaires qui administrent [Halphen : *Adm. Rome M A*. 1907].

Toute cette histoire démontre éloquemment l'utilité, la bienfaisance du protectorat impérial.

[1] Sur la décadence religieuse italienne, hors de Rome, de 888 à 1049, nous sommes mal renseignés. Au sud, les invasions sarrasines ont amené un grand relâchement de la discipline : la simonie règne, l'église est dépouillée de son patrimoine par les prêtres eux mêmes [Voir conciles d'Oria, Siponto : Gay, p 192, 196]. Quant aux fidèles, on sait par saint Nil, que les jeunes gens s'occupaient fort de magie, que les mœurs de Capoue étaient très relâchées. L'abbé Manson, que les princes lombards ont imposé au Mont-Cassin, vers 985, est un seigneur ambitieux, rapace et fastueux : les vrais moines le fuient, et saint Nil quitte à cause de lui le Valleluce.

Héribert, archevêque de Milan, est un type fameux d'évêque féodal, 1018-1045 : à ce moment, sur 1000 clercs, il n'y en a pas 5 qui ne soient pas simoniaques, dit Bonitho ; et Landulfe montre que le mariage des prêtres est alors passé dans les mœurs [PL. 148.893 ; Delarc : *Saint Grégoire VII*, t. II, 1889, p 55].

Sébastien évêque de Verceil, est chassé par les ennemis de Béranger Ier, et remplacé par Anselbert, 901. Vers 950, Béranger II, et Adalbert rois d'Italie demandent à leurs partisans qu'ils leur donnent des évêques pour otages : d'où les réclamations d'Atton 961 : lettre VI, et *de pressuris ecclesiasticis*. Rois et seigneurs disposent en maîtres des églises : Hugues donne Vendersi à Tortone, 940 ; Béranger Ier donne saint Michele di Lucedio à son ami Sébastien. — Sur le rôle politique de l'épiscopat italien à ce moment, voir p. 246 n. ; cf. E. Mayer : *Italienische Verfassungsgeschichte*... 2 vol Leipzig. 1909.

Ingon évêque de Verceil, vers 970, dilapide les biens de son église.

dans les quarante dernières années du IXe siècle et qui désormais disposent en maîtres des abbayes et des évêchés. A Tours et à Angers, les évêques sont choisis dans la famille des seigneurs d'Amboise ; les sièges du duché de Bourgogne et du duché de France sont disputés entre le roi, les ducs et les comtes locaux ; en Normandie et en Bretagne, les familles ducales en disposent librement ; il semble bien qu'il en a été de même en Aquitaine et en Gascogne ; les comtes de Rouergue et les comtes de Toulouse, les comtes de Melgueil et les comtes de Carcassonne se disputent les sièges de l'ancienne Septimanie. De même en Espagne où les marquis de Barcelone et les comtes d'Urgel, les rois d'Aragon, de Navarre et de Léon ont fondé des dynasties autonomes. L'évêché est un bien dont ils disposent à leur gré, sans tenir compte des intérêts de l'Eglise. En politique avisé, chaque seigneur cherche d'abord à installer sur le siège épiscopal un membre de sa famille. S'il a plusieurs enfants, l'un des fils à l'évêché, l'autre le comté paternel. Le duc de Normandie Richard établit, à Rouen, son fils Robert. Ses deux neveux Hughes et Jean, fils de son frère utérin Raoul d'Ivri, deviennent, l'un évêque de Bayeux, l'autre évêque d'Avranches ; son petit-fils Hugues, fils de son bâtard Guillaume, comte d'Eu, obtient dès sa jeunesse l'évêché de Lisieux. Le fils de Richard II, Mauger, aura l'archevêché de Rouen ; le demi-

frère de Guillaume le Conquérant, Eudes, l'évêché de Bayeux. Les mêmes faits se reproduisent, sinon dans les évêchés d'Aquitaine, du moins dans ceux de la Gothie et dans quelques évêchés d'Espagne. Les deux vicomtes d'Albi et de Nimes qui ont un droit à l'élection de ces deux évêchés réussissent à y établir des membres de leur famille : Frotaire est élevé au siège épiscopal tandis que Aton reçoit les vicomtés. Aton parvient à établir son fils Frotaire II à Cahors. Son fils aîné, Bernard, a deux fils, Aton II, qui devient vicomte d'Albi et de Nimes, Frotaire III qui est évêque d'Albi. Enfin Aton II laisse ses vicomtés à Aton III et donne à son autre fils, Frotaire IV, l'évêché de Nimes. Ainsi, pendant quatre générations, un des membres de la famille des vicomtes d'Albi reçoit un siège épiscopal. A Maguelone mêmes faits. L'un des comtes de Substantion, Bernard II, ayant deux enfants, laisse le comté à l'aîné, et l'autre, Pierre, reçoit l'évêché de Maguelone. Le comte de Comminges Roger Ier compte parmi ses descendants, au xe et au commencement du xie siècle, trois évêques, Pierre évêque de Conserans, Bernard évêque de Toulouse, Bernard abbé de Lézat et évêque de Conserans. Les seigneurs réservent même la dignité épiscopale pour leurs enfants. A Narbonne, le vicomte Matfred partage ses biens entre Raimond et Ermengaud et établit une clause en vertu de laquelle les biens d'Ermengaud revien-

dront à son frère s'il vient à mourir avant d'arriver à l'épiscopat. Bernard de Bésalu réserve pour son fils Henri l'évêché qu'il a fondé ; il spécifie que le donataire entrera en possession à la mort de l'évêque Guifred ; si Henri obtient un autre évêché, il remettra celui de Bésalu entre les mains de son frère qui en disposera [1].

Quand le seigneur n'a pas l'évêché dans son patrimoine, ou qu'il ne partage pas le droit d'élection, tous les moyens lui sont bons pour établir ses parents. L'intrigue, les promesses, l'argent ne lui coûtent guère, et il ne recule pas devant la conquête à main armée. Les évêques de Cambrai dis-

[1] Robert est établi à Rouen en 989, Mauger en 1037. Frotaire Ier devient évêque en 942, Frotaire II en 957, Frotaire III en 972, Frotaire IV en 1027. Pierre est nommé à Maguelone en 989. Les diplômes du vicomte Matfred et de Bernard de Bésalu datent de 966 et 1017.

La plupart des évêchés du royaume de Bourgogne sont tombés aux mains des familles seigneuriales : « beaucoup plus fréquemment qu'en France à la même époque, les évêques se trouvent maîtres du comté correspondant à leur diocèse ». Tantôt, c'est la force des choses qui a substitué l'évêque au comte disparu dans l'exercice des droits de celui-ci : « à Moutier en Tarentaise, un précepte de Rodolfe III a sanctionné cette usurpation ». Tantôt, c'est la royauté qui a concédé les pouvoirs comtaux aux évêques afin de pouvoir plus efficacement lutter contre les seigneurs. De toute façon, ce sont les familles seigneuriales qui tiennent les évêchés : les Savoie ont Belley vers l'an 1000, et leurs alliés ont Vienne, depuis 1023. La plupart des évêchés provençaux sont aux mains de petits vicomtes assez pauvres, qui se les transmettent par héritage : Marseille, Nice, Fréjus... — La riche abbaye de Saint Maurice d'Agaune semble être, au XIe siècle, en la possession des Savoie... [Poupardin : *Le royaume de Bourgogne* 888-1038, Paris, 1907, p. 298],

putent péniblement au comte Isaac la possession de leur capitale et ceux de Liège tremblent devant les seigneurs de Chèvremont. Des deux fils du comte de Cerdagne, Oliba Cabreta, l'aîné, Béranger, et le dernier, Oliba, occupent les sièges d'Elne et de Vich ; leur frère Guifred achète pour un de ses fils, âgé de dix ans, l'archevêché de Narbonne. Les vicomtes de Limoges intriguent de telle sorte au moment des élections, que trois évêques sont pris dans leur famille à la fin du xe et au début du xie siècle, Hildegaire, Alduin son frère et leur neveu Gerald. Bertrand de Mende se rend près de Henri Ier, les mains pleines d'or, pour obtenir l'évêché du Puy. En 1049, au concile de Reims, les évêques de Nevers et de Coutances avouent que leurs familles ont acheté pour eux l'épiscopat ; l'évêque de Nantes confesse, devant le même concile, « qu'il a distribué beaucoup d'argent pour remplacer son prédécesseur. » En France comme en Italie, ces barons affublés de la mitre n'ont d'autre souci que d'exploiter leur évêché et de pressurer leurs diocésains. Le jeune Guifred, qui reçoit de son père, à dix ans, l'archevêché de Narbonne, et le garde plus d'un demi-siècle, rappelle les Jean XII et les Benoît IX par l'étrangeté scandaleuse de sa vie. « Il vend aux laïcs les châteaux, les villas, les terres, les droits de l'archevêché et même les propriétés du chapitre cathédral, qui ne lui appartiennent pas. Il a un frère, Guillaume, qu'il voudrait bien

faire évêque, car il trouve que le métier est bon. Il achète très cher pour lui l'évêché d'Urgel, qu'il paye en vendant les tableaux, les croix, les reliquaires d'or et d'argent, les patènes, les calices de ses propres églises. Les clercs de son diocèse sont réduits à la misère. Tout, pour Guifred, est objet de lucre : ordination, justice, droits féodaux, il n'oublie rien. Cet évêque extraordinaire qui a acheté son église en bloc et la revend tous les jours en détail, préside solennellement, et sans rire, des synodes où l'on flétrit les abus [1]. »

[1] Luchaire : *Histoire de France* (...de Lavisse II, 2, p. 111, Guifred reste évêque de 1016 à 1079 ; c'est en 1016 que les deux fils d'Oliba Cabreta deviennent évêques, en 1012 que Gerald succède à Alduin son oncle, en 1053 que Bertrand achète l'évêché du Puy. Je résume ici P. Imbart de la Tour : *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France du* IX[e] *au* XII[e] *siècle* Paris, 1891, *passim*. « La reine Bertrade, criblée de dettes, attend pour désintéresser ses créanciers, qu'on ait pourvu à certain siège épiscopal. » Il faut être poète, comme Baudri de Bourgueil, pour arriver chez le roi les mains vides ; inutile de dire ce qui attend ces naïfs.

Au X[e] siècle, le roi Raoul de France avait imposé comme évêque, à Reims, un enfant, Hugo ; lorsque le père de Hugo, Herbert comte de Vermandois, eût cessé de lui plaire, Raoul chassa Hugo et installa Artaud. D'où guerre entre Artaud et Hugo : voir le concile de Soissons de 941, Lauer : *Louis IV*, p. 55, 62. Artaud finit, grâce à Rome, par garder Reims. Lorsqu'il meurt, Brunon de Cologne installe à sa place, 962, un lorrain favorable à la Germanie, Oudry : frère d'Otton, qui lui a confié les affaires de France, Brunon suit ses maximes, — celles de Charlemagne, — touchant l'élection des évêqúse.

Guillaume le Conquérant, en 1081, nomme un clerc de Samson évêque du Mans (Luchaire : *Histoire de France*, II, 2, 108.)

En Anjou, comme en Normandie et dans tous les états vigougoureux, les évêques sont nommés par le comte et restent dans

La situation religieuse de la Germanie se présente dans des conditions différentes. Chez les Souabes et les Bavarois, chez les Franconiens et

sa main. Tel Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, 1047-1081, qui soutiendra jusqu'au bout son suzerain Geoffroi-Martel contre le pape, et n'hésitera pas, pour ce faire, à en appeler du pape au Christ. [Luchaire : p 116]. En 1005, Foulque Nerra nomme le fils du vicomte de Vendôme évêque, et Gui du Lion d'Angers archidiacre.

En Bourgogne, le comte et le roi se disputent le siège de Besançon ; Rodolfe III installe son bâtard Hugues sur le siège de Lausanne, 1019 ; Lyon, qui se transporte alors vers l'église d'Ainay, entre le Rhône et la Saône, est disputé entre les rois et les comtes du Forez. [Poupardin].

Sur la rivalité d'Argrim et de Theutbald à Langres, vers 900, voir Duchesne : *Fastes*, II, 189-190.

En Lorraine, avant l'effort germanisateur d'Otton et de Brunon, 953, les évêques sont faits par les seigneurs. « A Liège, Etienne devait son élection à sa parenté avec les puissants comtes Gérard et Matfried. Richer, son successeur, avait été expulsé par le duc Gislebert qui lui avait substitué un candidat de son choix. Fulbert de Cambrai était également une créature du duc : Baldéric d'Utrecht était son propre frère : Adalbéron de Metz un de ses partisans » [Pirenne : *Histoire de Belgique* I, 1900, p. 52 et 54-55]. D'où bataille entre la royauté qui veut prendre et les seigneurs qui entendent garder.

Noter que les seigneurs n'ont pas joui du même prestige dans tout l'Occident : c'est dans la France du Nord qu'ils semblent avoir été le plus puissants.

La royauté française, devenue élective comme les autres à la fin du IXe et au cours du Xe siècle, finit par se fixer dans la famille de Robert le Fort (voir p. 226). Les premiers Capétiens, Hugues Ier 987-996, Robert le Pieux 996-1031, Henri Ier 1031-1060 transforment insensiblement en fonctionnaires royaux les évêques et les abbés [noter le grand rôle de l'évêque Arnoul d'Orléans sous Hugues Capet. Sur lui, voir de Certain : *Bibl. Ecole de Chartes*, 1852]. Leur pouvoir dans l'Eglise se marque : « 1. par leur intervention dans les élections des évêques et des abbés ; 2. par leur ingérence dans le gouvernement du temporel des évêchés et des abbayes ; 3. par leur ingérence dans l'orga-

les Saxons qui, unis aux Thuringiens et aux Hessois, couvrent toute la Basse Allemagne, le Christianisme est un don de Charlemagne, une importation de la royauté, tandis qu'en France, en Italie et en Espagne, la royauté et les seigneuries sont postérieures à l'Église. Sur ce sol conquis, au milieu d'une population païenne, l'Eglise était représentée d'abord par l'évêque ; et l'évêque lui-même tenait sa mission du roi, qui dotait son siège, surveillait les conversions, encourageait la propagande. Le roi, d'autre part, s'appuie toujours sur les évêques, dont il fait systématiquement ses agents contre les seigneurs laïcs. Le roi de Germanie, surtout à partir de Otton, devient le chef incontesté de la société religieuse et dispose presque souverainement des évêchés et des monastères.

Henri chasse l'évêque de Verdun, Hughes, dont il n'est pas sûr. Otton confère l'archevêché de Cologne à son frère Bruno, celui de Mayence à son fils, Guillaume le bâtard, celui de Trèves à l'un de ses cousins, celui de Salzbourg à un de ses favoris.

nisation spirituelle de l'Eglise, défense du dogme, propagation des réformes. » Dans les provinces métropolitaines de Reims, de Sens et de Tours, dans une certaine partie des provinces de Lyon et de Bourges, l'Eglise dépend des seigneurs capétiens.

[Voir Pfister : *Robert le Pieux*, 1885, p. 179, et Luchaire : *Histoire des institutions monarchiques*, I, 209 et II, 52. Pareil phénomène en Germanie, plus apparent encore. C'est que, en Germanie comme en France, la tradition carolingienne survit. Après comme avant 987, la royauté française confère souvent les droits comtaux aux évêques (940, Reims ; 969, Langres ; vers 1000, Laon ; 1015, Beauvais, vers 930, le Puy.]

Il confie à l'archevêque Bruno la chancellerie impériale ; il donne à des évêques ou à des abbés les plus importantes fonctions de sa cour ; il s'appuie sur eux pour tenter de germaniser la Lorraine. Otton II et Otton III perfectionnent le système et font de l'Eglise l'organe essentiel de leur gouvernement : Otton II a pour archi-chancelier l'archevêque de Mayence Willigis ; Otton III s'intitule *servus Christi* et donne en fiefs des comtés entiers aux évêques de Wurtzbourg, de Brême et de Cologne. Mais c'est Henri II qui, le plus délibérément, s'appuyant sur l'Eglise, lui enlève toute indépendance. Il dépayse les évêques en les envoyant dans des diocèses auxquels ils sont étrangers ; il soutient ceux qui, comme Aribo de Mayence, veulent raffermir leur autorité métropolitaine ; il impose aux abbayes royales les abbés dont il est sûr, et, lorsque les moines répondent à cette violation de leurs privilèges électoraux en abandonnant en masse leurs maisons, il diminue les terres dont le revenu est affecté à leur entretien pour mettre de plus grands biens à la disposition de l'abbé ; celui-ci profite de ce surcroît de richesse pour créer de nouveaux fiefs, pour augmenter le nombre des vassaux qui doivent suivre à la guerre son avoué. Au milieu du XI[e] siècle, les *abbayes royales* sont assimilées à de véritables domaines royaux [1].

[1] Touchant la mainmise du royaume de Germanie sur l'Eglise germanique au temps des Ottons, voir Hauck, tome III,

Si les abbés et les évêques ont, en général, meilleure tenue que ceux de France ou d'Italie, il s'en faut pourtant qu'ils remplissent toujours les

1896, p. 1-540. — Henri Ier, 919-936, l'élu de la Saxe et de la Franconie, refuse d'être sacré par Hériger de Mayence, revendique la nomination des évêques de Souabe, entre en lutte avec les évêques à propos de son mariage avec Hathéburge, qu'il finit par répudier. L'influence de sa seconde femme, sainte Mathilde [† 968. Voir sa vie. PL 151, 1313 et 125 889] le rapproche de l'Eglise : il fonde l'abbaye de Quedlinbourg, il va partir en pèlerinage à Rome, quand il meurt. — Otton Ier, 936-973 donne à certains évêques les fonctions de comte (Worms, Cambrai, Magdebourg) ; il leur donne dans les assemblées un rôle prépondérant, il les entraîne dans ses campagnes (les évêques de Ratisbonne et d'Eichstedt mourront sur le Lech), en Lorraine il en fait les instruments de la germanisation (Pirenne : I, 52) ; il confirme les canons du concile d'Augsbourg. A partir de 953, révolte de Ludolf et de Frédéric de Mayence, il resserre son alliance avec l'Eglise ; « il concentre dans les mains des évêques les terres et les droits régaliens » : donations et concessions affluent.

Otton II 973-983 s'appuie sur Adalbéron de Reims comme sur Willigis.

Willigis est régent au début du règne d'Otton III, 983-1002, et c'est en ce moment l'état qui obéit à l'Eglise.

Henri II, 1002-1024 est vénéré comme un saint par l'Eglise : (voir sa vie par Adalbold, PL 140, 89, et par Adalbert, PL 140, 109 et 142. C'était un chrétien très sincère, un esprit très positif et qui envisageait son pouvoir royal comme une magistrature sociale et religieuse : il a été élevé par le pieux Wolfgang. Sa femme, sainte Cunégonde morte en 1033 (Lire sa vie, MG. SS. IV, 821 et PL. 140, 205) n'était pas moins pieuse. Tous deux célèbrent ponctuellement les fêtes religieuses, observent les jeûnes, font rompre les mariages illicites, réforment les couvents (Fulda, Reichnau, Hersfeld), prodiguent les aumônes, vénèrent les tombeaux des saints. Surtout Henri s'associe et se subordonne étroitement l'Eglise. Comme certains évêques lui sont hostiles (Héribert de Cologne, Bernard de Hildesheim), il met la main sur les élections épiscopales, installe Tagino à Magdebourg 1004, Mégingoz à Trèves 1008, Umwan à Hambourg,

devoirs de leurs charges : les richesses tentent les âmes et le roi ne s'inquiète pas toujours du zèle religieux des candidats. « Un grand nombre d'abbés sont mariés et vivent dans le cloître avec femme et enfants, passant leurs journées à boire, prenant part aux exercices militaires des chevaliers. Les moines imitent leur exemple. Les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté sont devenus lettre morte ; l'Évangile et la règle sont l'objet de grossières plaisanteries. « On veut nous faire croire, « disent les moines, que nous ne possédons rien en

Branthog à Halberstadt, etc... Rupert de Deutz a raison de dire : *non electione sed dono regis episcopus fiebat.* Et l'on doit reconnaître que ses choix n'ont jamais fait arriver un indigne : mais, à ses yeux, le droit du roi prime tout. — Maître de l'épiscopat, Henri délimite les diocèses, attribue Gandersheim à Hildesheim, restaure l'évêché de Mersebourg, fonde l'évêché de Bamberg. Il convoque et préside les conciles : en 1012 à Bamberg, il somme Dietrich de Metz de renoncer à son appel à Rome, et lui interdit de dire la messe jusqu'à ce qu'il se soit justifié ; en 1019, à Goslar, au rebours de la tradition, il fait décréter que les enfants d'une libre et d'un clerc non libre ne seront pas libres. Il pousse le pape Benoît VIII à faire chanter le *credo* à la messe, il fait établir le formulaire de consécration de l'évêque de Cambrai. Sans jamais rompre ouvertement avec la papauté Henri II tend à s'ériger en maître absolu de son Eglise nationale La collection canonique que rédige à ce moment Burckard, évêque de Worms, avec l'aide de Brunicho, de Walter de Spire, d'Olbert de Gembloux, reconnait au roi un pouvoir illimité sur l'Eglise [XV 22, 29, 20, 19, 43 ; VIII 3, 57].

Noter que, depuis Otton Ier, les rois de Germanie devenus empereurs ont mis la main sur la papauté : l'Eglise de Germanie n'a plus aucune garantie de liberté. Voir *infra*, p. 325.

Les comtes, on le voit, n'ont pas réussi en Germanie, comme ils l'ont pu faire en France, à mettre la main sur les evêchés.

« propre. Qui a donc acquis ces bijoux et ces livres, « sinon les frères de ce couvent ? » A Lobbes, l'abbé Erluin veut rétablir la discipline et vendre quelques récoltes pour éteindre les dettes criardes : il est surpris par ses moines ; on lui arrache la langue et les yeux et on le laisse mort sur la place. Les guerres privées font rage partout, qui mettent aux prises avec les évêques les seigneurs laïques, jaloux de leur influence et de leurs biens. Ce ne sont que surprises, brigandages, meurtres. C'est un clerc que ce Walter qui a perdu sa journée quand il n'a pas incendié une église ou égorgé un homme. Et malheur à ceux qui résistent à ses pareils : les évêques d'Utrecht, de Liège et de Cambrai en savent quelque chose. Thiédrich ravage leurs terres, et peu s'en faut qu'il n'égorge l'évêque Athelbod. Près de là, la fille d'un comte de Gand, de race saxonne, empoisonne une abbesse, sa sœur, afin d'avoir son monastère. Les chanoines de saint Ghislain courent les routes, exhibant leurs reliques à qui sait ouvrir sa bourse. L'archevêque de Magdebourg est en conflit avec l'évêque d'Halberstadt, l'archevêque de Mayence avec l'évêque d'Hildesheim, l'archevêque de Cologne avec l'évêque de Liège : les terres qu'ils ont ou qu'ils convoitent, les droits auxquels ils prétendent, tels sont les motifs de leurs querelles. Un peu partout, la corruption naît de la richesse ; et Henri songe, peu de temps avant sa mort, à réu-

nir un grand concile pour mettre fin aux abus [1].

La situation des églises anglo-saxonnes paraît encore plus troublée. Si Athelstan triomphe d'une coalition des Bretons et des Danois, Suénon et Cnut le Grand écrasent les Saxons, mais leurs enfants se laissent écraser à leur tour : Edouard le Confesseur reconquiert son royaume avec l'appui des Normands et restaure la royauté saxonne. La guerre ne cesse donc pas de ravager la grande île au x[e] et au xi[e] siècle : les hommes libres se recommandent aux seigneurs comme sur le continent, et les seigneurs se groupent autour des comtes et des *ealdormen* ; le roi est sans pouvoir, et la féodalité souveraine. Elle envahit l'Eglise et lui communique ses tristes habitudes : les clercs mènent la vie des camps et suppriment le célibat ; les abbayes sont occupées de force par les évêques, les grands confisquent les sièges les plus importants. La métropole d'Armagh, qui surveille toutes les églises

[1] Voir Pirenne I, 73-74 Hauck et Zeller, *passim*. En Bavière particulièrement, l'Eglise était fort dissolue. — Le barbare reparaissait parfois en Henri II : un de ces grands plaisirs était d'enduire de miel un malheureux qu'on livrait ensuite à la gourmandise des ours. L'avidité du roi était célèbre : « S'il faut en croire Dithmar, au milieu des désordres déchaînés par les guerres privées, les vieilles mœurs germaines .. reprenaient le dessus. Jamais, dit-il, le soif de l'or et la convoitise de la terre n'avaient été si insatiables ; les vices passaient des hommes aux femmes et propageaient la corruption La luxure et l'adultère étaient péchés d'habitude et leur pente menait à tous les crimes : Combien de femmes allemandes livraient, nouvelles Médées, au poignard de leurs amants, leur mari et leurs enfants .. » [VIII. 2 ; Zeller II. 473].

d'Irlande, tombe, en 927, entre les mains d'une famille qui l'occupe pendant deux cents ans. Dès la fin du IX[e] siècle, le pape Formose juge la situation si grave qu'il veut excommunier en bloc tous les évêques anglais [1].

[1] Athelstan, 924-940, petit-fils d'Alfred, est vainqueur en 937. — La tentative de Suénon (Sweyn) et de son allié Olaf Tryggvason date de 994 : ils se sont fait verser une énorme rançon. Du reste, le nombre des Danois augmente en Angleterre : c'est en vain que, le 13 juillet 1002, jour de saint Brice, Ethelred ordonne un massacre général. Les invasions danoises redoublent : Cantorbéry est enlevé, et son archevêque Elphège massacré; en 1013, Suénon revient, conquiert toute l'île, et chasse Ethelred en Normandie. Le fils de Suénon, Cnut règne de 1017 à 1035, Edouard le Confesseur de 1042 à 1066.

Sur les désordres de ce temps, voir la lettre de Formose aux évêques anglais, Labbe t. IX, p. 430 et Wulfstan : *Lupi Sermo ad Anglos*. Des Saxons trahissent leurs compatriotes et les vendent comme esclaves aux Danois : on les embarque sur le continent à Bristol. La démoralisation du peuple est universelle. — Les monastères et les évêchés sont moins riches qu'autrefois ; mais l'ignorance et la brutalité n'en sont pas, pour cela, moins répandues parmi les clercs ; Elphla de Cerne doit leur rappeler qu'ils ne doivent pas porter les armes, mais prêcher chaque dimanche ; il doit écrire pour eux *80 homélies*, tant ils sont incapables de parler (983-990). — De plus en plus, les évêques deviennent des chefs politiques [943, Wulfstan soutient le danois Anlaf, en 947 il soutient Edred, il se révolte en 948 ; emprisonné en 952, il est rétabli en 954] et l'Eglise est absorbée par l'état : l'évêque Sigeric est le vrai chef du Kent — Beaucoup sont nicolaïtes et simoniaques, cumulent les évêchés et se les transmettent héréditairement [Stigand de Cantorbéry] — Beaucoup d'évêchés disparaissent, surtout au nord [Hexham, Whithern, Dunwich, Lindsey]. — Pour trouver des évêques acceptables, force est d'aller les quérir à l'étranger Robert de Jumièges, Guillaume de Londres, Ulf de Dorchester sont normands, Herman de Ramsbury et Gautier de Hereford lorrains...] Surtout, « *il y a peu de mentions, si même il y en a, d'asssemblées nettement ecclésiastiques réunies en Angleterre au* X[e] *siècle* » ; les witenagemots nationaux, selon toutes les vraisemblances,

Devenus un peu partout grands propriétaires, les évêques et les abbés se sont donc laissé envahir par l'esprit féodal ; l'évêque de Rome a donné l'exemple. Mais il ne suffit pas d'avoir jeté un coup d'œil sur les *faits* qui montrent la décadence, il faut montrer quel *droit* nouveau ces faits engendrent peu à peu : l'envahissement de l'Eglise par les seigneurs aboutit à la « simonie », l'abaissement de la moralité au « nicolaïsme », et, chez les fidèles, en raison du désordre ecclésiastique, on n'a plus à constater qu'une caricature de la vie religieuse.

Le terme « simonie » désigne la faute des clercs qui doivent leur office, non à une élection régulière, mais à l'argent qu'ils ont su répandre pour se faire nommer : ils se sont ravalés au rang de Simon le Magicien qui crut pouvoir acheter de saint Pierre le pouvoir d'imposer les mains et de donner le Saint-Esprit [1]. Ces pratiques se sont généralisées parce que le droit des fidèles à nommer leur évêque et des moines à nommer leur abbé a été peu à peu absorbé par le roi et le comte. Le premier élément du droit royal est la souveraineté territoriale et politique : le roi nomme parce qu'il est théoriquement le chef de l'état et qu'aucun

jouent le rôle des conciles disparus : « les codes royaux contiennent de longues prescriptions ecclésiastiques ». Hunt : *The engl. Church*., 597-1066, p. 289 ; Stubbs : *Hist. const*., éd. fr., I. 1907. 298. 296-303.

[1] Actes, 8, 18 sq

pouvoir ne s'exerce sur lui. Le caractère chrétien de la royauté franque, l'union de l'Eglise et de l'État, ont, un peu plus tard, légitimé le fait. Enfin, la protection donnée par le roi à l'évêque qui se *recommande* à lui et lui fait hommage donne le droit, au roi son seigneur, de saisir l'évêché s'il manque à ses devoirs de vassal ; en *disposant* de l'évêché, le roi tend à s'en considérer comme le propriétaire ; il s'en attribue le *dominium* et du *dominium* sort la *potestas*. C'est le troisième élément du droit royal. — C'est en même temps le germe d'où sort le droit seigneurial : et celui-ci n'a pas d'autre cause. Ce n'est pas, en général, comme souverain politique, que le seigneur nomme à l'évêché : comté et évêché sont, le plus souvent, deux organismes distincts, et la souveraineté du comte peut être moins territoriale que personnelle. Ce n'est pas comme chef de la société chrétienne : la royauté maintient intacte toute la théorie de ses droits. Le seul titre du seigneur à nommer l'évêque ou l'abbé se tire de son pouvoir sur l'église cathédrale ; il en désigne le titulaire parce qu'il l'a fait entrer dans son domaine. A tous les degrés, dans le monastère comme à l'évêché et dans la paroisse, le droit d'*élection* a la même origine : il n'est que la conséquence de la prise de possession de l'église par l'aristocratie laïque [1].

Le droit de nomination du seigneur apparaît au

[1] Voir *supra*, p. 134, n. 1.

x^e et surtout au xie siècle comme régulier, normal, bien établi ; qu'il s'agisse d'un évêché, d'une paroisse ou d'un monastère, on le désigne du mot *electio*. Ce droit fait partie du patrimoine du seigneur au même titre que les autres droits régaliens enlevés au roi ou reçus de lui : justice, tonlieu, redevances fiscales, souveraineté politique. Le seigneur est propriétaire de l'*electio* : il dispose de ce bien comme de tout autre, le partage, le lègue, le donne en dot, l'aliène par un contrat de donation ou de vente. L'élection se détache même peu à peu de la propriété ; elle peut être exercée par le propriétaire ou par un autre seigneur que celui de l'évêché. Dans certains pays du midi, le comté de Toulouse, par exemple, le marquisat de Gothie, ou la marche d'Espagne, l'élection a plus encore que dans le Nord le caractère d'un bien privé : pour qu'elle soit exercée, il faut l'assentiment de *tous* les titulaires ; d'autre part, il n'est pas douteux que les femmes aient été capables d'en être revêtues. En Normandie, au contraire, comme en Anjou et en Bretagne ou même en Aquitaine, le seigneur ne partage pas son droit, il l'exerce à l'exclusion des membres de sa famille. Lorsqu'une vacance vient à se produire, le chapitre de l'église avertit le seigneur par une ambassade solennelle. Tantôt celui-ci nomme directement, qu'il fasse ou non reconnaître son choix par une assemblée populaire, tantôt il autorise l'élection par le clergé et

le peuple et se borne à confirmer l'élu. Mais la liberté du corps électoral n'est qu'un trompe-l'œil; sa décision n'est qu'une *petitio;* la confirmation du seigneur, au contraire, n'est pas une simple formalité, un droit théorique : elle *crée* l'évêque. La seule ambition de ces électeurs, c'est que le choix du maître ne tombe pas sur un indigne, sur un homme incapable de maintenir ou de défendre ce qui reste des droits, des libertés et des biens de l'église [1].

La constitution de l'Eglise est donc atteinte, le droit transformé. Et, comme ce droit est né du désordre, il contribue à l'entretenir. Ce n'est pas seulement le pouvoir politique et social des seigneurs qui s'affermit par le choix d'un évêque dévoué; c'est encore leur trésor qui en profite. Comme tout autre droit à ce moment, l'élection est devenue un droit *fiscal*. Au vicomte de Narbonne, l'élection de Guifred rapporte 100.000 pièces d'or; à Frotaire et à Bernard d'Albi, celle de Guillaume en rapporte 50.000. A ce revenu, les seigneurs tiennent beaucoup. Dans ces deux évêchés, par exemple, si le marquis de Gothie et le comte de Toulouse laissent aux vicomtes toute influence dans l'élection, ils n'entendent pas renoncer aux bénéfices qu'elle procure. Le premier partage les 100.000 *solidi* payés à Narbonne; le second en

[1] Je résume ici Imbart de la Tour : *Les élections épiscopales*, p. 71-133 et p. 177-377. Voir aussi Viollet : II, 342 et *passim*.

reçoit 3.000. A Carcassonne, quand la comtesse Ermengarde vend l'évêché et le comté au comte de Barcelone, elle renonce à l'élection, mais le comte assure par contrat que « si un candidat « donne quelque chose pour l'évêché, le comte « de Carcassonne et ses enfants toucheront la « moitié du prix ou du don. » L'élection en arrive ainsi, souvent, à ressembler à une vente ; et, dans tous les cas, elle est toute à la merci du seigneur. Pourquoi celui-ci se montrerait-il désintéressé ? L'évêché n'est-il pas son bien ; n'est-il pas légitime qu'il en tire profit comme de tout autre ? Quand sa conscience parle plus haut que son intérêt, son biographe ne manque point de le dire : Orderic Vital déclare glorieusement que Guillaume le Conquérant n'a jamais vendu les dignités ecclésiastiques. Mais trop souvent, pillard et besoigneux, le seigneur n'écoute que son avidité ; il fait ses conditions au clerc ambitieux qui soupire après la mitre ; et celui-ci achète le ou les suffrages à beaux deniers comptants. La corruption n'est pas nouvelle ; ce qui est nouveau, c'est qu'elle devient générale. « Il n'y a presque rien, écrit Abbon, dans « l'Eglise qui appartient à Dieu seul, qui ne soit « donné à prix d'argent : épiscopat, prêtrise, dia- « conat, et ordres mineurs, archidiaconat, dé- « canies, prévôtés, trésoreries, baptême, sépul- « ture ». Et Gerbert écrit à son tour : « Si vous « voulez savoir ce qui fait les évêques, ils vous ré-

« pondent à leur aise et vous disent : Je viens « d'être consacré par mon archevêque, j'ai donné « cent sous d'or pour avoir la dignité de l'épisco- « pat. Si je ne l'avais pas fait, je ne serais pas « évêque. *Aurum dedi et episcopatum accepi* », et il conclut que l'âme a perdu sa dignité si le corps a reçu la sienne. « On ne cherche pas, dit encore « Rathier, celui qui se distingue des autres par son « obéissance, mais celui dont les coffres sont le « mieux remplis, qui a la meilleure table, qui dis- « tribue le plus généreusement les terres ou les « bénéfices de l'église ; celui qui a le père le plus « puissant, le frère le plus riche, la famille la plus « généreuse, les fils les plus influents. Ainsi, on ne « tient plus compte de l'âge : les jeunes gens s'em- « parent d'une dignité due aux vieillards et *ce qui « est divin est mis à l'encan* [1]. »

[1] Au même moment, et de la même manière, la paroisse achève de devenir, dans toute la force du terme, une propriété privée. Comme la terre, comme l'*electio*, elle peut être vendue, donnée, échangée, constituée en gage ou en dot, cédée en précaire, en usufruit, en bénéfice, en fief, partagée entre plusieurs héritiers ; et comme, presque toujours, au domaine éminent s'unissent les droits utiles, le seigneur, évêché, abbaye, individu, a mis la main sur le patrimoine et les revenus de la terre et de l'autel, dons, offrandes, prémices, droits de sacrements ou de sépultures. Il ne laisse au desservant, en général, qu'une tenure, un bénéfice ecclésiastique. Le desservant reçoit l'église ou son office presbytéral comme un bénéfice ou comme un fief. Aussi, dans une foule de localités, à l'investiture ecclésiastique donnée par l'évêque s'ajoute l'investiture féodale donnée par le seigneur. La *commendatio ecclesiæ* se fait à charge d'hommage et de fidélité, et le prêtre est tenu à tous les devoirs du vassal. Le diocèse n'existe plus.

Mais l'hérésie *nicolaïte* [1] ne fait pas moins de ravages que l'hérésie *simoniaque*. Le mariage des prêtres, que les conciles avaient à maintes reprises rigoureusement interdit, était devenu un usage général : ici encore, des déréglements individuels un droit nouveau sortait peu à peu. La vie canoniale avait disparu au IXe siècle, minée par la différence de richesse des divers membres de la communauté, détruite par l'intrusion dans l'Eglise d'un personnel sans vocation : c'était la conséquence naturelle de la simonie. L'épiscopat seigneurial, lui-même de mœurs peu sévères, n'avait pas pu maintenir la discipline, et, après le clergé séculier, le mal avait atteint les moines. Le concile de Troslé, dans le diocèse de Soissons, se plaint avec amertume de ceux qui s'abandonnent aux douceurs d'une vie voluptueuse et molle, tandis que les laïcs occupent

Sur tous ces faits, voir Imbart de la Tour : *Paroisses rurales* et *Election Episcopales*, *passim* et p. 369-370 : c'est à lui que j'emprunte ceux qui sont réunis ici. — L'élection de Guifred à Narbonne date de 1016 ; le vente de l'évêché de Carcassonne par Ermengarde, de 1067. Voici le contrat de vente de l'évêché d'Albi, passé en 1038 par les vicomtes Bernard et Frotaire, avant même que le siège soit vacant : « Nous donnons cet évêché pour le moment où mourra l'évêque Amelius, de façon que Guillaume (acquéreur) le possède sa vie durant, soit qu'il se fasse sacrer, soit qu'il fasse sacrer un autre à sa place... (Nous) retiendrons en gage, jusqu'à solde complète de la somme convenue, la moitié du domaine de l'évêché. Quand Guillaume aura tout payé, il rentrera en possession de toute la seigneurie » [Luchaire : *Histoire de France*., Lavisse II, 2. 110].

Voir notamment le traité du Cardinal Humbert *Adversus Simoniacos libri III*, PL. 143.1005, ou dans les M. G.

[1] *Apocalypse* 2, 6-15.

le monastère avec leurs femmes et leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens. « Au XIe siècle, la plaie s'est agrandie ; non seulement elle épuise une des forces de l'Église, la chasteté ; elle menace encore de ruiner son indépendance à jamais. Évêques et prêtres mariés ne cherchent qu'à laisser leurs églises à leurs enfants ; » le *clergé tend à se transformer en une caste héréditaire*, le don de Dieu à n'être plus qu'une part de succession.

« En Normandie, cette dissolution des mœurs a tout envahi ; non seulement les prêtres, mais les évêques ont des concubines, ils tirent publiquement vanité du nombre de leurs fils ou de leurs filles. L'archevêque de Rouen, Robert, est marié et de sa femme, Herlève, a trois fils : Richard, Raoul tête d'Ane, et Guillaume. Son successeur Mauger est également marié et son fils Michel passe en Angleterre. Guillaume, qui fut d'abord abbé de Saint-Étienne de Caen, puis archevêque de Rouen, a pour père l'évêque Radbod de Séez ». En Bretagne, c'est le même évêché qu'occupent le père et les enfants ; il s'y fonde des dynasties épiscopales. Au début du XIe siècle, un comte de Cornouailles, Benoît, réunit à son comté l'évêché de Quimper et le laisse à son fils Orscand. « Ce dernier se marie à son tour, et son fils aîné Benoît II lui succède dans la dignité épiscopale. En 1049, l'évêque de Nantes, Butic, avoue publiquement que son père Gautier a été évêque avant lui, et que lui-même a été investi de

la prélature lorsque son père vivait encore ; l'épiscopat héréditaire en arriva donc à employer le même procédé que les seigneurs laïques : l'association anticipée du successeur. » A Nantes, Guerech, fils d'Alain Barbe Torte, se marie et meurt en 988, laissant un fils. Si celui-ci meurt avant d'avoir pu obtenir l'évêché paternel, c'est un neveu de Guerech qui le prend, Judicael. L'évêque du Mans Segenfried se marie, a des fils et des filles et laisse son siège au seul de ses enfants qui survive, Albéric. L'évêque de Gascogne et d'Agen, Gombaud, lègue ses évêchés ainsi que l'abbaye de Condom à son fils Hughes. A Rome, on se le rappelle, la famille de Théophylacte dispose du siège pontifical comme d'un bien patrimonial. Partout est oubliée la décrétale d'Innocent I[er] qui interdit de conférer les ordres aux fils des prêtres, nés après l'ordination de leur père ; le mariage des prêtres tend si bien à devenir une institution régulière qu'on se récrie très fort lorsque, par hasard, un évêque refuse l'entrée du clergé aux enfants nés de ces mariages [1].

[1] Imbart de la Tour : *op. laud.* 362-364. Luchaire, p. 111 Voir Orderic Vital V, 9. 12 ; IV, 6 : VIII, 1 ; les canons du concile réuni à Trosly, en 909, le 26 juin, par Heriveus, archevêque de Reims [Mansi : XVIII, 263 : Gousset : *Actes de la province de Reims*. I, 562 ; Hefele-Delarc. VI, 146].

Noter que, à la fin du IX[e] siècle, « le nombre des prêtres, des évêques qui avaient été mariés est très considérable. Sans parler d'Hadrien II et de l'évêque Arsenius, le père du pape Marin I[er] était prêtre ; le père du pape Etienne IV était prêtre également ;

Quels désordres entraînent le nicolaïsme et la simonie, on le soupçonne aisément. Le bas clergé est entraîné par le courant ; il faut noter, du reste, que la vie lui est rendue plus difficile que jamais, les évêques ou les abbés lui disputant âprement la dîme : depuis le milieu du IXe siècle, celle-ci comprend le dixième des revenus de toute nature et ne porte plus seulement, comme au Ve siècle, sur les fruits de la terre. Ces pauvres clercs sont impuissants à maintenir les traditions ecclésiastiques. Beaucoup célèbrent la messe plusieurs fois en un seul jour. Le synode bavarois de Dingolfing prescrit même la célébration de trois messes tous les jours de jeûne de l'année ; comme certains ne se tiennent pas pour satisfaits, et vont plus loin encore, le concile de Seligenstadt interdit de célébrer

celui de Boniface VI était évêque ; Jean XI était fils du pape Sergius III. » [Watterich, I, 29, 39, 33, d'après Lapôtre : *l'Europe et le saint Siège à l'époque carolingienne*, 1895, p. 43, note 4].

Sur les mœurs d'Hugue I de Breteuil, évêque de Langres, excommunié à Reims en 1049, voir Luchaire, p. 111-112.

Lire surtout le sermon synodal publié par V. Krause d'après les Monac. lat. 3851 et 3853 : « Unus quisque procul dubio cum ordinatus fuerit presbyter et indignus ad ecclesiam procurandam accesserit, studet maxime ut statim uxorem accipiat ... et publice eam sociat » [*Neues Archiv*, XIV, 122. P. Fournier l'a retrouvé dans une collection canonique du Manuscrit de Troyes 246, livre IV, c. 209] Burchard de Worms, tout en maintenant la théorie de l'excellence du célibat, prend soin de lancer, à deux reprises, l'anathème sur le fidèle qui méprise la messe du prêtre marié. Kœniger : *Burchard I von Worms und die deutsche Kirche seiner Zeit*. Munich, 1905 ; Diederich : *Das Dekret des B. B. v. Worms*, Bresslau, 1908, I.

plus de trois messes par jour. Les conciles deviennent extrêmement rares. Le Monachisme, moins corrompu, s'éloigne de l'Eglise séculière. La science sacrée s'écroule : la théologie sacramentaire traditionnelle est abolie [1].

[1] Sur la décadence de la discipline ecclésiastique, qu'entrainent le nicolaïsme et la simonie, voir les canons des rares conciles du xe siècle : Hefele-Delarc, VI. 145, sq.

Le synode de Dingolfing, 16 juillet 932, présidé par Adalbert de Salzbourg, est mal connu : quel est le sens exact de la prescription qu'on en a rapportée ? Il semble avoir étendu à la Bavière les canons décrétés par le concile d'Erfurt de juillet 932 : obligation de célébrer les 12 fêtes d'apôtres et de jeûner les veilles des fêtes et quatorze jours avant Noël : les clercs soupçonnés doivent avouer, ou se purger par serment. — Le concile de Seligenstadt date de 1022.

Les métropoles carolingiennes sont attaquées en raison des changements politiques : Tarragone et Vich essayent d'évincer de la Catalogne l'autorité de l'archevêque de Narbonne [971, Atton de Vich et Jean XIII : Césaire de Montserrat et Jean XII].

Les avoués continuent leurs brigandages (procès de Herlouin abbé de Corbie à son avoué Efroi d'Encre, 1016].

La plupart des âmes qu'écœurent et révoltent la simonie et le nicolaïsme de l'épiscopat seigneurial et de son clergé dégradé se réfugient dans le monachisme : elles attendent de la papauté une réforme. L'esprit romain et catholique de Cluni ne lui est pas propre : l'exemple d'Abbon le prouve. [Noter que c'est à ce moment que les moines commencent d'être tous des prêtres : ceux qui restent laïques sont confinés dans les emplois inférieurs]. Une rivalité plus ardente que jamais oppose donc ce *Clergé régulier* au Clergé séculier : ils se disputent les donations et la faveur des fidèles. Comme les moines se chargent souvent, à notre époque, du service religieux dans les campagnes, ils réclament justement une part de la dime : nouveau sujet de contestation [concile de saint Denis, 995]. Très souvent, les abbayes refusent de reconnaître au spirituel, et même au temporel, l'autorité des évêques : de là, les exemptions par la recommandation à saint Pierre (voir p. 314). Ce sont de terribles guerres que se font les évêques d'Orléans et les abbés de Fleuri

Si les clercs ne voient plus dans l'Eucharistie qu'une magie bienfaisante, si leur foi se laisse ainsi envahir par la superstition, qui pourra dire ce que

987, 1008), les évêques de Mâcon et les abbés de Cluni [Concile d'Anse, 1025 ; Concile de 1063], les évêques de Langres et les abbés de Pothières [sac de Pothières par l'évêque Rainard, 1069], les évêques de Limoges et les abbés de saint Martial [qui répandent la fable de l'apostolat de leur patron]. En général, les rois [parce que ennemis des seigneurs maîtres de l'épiscopat : voir le poème d'Adalbéron évêque de Laon, † 1030 contre les moines et les rois] et les papes prennent parti contre les évêques. — Luchaire : *op laud.* p. 117 ; Hückel : *les poèmes satiriques d'Adalbéron*. Paris 1900 ; Pfister : *Robert le Pieux*. p, 313. — Et je ne parle pas des conflits provoqués par la possession des reliques (Guillaume de Sens et saint Pierre le Vif, 937. Duchesne. *Fastes*, II. 398].

L'indignation des chrétiens sincères contre l'épiscopat seigneurial entraine encore — jointe à leur ignorance de la tradition — une grave conséquence : la *nullité radicale des ordinations simoniaques* est soutenue par le plus grand nombre, et aussi *l'invalidité des sacrements conférés par les simoniaques* : or, *ces théories rompaient avec le droit traditionnel de Rome* [sinon de l'Orient-Afrique : voir tome IV, p. 39-41]. Voir le *de informatione episcoporum*. PL. 139, 175 ; les doutes de Lenthéric, archevêque de Sens, 1008. PL. 141, 207 ; la fameuse lettre de Guy d'Arezzo à Héribert de Milan, vers 1023-1033 [*Libelli de lite*... I, 5-7], qui fut bientôt attribuée à Paschase, puis au pape Pascal I. — Et le succès de cette théorie révolutionnaire n'a rien d'étonnant puisque Rome elle-même, par la bouche d'un pape, Jean VIII, en personne, a déclaré que l'ordination d'un évêque (de Verceil, Joseph) faite par un évêque excommunié (Ausbert de Milan) devait être renouvelée, parce que nulle, 15 février 881, PL. 126, 900. Et peu après cette date, les ordinations conférées par le pape Formose avaient été cassées par les papes Etienne VI, juin 897, Serge III, 904-911, Jean X, 914-928. Rathier de Vérone soutenait les mêmes idées [décret du 8 février 963], et le concile de Rome de 964 l'approuvait [annulation des ordinations de Benoit VIII]. La théorie traditionnelle était soutenue par Fulbert (lettre à Lenthéric). Elle l'avait été, avant lui, par Auxilius [*Infensor et Defensor*. Voir Dümmler : *Auxi-*

devient la foi des foules ? Est-elle aussi pure qu'elle est vive ? La populace des grandes villes se montre plus acharnée contre les hérétiques que les rois et les évêques ; elle ne comprend pas qu'on discute avec eux : à Orléans, c'est elle qui les dénonce, elle qui réclame à grands cris leur mort. Mais ces fanatiques aiment à ouvrir les Écritures au hasard, afin d'y lire la volonté de Dieu, ou tout simplement de connaître l'avenir. Ils achètent des « larmes du Christ » et ils scrutent des lettres « tombées du ciel ». Ils maintiennent ou répandent les *ordalies*, épreuves par le feu et par l'eau, par la croix et par l'Eucharistie, qu'Innocent III condamnera plus tard expressément. Ils amplifient les légendes de la pé-

lius und Vulgarius. Leipzig, 1866], vers 908-911 et Vulgarius : l'ordination ni le baptême ne peuvent être réitérés. Voir Saltet : *les Réordinations.* Paris, 1907, p. 149, et la littérature des *Libelli de Lite Imp.* dans les *Mon. Germaniæ.*

On ne connaît, au xe siècle, qu'un commentaire de saint Paul : celui d'Atton de Verceil, PL. 134 ; il suit Augustin. — Les traditions juridiques romaines sont de plus en plus oubliées : Atton, PL. 134, 106 ; et Flach in *Mélanges Fitting*, I, 391-392, 415,421.

A cette décadence disciplinaire et théologique répond souvent, est-il besoin de le dire, la ruine matérielle de beaucoup d'édifices : dans l'Anjou, par exemple, on constate la ruine de la cathédrale et de saint-Serge d'Angers, de saint Maur de Glanfeuil... [Halphen : *le comté d'Anjou au* XIe *siècle.* Paris, 1906, 81]. Fulcherius de Nantes doit fortifier sa cathédrale, vers 900. En Italie, en 966, Alba est détruite par les Sarrasins, et son évêque réduit, pour vivre, à travailler la terre (Fulcard) ; son diocèse est uni, 969, à celui d'Asti [Savio, I, 54] ; vers 900, les moines de Novalese sont chassés par les Sarrasins qui ruinent, 940, l'abbaye de Vendersi. Les Hongrois dévastent Verceil, vers 900.

riode barbare. Ils vivent dans d'affreux désordres [1].

Mais parmi ces légendes il en est qui sèment l'hérésie. Les petits livres qui ont propagé le Néo-

[1] Sur la fortune subite de vieilles légendes, dont l'invraisemblance a jusque là paralysé l'essor, voir les discussions touchant l'apostolat de saint Martial [évêque oublié de Limoges, transformé en un contemporain de Jésus, l'enfant qui lui porta les cinq pains d'orge]. Tout le monde croit que Martial a été un contemporain de Jésus ; les moines de saint Martial sont seuls à vouloir qu'il ait porté le titre d'apôtre. Cf. conciles de Paris, 1024, Poitiers 1024 ; lettre de Jean XIX ; concile de Limoges, 1029 (PL. 141. 89), Bourges et Limoges 1031 : est excommunié quiconque nie l'apostolat de saint Martial [Pfister : p. 340]. De même, les moines de Vezelay font croire qu'il possèdent le corps de Marie-Madeleine, vers 1000-1037 [et la légende de la translation]. [Duchesne].

Les conciles de Thieure, 895 et de Seligenstad prescrivent l'usage des ordalies.

Sur la décadence de la vie morale et religieuse du peuple chrétien à ce moment, voir les canons des conciles. A Ingelheim, en 948, on sévit contre les mariages incestueux ; à Francfort, en 952, contre les seigneurs qui enlèvent les jeunes filles, de même à Trosly, 909. Ce même concile de Trosly s'élève, canon 7, contre les *vols* innombrables : « pour ce motif, des milliers de personnes meurent tous les jours de faim. »

« La châtelaine de ce temps est presque toujours une virago au tempérament violent, aux passions vives, rompue, dès l'enfance, à tous les exercices du corps, partageant les plaisirs et les dangers des chevaliers de son entourage. La vie féodale, fertile en surprises et en périls, exigeait, chez elle, la trempe vigoureuse de l'âme et du corps, l'allure masculine, les habitudes presque militaires. Pudeurs et délicatesses sont encore inconnues. La jeune fille noble reçoit les nobles qui se présentent au logis paternel, veille personnellement à leurs repas, à leur coucher, à leur bain. Mariée, elle accompagne le châtelain à la chasse, le faucon au poing ...En temps de guerre ou lorsque le mari est en voyage, elle dirige la défense de la seigneurie. Elle ne recule pas devant les pèlerinages les plus longs et les plus dangereux. Vivant au milieu des gens de guerre, comment n'arriverait-elle pas à contracter leurs habitudes ? L'âpreté au gain, la perfidie, la cruauté (plus raffinée encore que chez eux) sont des vices

Manichéisme n'ont pas tous également péri ; à moitié corrigés, conservant à moitié leur venin, ils se passent de génération en génération et circulent de main en main ; de même, les traités de théologie manichéenne. Leur langage semble chrétien ; leur

habituels aux dames nobles, capables parfois d'en remonter aux plus rudes barons. A Ivri, la chatelaine Aubréa... est tellement satisfaite de son architecte qu'elle lui fait couper la tête pour l'empêcher de mettre son art au service d'autrui... Mabille, femme de Roger, comte de Montgommeri, prend son plaisir à dépouiller les nobles de la seigneurie... A Soissons, la comtesse Adélaïde, pour avoir la libre jouissance du comté, fait empoisonner son frère par un juif... Pendant que Godefroi, comte de Namur, est à la guerre, un voisin, Enguerran de Couci, se présente dans la tour de Porcien où s'était retirée la comtesse Sibylle, s'aperçoit qu'elle est chagrine de la longue absence de son époux et offre de le remplacer. Sibylle accepte, et Enguerran s'empare du château. A son retour, le comte de Namur réclame sa femme et son domaine. Il s'ensuit une guerre effroyable dans laquelle les prisonniers ont les yeux crevés et les pieds coupés. Le seigneur de Couci, vainqueur, reste en possession de l'héritière. Il trouve même un évêque pour l'absoudre et mettre sa conscience en repos... Aux yeux du seigneur, la femme représente surtout une terre et un château. On gagne à se marier souvent ; aussi un baron ne reste-t-il jamais veuf. Les répudiations ont lieu pour le plus léger motif : un degré de parenté plus ou moins éloignée ou imaginaire, le moindre défaut physique, une simple maladie même, sont des causes fréquentes de divorce. Les dames trois ou quatre fois répudiées abondent dans la France du XIe siècle... : la féodalité eut sur le mariage une influence malheureuse », autant que sur la moralité générale. Le pouvoir du seigneur repose le plus souvent sur « l'usurpation violente et la conquête brutale » ; la force brutale domine tout. Tous les services d'intérêt commun (meunerie, boulangerie, boucherie...), la justice elle-même deviennent des « moyens d'extorsion. » [Luchaire : *Histoire de France*, II, 2, 20-21 et passim]. — Dans le Christianisme, ces âmes obscures n'aperçoivent que le moûtier voisin et son patron ; ils lui font des aumônes ; pour mourir, ils revêtent une robe de moine.

psychologie simpliste plaît au lecteur ; qui ne sent en soi la chair rebelle ? Peut-être, en Italie notamment, les hérétiques trouvent-ils une nouvelle force dans l'arrivée des Manichéens chassés d'Orient par l'empereur byzantin Zimiscès. Toujours est-il que, au XI[e] siècle, un peu partout, on surveille soigneusement les Néo-Manichéens. On accuse de Manichéisme les Orléanais que brûle le roi Robert ; ne prétendent-ils pas que les impuretés de la chair ne nuisent pas au salut de l'âme, et que la Création, la Rédemption, la Trinité ne sont que des métaphores ? Au même moment, l'évêque d'Arras Gerhard découvre des « Manichéens » dans son diocèse ; l'hérésie apparaît au sud de la Gaule et, pour enrayer ses progrès, le duc Guillaume convoque le concile de Charroux ; elle fait encore irruption en Italie, aux environs de Turin : Héribert de Milan s'en occupe [1].

[1] Sans doute le Manichéisme est-il aussi combattu en Germanie dès 1012 : Hauck III. 731. note 3. — En 991, Gerbert va chercher dans pseudo-Isidor, quand il est élu évêque une profession de foi anti-manichéenne. Gauzlin de Bourges l'imite 1013. Leutard de Vertus, que condamne Gébuin, évêque de Châlon, vers 1000, est manichéen. En 1022, on découvre que les chefs de l'école Sainte-Croix d'Orléans, Etienne et Lisois, sont affiliés à la secte, comme Héribert qui dirige l'école de Saint-Pierre le Puellier : *ils sont brûlés, le 28 décembre. C'est la première fois que pareil fait se produit* : cf. pourtant l'exécution de Priscillien. Les Manichéens sont encore signalés en 1023 à Limoges, à Toulouse, en Aquitaine [Adhémar. III. 49, 59, 69 ; concile de Charroux], à Arras 1025, PL. 142. 1270.

Cependant, que devient l'Eglise Juive ? [Th. Reinach : *Hist. des Israélites*, 90]. Charlemagne l'avait protégée, donnant aux

La superstition étouffe la religion, parce que la légende étouffe la vérité : le désarroi religieux s'ajoute au désordre social. Les âmes désemparées s'abandonnent, parfois, au désespoir, interprétant une parole prêtée au Christ : « le monde ne durera « pas plus de mille ans. » Elles croient que la venue de l'Antéchrist coïncidera avec la séparation de l'empire en une poussière de royaumes. Quelques-unes se persuadent ainsi que la fin du monde est proche : l'universelle dissolution n'a-t-elle pas, partout, commencé son œuvre [1] ?

Juifs de Narbonne, par exemple, le droit de posséder des terres. Louis le Pieux, au nom de sa foi, fut parfaitement tolérant : « il exempta plusieurs Juifs d'impôts et de vexations, réglementa la procédure de leurs démêlés avec les chrétiens, défendit de les soumettre à l'épreuve de l'eau et du feu qui violentait leurs croyances ; il interdit aussi de baptiser leurs esclaves sans leur consentement,... les chargea du recouvrement des impôts » ; il envoya à Lyon, où Agobard les attaquait, un conservateur de leurs privilèges, Evrard. En conséquence Israël rayonne : une synagogue est bâtie à Lyon, des rabbins éloquents prêchent : en 839, le diacre du palais Bodon se convertit au Judaïsme. Les évêques prennent l'éveil : peu à peu, ils épousent les préjugés du populaire : voir le concile de Meaux, 848. Anségise de Sens chasse les Juifs ; à Béziers, à Toulouse, à Narbonne, on les dépouille, on les brutalise 850-920. Hildouin de Limoges les expulse, 1010, comme instigateurs de la destruction du saint Sépulcre : à Orléans un entre d'eux est brûlé à ce moment, pour la même raison [Adhémar, III, 49, 52 ; cf. Tangl, dans le *Neues Archiv*, 1908] Aussi émigrent-ils peu à peu, en Espagne et en Germanie : les Calonymos s'établissent à Mayence au XIe siècle, la synagogue de Worms est bâtie en 1034 ; les empereurs les protègent : vers 1010 le chapelain de Henri II, Wecelin, se convertit au Judaïsme. Voir *Neues Archiv*, 1907, 197.

[1] Voir 950, Adso moine de Montierender écrit pour la reine Gerberge une *Vie de l'Antechrist*, PL. 101 : la fin du monde

II

La fin du monde n'est pas venue ; le Christianisme n'est pas mort ; l'Eglise s'est ressaisie. C'est que la désorganisation seigneuriale n'a pas paralysé toute vie chrétienne, ni toute vie catholique [1].

En Italie même, des hommes comme Atton de Verceil, ou même Rathier de Vérone, contribuent à relever le niveau de la vie religieuse. L'archidiacre d'Aoste, Bernard de Menthon, parcourt sans se lasser, durant quarante-deux années, les hautes vallées de la Tarentaise et de la Maurienne, sans

arrivera quand les royaumes se sépareront de l'empire romain, c'est-à-dire pas en ce moment ; puis, après la victoire de l'Antéchrist, un Franc le domptera et soumettra les peuples à Dieu. — Abbon atteste, PL. 139, 471, que dans sa jeunesse certains prédicateurs annonçaient la fin prochaine du monde en s'appuyant sur *Apocal.* 20. D'autres répandaient la même croyance, en Lorraine notamment, vers 970, parce que, cette année là, comme en 908 et en 992, le vendredi saint coïncidait avec la fête de l'Annonciation, 25 mars. Abbon les combattit sur l'ordre de son abbé Richard Peut-être faut-il ajouter que, vers 960, un prêtre Bernard annonça à Wurzbourg la fin prochaine du monde [Trithème : *Annales Hirssaug*, a. 960]. Raoul Glaber dit que, après une famine terrible en 1033, « on craignait la fin du genre humain » [IV, 4, Bouquet. X. 49, A ; lui-même « croit fermement à la venue prochaine de l'Antéchrist et à la fin du monde » [Molinier : *Sources*. II. p. 3]. — Voilà tout ce que l'on sait sur l'attente de la fin du monde à ce moment : c'est dire que la quasi unanimité de nos nombreux textes n'en souffle mot. [Pfister : *op. laud.* p. 321.

[1] Sur les vies de saints écrites au xe siècle, voir Zœpf : *Das Heiligenleben im X Jahrh*, 1908, Leipzig.

parler des plaines du Piémont : c'est l'apôtre des Alpes ; l'idolâtrie y persistait encore. Jean de Parme se retire d'un monde dont la corruption l'écœure, fait plusieurs fois le pèlerinage de Jérusalem avant de devenir l'abbé du monastère de Saint-Jean l'Evangéliste, où il réforme la vie des moines et d'où il réchauffe la piété de ses concitoyens. Jean Gualbert quitte à son tour Florence pour fonder le monastère de Vallombrosa et le ravennate saint Romuald abandonne de même sa patrie pour rejoindre les ermites de Camaldoli qu'il transformera bientôt en un ordre religieux, les Camaldules. Mais leur renommée pâlit auprès de la gloire de saint Nil : les pays latins, où le chasse l'invasion des Sarrasins, lui témoignent autant de vénération que les populations hellénisées de la Calabre ; le prince de Capoue, Paldolf Tête de Fer lui marque autant de confiance que le gouverneur Eupraxios ou l'émir de Palerme ; l'abbé du Mont-Cassin, Aligerne, le reçoit comme un pontife et lui donne le monastère de Saint-Michel au Valleluce ; il traverse Rome, d'où l'éloignent les violences des seigneurs, pour s'établir dans les monts Albains : les disciples qu'il a formés construisent sur le lieu de son ermitage le monastère de Grotta-Ferrata. Et les Paul et les Barthélemy y entretiennent un foyer vivifiant de piété et de foi [1].

[1] Saints d'Italie. Bernard de Menthon, mort en 1081 : voir sa

Le contact des Infidèles détestés ranime naturellement dans les âmes espagnoles l'amour ardent de la foi chrétienne. Jean de Gorze, envoyé par

vie dans les *Acta Sanctorum*, 15 juin, p. 1074 (ou 550), 1072, 1082 ; cf. *Archiv* de Pertz. VII. 380.

Jean de Parme, mort vers 980 : voir sa vie dans les *Acta Sanctorum*, 22 mai, p. 179.

Jean de Ravenne, poussé par Romuald, va vivre en ermite au Mont Caprasio, Val de Suse, vers 1000.

Jean Gualbert, mort le 12 juillet 1073 : voir les histoires de sa vie qu'ont écrites André, PL. 146, 765, Atton PL 149. 671 et Grégoire de Passignano [Soldani : *Questioni ist. cron. Vallombrosane*. Lucca 1731] ; cf. Davidsohn : *Forschungen zur älteren Geschichte von Florenz*. Berlin. 1896, p. 55; *Analecta Bollandiana*, XI, 322 et XVII, 346. — Sur Raoul de Gubbio, mort vers 1065, voir Pierre Damien, PL. 144. 1009. — Romuald mort en 1027 ; voir sa vie par Pierre Damien PL. 145, 953, Mittarelli, et Costadoni : *Annales camaldulenses ord. saint Benedicti*. Venetiis, 1755, tome I

De Romuald, il faut rapprocher le camaldule Thibaut de Vicence [Collina : *Vita di saint Teobaldo*... Bologna 1752] ; Guillaume de Volpiano [Sackur : *die Cluniacenser*. I, 263] ; deux moines apuliens, disciples du ravennate, qui feront connaître à Farfa les coutumes de Cluni et évangéliseront les Slaves ; Bononio de Piémont. Mabillon, *Acta*. VI. 1. 267.

L'abbé du Mont Cassin, Aligern, mort vers 985, est célèbre par sa piété : il a restauré le monastère de saint Benoit.

L'abbé de Silva Major Gerald, mort en 1095 favorise la réforme : PL 147. 1023.

L'abbé Léon, chef du monastère de S. Alexis sur l'Aventin, est un digne ami de saint Nil : il cherche à restaurer la vie monastique à Rome

Je dois citer aussi le fameux Rathier, évêque de Vérone, 931-968 (PL. 136 : il était tout dévoué à la réforme, ainsi que Gaudence d'Istrie, mort en 1044 [Farlati, V. 189],

Sur les efforts réformateurs de Théodose d'Oria, vers 890, voir Gay, p. 192.

A partir de 876, Byzance rétablit l'autorité impériale sur l'italie du sud : on crée 3 nouveaux diocèses dans la province métropolitaine de Reggio [Rossano, Amantea, Nicastro], on or-

Otton à Abdérhaman III, constate leur docilité apparente et leur fidélité tenace, dans les provinces conquises ; les seigneurs et les rois des pays restés

ganise une nouvelle province autour de Santa Severina, avec 4 diocèses, vers 885. L'hellénisme se propage peu à peu sur le versant ionien de la Lucanie : Nicéphore Phocas prétend l'appuyer en développant l'organisation ecclésiastique byzantine : vers 968, il organise autour d'Otrante une nouvelle métropole avec cinq diocèses ; peut-être même a-t-il proscrit la liturgie latine en Italie. Alors l'Eglise latine riposte : à la requête du prince de Capoue, Paldof Tête de Fer, Jean XIII crée des métropoles ecclésiastiques à Capoue; Bénévent, Salerne, Naples et Amalfi obtiennent ensuite le même titre ; noter que Bénévent et Salerne, les plus importantes, s'étendent à la fois sur territoire byzantin et sur territoire lombard ; l'évêque de Lucera, soutenu par Byzance, refusera de reconnaître l'autorité de Bénévent et prendra vers 1000, le titre d'*archiepiscopus* ; de même les évêques de Bari et de Trani. Peut-être, du reste, y a-t-il eu des évêques grecs en Apulie, sur le littoral. — Les principaux agents de l'hellénisme ecclésiastique sont, outre les fugitifs chassés par l'Islam, les moines : « la Calabre est au xe siècle une nouvelle Thébaïde. » Au début du siècle, Reggio est le grand centre monastique : de ce côté, brillent les deux saints Elie Elie le Sicilien [830] a d'abord évangélisé les chrétiens d'Afrique, parmi lesquels les Sarrasins l'ont vendu comme esclave, il a erré 30 ans avant de se fixer au monastère de Salinas : c'est un ascète et un thaumaturge. Elie de Reggio [850] groupe des anachorètes dans de sauvages cavernes, du côté de Palmi. A la fin du xe siècle, fleurissent saint Christophore et ses deux fils Macarios et Sabas, Luc d'Armento, Vital et Léon-Luc, qui ont tous passé par le célèbre monastère de saint Philippe d'Agyre, au sud de l'Etna, et qui ont fui les Sarrasins vers 950, du côté de Rossano et du Monte Pollino : Sabas meurt à Rome vers 990, Luc en 984, Vital vers 1000, après avoir fondé de nombreux monastères. Tous sont éclipsés par saint Nil de Rossano, 910-1005, qui arrive au mont Cassin, fugitif, vers 970 : son austérité extraordinaire lui a attiré de nombreux disciples [d'où le monastère Saint-Adrien], mais il cherche avant tout la solitude, condition nécessaire du progrès intérieur Sa brutalité du reste, est extraordinaire. Il combat l'oisiveté, il aime les livres

ou redevenus libres sentent que la force de l'Eglise fait leur force ; ils encouragent les Clunisiens et les pieux abbés [1].

et les chants et forme ses moines en conséquence. Il aime passionnément les pauvres et les misérables et les révoltés. Réfugié près du Mont Cassin, il y fonde, vers 980, le monastère de Saint-Michel in Valleluce, où il reste 15 ans, puis celui de Serperi, près Gaëte. — Voir les vies de tous ces saints dans les *Acta Sanctorum* [cf Gay. p. XIV-XV] et Jules Gay : *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands* (867-1071). 1904. pp. 184 et 350. 254 et 376.

Sur l'histoire des diocèses, voir Savio. *op. laud.*. et Groner : *Le diocesi d'Italia dalla metà del X secolo fino a tutto il XII*. Melfi. 1908.

Noter encore la fondation de monastères : Saint-Pietro di Savigliano, 1028 (diocèse d'Alba), Fruttuaria vers 1003 par Octavien d'Ivrée, Solutor par Gezon de Turin vers 1000, Cavour par Landolf de Turin 1037 ; — et d'évêchés : Bobbio, 1014-1017 [Savio. I. 158] ou d'hôpitaux [G. Pisani : *La beneficenza in Lucca prima del mille* : Lucca, 1907] ; — les translations de reliques [saint Sabinus, 952 à Ivrée] et les inventions [SS. Tegulus et Bessus, vers 1000, par Varmondo d'Ivrée]. Sur la situation de l'Italie alors, voir R. Caggese : *Classi e comuni rurali nel medioevo italiano*, 1907. Firenze.

[1] Saints d'Espagne. Sur la situation de l'Espagne aux xe et xie siècles, voir R. Altamira y Crevea : *Historia de España*... I, 1900, Barcelona. Au xe siècle le Khalifat de Cordoue atteint son apogée avec Abderrhaman III 912-961, avec El Hakkam le Pacifique 961-976 et avec Al Manzor 976-998, ministre hadjeb toujours vainqueur du Khalife : il a détruit Léon, pris Bercelone, brûlé Saint-Jacques de Compostelle. — Mais il est vaincu et tué à Calatanazor, 998 ; et le Khalifat se démembre en plusieurs royaumes arabes, 1002-1031 (Murcie, Badajoz, Grenade, Saragosse, Valence, Séville, Tolède, Carmona). En même temps grandissent les états chrétiens : à l'est, le comté de Barcelone, qui se sépare de la France au xie siècle, s'agrandit avec Ramon Berenger I, 1035-1076 et s'appuie bientôt sur le royaume d'Aragon créé par le roi de Navarre Sanche le Grand, 1035, étendu par Ramir et Sanche Ramir ; à l'ouest, le petit royaume des

Les églises des Gaules voient se lever toute une légion de saints évêques et de saints abbés.

Le comte Gérard d'Aurillac contribue, sans sortir de la vie séculière, à entretenir la vie chrétienne autour de lui : sa frugalité, son esprit de justice, sa générosité envers les pauvres le font vénérer comme un saint, et le monastère de Saint-Pierre, qu'il a fondé dans sa ville, perpétue dans les montagnes d'Auvergne sa charité et sa foi. Les macérations du jeune Fulcran et son esprit de pénitence attirent sur lui l'attention publique, au point que les seigneurs et le peuple le choisissent comme

Asturies franchit les montagnes avec Alfonse III, 862-910, transfère sa capitale à Léon 914, et organise le comté de Castille vers 960, bientôt transformé en royaume, 1033 ; la Navarre, au centre, guerroie vigoureusement avec les Garcias.

Les églises et les monastères reçoivent souvent d'importantes concessions de terres, à eux faites par les rois, à titre féodal : évêques et abbés sont de vrais seigneurs : ainsi se forme Santiago de Compostelle. Les guerres incessantes contrarient évidemment l'œuvre de la réforme. Celle-ci néanmoins se poursuit : la culture de l'âge wisigothique se ranime [dons de livres faits par les rois aux monastères ; hymnes ; chroniques] : simonie et nicolaïsme sont moins répandus qu'ailleurs ; la liturgie wisigothique est corrigée et conservée (= liturgie dite mozarabe) ; le roi de Navarre Sanche le Grand envoie Paterne à Cluni, le nomme à son retour abbé de Saint-Jean de la Pena qui se réforme aussitôt : l'évêque Sanche de Pampelune appuie l'effort du roi, qui fonde l'abbaye de Leyre : bientôt les Clunisiens s'établissent en Castille, 1033, où ils réforment le monastère double de Oña : partout ils prêchent la lutte contre l'Infidèle ; le monastère de Ripoll, l'école de Vich, où se forme Gerbert, entretiennent ou raniment le goût de la théologie et des sciences [le mathématicien Oliva de Ripoll.]

Sur la mission de Jean de Gorze, mort en 974, voir sa vie, PL 137, 341.

évêque de Lodève : il visite chaque annés son diocèse, n'épargnant pas sa peine pour ramener à la pratique de l'Evangile les seigneurs du pays ; le vicomte lui-même apprend à le craindre, et les malheureux qu'il console et qu'il nourrit pleurent son absence chaque fois qu'il part en pèlerinage. L'abbé de l'Esterp, Gautier, n'est pas moins populaire dans la Marche et le Limousin ; il a été formé à Dorat par le pieux Israël, et lorsque, à la mort de son maître, la jalousie du prieur le contraint de se retirer à Confolens, le peuple chrétien l'arrache vite à sa retraite ; les chanoines réguliers de l'Esterp le mettent à leur tête ; et l'on croit, dans tout le pays, que ses prières peuvent arracher à la mort éternelle les plus grands pécheurs [1].

[1] Saints de Languedoc Gérard d'Aurillac, né en 855, mort en 909 : voir sa vie par Odon de Cluni, PL. 133, 639, et Bouange : *Saint Géraud d'Aurillac et son illustre abbaye*, 1870, Paris.

Fulcran, né en 949, mort en 1006 : voir ce qu'en raconte Bernard Gui dans son *Sanctoral* ; *Acta S. S.* 13 février, p. 717.

Gauthier de l'Esterp, mort en 1070 : voir sa vie, par Marbod peut-être, PL. 171, 1565.

Ponce, abbé de saint André, près d'Avignon : voir Mabillon : *Acta*, VI, 2, 494, et *Acta S. S.* 26 mars, p. 683.

Etienne, évêque d'Apt, mort vers 1046. Voir Bédos : *Vie de saint Etienne d'Adge*... Montpellier, 1808.

Les conciles de Bourges et de Limoges, 1031 ordonnent à tous les clercs de raser leur barbe et de porter la tonsure ; de ne rien recevoir pour les baptêmes, enterrements, confessions, ordinations ; le mariage est interdit, même aux sous-diacres, sous peine de dégradation ; tous les fils de prêtres seront réputés bâtards et exclus de la prêtrise. — Interdiction aux laïques de nommer à une cure sans le consentement de l'évêque ; de se marier entre parents jusqu'au 7e degré. — Ordre de consacrer tous les huit jours de nouvelles hosties.

Dans les pays où grandit le roi de France, les saints personnages ne sont pas plus rares. C'est à la cour du comte de Champagne que se forme le jeune Thibaut, son fils : infatigable pèlerin, on le retrouve en Souabe, à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, avant de le voir se fixer dans un ermitage près de Vicence ; ascète intrépide, ardent, lorsqu'il meurt, sa chair est rongée d'ulcères. Thierry de Provins travaille directement à l'édification de ses frères : moine à Saint-Pierre, sa réputation parvient aux oreilles du roi Robert qui le nomme évêque d'Orléans ; et les efforts de son rival Odalric ne réussissent pas à donner le change au peuple ; ses vertus sont si célèbres qu'à sa mort le seigneur de Tonnerre ne veut pas se dessaisir de son cadavre. Son contemporain, l'évêque de Chartres, Fulbert, exerce une influence plus profonde et plus étendue. Après avoir étudié à l'école de Reims, il fonde l'école de Chartres : il y « forme un grand nombre d'hommes distingués, fournissant d'écolâtres, d'archidiacres, de doyens de cathédrale et même d'évêques, les églises de France et des pays voisins. » Ses élèves le chérissent : ils l'appellent « leur Socrate » ; il leur enseigne la dialectique et l'arithmétique, le droit canon, la médecine et les belles-lettres. Il leur communique sa science dans les promenades familières qu'il fait avec eux autour de la cathédrale. Sa réputation le met en rapport avec les plus grands personnages : le duc

d'Aquitaine, Guillaume V, tente en vain de l'attirer à Poitiers, et le roi de Hongrie, Etienne I[er], ne dédaigne pas de lui demander avis ; c'est l'arbitre habituel des comtes d'Anjou et des comtes de Blois, comme aussi l'homme de confiance du roi Robert. Le peuple, de son côté, ne lui marchande pas les témoignages de vénération : ses vertus sont aussi éclatantes que ses lumières. L'abbé de Fleury, Abbon, joue à peu près le même rôle ; sa science et sa sainteté le désignent à l'évêque de Winchester qui veut réformer ses abbayes, et au roi Robert qui doit négocier d'importantes affaires en cour de Rome. Il a étudié les Pères ; et c'est en leur nom qu'il attaque le nicolaïsme et la simonie ; il se plaint même de l'inféodation des terres ecclésiastiques, des dîmes et des autels ; et il a le bonheur de mourir en Gascogne, victime des idées qu'il défend [1].

[1] Saint de Languedoil.

Fulbert évêque de Chartres, 1007 1029, a été vénéré comme un saint par le peuple : voir la fresque découverte à saint Hilaire en 1873. Luchaire, p. 113-114 ; Pfister : *De F. vita et scriptis*. Paris, 1885 ; Clerval : *Ecoles de Chartres*.

Le conseiller d'Hugues Capet, Bouchard de Vendôme, mort en 1007, est presque vénéré comme un saint [de la Roncière : *Vie de Bouchard le Vénérable*, Paris, 1892]. — Thibaut de Champagne, 1017-1066 est ce disciple de Romuald dont on a parlé, p. 284, note. — Sur Thibaut le chanoine, mort en 1070, voir Labbe : *Bibl. Manus. lib.* II, Paris, 1657, p. 683.

Tierry de Provins ou d'Orléans, mort en 1022 : voir Mabillon : *Acta*. VI. 1, 194 ou 173 et 197.

Herluin, abbé du Bec, mort en 1078 : PL. 150, 695.

Abbon, abbé de Fleury sur Loire, tué le 13 novembre 1004 :

Guibert de Gembloux, après avoir mené la vie des barons, fonde un monastère sur sa terre patrimoniale ; puis, pour se soustraire à l'honneur de le diriger, il se retire à l'abbaye de Gorze (diocèse de Metz), sous la discipline du pieux Agenold. C'est un grand seigneur aussi que Gérard de Broigne, neveu de l'évêque de Liège et conseiller du comte de Namur : au cours d'une ambassade qui l'amène à Paris, il visite l'abbaye de Saint-Denis et s'y découvre le goût de la vie religieuse. Il se retire dans le monastère qu'il fonde près de Namur ; sa réputation d'ascétisme provoque un pèlerinage ; bientôt sa sainteté engage évêques et

voir le récit de sa mort PL. 139, 417 et de sa vie par Aimon, PL. 139, 387. Voir Pfister : *Robert le Pieux*, 1885, p. 9.

Géran, évêque d'Autun, mort en 914 : PL. 138, 259. Adalgarius, évêque d'Autun, 875-893.

Robert, abbé de la Chaise-Dieu, meurt en 1067 : lire sa vie dans les *Acta sanctorum*, 24 avril, p. 317 et PL. 171, 1517.

Le roi Robert le Pieux, 996-1031 soutient décidément Cluni ; il entreprend un grand pèlerinage dans le midi de la France et à Rome ; il aime à chanter au lutrin et à y diriger les clercs et les moines ; il se pique de théologie, prend part aux conciles [Pfister, p. 35-37]. Sur ses longues et retentissantes aventures conjugales, voir *ibidem*.

Noter que de sauvages seigneurs, comme Foulque Nerra, aideront au relèvement de l'Eglise : il crée l'abbaye de Beaulieu, vers 1002, et la fait consacrer, 1007, par Pierre évêque de Piperno, légat de Jean XVIII ; Geoffroi Martel crée la Trinité de Vendôme et la collégiale de saint Laud d'Angers ; saint Aubin d'Angers atteint bientôt un haut degré de prospérité [Halphen]. — C'est la politique (nécessité de donner des terres à ses *milites*) qui oblige le plus souvent le comte à voler les terres d'église : « Régnier au Long Col s'entoure de clercs pieux ». Béranger de Namur recueille Rathier chassé de Liège (Pirenne).

seigneurs à le prier de réformer les abbayes ; et le mouvement réformateur, secondé par l'enthousiasme du peuple, par l'appui moral et matériel des seigneurs, s'étend peu à peu jusqu'à la Flandre, jusqu'à la mer. La règle de saint Benoît est rétablie dans sa pureté primitive ; la liberté des élections est rendue aux abbayes. De tous côtés, on en élève de nouvelles, en Flandre, en Brabant, en Hainaut, dans le Cambrésis et le pays de Liège. Réchauffé par les moines, le sentiment religieux s'empare si fortement des âmes que pendant longtemps les églises de ces pays se distingueront par l'ardeur de leur foi. — L'évêque de Toul, Gérard, ne rencontre pas la même bonne volonté chez les seigneurs qui l'entourent ; mais, s'il est en butte à leur violence, il ne se lasse pas de condamner leurs excès ; et sa charité envers les pauvres égale son indomptable énergie. Voici une autre âme, aussi ardente, qui travaille à réveiller la foi en Bourgogne. Ce n'est pas contre les brutalités des seigneurs, c'est contre la tenace mollesse des moines que Robert de Molesme doit infatigablement guerroyer ; et l'on ne saurait dire en vérité laquelle de ces luttes entraîne à sa suite le plus de découragements et de déboires. Chassé de Saint-Michel de Tonnerre deux fois, chassé de Molesme, qu'il a pourtant fondé, saint Robert résume l'histoire de ces âmes aimantes et impuissantes au milieu de la décadence générale : ce n'est qu'à la fin de sa vie, ce n'est qu'avec le

secours de la papauté régénérée qu'il verra ses souhaits comblés et qu'il fondera Cîteaux [1].

[1] Saints de Lorraine.

Adalbéron, frère de Godefroi, comte de Verdun, est poussé au siège de Reims, en 969, par le roi de Germanie, duquel il attend la restauration de l'Eglise. Il restaure son église et l'embellit, il réorganise l'école de la cathédrale, à laquelle il prépose Gerbert ; il restaure la discipline. Il meurt en 989.

(On sait que c'est lui, et Gerbert, qui ont comploté et opéré l'élection d'Hugues Capet comme roi de France, 987 : il est originaire de Metz, où il a été chanoine).

Thierry de Metz mort en 984 ; voir sa vie par Sigebert de Gembloux, PL. 160, 691 : sur les saints qu'il a apportés à Metz en 970, voir PL. 137, 363.

Wolbold de Leyde, mort en 1021 : PL. 139, 1096 et 2046, 199.

Guibert de Gembloux, 892-962 : voir son éloge par Erluin, PL. 160, 676, et sa vie par Sigebert, PL. 160, 661.

Gérard de Broigne, mort en 959, était un chevalier de Bérenger de Namur, abbé laïque de plusieurs monastères, venu par hasard à Saint Denis en 915, il fonde son monastère en 923 (voir sa vie *Acta S. S.* 3 octobre, p. 300 ; Sackur : *Die Kluniacenser*, p. 121 ; Hauck III, 345).

Au début, son salut seul l'intéresse. Mais à peine a-t-il restauré chez lui la règle bénédictine que s'adressent à lui Teldon évêque de Cambrai, Régnier comte de Hainant, le duc Gislebert, Arnulf le Vieux en Flandre : il réforme ainsi saint-Ghislain, saint-Pierre et saint-Bavon de Gand, saint Amand, saint-Bertin, saint-Omer. Les évêques de Liège, Cambrai, Utrecht rivalisent alors avec Gérard ; les comtes de Flandre, de pieux seigneurs fondent à la fin du x[e] et au cours du xi[e] siècle « saint-Sauveur de Ham, Bourbourg, Waten, Eenham, Gramont, Oudenbourg, saint André les Bruges, saint Winnoc de Bergues, Messines, Loo, Voormezeele, Zonnebeke, Eversham, Anchin en Flandre ; Afflighem, saint-Bernard d'Anvers en Brabant ; Gembloux, Waulsort, Thorn, saint-Jacques et saint-Laurent, dans le diocèse de Liège : saint-Denys en Brocqueroie en Hainaut ; saint Sauve à Cambrai ; saint-André au Cateau-Cambrésis...: le monachisme prend vraiment alors possession des Pays Bas. Jusqu'au x[e] siècle, sauf des rares exceptions, les abbayes n'avaient guère dépassé la région romane. Désormais, comme si l'on voulait regagner le temps perdu, elles se répandent rapidement dans

Les églises de Germanie développent avec une audace souvent heureuse l'œuvre de propagande qu'elles trouvent dans l'héritage de Boniface : leurs missionnaires évangélisent à la fois les Scandinaves, les Slaves et les Hongrois. Les fondations de saint Anschaire et de Rimbert se relèvent peu à peu de leurs ruines au temps d'Adalgag ; les évêchés de Schleswig, de Rippen et d'Aarhus sont créés dans le Jutland ; le roi Harold Blaatand se fait baptiser vers 965 ; et le roi Suenon qui com-

la plaine flamande » [Pirenne : I, 77]. Sur l'influence religieuse de ces monastères voir, *ibidem*. « A saint Trond, le produit annuel des offrandes des fidèles surpasse tous les autres revenus de l'abbaye. La construction d'une église ayant été entreprise, le peuple charria spontanément depuis Cologne les pierres et les colonnes amenées par le Rhin. A Tournai, les habitants pourvoient à la subsistance des ascètes qui se sont établis dans les ruines de l'église saint-Martin ». — Notger, évêque de Liège de 974 à 1007, conseiller de Theophano [Kurth : *Notger de Liège*. Paris, 1905]. — Gérard, évêque de Toul, mort en 994 : voir *Acta S. S.* 13 avril, p. 206. — Le comte Ansfrid, élève de Brunon de Cologne, devient évêque d'Utrecht et meurt en ascète, vers 990 [Alpert : *de divers. temporum*, I, 11, *M. G. SS.* IV, 705

Wazon, évêque de Liège, né à Lobbes vers 980, mort en 1048 : écolâtre de Liège vers 1010, doyen de la cathédrale vers 1015, évêque en 1041. Son zèle pour la réforme lui a valu des ennemis le prévôt Jean qui l'ont contraint à fuir ; mais il a su se concilier l'amitié de Conrad II. C'est un ascète qui se flagelle et jamais ne s'accorde un bain ; mais c'est aussi un savant, un ami des pauvres, un esprit modéré qui ne veut pas que le glaive contraigne les hérétiques. — L'action réformatrice de Wazon a été appuyée le plus souvent par les monastères de Lobbes et de Stavelot (Voir *infra*, p. 333. — Cauchie : *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*. I. p. LIV. 1898 ; Warichez : *l'abbaye de Lobbes*... Paris, 1909). Aletran, Folcuin, Hériger ont relevé Lobbes à partir de 960.

mence par persécuter les Chrétiens, finit par favoriser leurs efforts. Son fils, Cnut le Grand, les fait définitivement triompher ; il protège les évêchés naissants d'Odensée et de Roskild, toujours menacés par les Païens ; il multiplie les monastères et les églises, il donne l'exemple de la dévotion à Rome où il va en pèlerinage. Grâce à lui, l'Eglise de Danemark achève de naître ; elle se détache de la province de Hambourg-Brême et est érigée en province métropolitaine, avec Lund comme capitale. — Les missionnaires sont moins heureux en Suède ; malgré les efforts de Brun de Querfurt et de Thurgot, malgré l'organisation du diocèse de Skara et le baptême du roi Olaf, la plus grande partie du pays rejette l'Evangile : le roi Stenkil déclare qu'il est impossible de renverser le temple des idoles à Upsal, et son fils, Inge, qui reçoit le baptême, est chassé par son peuple et remplacé par un Païen. — La Norvège, au contraire, commence de se convertir aussi docilement que le Danemark grâce à Hakon le Bon ; Olaf Tryggvason et Olaf Haraldson le Saint achèvent la défaite de l'idolâtrie : la métropole sera fixée à Trondheim. Devenus conquérants à leur tour, les Scandinaves reprennent ou affermissent l'œuvre des missionnaires saxons, convertissent l'Islande et le Groënland [1].

[1] Missions chez les Scandinaves. *a*) Danemark. L'évangélisation préoccupe Adalgag, archev. de Hambourg 936-988 ; les évêchés

L'évangélisation des Slaves continue avec plus de persévérance que de succès. La ruine des chrétientés moraves est mal compensée par la demi-conversion des Tchèques ; si les deux premiers

du Jutland datent de 948 ; Suénon 988-1014 et Cnut 1014-1035 (son pèlerinage en 1026) ; Lund métropole en 1103. La grande difficulté de l'évangélisation vient des guerres incessantes [Héric le Victorieux de Suède ravage le Danemark, vers 989, et chasse Suénon, qui tombe sur l'Angleterre (voir p. 263) : bien que païen, il accueille Poppo, sacré évêque de Danemark par Liavizo, archevêque de Hambourg : orateur et thaumaturge, Poppo réussit; les deux Odinkar accourent l'aider. Mais Héric qui s'est fait baptiser, et qui a épousé la sœur de Boleslas de Pologne, revient au Paganisme et à la piraterie (Hauck. III, 634. Etc..]. Suénon, amène un évêque et des prêtres anglais : Gotebald de Seeland a été ordonné en Angleterre.

Unwan, successeur de Liäwizo, 1013-1029, éblouira les princes scandinaves par la richesse de ses présents : il enrichit Brême, il rebâtit Hambourg, encore détruit en 983 et y séjourne quelque temps. Mais il se heurte à Cnut qui sait civiliser le Danemark et faire oublier aux Anglais son origine étrangère. Si la barbarie n'est pas abolie toute en lui, il reste que l'idée chrétienne a prise sur lui et tend même à informer son action politique : il proscrit l'idolâtrie et prescrit à chacun trois communions par an. Mais il dirige lui-même son Eglise pour ne pas dépendre de Hambourg et de la Germanie [Hauck. III, 639].

b) Hakon le Bon de Norvège, 938-961 ; Olaf Ier, 995-1000 ; Olaf II, le saint 1014-1030 ; Trondheim métropole vers 1148 seulement. Voir Metcalfe : *Passio et miracula b. Olavi*. Oxford, 1881. — Unwan qui a réussi à faire reconnaître par Cnut ses droits métropolitains, obtient pareil succès en Norvège ; où, comme en Danemark, les rois ont plus fait que les missionnaires pour l'œuvre d'évangélisation [Hauck, III, 644].

Sur Halvard de Norvège, mort vers 1040, voir Storm : *Monumenta histor. Norvegiae*. 1880, p. 155.

Olaf de Suède est baptisé vers 1002 ; Stenkil et Inge vers 1063-1075. Upsal métropole en 1162 seulement. Ici encore l'évangélisation procède de Hambourg. [Hauck, III, 646].

Conquête de l'Islande et du Groënland, vers 1000 : mission de Thankbrand, 997 ; évêché de Gardar au Groënland, vers 1050.

Boleslas finissent par favoriser les missionnaires et fondent l'évéché de Prague. saint Adalbert qui succède sur ce siège au saxon Thietmar est désespéré du Paganisme persistant de ses ouailles. La polygamie, le nicolaïsme, le trafic des esclaves résistent à ses attaques ; en 989 il abandonne son église, fait d'inutiles efforts pour la convertir et y rentrer ; finalement, après avoir essayé de se fixer en Italie, il se rend en Prusse et y meurt martyr. Son successeur Thieddag n'est pas plus heureux ; c'est seulement l'évêque Sévère qui parvient à vaincre à peu près les pratiques et les mœurs idolâtres [1]. — Les Polonais, au contraire, se laissent aisément gagner : le duc Miécislas est converti par sa femme Dubrawka et fonde l'évêché de Posen : une partie du peuple suit son exemple ; toute la génération qui suit est déjà chrétienne. Le siège métropolitain est fixé à Gnesen où est tombé saint

[1] Dès 845, quinze chefs Tchèques ont reçu le baptême à Ratisbonne, et Borsivoï a suivi leur exemple, au temps de saint Méthode vers 880 : Spithinev I[er], 894-912, Wratislas I, 912-925, Wenceslas 925-935 protègent aussi l'évangélisation : les deux Boleslas I et II, 935-937-999 la favorisent de tout leur pouvoir, surtout le second : l'évêché de Prague est fondé en 973. Sur le fameux saint Adalbert tué en 997, voir sa vie par Jean Canaparius, PL. 137, 863 et par Brun de Querfurt, Bielowski : *Monumenta Poloniæ historica*. I, Lwow. 1864, p. 189 et 153 ; cf. Voigt : *Adalbert von Prag*. Berlin, 1898 ; Hauck, III. p. 245 et 267. — Thieddag était un moine de Korvey, médecin renommé : Boleslas III ne l'en chassa pas moins en 999. Sévère 1031-1067 ; en 1063, le duc Wratislas relèvera l'évêché d'Olmütz et y nommera un moine Jean.

Adalbert ; les évêchés de Cracovie, Colberg et Breslau lui sont subordonnés ; une abbaye bénédictine est instituée à Tyniec. Les enseignements et les exemples du prince Casimir, de l'évêque de Cracovie, de saint Stanislas affermissent la foi [1]. — S'avançant de Bohême en Pologne, le Christianisme a cerné les Wendes qui cantonnent à l'est de l'Elbe ; ils se soumettent à leur tour. Sous Henri Ier, l'évêque de Verden Adelward évangélise les Adobrites. Otton fonde à Havelberg un évêché pour les Rédariens, un autre dans le Brandebourg pour les Havelliens, un autre encore à Stargard pour les Adobrites et les Wagriens. Enfin, au concile de Ravenne, « la création de l'archevêché de Magdebourg est décidée, ainsi que celle des nouveaux diocèses de Mersebourg, Zeiz et Meissen. Malgré ces efforts, l'idolâtrie ne recule que lentement : Henri II doit donner son autorisation

[1] Les Polonais ont commencé d'être évangélisés par des prêtres moraves fugitifs. Miécislas, 962-992, se marie 963, fonde Posen 968 : Dubrawka était fille du duc de Bohême Boleslas Ier. La métropole de Gnesen date des environs de 1000. Sur saint Stanislas de Cracovie, mort en 1079, voir Polkowski : *Legenda minor de sanct. Stanislas mart. et pont.* Cracoviæ, 1882 ; *Monum Polon. hist.* IV, *passim*, les *Acta Sanctorum*, 7 mai, p. 202, et les Annales Poloniæ, dons les *Mon. Germ. SS.* XIX, 571 En se convertissant, le duc Miécislas Ier plaça la Pologne sous la protection de saint Pierre (voir p. 231, n.). Une violente réaction païenne, survenue à la mort de Boleslas Chrobry, duc depuis 992, emporte Colberg et Gnesen. Casimir, 1041-1058, essaye en vain d'établir une autre métropole à Cracovie en faveur de l'évêque Aaron. [Paul Fabre : *La Pologne et le saint Siège du* xe *au* xiiie *siècle*, in Mélanges Monod. 1896, p. 163].

expresse au culte pratiqué par les Leutices ; et Gottshalk qui a fondé un empire wende chrétien est renversé par les Païens : il entraîne l'Eglise dans sa ruine [1]. »

Écrasés à la bataille du Lech, les Hongrois doivent renoncer à leurs courses vagabondes ; ils se fixent au sol, et sont vite atteints par les armes pacifiques des missionnaires. Dès le début du règne de Geisa, l'évêque de Passau, Piligrim, leur envoie, avec plusieurs prêtres, le moine souabe Wolfgang : Geisa se convertit, et son fils, Etienne le Pieux, prend toutes les mesures propres à hâter le mouvement chrétien : il fonde des monastères, il organise des évêchés, il fixe la métropole à Gran, la capitale du royaume. La mort du roi permet aux idolâtres de tenter une réaction ; ils ne parviennent qu'à faire quelques martyrs de plus. André Ier interdit les usages païens sous peine de mort et

[1] Missions chez les Wendes. Les trois évêchés ottoniens datent de 946-949, le concile de Ravenne de 968, la tentative de Gottshalk de 1047-1066 : elle est brisée par les Liutices et les Adobrites, le 7 juin 1066 à la bataille de Lenzen sur l'Elbe ; leur chef est le propre beau-frère de G : ils immolent sur un autel le prêtre chrétien Yppo, et beaucoup d'autres ; ils lapident Answer à Ratzebourg ; dans le Mecklembourg, ils coupent les pieds au vieil évêque Jean et offrent sa tête au dieu Redigast. Bien mieux, les Païens se jettent sur Hambourg, qui est encore une fois détruit. — Dans la pensée d'Otton, c'était Magdebourg qui devait christianiser tous ces pays [Hauck. III, 69-150, 623, 647 et 734]. — Dès 1018, les Liutices avaient chassé le prince chrétien des Adobrites, Miécislas Ier.

Béla Ier écrase la dernière révolte du Paganisme[1].

L'étendue de ce mouvement missionnaire qui

[1] Missions chez les Hongrois. Voir la vie de Gérard de Sagredo dans Endlicher ; *Rer. Hungar. monumenta Arpadiana.* 1849, p. 205 et p. 202, et Wion : *Sanct Gerardi Sagredo... Vita.* Venetiis. 1597. — Sur Henri, le fils de saint Etienne mort en 1031, voir Endlicher : *op. laud.* p 193. Sur saint Etienne, 997-1038, voir Endlicher : *op. laud.* 159, 60, 163, ou PL. 151. 1. — La bataille de Lech. 955, Geisa 972-997, André, 1046-1061, Béla, 1061-1063. Ladislas 1077-1095. — C'est en 862 qu'ils ont fait leur apparition en Allemagne. — Dans toutes les marches de l'est, Germanisation et Christianisation marchent de pair (en Carinthie par exemple), et procèdent de Salzbourg (au temps de l'archevêque Frédéric, nommé légat en Norique et Pannonie par Benoit VI. 973). Ratisbonne, Freising et surtout Passau rivalisent avec Salzbourg : les évêques envoient des colons réoccuper les terres qu'ont dévastées les Hongrois ; de même, les abbayes de Tegernsee et d'Altaich qui avaient de grandes propriétés dans les pays du Danube [voir le rapport du moine Froumound à l'abbé Gozbert de Tegernsee. PL. 141. 1289]. L'évêque de Passau reprend le titre d'evêque de Lorsch (Adalbert, qui meurt en 972) : Piligrim donne aux missions une impulsion très énergique, comme autrefois Arn de Salzbourg ; il a été formé à Niederaltaïch par le prêtre Oudalgis, et c'est Frédéric qui l'a fait nommer évêque ; la pénétration de son regard devine l'avenir oriental de la race germanique [Hauck. III. 168], et sa pensée est aussi énergique que son intelligence est divinatrice. — Et c'est ainsi que l'Eglise de Germanie entre en contact avec les Hongrois. Ceux-ci se sont mélangés aux Slaves qu'ils ont d'abord domptés ; ainsi, ils ont commencé de se fixer au sol. Ils accueillent le duc Arnulf exilé, et c'est en 973 que Geisa envoie une ambassade à la Cour d'Otton II. Celui-ci adresse à Geisa l'évêque de Verden Bruno. Mais, dès son intronisation, et de lui-même, Piligrim avait envoyé des missionnaires aux Hongrois ; bientôt il alla en personne les visiter Il eût voulu faire de Passau la métropole de l'Eglise nouvelle qu'il allait fonder : la jalousie de Salzbourg, et l'inintelligence de l'empire l'arrêtèrent. L'organisation ecclésiastique sera l'œuvre de saint Etienne ; la Hongrie sera indépendante de la Germanie. — Voir E Horn : *saint Etienne roi de Hongrie* Paris, 1899 et Hauck. III. 156-276, 603.

lance en éventail ses églises dans l'immense plaine orientale, la rapidité de son extension, la tenacité qu'il suppose, tout atteste la vitalité de l'Eglise de Germanie : si les Anglais et les Byzantins y ont concouru, c'est elle qui a principalement porté le poids du grand œuvre. Il n'est pas malaisé, du reste, de donner d'autres preuves de la vie du Christianisme au delà du Rhin. Le Souabe Wolfgang étudie à Reichnau et à Wurtzbourg et dirige les écoles de Trêves et d'Einsiedeln avant d'aller évangéliser les Hongrois : nommé évêque de Ratisbonne, il réforme les monastères de Saint-Emmeran, d'Obermunster et de Niedermunster, restaure les chapitres de chanoines séculiers et s'occupe d'assurer la vie matérielle du clergé rural afin de pouvoir plus efficacement travailler à en relever le niveau religieux. C'est un Souabe encore que cet Ulric qui, devenu évêque d'Augsbourg, refuse de conduire lui-même ses troupes au roi : il juge qu'un serviteur de Dieu n'a que faire aux armées, surtout lorsque la ruine d'un diocèse ravagé, comme le sien, appelle tout son dévouement. Il le visite tous les ans, tient un concile deux fois par an, assemble souvent dans chaque doyenné les recteurs des paroisses, et réussit ainsi à réchauffer le zèle de ses diocésains. Les ravages des guerres civiles et des invasions hongroises sont réparés : Ulric serait tout à fait heureux s'il pouvait léguer son siège épiscopal à son neveu Adalbéron. Mais les évêques

protestent ; Adalbéron meurt et, jusqu'à ses derniers jours, le pieux Ulric fait pénitence pour avoir voulu enfreindre les canons. L'évêque de Constance, son ami Conrad, ne met pas moins d'ardeur à prêcher l'Evangile, restaurer la discipline, réformer les mœurs.

A l'autre extrémité de la Germanie, Hildesheim s'illustre aussi par ses grands évêques. Bernard refuse la riche abbaye de Deventer que son oncle veut lui procurer ; après avoir été précepteur d'Otton III, il devient évêque d'Hildesheim et, pendant ses vingt-huit années d'épiscopat, reste un modèle de science et de vertu. Son successeur, Gothard, s'est d'abord fait connaître comme un saint abbé à Altaïch et à Hersfeld, au Tegernsee et au Chremsmunster ; un grand nombre de monastères, qui ne relevaient pourtant pas de lui, se sont réformés suivant ses idées ; devenu évêque, s'il continue de faire la guerre aux moines vagabonds qu'il appelle en riant les « péripatéticiens de son siècle », il surveille avec soin la vie de ses chanoines, la piété de ses ouailles, et, particulièrement, les besoins des pauvres honteux. L'histoire de Bennon, élevé à Hildesheim, atteste l'influence des Bernard et des Gothard : d'abord humble théologal à Gozlar, il maintient dans le chapitre la plus stricte discipline, avant de restaurer la vie chrétienne dans le diocèse qui lui est confié ; au moment de la crise grégorienne, il souffrira la prison et l'exil plutôt que

d'abandonner les défenseurs de la réforme. Cologne n'est pas un centre moins vivant que Hildesheim : avec Bruno, Héribert et Annon, Cologne devient la grande métropole des pays rhénans. Héribert surtout, moins engagé que les deux autres dans la politique de la royauté saxonne, joue le même rôle que Wolfgang ou que Gothard : il fonde le monastère de Duitz, dont l'exemple régularise la vie de beaucoup d'autres ; et il n'est pas moins actif que ses émules à prêcher l'Evangile au peuple ou à surveiller par d'incessantes visites la vie de ses clercs. Son contemporain Burckard de Worms rappelle à tous les règles canoniques qui lui dictent sa conduite, il reprend le traité de Réginon de Prum et compose ainsi son *Decretum* [1].

[1] Saints de Germanie. Adalbéron d'Augsbourg, mort en 910 : voir Steichele : *Archiv. f. die Geschichte des Bisthums Augsburg.* III. 1860, 2.

— Wolfgang, évêque de Ratisbonne de 974 à 994 : voir sa vie par Otloho. PL. 146. 391. — Ulrich, évêque d'Augsbourg de 924 à 973 : PL. 135. 1009. — Conrad, évêque de Constance, mort en 976 : PL. 170. 865. — Conrad de Trêves, mort en 1066 : PL. 154. 1251. — Bernard évêque de Hildesheim, 993-1022 : PL. 140. 393. — Gothard, son successeur, mort en 1039, abbé dès 995, Pertz : *Monum German. SS.* XI. 167 et PL. 141, 1161 et 1201 : réforme de nombreux monastères. — Bennon, débute à Gozlar en 1049, meurt évêque d'Osnabrück en 1088 : Wilmans, dans les *Mon. Germaniæ. SS.* XII. 60 ; voir Thyen : *Benno II*, Osnabrück. 1869. — Bruno de Cologne, mort en 965. PL. 139. 941. — Héribert de Cologne, mort en 1021 : *Acta Sanctorum*, 16 mars, p 467. — Annon de Cologne, mort en 1075. Köpke dans les *Monum. Germaniæ SS.* XI, 465. — Burckard, évêque de Worms, meurt en 1025 : voir Boos : *Monumenta Wormatiensia.* III, 1893, 99. — Adelbéron de Metz mort en 1005, PL. 139. 1553. Au temps de Henri II, Tagino réforme le

L'Eglise d'Angleterre, souvent aussi, favorise les réformateurs. Alfred le Grand appuie de tout son pouvoir l'archevêque de Cantorbéry Plegmond et l'évêque de Worcester Werfrith. Le duc Aldhelme, puis le roi Edouard soutiennent le jeune Odon, aussi savant que vertueux ; le roi Ethelstan lui donne l'évêché de Sherborn, le roi Edmond le siège métropolitain de Cantorbéry ; et le successeur d'Edmond, son frère Edrede, lui témoigne la même confiance. Ses efforts sont continués par l'illustre Dunstan. C'est un neveu de l'archevêque Athelm ; il est devenu abbé de Glastonbury où il a été élevé, lorsque le sage chancelier Turketul, réformateur et abbé de Croyland, le recommande à Edmond ; sa réputation s'étend, si bien que le roi Edgar le nomme évêque de Worcester et de Londres, et, plus tard, archevêque de Cantorbéry. De concert avec ses amis Elfstan, Ethelwold et Oswald, Dunstan combat les progrès scandaleux

monastère de Bergen, près Magdebourg, et Gebhard de Ratisbonne celui de saint Emmeran.

Wolfhelm mort en 1091 : PL. 154, 405. — Heimerad, mort en 1019 : *Acta Sanctorum*. 28 juin p 386.

Noter que c'est le roi de Germanie Henri II qui a fait introduire par le pape Benoit VIII, 1012-1024, dans les prières de la messe romaine, le chant du *credo*. Henri II [p. 260. n]. mort en 1024, ami d'Odilon et de Cluni réforma beaucoup de monastères en Souabe et en Lorraine : il eût fait davantage s'il n'eût craint d'affaiblir son autorité royale. Peut-être a-t-il songé à supprimer à la fois les obligations clitiques et les richesses foncières des couvents [1023. Sain' Maximin. Stumpf. 1815. 1817. Hauck. III, 456-457].

du nicolaïsme, fonde à Westminster un monastère modèle, relève les autres couvents et obtient du pape l'autorisation de remplacer par des moines les chanoines qui ne voudront pas se soumettre à la vie commune ; on voit ainsi des abbés devenir évêques. Le concile de 969 ne laisse aux clercs d'autre alternative que la continence ou la destitution. La réforme semble consolidée. Malheureusement, elle s'écroule au milieu des guerres danoises : un peu partout, comme à Cantorbéry au temps de l'archevêque Elpheg, les seigneurs prennent parti pour les chanoines, les moines sont chassés des églises, les abus recommencent de fleurir [1].

Malgré tout, on le voit, la vie chrétienne n'est pas encore étouffée toute dans cette multitude de

[1] Saints d'Angleterre. Odon, archevêque de Canterbury de 942 à 959 : PL. 133, 933. — Dunstan, archevêque de Canterbury, mort en 988 : PL. 139 1423. Voir Stubbs : *Memorials of saint Dunstan* [Rer. Brit. Scr. 63]. Le roi Edgar règne de 958 à 975. Son ami Ethelwold meurt en 984 : voir Stevenson : *Chronicon monasterii de Abingdon*. II. 255 [Rer. Brit. Scr. 2] et PL. 137. 81. Oswald, évêque d'York, meurt en 992 : voir Raine : *The historians of the Church of York*. I. [Rer Brit. Scr. 71]. — Elpheg archevêque de Cantorbery mort en 1012 ; *Acta Santorum*. 19 avril p. 631. — Sur les abbesses Merwinna, morte vers 1000 et Elfleda, morte vers 1050, voir *Acta Sanctorum*, 29 octobre, p. 922 et 925 — Sur tous, cf. Hunt : *op. laud.*

D'après Stubbs [éd fr. I, 1907], 296, on peut « rattacher la renaissance des études et de l'ordre dans le clergé sous les règnes d'Alfred 871-900 et de son fils au regain de vigueur nationale qui résulta de la lutte contre les Danois » : sont alors fondés les diocèses du Somerset, du Wilts, du Devon, de Cornouailles (924-931) ; plusieurs monastères sont restaurés, la législation est rajeunie.

petits états, nés des débris de l'empire franc. La situation nouvelle favorise même l'expansion chrétienne rurale : chaque seigneur voulant avoir *son* église ou *son* monastère, il n'y a bientôt plus de domaine qui en soit dépourvu ; la parfaite prise de possession de l'Europe occidentale par le Christianisme date vraisemblablement de l'âge seigneurial. A ce même moment, du reste, comme pour légitimer le fait, les traditions industrielles et commerciales, la pratique de la charité, la culture de la science, la pratique des arts sont le monopole de l'Eglise. Ce sont les grands domaines ecclésiastiques, les grandes abbayes notamment, qui groupent et protègent les artisans, héritiers des procédés industriels romains, comme ce sont eux qui entretiennent les relations commerciales par lesquelles les divers pays communiquent quelquefois encore[1]. Tous les évêques dont nous avons rappelé les noms, et surtout les Héribert de Cologne, les Fulbert de Chartres sont la providence des malheureux. Le seul corps enseignant est le clergé ; dans chaque diocèse, l'évêque accorde aux *écolâtres* le droit d'enseigner ; les abbés font de de même, et parfois aussi les chapitres cathédraux

[1] Voir, par exemple, l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, fondée en 848, et qui attire, aux xe-xie, tout le mouvement économique et religieux du Limousin. Cf. son histoire par Ch. de Lasteyrie : *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges, étude historique, économique et archéologique*... Paris, 1902. Cf. Warichez : *L'abbaye de Lobbes... jusqu'en 1200*. Paris, 1909.

et collégiaux. Reims et Chartres. Angers. Paris. Laon et Orléans, Fleury-sur-Loire et Marmoutiers. Saint-Martial et Saint-Victor. Hildesheim et Saint-Maximin. Reichnau et Saint-Gall, Liège et Cologne attirent les jeunes gens curieux de connaître les arts libéraux et la théologie. Je rappelle, ici encore, Fulbert, la « lumière du monde » : il est évêque de Chartres. Les Notker sont parmi les plus savants de ce temps : ce sont des moines. Gerbert recherche avec passion les manuscrits des auteurs latins : un jour il sera nommé pape. Béranger spécule sur la nature de l'Eucharistie : c'est un archidiacre d'Angers. Et, plus encore que la littérature, l'art de ce temps est « essentiellement religieux : les églises *romanes* commencent de naître au xe et se multiplient au xie siècle, à la faveur d'une plus grande sécurité » ; elles célèbrent avec autant d'originalité que de force le Dieu toujours vivant d'Israël et de l'Eglise [1].

[1] La pensée chrétienne au x xie siècle.

A Chartres, les étudiants de Fulbert vivent en communauté ; ils l'entourent d'une affection touchante. Leur Manuel philosophique [ms. de Chartres 100] comprend : 1. l'*Introduction* de Porphyre ; 2. les *catégories* d'Aristote ; 3 les *catégories* de saint Augustin ; 4. Vers de Fulbert sur les rapports de la Rhétorique et de la Dialectique ; 5 le *de Diffinitionibus* de Boèce ; 6. les *Topiques* de Cicéron ; 7. le livre I des *Peri hermeneiæ* d'Aristote ; 8. les *Peri hermeneiæ* d'Apulée ; 9. les *différences topiques* de Boèce ; 10. de *rhetoricae cognatione* et *locorum rhetoricorum distinctio ;* 11. les *antepraedicamenta* ; 12. le *liber divisionum* de Boèce ; 13. Gerbert : *de ratione uti.* 14. Boèce : *in cathegoricos syllogismos* ; 15. Boèce : *de hypotheticis syllogismis* ; 16. des tableaux de logique.

Pas plus qu'elle n'a tout à fait tué la vie chrétienne, la désorganisation seigneuriale n'a tout à fait paralysé la vie catholique : le prestige de la

L'école d'Angers date du xe siècle : Marbode, Baudri de Bourgueil, Robert d'Arbrissel s'y formerent — L'école de Paris est dirigée au xie siècle par un élève de Fulbert, Lambert : elle attire Etienne Harding, Adalbéron de Wurzbourg, Altmann de Passau — L'école d'Orléans est plus ancienne et plus fameuse.

Les écoles monastiques font une rude concurrence aux écoles épiscopales à Tours notamment, à Fleury, à Saint Denis, Saint Germains des Près, Saint-Maur, le Bec où enseigne Lanfranc. Mais les unes et les autres suivent à peu près le même régime. La familiarité la plus grande règne le plus souvent entre maîtres et élèves ; souvent (Chartres, Fécamp), les écoliers pauvres sont entretenus par la communauté. Les études embrassent les sciences profanes [trivium : grammaire, rhétorique, dialectique, quadrivium : arithmétique, géométrie, astronomie, musique, auxquelles s'ajoute la médecine] et les sciences sacrées [Ecriture, Théologie, Liturgie, auxquelles s'ajoute le droit]

Au xe siècle, à l'école de Reims, survivent, ranimées par l'évêque Foulques, vers 900, les traditions de la cour de Charles le Chauve : Gerbert y enseigne ; au xie, c'est l'école de Chartres, dont Fulbert est l'oracle, qui brille, semble-t-il, du plus vif éclat.

Gerbert d'Aurillac était un humaniste, grand ami des manuscrits et de l'antiquité classique, en même temps qu'un esprit synthétique « qui eut l'idée de coordonner les idées et les notions empruntées à l'antiquité sacrée et profane pour en constituer un corps de doctrine ». Il a utilisé surtout Porphyre, Boèce les *Topiques* de Cicéron et le *Timée* de Platon. On lui prêtait un génie surhumain. — Il a été élevé à Saint Géraud, puis à Vich, 967 ; il est écolâtre à Reims de 972 à 982, abbé de Bobbio en 983. Sur l'affaire de 987, voir p. 311-312, n ; finalement il sera nommé pape par Otton III, le 2 avril 999 et mourra le 12 mai 1003 (il est né vers 950-960). Voir Picavet: *Gerbert, un pape philosophe*, Paris, 1897 et Molinier : *Sources*, I, 282. On lui attribue l'invention de sphères représentant les constellations, et reproduisant les mouvements du soleil : sans doute s'est-il inspiré des fameux modèles mécaniques de Théon de Smyrne [Richer : III, 50-53].

papauté et le prestige de l'empire l'entretiennent à la fois.

Les papes des xe et xie siècles furent souvent mé-

A Chartres, Fulbert, Hugues de Breteuil (qui, devenu évêque de Langres, meurt en 1051), Adelman de Liège (qui, devenu évêque de Brescia, meurt en 1061) s'inspirent de Platon, de saint Augustin, du pseudo-Aréopagite et de Scot Erigène : ils pensent que les essences des choses, objets des idées, ont une réalité objective indépendante de la raison, et formulent le *réalisme*. — Leur ami Béranger leur oppose le *nominalisme* : l'universel, objet de l'idée, n'est qu'un nom creux, il n'existe pas ; la distinction de la substance et de l'accident n'existe pas : il n'y a pas lieu de distinguer entre le cheval et la couleur du cheval ; il n'existe que des réalités individuelles, et elles sont telles que les sens les perçoivent. Dans l'Eucharistie par exemple, après comme avant la consécration, il n'y a que le pain qui est aperçu par les yeux : il n'y a pas conversion de la substance du pain en la substance de Jésus. Peut-être, pourtant, a-t il admis une réelle présence de Jésus dans le pain en l'expliquant par l'impanation. Combattu dès 1047 par Hugues de Breteuil, Adelman, Lanfranc, il est condamné par les conciles de Rome et de Verceil 1050, et se soumet 1053-1059. Mais il revient bientôt à ses idées : condamné à Poitiers et à Saint-Maixent 1074-75, il se soumet, ou paraît se soumettre, à Bordeaux, 1080. Très austère dans ses mœurs, il a été protégé par le comte d'Anjou Geoffroi Martel, et même par les papes Alexandre II et Grégoire VII. — Ecolâtre de saint Martin de Tours, 1031, archidiacre d'Angers vers 1040, il meurt en 1088.

Ses idées semblent avoir été recueillies par Jean le médecin, qui fut attaché à la cour du roi de France Henri Ier, 1031-1060.

— Voir Delarc, dans *Revue des questions historiques :* 1876. XX. 115, et *Saint Grégoire VII.* I, 203 ; II, 296 etc., Schmitzer : *Berengar von Tours* 1892 ; Renaudin, dans *l'Université catholique* 1902 XL. 415 ; Vernet dans Vacant-Mangenot, et Herzog-Hauck.

A côté de Gerbert, de Fulbert, de Béranger, citer Hermann Contract de Reichnau, 1013-1054, un élève des Chartrains, qui, à leur

prisables ; la papauté demeura grande ; ses droits furent reconnus de tous. Le pape Etienne VIII envoie son légat Damase défendre le roi Louis d'Outremer contre ses seigneurs révoltés. Pareillement Jean X intervient en Allemagne. Le concile de Tibur affirme que « l'église de Rome est la « mère de la dignité sacerdotale, la maîtresse de tout « l'ordre ecclésiastique », et le concile de Trosly reproduit la doctrine romaine sur l'origine de l'épiscopat et la création par le saint siège des grandes églises des Gaules, d'Italie et d'Espagne.

suite, cultive les mathématiques et l'astronomie : il écrit un *Traité de l'Abaque* et un *Traité de l'Astrolabe*.

A Chartres et à Reims, et partout sans doute, distinguer quatre courants : augustinien, isidorien, néo-platonicien (influence d'Erigène et de Macrobe sur Gerbert et ses amis), arabe (astronomie et physique ; Gerbert).

Les discussions historiques touchant le pouvoir de Rome qui s'engagent au concile de Saint-Basle donnent des témoignages très précis sur la culture des évêques de ce temps. Voir Lot ; *op. laud.* Elle est plus forte qu'on n'aurait dû le croire. L'ouvrage fondamental est celui de A. Clerval : *Les Ecoles de Chartres au Moyen Age*, Paris 1895.

A cette renaissance commençante on peut rapporter de nombreuses compilations canoniques, encore mal connues et qu'étudie en ce moment M. P. Fournier : outre celles de Reginon de Prüm (*libellus de synodalibus causis et disciplinis*, PL. 132) et de Burckard de Worms (voir. p. 303, PL. 140), je cite l'*Anselmo dedicata* (vers 890. Italie du Nord), la *Collection de l'Ambrosienne* A. 46 inf. (vers 900 Italie), celle de la *Vallicellane*, t. XVIII (xe siècle), celle du *Vatican* 1349 en 9 livres (vers 900), celle du *Vatican* 1339 en 4 livres (vers 1000). Voir Fournier : *un groupe de recueils canoniques inédits du xe siècle*, dans les *Annales de l'Université de Grenoble* 1899, 378 — A ce moment naît la théorie (655. Tolède) qui écarte du sacerdoce les enfants des prêtres (Reginon), puis tous les enfants naturels (Bourges, 1031)

Ces idées sont celles qu'expriment Artaud au concile d'Ingelheim et l'évêque de Cambrai, Gérard. « L'église romaine, dit encore l'abbé de Fleury, « Abbon, semblable au porte-clefs du royaume « céleste qui a la primauté sur le collège aposto- « lique, a le privilège de donner la vie à toutes les « églises qui sont comme ses membres dispersés « dans les quatre parties de l'univers. Celui qui « s'oppose à l'église romaine se sépare de ses « membres et entre dans le corps des adversaires « du Christ. » Ainsi les droits de la papauté romaine peuvent être parfois violés : la tradition n'est pas oubliée pour cela. Le pallium est toujours considéré comme le signe de la juridiction archiépiscopale ; en cas de compétition électorale, la papauté se fait reconnaitre comme tribunal supérieur ; elle connait des dépositions prononcées et surveille l'élection du successeur, en cas de déposition ou de démission ; elle commence même de consacrer directement des évêques non-italiens et de canoniser de pieux personnages qui ne sont pas romains [1].

[1] Un évènement mémorable, à la fin du x[e] siècle, permet de mesurer le *prestige de la papauté*. Arnoul, archevêque de Reims, trahit en 991 l'usurpateur Hugue Capet au profit du prétendant carolingien à la couronne de France, Charles de Lorraine ; mais Hugue l'emporta et voulut punir Arnoul : seulement, comme Arnoul, en tant qu'évêque, n'était justiciable que du pape, et comme Hugue se méfiait du pape, favorable au roi de Germanie dont le capétien secouait maintenant la tutelle, Hugue décida de faire juger Arnoul par un « concile des Gaules » : de là, le concile de Saint-Basle de Verzy, des 17-18 juin 991. « La question de fait ne soulevait aucune difficulté : le crime

Cette force persistante de l'institution catholique prend, du reste, une forme particulière. A l'âge seigneurial, comme au temps des Barbares, le pres-

était patent, l'accusé avait tout avoué» . Mais il s'agissait de savoir si les évêques de France avaient le droit de juger un de leurs collègues et de le condamner à la perte de sa fonction, ou si un évêque ne pouvait être traduit que devant le pontife siégeant à Rome ou devant un concile présidé par les délégués du Saint Siège ». Arnoul d'Orléans soutient la cause royale ; il fait le procès des papes misérables qui se succèdent à Rome, des Jean XII et des Boniface VII ; mais il n'ose conclure, car Abbon de Fleuri, qui défend la cause papale, conteste la régularité de la procédure en s'appuyant sur 18 fausses décrétales. Sous la pression de Hugue Capet, venu siéger au concile avec son fidèle Bouchard, et après les aveux d'Arnoul et sa renonciation, les évêques élisent un nouvel archevêque, Gerbert, le 21 juin 991. — Mais la papauté proteste : Jean XV envoie deux légats enquêter, Léon abbé de Saint-Boniface et Dominicus évêque de Sabine ; il s'appuie sur la Germanie et sur le prétendant carolingien Louis, fils de Charles de Lorraine ; finalement, les évêques de Saint-Basle sont suspendus par Rome. Arnoul est mis en liberté et rétabli sur le siège de Reims, janvier 998, tandis que Gerbert est casé à Ravenne, avril 998 [Sans doute Robert le Pieux a-t-il cédé avec l'espérance que le pape fermerait les yeux sur son mariage avec Berta de Blois, qui était sa cousine, et dont il était passionnément épris Il se trompait : en juin 998, Grégoire V l'excommuniait pour ce motif]. — Voir F. Lot : *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du xe siècle*, Paris, 1903. Sur Eusèbe Brunon d'Angers, voir *supra* p. 257 n Au cours de ses polémiques, Béranger, son ami, n'a pas épargné l'injure aux papes ni à la papauté].

La canonisation d'Ulrich d'Augsbourg par la papauté date de 993 [Un capitulaire de Charlemagne de 805 a transporté des foules à l'évêque le droit de canoniser : cap. 17 ; voir aussi cap. 40 de 794].

On cannaissait les hontes romaines, et l'on en souffrait : « licet vix ferendum ab illa sca sede imponatur jugum, tamen feramus... et toleremus, » dit le concile de Tribur, 895 [Schannat et Hartzheim : *Concilia Germaniæ*. II. 1760, p 400 ; cité par Viollet : *Inst. pol.* I. 360].

tige de l'apôtre Pierre entre pour beaucoup dans le prestige de la papauté : les pèlerinages l'attestent qui, malgré les guerres et l'universel désordre, entraînent tant de Chrétiens à Rome : ces pieux évêques qui ont entretenu la vie de l'Evangile en Germanie, en Gaule, en Angleterre ont tous plusieurs fois passé les Alpes. La coutume tend à se transformer en règle, au moins pour les métropolitains : dans une lettre à Etienne V, Foulques s'accuse de n'avoir pas fait le voyage *ad limina*. Mais c'est l'organisation de la protection apostolique qui montre le plus clairement comment saint Pierre soutient son successeur. Le comte Gérard de Roussillon demande à l'Apôtre et *au pape son vicaire* de « protéger et défendre » les deux monastères qu'il fonde à Vézelay et à Pothières : en échange de cette protection, le comte abandonne à Pierre et à son vicaire la nu-propriété de ces domaines et une redevance annuelle de deux livres d'argent pour chacun d'eux. Le pape accepte le marché, les monastères deviennent la chose de saint Pierre, *juris sunt sancti Petri* : nul n'a le droit de rien exiger d'eux : ce serait un sacrilège que de les menacer seulement. « Si quelqu'un parmi « les évêques, les fonctionnaires ou les laïques de « tout ordre vient à enfreindre les règles arrêtées « par nous, dit Nicolas, qu'il soit frappé de l'ana- « thème apostolique, déchu de tous honneurs et « dignités, et exclu de toute participation au corps

« sacré du Christ. » Les contrats de ce genre se multiplient aux xe et xie siècles. Il arrive même, parfois, comme par exemple à Lure, à Montmajour ou à Besalu, que la *liberté romaine* n'affranchit pas seulement le donateur de toute obligation envers son suzerain temporel; elle le libère encore de toute dépendance vis-à-vis de son supérieur ecclésiastique, évêque ou abbé, et le rattache directement à l'église romaine. Grâce à saint Pierre, le pape acquiert donc par tout l'Occident une puissance énorme; grâce à saint Pierre, le pouvoir ordonnateur et centralisateur de l'Eglise ne sombre pas au milieu de l'anarchie seigneuriale [1].

[1] Sur les pélerinages à Rome, voir Zettinger, et Pfister : *op. laud.* p. 314.

Raban Maur, Flodoard [894-966 : *Italiæ martyrum triumphi*] et Hrotswitha [née vers 933 ; *Sapientia* ; *Gallicanus*] attestent la célébrité des martyrs de Rome à ce moment. — Noter que les pèlerinages en Palestine continuent comme par le passé (en 969, les Fatimites ont pris Jérusalem) : de 1009 à 1020, seulement, le Khalife Hakam persécute atrocement les chrétiens et détruit le Saint-Sépulcre. Depuis ce temps les pèlerins cheminent par bandes plus nombreuses : en 1027, Richard de Saint Vannes en guide 700, en 1025 Robert le Diable plus d'un millier ; en 1064 Guillaume de Bamberg plus de 10 000.

Sur la protection apostolique, voir *supra*, p 120 et Paul Fabre : *Etude sur le Liber Censuum*. Paris, 1892. C'est en 863 et 868 qu'ont été fondés Vézelay et Pothières, Jaffé 2831, PL. 119. 1116. Pareille situation semble attestée pour les monastères de Brugnato, d'Eléon en Alsace, de Saint-Géraud d'Aurillac, de Blesle en Auvergne, de Cluni, de Bourgdieu, de Saint-Pons. Dans la seconde moitié du xe siècle, au temps de Louis IV d'Outremer et d'Otton Ier, le mouvement parait s'arrêter : les royautés se méfient [voir les fondations de Saint-Pons de Tonières, 939 ; de Quedlimbourg 967 ; de Saint Lambert de Salon : les fonda-

Le prestige de l'épiscopat contribue de même à entretenir l'idée d'une société universelle reliant et encadrant les groupes locaux. Les évêques représentent et continuent dans la société chrétienne le collège des douze Apôtres : un lien spécial les unit donc qui renforce et surnaturalise la fraternité naturelle à tout homme. Enfin, ils sortent le plus souvent de ce monde des seigneurs qui, aujourd'hui, occupe partout la première place ; et cette communauté d'origine avive en eux la conscience qu'ils ont de former une même famille : le sentiment de l'unité catholique ne peut donc guère s'atrophier dans leurs âmes. Or, leur influence sociale et politique ne cesse de s'accroître ; depuis la fin de la période romaine, ce sont eux, vraiment, qui guident l'humanité dans sa route ; la personnalité de Charlemagne les éclipse un instant ; Charlemagne disparu, ils recouvrent naturellement leur place, la première. Plus décline l'unité impériale, plus ils prennent conscience de leur responsabilité, plus grandit leur rôle ; et le moment où l'anarchie triomphe est aussi le moment où se systématise

teurs spécifient qu'ils ne donnent pas à l'apôtre la propriété de la terre]. Mais, au XIe siècle, on revient à la conception primitive : fondation de Langogne par Guillaume de Gévaudan, 999 ; de Saint-Sever, de Condom, d'Arles sur Tech 1008-1011 ; de l'Esterp 1032 ; de la Trinité de Vendôme 1047 ; d'Ottmarsheim 1049 ; etc

Les fondations de Lure, Montmajour, Bésalu datent de 959, 963, 979. Voir la bulle d'Hadrien II pour Sainte-Marie de Bagno, 872 [Dau, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1902].

leur influence, où s'organise leur pouvoir. Remplaçant l'état disparu, les évêques travaillent à refréner les instincts violents qui troublent le monde : ils oublient leurs propres dissensions, ils créent les *institutions de paix*.

« L'honneur d'avoir conçu l'idée de la « paix de Dieu » et trouvé les moyens d'exécution revient aux évêques d'Aquitaine et de Bourgogne. En 989, un concile réuni à Charroux, sous la direction d'un archevêque de Bordeaux, lance les trois décrets suivants : « Si quelqu'un entre de force dans « une église et en enlève quelque chose, qu'il soit « anathème ! Si quelqu'un vole le bien des pay- « sans ou des autres pauvres, sa brebis, son bœuf, « son âne, qu'il soit anathème ! Si quelqu'un frappe « un diacre ou un clerc, qu'il soit anathème ! » Et la même idée se précise aux conciles de Narbonne, du Pui, d'Anse, de Poitiers, de Narbonne : il s'agit de protéger les pauvres et surtout les serviteurs de Dieu. — Mais l'idée première s'épanouit bientôt. Les serviteurs de Dieu sont engagés dans la vie du monde ; pour protéger ceux-là, il faut donc pacifier celui-ci. La paix d'un pays est précaire si la guerre ravage les pays voisins ; pour protéger l'un, il faut donc les pacifier tous. Ainsi l'initiative épiscopale tend naturellement à s'élargir : la « paix de Dieu », mesure locale par son origine et surtout ecclésiastique par sa nature, conduit insensiblement à la « trêve de Dieu », institution

universelle dont bénéficient les hommes de toutes les conditions et de tous les pays.

L'Eglise interdit absolument toute espèce de guerre à de certains moments soigneusement fixés. C'est d'abord le dimanche pour que « tout homme puisse rendre à Dieu ce qu'il doit à Dieu » ; viennent ensuite les quatre jours de la semaine, consacrés par l'ascension, la passion, la résurrection du Sauveur, l'adoration du tombeau, c'est-à-dire les jeudi, vendredi, dimanche et samedi ; la guerre est proscrite enfin pendant l'Avent et le Carême, pendant les fêtes de la Pentecôte, les fêtes de la Vierge, les fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre ès liens, de saint Laurent, de saint Michel, de saint Martin et pendant les Quatre-Temps. Le chômage de la guerre seigneuriale menace de s'étendre à l'année entière ; l'institution de la trêve de Dieu a pris son extension complète et sa forme normale : la concorde fraternelle doit régner entre tous les hommes.

Les mesures d'exécution varient seules suivant les pays. Tantôt ce sont quelques villes qui s'unissent — telles Amiens et Corbie en 1030, ou les villages de Bigorre avant 1097 : — elles fêtent en commun les saints dont elles possèdent les reliques, elles échangent leurs marchandises, elles se garantissent mutuellement protection et sécurité. Tantôt l'association est plus vaste et embrasse plusieurs diocèses. C'est ainsi qu'au concile de

Bourges, l'archevêque Annon réglemente les institutions de paix dans toute l'étendue de sa province métropolitaine : tout fidèle âgé de quinze ans et au-dessus doit jurer la paix et entrer dans les milices diocésaines chargées de punir les turbulents ; service obligatoire, même pour les clercs ; ils sont tenus de marcher à l'ennemi à la tête de leurs paroissiens. — On voit enfin que la trêve de Dieu, agrandie à la mesure de la chrétienté, tend à l'embrasser tout entière : Robert le Pieux et Henri II le Saint se réunissent à Mouzon pour discuter l'idée d'une paix universelle, commune à la Gaule et à la Germanie ; dans l'assemblée de Nice, en 1041, l'archevêque Raimbaud, les évêques d'Avignon et d'Arles, représentants du clergé français, adressent au clergé italien une lettre pressante le conviant à accepter « la paix et la trêve de Dieu » ; dans la seconde moitié du XIe siècle, enfin, Rome prend la direction de l'entreprise et s'efforce d'en assurer le succès[1].

[1] Les conciles de Narbonne et du Pui datent de 990, celui d'Anse de 994, celui de Poitiers de 1026, celui de Narbonne de 1054. En 1025, second concile d'Anse (près Lyon), en 1028 second concile de Charroux [de Manteyer : *Les origines de la maison de Savoie. La paix en Viennois*, 1904. Grenoble].

Noter que les évêques ont organisé des *ligues* [994, Limoges ; 998, Puy ; 1000, Poitiers], garanties par *les serments* de leurs membres [depuis Verdun sur Saône 1016 ; Héry, 1024, Soissons et Beauvais 1023] et fortes des *milices* où ils s'encadrent [1038 : concile de Bourges, et l'archevêque Aimon : à 15 ans tous les fidèles sont enrôlés et doivent marcher contre les seigneurs]. Voici le serment de Beauvais, 1023 : « Je n'envahirai en aucune

L'Eglise tente, du reste, de prévenir le mal en même temps qu'elle travaille à le réprimer. Elle essaie de se faire l'éducatrice du soldat, « d'intervenir dans une des circonstances décisives de la vie du seigneur, au moment où, devenu homme fait, il entre, comme il arrive souvent, dans l'association de la chevalerie. En donnant à cette solennité la valeur d'une cérémonie religieuse et même d'un haut enseignement moral, le prêtre espère discipliner d'avance la turbulence des nobles. » Il prie pour bénir leur enseigne, pour

manière les églises, ni les celliers des églises ... ; je n'assallirai pas les clercs et les moines... Je n'enlèverai ni bœuf, ni vache, ni aucune autre bête de somme. Je ne saisirai ni le paysan, ni la paysanne, ni les marchands... Depuis les Kalendes de mai jusqu'à la Toussaint, je ne saisirai ni cheval, ni jument, ni poulain... Je ne détruirai ni n'incendierai les maisons, je ne déracinerai ni ne vendangerai les vignes. »

Le trève de Dieu remonte au moins au concile d'Elne de 1027. Elle est proclamée à Marseille en octobre 1040, à saint Gilles en 1042, s'allonge au concile de Nice 1041, grâce à Odilon et à l'archevêque Raimbaud, au concile de Montriond, près Lausanne, 1041, au concile de Narbonne 1054. — L'entrevue de Mouzon est de 1023 ; cf. le III[e] concile de Tolède, discours de Léandre. — Les *lois d'Edgar* [Schmidt : *Die Gesetze der Angelsachsen*, 2[e] éd. 1858, p. 182] visent à organiser la paix de Dieu en Angleterre, XI[e] s.

Certains évêques, tels que Gérard de Cambrai 1013-1051, combattent ces institutions : ils en ont peur. Les rois en ont sans doute fait autant : elles les rendaient inutiles. Elles ne semblent avoir eu qu'une extension restreinte [France du midi et de l'est, Germanie du sud].

Voir Kluckhorn : *Geschichte des Gottesfriedens*, 1857 ; Semichon : *la paix et la trêve de Dieu*, 1869 ; L. Huberti : *Gottesfrieden und Landfrieden*, t. I. *Die Friedensordnungen in Frankreich*. 1892 ; Luchaire : *op. laud.* 133. Poupardin : *Le royaume de Bourgogne*. Paris, 1907, p. 302.

consacrer leur épée, pour sanctionner l'investiture du fief que le chevalier reçoit de son suzerain. « Seigneur, dit-il, nous t'en supplions, exauce « nos prières et daigne bénir cette épée dont ton « serviteur désire être armé pour qu'elle puisse « défendre et protéger les églises, les veuves, les « orphelins et tous les serviteurs de Dieu contre les « cruauté des Païens ». Et, non content de bénir les armes du *novus miles*, l'officiant est encore chargé de l'en revêtir [1].

[1] La chevalerie forme, parmi les seigneurs, une élite de richesse ; c'est une association de seigneurs richement équipés, qui se recrute par cooptation, et qui parfois enrôle des non-nobles. Au moment venu, on ceint l'épée à l'élu et on lui donne un fort coup de poing sur la nuque (c'est la « colée ») ; alors il chausse les éperons, revêt son armure, saute à cheval, abat la quintaine. Le chevalier doit être preux, c'est à dire brave et loyal.

« La première en date des « bénédictions du chevalier » se trouve dans un cérémonial de l'église romaine contemporain de l'empereur Otton III, 983-1002. »

Voir Léon Gautier : *La Chevalerie*, 1884, Flach : *op. laud.* II, 1893 ; Rust : *Die Erziehung des Ritters*.. 1888, Schultz : *Das höfische Leben zur zeit der Minnesinger*. 1889 . Luchaire : *op. laud.*

L'organisation des institutions de paix et la transformation de la chevalerie ne sont pas le seul bienfait de l'épiscopat de ce temps. Je rappelle encore son œuvre proprement religieuse et la part qu'il a prise à la formation de l'art roman.

L'effort des évêques réformateurs vise à restaurer en les adoucissant la législation et les usages établis par Charlemagne et Louis le Pieux : sanctification du dimanche par l'assistance à la messe et l'abstention des œuvres serviles (on se relâche de la rigueur carolingienne, dès Nicolas Ier : voir Alfred d'Angleterre et Burckard de Worms : seul, Canut réagit) ; une confessions et trois communions par an (Rathier de Vérone et Ulrich d'Augsbourg veulent quatre communions annuelles) ; on

La légende impériale concourt aussi à sauver l'unité catholique : Charlemagne donne la main à

uniformise les dates des Quatre Temps ; on fortifie le jeûne du vendredi [conciles d'Anse 990, Enham 1009] qui est parfois menacé [Raoul Glaber V], et l'on essaye de ressusciter les jeûnes du mercredi [Réginon : app. I, 17] et l'abstinence du samedi [Raoul Glaber] ; on tâche de soustraire la dîme aux seigneurs, de la restituer aux curés et aux évêques, qu'il s'agisse de la *dîme réelle* établie sur les terres ou vignes, esclaves ou troupeaux, ou de la *dîme personnelle* due pour tous les profits de l'activité personnelle [Ethelstan, 930 ; concile d'Enham 1009 ; const. de saint Edmond de Cantorbery ; surtout concile Trosly, 909, Mansi XXIII, 283 ; Villien, *op. laud.* p. 329, sq.]. Surtout *on tâche à restaurer le mariage et la famille* : c'est alors que « l'Eglise réserve à ses tribunaux la connaissance exclusive des questions de mariage » [Brissaud, 9-11].

Sur un point important la pratique carolingienne est développée : désormais, « l'accomplissement intégral et préalable des œuvres pénitentielles n'est plus la condition indispensable de la réconciliation du pécheur avec Dieu » ; elle suit immédiatement la confession [Burchard de Worms, *Decret* XIX]. Du coup apparaissent *les indulgences*, c'est-à-dire les *remises totales ou partielles des pénitences* publiques ou privées dont doit s'acquitter le pécheur réconcilié : elles sont données par le pape ou les évêques, par faveur ou pour telle bonne œuvre. Ainsi, vers 915, Salomon III, de Constance, après avoir prêché, le jour des Rameaux, donne une indulgence à ses ouailles ; cf. une autre indulgence donnée par Jean XIX, PL. 141. 1155. [L'usage des pénitentiels a sans doute aboli l'antique conception psychologique de la pénitence, cure individuelle ; une conception objectiviste, grossière, simplifiait la tâche des prêtres, si grossiers souvent, à ces âges barbares. Rome a toujours été hostile à ces conceptions, aux pénitentiels. — Puis, comment avoir le courage d'accomplir sa pénitence, quand on est déjà réconcilié]. Voir Gottlob : *Kreuzablass und Almosenablass*. Stuttgart, 1906 ; *Ablassentwickelung und Ablassinhalt im 11 Jahr*. 1907, Stuttgart ; Paulus, dans l'*hist. Jahrb.* 1905 et dans la *Ztft. f. kath. Theologie*. 1908 ; P. Fournier dans l'H. R. E. 1909, 575.

L'art roman est antérieur à l'an 1000. Voici les caractères des églises qu'il suscite : « en plan, le déambulatoire et les absi-

saint Pierre et aux grands évêques. Jamais l'empire n'est plus populaire que depuis qu'il est mort ; au milieu des guerres civiles et des invasions de pirates, la pensée se tourne d'instinct vers l'empereur : que n'est-il là pour faire sentir à tous le poids de son épée, pour chasser les Infidèles et dompter les Païens et faire respecter la justice ! Le

dioles enveloppant le chœur et l'abside); en élévation, le voûtement de la nerf et des collatéraux, avec les conséquences qu'il entraîne : moyen appareils, piles composées, contreforts ; les voûtes alors les plus usitées sont les voûtes d'arêtes et les voûtes en berceau ; l'arc brisé fait son apparition, surtout dans certaines provinces, comme la Bourgogne ». On compense « l'aspect disgracieux et massif du gros œuvre par la richesse de l'ornementation dans le détail » : la façade est, en général, très ornée ; à l'intérieur, se multiplient les colonnes, et de grandes fresques [Saint Georges de Reichnau, vers 990 découvertes en 1880 ; Saint-Savin vers 1050, ?] éclairent et égayent les parois épaisses et l'atmosphère assez sombre de l'église Les vitraux naissent enfin, peut-être à Reims, vers 980. Le mobilier sacré est riche [Bernard d'Hildesheim, 993-1022]. C'est d'Auvergne [cathédrale de Clermont consacrée en 966] que semble s'être propagé le style roman [la Couture au Mans, vers 995, Saint-Savin (Vienne) vers 1023, Saint-Vorle (Chatillon sur-Seine] Quelques églises circulaires sont bâties, à l'imitation du Saint-Sépulcre [Saint-Bénigne de Dijon ; Sainte-Croix à Quimperlé]. — En Allemagne et en Italie les traditions artistiques carolingiennes sont beaucoup moins modifiées qu'en France : le plan tréflé [Germigny] prend une ampleur nouvelle à Sainte Marie du Capitole de Cologne ; la rotonde d'Aix-la-Chapelle est, aussi, souvent imitée. La voute est toujours rare. — La sculpture semble vouloir renaitre [linteau de Saint-Genis-des-Fontaines], surtout peut être à la Chaise-Dieu et à Cluni.

Voir Brutails : *Précis* d'*Archéologie du Moyen-Age*. Paris, 1908. p. 55-128 ; et A. Michel : *Histoire de l'art*. I. 2. 1905. passim. (On ne sait quasiment rien du second Saint-Marc de Venise, construit 978 1008, ni de l'église de Cluni, la plus grande qu'eût la Chrétienté).

moine italien qui écrit le *libellus de imperatoria potestate* exprime le sentiment universel quand il déplore la fin de l'empire. De cet unanime regret la légende naît peu à peu, qui s'enrichit chaque jour de nouveaux épisodes : les Païens eux-mêmes reconnaissent la grandeur de Charles, le père du monde ; le voyage de Pampelune se transforme en une expédition à travers l'Espagne ; Benoît du Mont Soracte raconte même sans hésiter que l'empereur a visité la Palestine. La légende de Charlemage ressuscite l'empire [1].

C'est naturellement le plus puissant des seigneurs qui bénéficie de la restauration. De ceux qui se disputent le titre de roi en Italie, en Gaule ou en Angleterre, aucun ne parvient à s'imposer à

[1] Voir Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865 ; nouvelle édition par Paul Meyer ; Léon Gautier : *Les épopées françaises*, t. III, 2e éd. Paris. 1880 ; Kleinclausz : *op laud.* p. 491. — A part Haiton de Bâle : *Liber de visione Wettini.* 8. PL. 105, 775 « où l'on voit Charlemagne retenu dans le Purgatoire à cause de ses mauvaises mœurs », tous les écrivains de ce temps n'ont pour l'empereur qu'éloges et regrets : Dungal, Amalaire, Nithard. Voir surtout le Moine de Saint-Gall, qui est sans doute identique à Notkerus Balbus et qui écrit en 884-887, à la demande de Charles le Gros, le *de gestis Caroli Magni* [anecdotes qu'il tient de son maître Werimbertus, et du père de celui-ci Adalbertus ; cf Wattenbach-Dümmler. I², 272. Ebert III, 228 ; G. Paris-Meyer, et PL. 98, 1371]. Voir encore la *continuatio Erchemperti* [Simson : *Jabrbücher...* II. 612], le *Libellus de imperatoria potestate*, que Lapôtre date [*Europe et le Saint Siège*, p. 196] de 897-898, et Réginon. L'histoire de Charles le Gros et de Charles le Simple dit éloquemment le prestige de la race carolingienne, c'est-à-dire de Charlemagne.

C'est vers 968 que Benoit du Mont Soracte finit son livre [*Mon. germ S. S.* III. p. 708].

ses rivaux ; celui qu'élisent les Saxons à Fritzlar sait au contraire se rendre utile et se faire aimer. Henri l'Oiseleur bat les Hongrois, les Slaves et les pirates : il rétablit un peu d'ordre en Germanie. Son fils Otton est plus actif encore, plus vigoureux et plus habile ; durant son long règne il tire la royauté saxonne hors de pair, écrase les Hongrois, mate les seigneurs, protège l'Église. Comme il est ambitieux, il profite d'une occasion pour s'introduire en Italie ; il s'y couronne roi et, après avoir occupé Rome, se fait proclamer empereur le 2 février 962. Qui voudrait lui en contester le droit ? Il est roi d'Italie comme Louis II, il possède Rome comme Charlemagne, il est, comme lui, sacré par le pape ; il est roi des Francs comme lui : il s'intitule *rex Francorum* et non pas *rex Saxonum*. Les Saxons, du reste, sont les plus vieux amis des Francs ; il n'y a jamais eu entre eux qu'un combat singulier, le duel de Widukind contre Charlemagne. Les savants assurent même que les Saxons sont vraiment des Francs, les seuls Francs : un décret de l'empereur Valentinien l'atteste ; ceux qui s'arrogent ce titre glorieux à l'ouest de la Meuse, ne sont que de simples *Gaudini* conquis par le Teuton Charles Martel. Voici donc, grâce à Otton, que l'empire franc reparaît et se réorganise ; il va restaurer l'unité chrétienne ; qui tient Rome doit posséder tout ce qu'a possédé Rome :

Roma caput mundi regit orbis frena rotundi.

La chrétienté catholique a retrouvé sa forme traditionnelle.

Fils d'une princesse byzantine, petit-fils d'une Italienne, Otton III semble choisi par Dieu pour continuer l'effort d'Otton le grand, et achever l'œuvre de Charlemagne : il se le propose pour modèle ; il lui voue un culte passionné ; il ne peut résister au désir de contempler face à face, étendu dans son cercueil, l'empereur auguste. Comme lui, il protège la papauté dont il éloigne les indignes : Grégoire V et Sylvestre II qu'il y fait parvenir sont pieux et savants. Plus « empereur » que lui, il fait de Rome la capitale effective de l'empire, s'installant sur l'Aventin, tandis que le pape s'établit au Quirinal ; il règle la transmission du pouvoir suprême chargé de conduire le monde : sept « juges palatins » couronneront le nouveau césar et choisiront le nouveau pontife [1].

[1] La restauration impériale par Otton Ier, 936-973 s'accomplit en 961-962. — Otton II, 973-983 est un guerrier comme son père.

Otton III, 983-1002 nomme à la papauté Grégoire V en 996 et Gerbert (Silvestre II), 2 avril 999 : il a été son élève, et c'est aussi un « philosophe ». Cf. K. Lux : *Papst Silvesters II Einfluss auf die Politik Kaiser Otton III.* Bresslau. 1898. — Remarquer qu'il nomme Grégoire V, fils de son cousin germain Otton de Franconie : *c'est la première fois que le siège de Saint Pierre n'est pas occupé par un Italien* (Pfister : *op. laud.* 52). D'après Keller : *Die sieben rœmischen Pfalzrichter...* Stuttgart. 1904, les sept juges palatins datent de Damase (?) ; leur influence, acquise au parti militaire, se fortifie au VIe siècle et au VIIIe.

Henri II, 1002-1024, Conrad II, 1024-1029 et Henri III de Germanie 1039-1056 maintiennent l'empire en se faisant nommer

Au-dessus de l'universelle anarchie, l'empire franc a donc reparu, raffermissant la notion de l'unité d'une autre manière, mais avec autant de succès que la dévotion à saint Pierre ou les institutions de paix. Le sentiment catholique aussi bien que le sentiment chrétien a survécu, somme toute, à la désorganisation seigneuriale. Et peu importe que cette survie ait été limitée ici et là, elle n'a pas été inféconde. Si le saint empire des Otton n'a jamais cessé d'être germanique, si la paix de Dieu n'a guère momentanément pacifié que les pays des Gaules, si la protection apostolique a été souvent combattue par tout seigneur qui sentait croître ses forces, il n'importe encore. Sachant qu'elle avait un centre, où résidait le vicaire du Christ ; se rappelant qu'elle comptait des membres innombrables groupés autour des successeurs des Apôtres ; regrettant toujours l'empereur des Francs qui avait mis la force au service de la justice, la famille ca-

empereurs (14 février 1014, 26 mars 1027 et 25 décembre 1046) : ils accroissent son prestige en développant la force du royaume de Germanie, son soutien, en acquérant le royaume de Bourgogne 1032-1039, en se rattachant la petite noblesse italienne (constitution de Pavie 1037), en dominant la Hongrie, la Bohême et la Pologne. Ils affermissent leur autorité sur la papauté : en 1046 et 1048, Henri III nomme papes Clément II et Damase II.

Sur les légendes germaniques touchant Charlemagne, voir la *vie de sainte Mathilde*, 1, l'histoire de Widukind, les diplômes d'Otton III, Thietmar ; la canonisation de Charlemagne par Frédéric Barberousse en 1166 [Rauschen : *Die Legende Karls des Grossen in* 11 *und* 12 *Jahrh.* 1890, Leipzig], Otton de Freising et Godefroi de Viterbe.

tholique a senti se raffermir dans sa conscience le sentiment de cette unité qu'elle trouvait dans sa foi ; et par là fut sauvé l'avenir. Le jour où s'associeront de nouveau l'esprit catholique et l'esprit chrétien, elle renaîtra de ses ruines.

De cet avenir sauveur, Cluni est le gage.

Le monastère de Cluni, fondé en 910 dans le diocèse de Mâcon, par le duc d'Aquitaine Guillaume, a obtenu la protection de l'Apôtre ; et le pieux abbé Bernon qui a lui-même établi sur ses terres l'abbaye de Gigny, en a pris bientôt la direction. Odon, Maieul et Odilon l'administrent chacun pendant 22, 46, et 59 ans : ils permettent à leur maison de durer ; esprits catholiques et cœurs chrétiens, ce sont eux qui luttent les plus efficacement contre l'anarchie ambiante. Grâce à eux, Cluni exerce une influence extraordinaire sur l'Occident ; une foule d'abbayes se fondent qui suivent sa règle. Rien qu'en Provence on en compte 44, maîtresses elles-mêmes de 81 prieurés [1].

[1] Le monastère est placé, dès 910, sous la protection et dans le domaine des apôtres Pierre et Paul : il paye à leur vicaire, tous les cinq ans, un cens de 10 sous d'or. En 931, Jean XI confirme la charte de 910. La règle de Cluni est écrite dans la seconde moitié du XIe siècle ; les *Antiquiores Consuetudines Cluniacensis monasterii* redigés vers 1082-85 sous l'inspiration de l'abbé Hugue Ier, par Bernard et Udalrich (1018-1093) révèlent admirablement l'esprit de la congrégation, PL. 149, 635.

Bernon 910-927 conquiert à la réforme Meinsac en Auvergne, Massay en Berry, Sauxillanges [Pfister : *Robert le Pieux*, Paris, 1885, p. 302].

Cluni est l'ennemi patenté du nicolaïsme et de la simonie, et c'est un ardent foyer d'espérance, de foi et d'amour. Tous les moines couchent dans un même dortoir qui reste éclairé la nuit ; nulle femme ne doit franchir la clôture ; nul religieux ne peut entrer dans une maison où se trouve une femme ; le corps, du reste, est affaibli par des saignées, au besoin maté par la flagellation. Voilà pour les sen-

Odon 926-942 est appelé à Rome par Léon VII, 936-939 et par Etienne IX, 939-942 pour réconcilier Albéric et Hugues ; PL. 133, 43 (Cf. *Neues Archiv*. XV, 109). Il répand les idées réformatrices à Fleury, à Saint-Julien de Tours, à Saint-Pierre-le-Vif. Sur sa méthode, voir Pignot, I, 172 ; Hauréau : *Hist. litt. du Maine*, VIII, 240.

Maïeul 948-994. PL. 120, 137 (cf. *Neues Archiv*. XVII, 403, et *Acta Sanctorum*, 11 mai. p 668. p. 684). Il obtient que Hugue Capet renonce à son titre d'abbé laïc de Marmoutiers, qu'il réforme, ainsi que saint-Maur les Fossés.

Odilon 990-1049 [PL. 142. 888 et Mabillon : *Acta*, VI, 1, 679], a été ramené d'Auvergne, un jour, par Maïeul : il jouit d'un prestige extraordinaire. Il réforme Saint-Denys, Paray-le-Monial ; il obtient de Benoit VIII qu'il anathèmatise les déprédateurs de Cluny, 1016 ; il fonde la Voulte, réforme Saint-Flour et Thiers, Saint-Sauveur de Nevers, Nantua, Charlieu. Il est lié avec Henri II de Germanie, Robert de France, Etienne de Hongrie, Sanche de Navarre.

Voir Luchaire : *op. laud.* p. 123 ; Pignot : *Histoire de l'ordre de Cluny*. 1868. Paris ; E. Sackur : *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, 1894, 2 vol ; Ogerdias : *Hist. de saint Mayeul*, 1877 ; Ringholz : *der heil Abt Odilo von c.* (Etudes Scient. de l'ordre de saint Benoit. V-VI. 1885) ; Schultze : *Forschungen zur Geschichte des Klosterreform im X Jahrh*, 1883 ; Will : *Die Anfänge der Restauration der Kirche im XI Jahrh*. 1859-64. Cf *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*. 1876-1903. 5 vol. par Bruel ; Marrier-Duchesne : *Bibliotheca Cluniacensis*. Paris. 1614 [et Molinier : *Sources* .. II, 234].

suels. Et voici pour les simoniaques : les moines ont le pouvoir d'élire « selon le bon plaisir de Dieu « et la règle de saint Benoît » tout membre de l'ordre qui paraît digne de leur suffrage sans « qu'aucune puissance... s'oppose à cette libre et « religieuse élection » ; avant de recevoir la bénédiction de l'évêque qui précède le vote, trois fois, ils sont solennellement adjurés de dénoncer les pratiques simoniaques qu'ils viendraient à connaître ; la protection apostolique les soustrait, du reste, à toute domination temporelle. Mais ces vertus négatives n'épuisent pas leur programme. Ils emploient la meilleure part de leur temps à apprendre le chant, à copier les manuscrits, à étudier les ouvrages de la littérature sacrée et même de la littérature profane ; ils organisent partout des écoles pour les enfants et soignent avec la même sollicitude leur santé physique et leur développement moral : Guillaume de Dijon ou de Saint-Bénigne est un de leurs maîtres les plus fameux. Or, la charité de Cluni est plus célèbre encore que sa science. Deux fonctionnaires importants ont la direction spéciale du service des hôtes et des pauvres, le « gardien de l'hôtellerie » qui reçoit les cavaliers et « l'aumônier » chargé d'accueillir les gens de pied et les mendiants. Tous les jours, les pauvres de la localité reçoivent d'abondantes aumônes : Udalric suppute que, l'année où il rédige la règle de l'ordre, 1.700 indigents ont reçu ses

secours ; Odilon vend les vases sacrés pour subvenir aux besoins des misérables ; il aime à rappeler la maxime de saint Ambroise : « l'argent de « l'Eglise n'est pas fait pour être entassé, mais « pour être distribué à ceux qui en ont besoin. » Les légendes qui courent sur lui attestent l'impression qu'ont produite ses vertus. La protection divine ne le quitte pas. Il traverse les fleuves à pied sec, il renouvelle le miracle de la multiplication des poissons à Saint-Martin de Tours, et celui des noces de Cana dans un monastère d'Italie ; un jour qu'il prie au tombeau de l'apôtre des Gaules il est assailli par des renards qui le mordent ; survient un loup qui les met en fuite et reste désormais son compagnon fidèle [1].

[1] D'après Luchaire, Guillaume d'Aquitaine a voulu prémunir Cluni contre l'influence seigneuriale. « Il m'a paru bon, disait-il dans l'acte de fondation, de décider par la présente charte qu'à dater de ce jour les moines seront soustraits à toute domination temporelle, qu'elle vienne de nous, de nos parents ou même du roi » : en 939, Louis IV d'Outremer confirmera ce privilège. Et Guillaume d'Aquitaine continuait : « que les moines de Cluni,... après la mort de l'abbé Bernon, aient le pouvoir d'élire comme abbé, selon le bon plaisir de Dieu et la règle de Saint-Benoît, tout membre de l'ordre qu'ils jugeront digne de leur suffrage, et qu'aucune puissance, la nôtre ou celle d'autrui, ne s'oppose à cette libre et religieuse élection » — Les chapitres généraux apparaissent dès le temps d'Odilon, s'ils ne se régularisent qu'au début du XIIIe siècle.

Le travail manuel est très restreint ; en revanche, on favorise la copie des manuscrits, la lecture et l'étude des Pères et même des Païens. Cluni veut dominer par la science. Guillaume de Saint Bénigne 961-1031 aura une telle réputation que Richard II le priera de réorganiser l'école de Fécamp : son excessive sévérité (on l'appelait Outre-Règle) ne l'empêchait pas d'être l'auxi-

Ces grands chrétiens sont aussi de grands catholiques. Odilon semble avoir le don d'ubiquité ; on le voit sur tous les grands chemins d'Europe, tombant à l'improviste dans les monastères les plus éloignés pour y corriger les abus, aidant les évêques et les rois à réformer les clercs ou à résoudre les plus difficiles questions de religion ou de politique : petit, pâle, nerveux, dévoré d'une flamme intérieure que décèlent la mobilité de sa physionomie et l'ardeur de son regard, ce n'est pas lui qui penserait pouvoir faire son salut tout seul. Grâce à lui, Cluni forme une *congrégation* ; grâce à lui, le système des monastères isolés est condamné : une centralisation puissante peut seule les soustraire aux influences du monde ambiant. L'intérêt du monachisme et de l'Eglise veut qu'on organise « un corps capable de se mouvoir et d'agir avec harmonie et promptitude sous l'impulsion d'une volonté maî-

liaire d'Odilon, dont les rigueurs se tempéraient souvent d'enjouement et de bonté De Fécamp, Guillaume porta la réforme à Jumièges, Saint-Ouen de Rouen, Saint-Michel au péril de la mer ; en Bourgogne, il réforma Saint-Jean de Réome, Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Pierre de Molesme, Saint-Vivent de Vergy, Lièze ; à Paris, Saint-Germain-des-Prés, 1026-1831. En Italie, sur un de ses domaines, il fonde en 1003 l'abbaye de Fructuare En Lorraine, il réforme Saint-Evre, Saint-Arnoul, Gorze Il était né en Italie en 962, d'une famille souabe ; sa mère l'avait consacré à Dieu dans le monastère de Sainte-Marie de Locedia, à Verceil ; de lui-même il avait voulu devenir clunicien, et c'est une rencontre avec Maïeul qui lui en avait fourni l'occasion. [Hauck. III. 460]. — Henri II de Germanie a confiance en lui plus qu'en Odilon ; il s'appuie aussi sur Adalbéron II, évêque de Metz.

tresse. » Le chef de la communauté est donc investi d'une autorité sans limites ; non seulement il gouvernera son abbaye en maître absolu, il gouvernera encore tous les monastères que fondera l'ordre. « Dans les maisons dépendantes, le titre d'abbé est supprimé : leurs chefs prennent le nom significatif de « prieurs » ; il n'y a qu'un abbé pour tout le corps, celui de la métropole, souverain immédiat de la grande abbaye comme de toutes les petites. Le chef de l'établissement affilié n'est pas directement élu par ses moines ; il est nommé par l'abbé général. » L'unité est assurée en outre par les « visites » du chef suprême et par les « chapitres généraux » qui réunissent périodiquement à Cluni, sous la présidence de l'abbé, les prieurs et les abbés dépendants. Cette organisation très serrée est la riposte de l'esprit catholique à la désorganisation seigneuriale ; elle exprime à merveille le travail qui s'accomplit dans les profondeurs de la conscience chrétienne. — Il est intéressant d'en noter une autre manifestation qu'Odilon surveille, dirige et fait pieusement s'épanouir. C'est de l'époque franque, peut-être des monastères où se forma saint Boniface, que datent les associations de prières pour les vivants et pour les morts qui se répandent en ce moment de tous côtés ; humblement, mais efficacement, le Christianisme proteste contre le localisme vainqueur. Guidé par la pensée plus forte et plus claire d'Odilon, le mouvement de la piété po-

pulaire aboutit à une glorification solennelle de l'unité de l'Eglise ; en 998, Odilon institue la fête de la Commémoration des Morts, et il en fixe la date au lendemain de la Toussaint. Les deux premiers jours du mois de novembre sont désormais comme la fête de l'unité de l'Eglise, militante, souffrante et triomphante : les vivants donnent une prière aux morts, ils en demandent une aux saints [1].

[1] L'œuvre catholique de Cluni fut combattue par beaucoup de monastères bénédictins : Saint-Martial de Limoges dès 1063, Beaulieu, Saint-Bertin, Lézat (Languedoc). Elle fut naturellement bien accueillie en Lorraine [dès 1005 : Richard de Saint-Vannes à Verdun] et en Flandre, [1008 : Saint Vaast d'Arras, Florennes 1010, Lobbes, Gembloux], d'où, grâce à Poppon, abbé de Stavelot et de saint Maximin de Trèves, elle se propagea en Allemagne [Sackur : II. 135] : Wazon de Liège surtout l'a favorisée. Richard, mort en 1046, était né à Montfaucon et avait été élevé à Reims ; peu à peu, Saint-Vannes devint le centre d'une sorte de congrégation, dont Richard était l'âme : tous les ans, les prévôts ou abbés des couvents affiliés le venaient visiter. Son horizon est borné à la Lorraine ; il ne témoigne d'aucune hostilité à la Germanie. Voir PL. 154. 197 et M. G SS. XI, 281 ; Cauchie : *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*. I. Louvain. 1891, p. XLI.

Les deux principaux disciples de Richard sont Ledrun abbé de Saint Vaast en 1022, et le fameux Poppon, abbé de Stavelot. A peine plus jeune que Richard, esprit aventureux, bizarre, Poppon est entré au cloître, la veille du jour où il devait se marier ; il avait été se promener jusqu'en Palestine. Après s'être formé à Saint Vannes, il gagne la confiance de Henri II, qui lui confie les monastères royaux de Stavelot, Malmédy, Saint-Maximin 1020-1022, et surtout de Conrad II qui lui soumet, plus ou moins directement, Limbourg, Echternach, Saint-Ghislain, Hersfeld, Wissembourg, Saint-Gall, Hostières. Des seigneurs lui confient d'autres abbayes encore : Saint-Laurent de Liège, Saint-Vincent de Metz, S.-Eucher de Trèves,... Très habile, il ne craint pas de se mêler à la politique (soutient Conrad en Lorraine ; mariage de

L'Eglise n'est pas morte encore, on le voit ; mais l'heure n'a pas encore sonné où lèveront les germes de vie qu'elle recèle ; et puis, le peuple franc semble avoir épuisé sa vie et menacer de l'entraîner dans sa ruine. Par la grandeur de son œuvre, par le prestige des souvenirs qu'il a laissés, ce peuple

Henri III avec Agnès d'Aquitaine ; mais toujours, c'est l'influence clunicienne qu'il propage. Il meurt en 1048. — Voir M. G. SS. XI. 293 ; Cauchie, p. XLIV, Hauck, Sackur.

La Fête des Morts du 2 novembre était d'abord propre à Cluni PL. 142. 1038 ; mais Notger de Liège l'introduisit aussitôt dans son diocèse [Binterim : *Denkwürdigkeiten*. V. 494]. La piété envers les morts semble avoir redoublé à la fin du ixe et au cours du xe siècle : c'est alors qu'apparaissent les premiers *obituaires* ou nécrologes, « registres où sont inscrits, au jour anniversaire de la mort, les noms des membres d'une congrégation régulière et des confrères spirituels de cette congrégation ». Voir A. Molinier : *Les obituaires français au M. A.* Paris. 1890 ; A. Ebner : *Die Klösterlichen Gebets-Verbrüderungen bis zum Ausgange des Karolingischen Zeitalters*. Regensburg. 1890 ; dans les Monumenta Germaniæ, les *Libri confraternitatum* de Reichnau, de Saint-Gall, etc..., les *Nécrologes de Sens et de Paris*, publiés sous les auspices de l'Académie des Inscriptions. Cf L. Delisle : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts* [Bibl. Ec. Chartes. VIII], et *Rouleaux des morts du* ixe *au* xve *siècle*, recueillis et publiés par la société de l'hist. de France ; Pasquier : *de sodalitatibus ad mortuos sublevandos*.., 1878, et *Baudri, abbé de Bourgueil*, PL. 189. 479.

C'est le pape Grégoire IV qui a proprement institué vers 830 la fête de la Toussaint et l'a fixée au 1er novembre ; ce faisant il élargissait la fête romaine du 13 mai, consacrée à tous les martyrs, qu'avait instituée vers 609, en consacrant l'église du Panthéon, Boniface IV. — Le souvenir des Martyrs commence à s'enfoncer dans la nuit ; les *témoins* plus modernes du Christ passent au premier plan. Tout cela annonce bien la fin d'une époque, le début d'une autre.

domine toute une période de l'histoire : elle se clôt naturellement à sa mort.

En même temps c'est une longue époque qui s'achève : le Christianisme cesse, vers le milieu du XIe siècle, d'être un fait uniformément et exclusivement méditerranéen. L'évolution qui l'a fait pivoter d'Orient en Occident s'affermit à cette date ; la perte de l'Orient se confirme. Les Seldjoucides et les Almoravides rendent à l'Islam sa vigueur native et fortifient la victoire du Koran dans les pays où est né l'Evangile. L'autonomie byzantine se perpétue et s'aggrave. Le schisme ne blesse plus les consciences des Orientaux : l'habitude leur en voile le crime. Le Christianisme est chassé pour de longs siècles du pays de son enfance : la déchirure qui s'est lentement produite du IVe au VIIIe siècle n'était pas un accident passager.

Dans les pays d'Occident, d'autre part, où il a cherché fortune et salut, s'il n'a pas absolument perdu sa mystérieuse vigueur, on a montré aussi jusqu'à quel point il dégénérait et semblait devoir bientôt se dissoudre tout entier. La désorganisation sociale commencée au IIIe siècle s'est accélérée par saccades, ébranlant peu à peu tout le vieux monde de la mer Intérieure : voici qu'elle l'emporte à son tour. Qui sait si l'effort des Cluniciens et de leurs émules ne va pas se perdre, comme se sont perdus les généreux efforts d'un Charlemagne et d'un Boniface ? Coupée en deux

tronçons, partout captive, dégradée partout, l'Eglise du Messie Jésus paraît, comme son maitre, descendre au tombeau [1]. Saura-t-elle aussi victorieusement en sortir ?

[1] Nous avons conservé un magnifique symbole de ce Christianisme moribond, Christianisme à demi paganisé. Je vise l'idole de Conques, fondue vers 990 : comment nommer autrement cette statue de sainte Foy, si étrange en sa raideur hiératique, « étincelante d'or et de pierres précieuses, avec ses gros yeux d'émail » En voir la reproduction dans A. Michel ; *Hist. de l'Art* I, 2 Paris. 1905, p. 847.

ADDITIONS

J'ajoute quelques mots à ce que j'ai dit touchant la liturgie [p. 51, n. 72 n. 75, n.] ; la propriété ecclésiastique (épiscopale [p. 32, 48], paroissiale [p. 69, 134, n.] ou monastique) ; les institutions charitables [134, 135, n.] ; l'exaltation et la transformation de l'institution épiscopale [*passim*].

C'est au VIe siècle que les fidèles cessent, semble-t-il, du moins pour la Gaule, d'apporter à l'autel l'offrande du pain et du vin nécessaires au sacrifice eucharistique : le clergé va les chercher à la sacristie.

Le sujet de la propriété ecclésiastique est l'église considérée comme personne morale (dès le Ve s.). Cette notion juridique s'appuie sur une notion voisine, celle de fondation [= institution en vue d'un office déterminé d'une masse de biens dont le détenteur ni le dispensateur ne sont désignés] : cf. Vita Hilarii, 11 ; Const. de Marcien et Valentinien, Code Just. I, 3, 24, Krueger, 21. — C'est au VIe siècle que la propriété ecclésiastique a pris tout son essor ; à la fin du VIIe, on peut croire que

l'Eglise possède le tiers des terres exploitées en Gaule. Clotaire I veut taxer les églises au tiers de leur revenu ; lui, ses frères, ses grands, commencent, malgré les protestations des conciles [Paris, 556-573 ; Clermont, 535 ; Orléans, 541], à spolier les églises. Les *précaires verbo regis* [concessions faites à un tiers par les églises, sur l'ordre du roi] ne semblent pas antérieurs, en tant qu'institution régulière, au concile des Estinnes, canon 2 (743) : c'est la combinaison imaginée par Carloman pour rendre à l'Eglise son droit théorique de propriété sur des terres dont il ne dessaisit pas les seigneurs qui les ont volées. — Dès la fin du ve siècle, l'Eglise tend à limiter les pouvoirs de l'évêque en tant qu'administrateur, absolus en principe : une assemblée romaine de 483 lui interdit toute aliénation [de même le concile de Rome de 502, confirmé par Théodoric, 508] ; l'usage africain lui interdit toute vente de domaines, d'esclaves et de vases ; ces usages pénètrent en Gaule vers 506-513. L'emploi des fruits et revenus est réglé de plus en plus : en Italie, 4 parts égales [évêque, clergé, pauvres, édifices] ; en Espagne, 3 parts [celle des pauvres n'étant pas garantie] ; en Gaule, au début du moins, l'évêque est libre. — Les terres sont données soit en location [à des fermiers appelés conductores], soit en précaire ; la location disparaît au VIIe devant le précaire. — D'après Lesne et Bondroit.

Les patrimoines paroissiaux autonomes sont nés

du démembrement du patrimoine de l'église épiscopale, seul sujet primitif de toutes les propriétés ecclésiastiques à l'intérieur du diocèse : leur émancipation s'est faite vers le milieu du ve siècle en Italie et en Afrique, vers le milieu du vi^e en Espagne et en Gaule. Les églises disséminées ont d'abord acquis le droit de recevoir les dons, de les garder pour entretenir leurs clercs [Orléans, 511, 538], etc... : les clercs vivent du produit de leur travail, et des offrandes, et du patrimoine de l'église qu'ils desservent. — Le patrimoine monastique est né à la fin du ve, quand les monastères, pour plus de sécurité, se sont rapprochés des villes ; il est souvent accru par les évêques aux dépens même de leurs propres églises, parfois injustement accaparé par eux. Noter que ce patrimoine résiste mieux que celui des églises séculières aux diverses spoliations. — D'après Lesne : *op. laud.*

Les *matricularii* sont astreints à certaines pratiques religieuses ; leur association suscitée souvent par une fondation [Saint Léger établit à Autun une matricule de 40 pauvres] est capable de recevoir des legs. — Les maladreries apparaissent [celle de Chalon fondée vers 600 par l'évêque Agricola] en même temps que la lèpre [maladie qui paraît étroitement solidaire de l'insuffisance de la nourriture].

Les évêques d'Occident ont progressivement acquis, de par la ruine de l'autorité civile, de très grands pouvoirs sociaux et politiques. 395-1049. Le

plus ancien diplôme d'immunité (ecclésiastique par son destinataire) qui soit authentique et qui nous soit parvenu est celui que Dagobert I concéda à Rebais en 635 (Pertz, 15) : tous ceux du VI[e] siècle ont disparu. — Beaucoup d'églises, à l'époque mérovingienne, battent monnaie (Bordeaux, Lyon, Saint-Denis, Angers...). Ce droit n'est pas inclus dans l'immunité. Il est né sans doute de l'usage, l'usage ayant été engendré lui-même par l'accumulation des métaux précieux dans les trésors des églises. La frappe de la monnaie a perdu son caractère de droit souverain, en raison de la disparition de l'empire et de l'obscurcissement de l'idée de l'autorité publique. — L'histoire de la législation matrimoniale rend très sensible la déchéance de l'état et l'exaltation de l'épiscopat appelé par l'opinion unanime des Chrétiens à s'acquitter des fonctions qu'il néglige. L'état franc juxtapose d'abord, en ces matières, à sa propre juridiction, la juridiction de l'Eglise : et il tend à n'intervenir que si l'Eglise échoue (édit de Chilbebert II, 596 ; Capit. d'Aix, 802, 33 et 35 ; édit de Pistes [1]). Puis, la juridiction civile meurt ; reste la juridiction ecclésiastique, exclusive (après Réginon ; au cours du X[e] s. [2]). — D'après Lesne : *op. laud.* et Esmein : *Le mariage en droit canonique*. Paris, 1891.

[1] Sur la juridiction arbitrale des évêques, et les débuts de leur rôle politique, voir tome IV, p. 92-94 et 304-305.

[2] Cf. *supra*, p. 321, n.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

L'ÉPOQUE MÉDITERRANÉENNE
HISTOIRE DE L'ÉGLISE DU IIIe AU XIe SIÈCLE

(Suite)

CHAPITRE IV

L'UNION DE L'ÉGLISE ET DE L'OCCIDENT
LE CHRISTIANISME ET LES GERMAINS

CHAPITRE V

LE CHRISTIANISME ET L'ORGANISATION IMPÉRIALE

CHAPITRE VI

LE CHRISTIANISME ET LA DÉSORGANISATION SEIGNEURIALE

Imprimerie BUSSIÈRE. — Saint-Amand (Cher).